

# 2012

Document de référence  
& rapport financier annuel



**Parce que le monde bouge.**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# Mot du président



Le CIC a poursuivi en 2012 sa dynamique commerciale avec pour objectif concrétisé le financement de l'économie réelle au plus près des besoins des entreprises et le soutien aux projets de ses clients.

L'exercice a été marqué par une nouvelle progression du nombre de clients (à près de 4,6 millions), des crédits, des dépôts et des activités assurances, banque à distance, téléphonie et télésurveillance.

Le CIC a démontré sa vitalité au service de l'activité économique : les encours de crédits d'équipement de la banque de détail ont augmenté de 5 %. Ses 21 000 collaborateurs se sont mobilisés pour accompagner et satisfaire au mieux particuliers, associations, professionnels et entreprises.

Sa maison mère, le Crédit Mutuel, a encore renforcé ses fondamentaux et notamment sa solidité financière. Avec 37,4 milliards d'euros de capitaux propres part du groupe (+ 12 %), il affiche un ratio de solvabilité *Core Tier 1* de 14,5 % (+ 130 points de base) inégalé en France et qui le situe dans le peloton de tête européen.

Son modèle de développement a été distingué. Le magazine *Global Finance* l'a désigné meilleure banque – et la plus sûre – de France. Le baromètre *Posternak-Ilop* l'a placé au premier rang des banques françaises en termes d'image et celui de *l'Argus de l'assurance/OpinionWay* sur la première marche de son classement général.

S'appuyant sur un groupe puissant et de taille européenne, aux capacités d'innovation éprouvées, doté d'outils performants et ayant la volonté de rester à la pointe de la technologie dans tous les domaines – particulièrement la monétique, la téléphonie et la sécurité – le CIC a les moyens de répondre aux défis des années qui viennent, en conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques.

Il peut compter pour cela sur la motivation, le niveau de formation, le professionnalisme et la réactivité de ses salariés, proches de leurs clients et à leur écoute.

Maintenant sa stratégie, il continuera d'élargir et de diversifier son offre commerciale pour coller aux besoins de la population. Banquier d'une entreprise sur trois, il restera plus que jamais au service de leur expansion génératrice d'emplois et du développement des régions et territoires.

A handwritten signature in black ink that reads "Lucas." The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke underneath.

**Michel Lucas**  
président-directeur général

# Sommaire

---

|            |  |
|------------|--|
| <b>5</b>   | <b>PRÉSENTATION DU CIC</b>   |
| 6          | Profil du CIC  |
| 7          | Chiffres clés consolidés   |
| 8          | Organigramme simplifié   |
| 10         | Métiers  |
| 27         | Coordonnées du réseau  |
| 30         | Historique du CIC  |
| 31         | Capital  |
| 34         | Marché des titres de l'émetteur  |
| 37         | Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs  |
| <br>       |  |
| <b>38</b>  | <b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>  |
| 39         | Conseil d'administration   |
| 49         | Rémunération des mandataires sociaux   |
| 50         | Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »   |
| 51         | Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne |
| 62         | Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC  |
| 62         | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  |
| <br>       |  |
| <b>66</b>  | <b>ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>   |
| 67         | Comptes consolidés   |
| 154        | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  |
| 155        | Comptes sociaux  |
| 194        | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels   |
| <br>       |  |
| <b>195</b> | <b>RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>  |
| 196        | Informations générales   |
| 200        | Indicateurs  |
| 213        | Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale  |
| 215        | Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales  |
| <br>       |  |
| <b>217</b> | <b>ÉLÉMENTS JURIDIQUES</b>   |
| 218        | Actionnaires   |
| 227        | Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés [au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17]                                |
| 228        | Renseignements divers  |
| <br>       |  |
| <b>230</b> | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>  |
| 231        | Documents accessibles au public  |
| 231        | Communication financière   |
| 232        | Responsable du document de référence   |
| 232        | Responsables du contrôle des comptes   |
| 233        | Table de concordance du document de référence  |



# PRÉSENTATION DU CIC

## 6 PROFIL DU CIC

## 7 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

## 8 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

## 10 MÉTIERS

10 Banque de détail

17 Banque de financement

20 Activités de marché

23 Banque privée

26 Capital-développement

## 27 COORDONNÉES DU RÉSEAU

## 30 HISTORIQUE DU CIC

## 31 CAPITAL

## 34 MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

34 Les actions

35 Vie de l'action

35 Dividendes et politique de distribution

## 37 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

## Profil du CIC

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

**4 569 510 clients dont :**

**3 778 772** particuliers

**72 200** associations

**602 323** professionnels

**116 215** entreprises

**20 446** collaborateurs\*

**2 074** agences en France

**3** succursales,

**34** bureaux de représentation et

**29** implantations banque privée à l'étranger

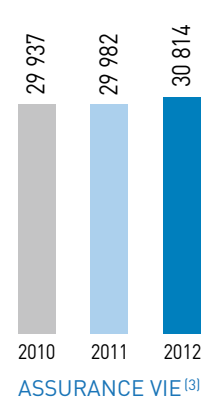
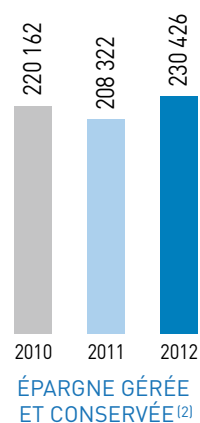
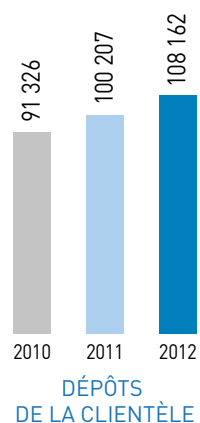
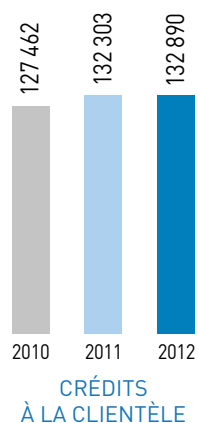
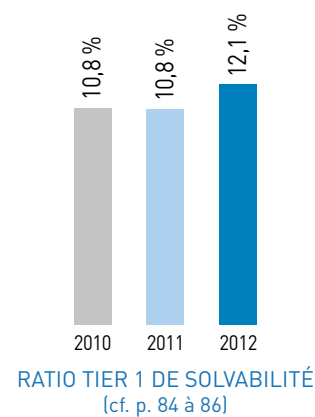
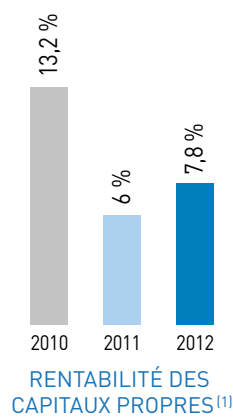
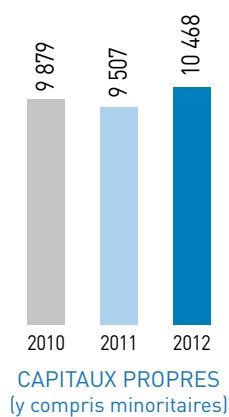
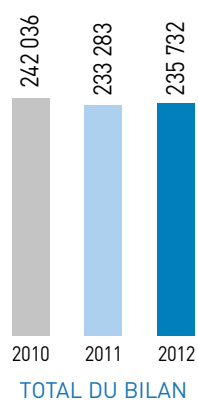
Chiffres au 31 décembre 2012.

\* Équivalents temps plein.

# Chiffres clés consolidés

|   | 2012  | 2011  | 2010  |
|---|-------|-------|-------|
| Produit net bancaire                      | 4 260 | 4 166 | 4 637 |
| Résultat d'exploitation                   | 960   | 807   | 1 370 |
| Résultat net (part du groupe)             | 698   | 555   | 1 115 |
| Coefficient d'exploitation <sup>(1)</sup> | 69 %  | 67 %  | 61 %  |

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.



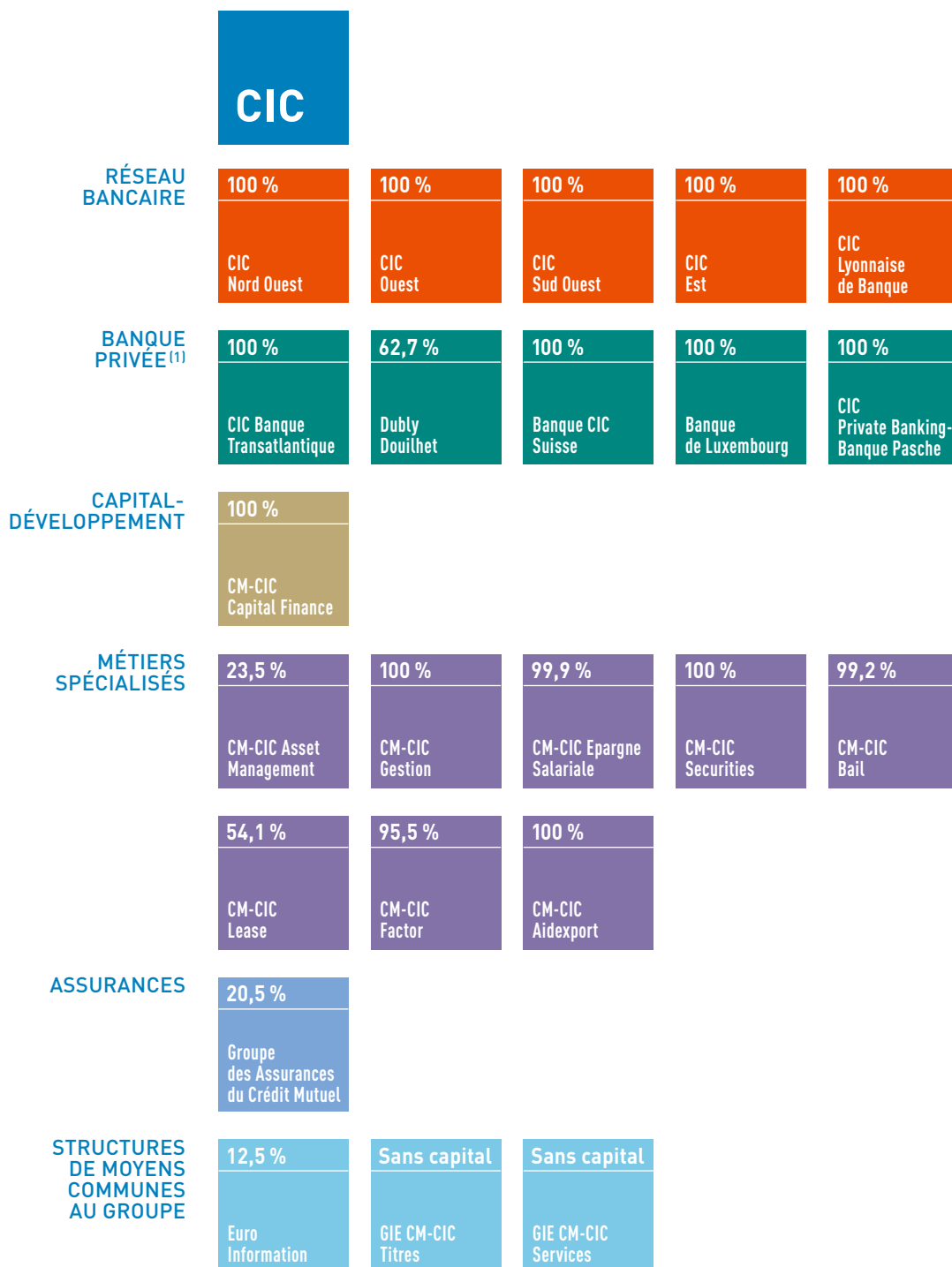
(1) Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture diminués des dividendes payés.

(2) Épargne gérée (assurance vie, épargne salariale et OPCVM) et titres conservés de la clientèle.

(3) Encours fin de mois.

# Organigramme simplifié

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme précisé ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.



(1) Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).



**Le CIC est constitué :**

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

**Participations du Crédit Mutuel par métier :****MÉTIERS SPÉCIALISÉS**

CM-CIC Asset Management : 76,5 %

CM-CIC Bail : 0,8 %

CM-CIC Lease : 45,9 %

CM-CIC Factor : 4,5 %

**ASSURANCES**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

**STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE**

Euro Information : 87,5 %



# Métiers

## Banque de détail\*

Avec un PNB de 3 083 millions d'euros, des frais de fonctionnement de 2 245 millions et un coût du risque de 201 millions, le résultat d'exploitation de la banque de détail s'est inscrit à 637 millions d'euros.

### Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

|                             | 2012    | 2011    | Variation |
|-----------------------------|---------|---------|-----------|
| P N B                       | 3 083   | 3 240   | - 4,8 %   |
| Frais de fonctionnement     | (2 245) | (2 166) | + 3,6 %   |
| R B E                       | 838     | 1 074   | - 22 %    |
| Coût du risque              | (201)   | (157)   | + 28 %    |
| Résultat avant impôt        | 743     | 1 001   | - 25,8 %  |
| Résultat net part du groupe | 518     | 685     | - 24,4 %  |

Source : comptes consolidés.



Cœur de métier du CIC, la banque de détail a poursuivi son développement en 2012.

Le nombre de clients du réseau bancaire a augmenté de 109 437 (2,5 %).

Les engagements du réseau ont progressé de 1,5 %, dont les crédits d'investissement aux entreprises et aux professionnels de respectivement 10 % et 8,9 % (crédit-bail inclus).

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 5,5 % dont l'épargne bancaire de 16,3 %.

L'encours d'assurance vie a connu une évolution de + 0,4 % ; celui d'assurance vie multisupport de + 4,1 %.

Le total des FCPI et FIP s'est accru de 15,5 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 2 % pour le stock de cartes dont + 6,3 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée ;
- + 7 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 105 977 unités ;
- + 8,4 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le nombre de contrats a crû de 6,8 % dont 6,3 % pour l'automobile et 5 % pour l'habitation.

Le nombre de contrats de téléphonie mobile a atteint 303 194 (+ 13,4 %).

\* Les encours sont des encours moyens cumulés.

## RÉSEAU

### Points de vente

Avec 24 ouvertures d'agences, le CIC a maintenu sa politique d'amélioration et de structuration de son réseau. À fin 2012, il disposait de 2 074 points de vente.

### Automates bancaires

Le parc est composé de 3 700 appareils dont 1 224 appareils équipés d'un module de dépôt et 2 476 GAB. Sur l'ensemble, le CIC a enregistré 115 635 186 transactions, parmi lesquels 71 060 168 retraits et 44 575 028 autres opérations, dont 14 925 608 dépôts.

### cic.fr

Sur un total de 172 millions, le *Smartphone* représente désormais 37 % des connexions contre 15 % en 2011. La refonte de l'application « virements » et la mise en place de l'*e-retrait* ont permis d'offrir de nouvelles perspectives d'utilisation des outils Internet par la clientèle. 2012 a également marqué la fin d'un cycle avec l'arrêt de l'emblématique *Minitel*.

## Marché des particuliers

### Nouveaux clients

Le nombre de clients a augmenté de 2,2 % à 3 778 772. Les progressions les plus fortes concernent les moins de 17 ans et les plus de 60 ans.

### Ressources bancaires

L'encours global des livrets a évolué de + 13,3 % à 19,5 milliards d'euros. Cela résulte de la poursuite de l'essor du *Livret A* (+ 32,4 % à 3,9 milliards) et du succès de l'opération promotionnelle *Livret privilégié*.

Les comptes à terme – dont le produit phare est le *Compte évolutif* – ont enregistré une hausse de 25,3 % à 4,2 milliards au 31 décembre.

L'épargne logement a été en croissance de 2 % à 6,1 milliards.

### Épargne financière

Elle a souffert d'un contexte défavorable expliquant les sensibles régressions de la « conservation des autres titres » (- 7,8 %) et des OPCVM Groupe (- 11,6 %).

### Crédits

La production de crédits habitat a chuté de 30,4 % à 5,2 milliards d'euros, la baisse des encours se limitant à 1,1 %. En crédit à la consommation et *revolving*, l'encours a atteint 3,8 milliards (- 3,9 %) ; la production s'est établie à 1,8 milliard, fruit du pré-équipement d'un nombre grandissant de clients en *Crédit en réserve*.

### Contrats de service

Le stock s'est élevé à 1 139 882 (+ 5 %), grâce à la nouvelle offre de contrat ajustable et au succès de la formule *Web* qui permet de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.



### Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont conduit 72 066 clients supplémentaires à s'équiper d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 314 723 contrats (+ 5,8 %).

### Cartes

Le développement du parc s'est poursuivi : + 1 % à 2 084 229 cartes dont 324 233 à valeur ajoutée ou de prestige, représentant 15,5 % du stock. Le service *Différé plus* a contribué à la réussite des opérations de montée en gamme.

### Téléphonie mobile

Avec la vente de 35 808 nouveaux contrats, portant le parc à 303 194 (+ 13,4 %), la compétitivité de la gamme a eu pour effet de contenir la concurrence agressive de *Free*.

## Marché des professionnels

### Force de vente dédiée

Avec 2 314 chargés d'affaires spécialisés, le CIC a confirmé sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

### Nouveaux clients

La prospection, à travers des opérations ciblées, s'est concrétisée par la conquête de 63 529 professionnels (+ 3 % par rapport à 2011).

... Banque de détail

## Financements

La production de crédits d'investissement a atteint 2 600 millions d'euros (+ 8,9 % d'encours), celle de crédit-bail 631 millions et 1 443 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs a généré la mise en place de 1 633 PCE (prêts création d'entreprise). Les 1 699 millions d'euros de crédits habitat accordés (+ 7,4 % d'encours) ont représenté 24 % de la production globale du réseau CIC.

## Épargne

Les encours ont progressé de 1,6 milliard d'euros à 22,1 milliards (+ 7,8 %). Ce résultat est dû notamment à l'épargne bancaire pour 1 274 millions d'euros (+ 18,1 %), portée par les comptes à terme (+ 766 millions d'euros, soit + 18,2 %) ; les dépôts à vue sont en hausse de 323 millions et l'assurance vie de 264 millions (+ 7 %).

## Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 229 564 (+ 14 867, soit 6,9 %) ;
- celui des *Contrats professionnels* à 159 598 (+ 12 339, soit 8,4 %) ;
- au niveau du réseau bancaire, les flux monétiques ont évolué de + 8,4 %, sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux et de la quantité des transactions effectuées (+ 9,3 %).

## Épargne salariale

5 617 contrats ont été signés, le stock se situant à 29 291.

## Assurance vie, santé et prévoyance

Les professionnels ont contribué à hauteur de 4 041 millions d'euros (14 %) à l'encours total d'assurance vie.

La souscription de 2 890 contrats d'assurance santé et de 20 919 de prévoyance a porté les stocks à respectivement 8 283 (+ 26,5 %) et 63 589 (+ 24,2 %).

1 765 contrats de retraite *Madelin* ont été commercialisés.

## Partenariats

Le développement d'accords avec des réseaux d'enseignes s'est poursuivi, se situant à 115 (102 à fin 2011).

## Agriculture

La filière a conquis 3 001 clients (le portefeuille passant à 29 787) et mis en place 431 millions d'euros de crédits, conduisant à un montant total d'engagements de 1 977 millions (+ 12,8 %).

L'évolution de l'encours d'épargne (1 136 millions) a notamment pour cause la hausse de l'épargne bancaire de 44,2 % à 476 millions d'euros.

## Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale menée en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations ayant trait au marché des professionnels (salons...).

## Marché des entreprises

### Conquête de nouveaux clients

2012 a conforté le succès de la stratégie que le CIC a choisie pour répondre aux besoins, toujours plus pointus, des entreprises et de leurs dirigeants. En garantissant une qualité de la relation et de l'accompagnement au quotidien, en tirant parti de la richesse de l'offre, de la capacité de mettre en œuvre des services qui incluent de plus en plus de technologie, les chargés d'affaires sont des interlocuteurs toujours plus proches des centres de décisions. Concernant les reprises et transmissions d'entreprises, ces derniers travaillent en étroite synergie avec les équipes de *CIC Banque Privée* et CM-CIC Capital Finance.

Ce positionnement a permis de conquérir 11 929 nouveaux clients PME et GME en 2012.

### Financements

Financements à moyen et long terme, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, capital-développement constituent les solutions proposées par le CIC.

La production de crédits moyen et long terme s'est élevée à 3 512 millions d'euros, permettant à l'encours de croître de 10 % à 11 354 millions. Celle des financements locatifs a été de 1 141 millions en crédit-bail mobilier (+ 1,9 %) et de 286 millions en crédit-bail immobilier.

En cumulé, les engagements ont connu une hausse de 5,9 % à 30 064 millions d'euros.

### Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

Le renouvellement de l'offre a bien répondu aux besoins de performances, de sécurité et de transparence des clients. Les dépôts ont atteint 28 651 millions d'euros (+ 7,5 %) dont 12 898 millions d'épargne bancaire (+ 22,8 %).

### Flux

La disparition du réseau X25 et la diffusion des nouveaux moyens de paiements SEPA ont impacté les services de banque à distance qui se sont enrichis de fonctionnalités dans les domaines de la sécurité (authentification forte, gestion des mandataires...) et du *cash management*.

Le Crédit Mutuel-CIC a confirmé sa capacité d'innovation en participant au lancement d'une nouvelle solution de paiement électronique de factures, *SEPAmail*. Avec cette messagerie électronique sécurisée, une entreprise peut adresser une demande de paiement associée à une facture dématérialisée à un client, et ce dernier la régler par virement via le service Internet de sa banque.

Le chiffre d'affaires monétique commerçants traité a augmenté de 10,1 % à 14 736 millions d'euros.

### International

Le CIC dispose d'une gamme qui repose sur l'accompagnement des entreprises et le financement de leurs opérations.

La proximité de ses spécialistes et chargés d'affaires internationales, conjuguée aux prestations sur mesure de CM-CIC Aidexport et aux 37 bureaux de représentation et succursales dans le monde, forme un modèle reconnu pour son efficacité.

Le groupe a mis en œuvre un nouveau service de financement « FIDOC » avec lequel le fournisseur étranger d'un client bénéficie de délais de règlement ou de conditions tarifaires améliorées.

### Ingénierie sociale

Alors que l'environnement reste incertain, le CIC propose des solutions flexibles d'épargne et retraites entreprises, faciles à mettre en place en toute sécurité, pour optimiser les stratégies de rémunération (intéressement, participation, plan d'épargne entreprise).

Ces offres présentent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise et le salarié.

2 727 contrats d'épargne salariale ont été vendus en 2012.

### Marché des associations

Fin 2012, le CIC comptait 72 200 clients (+ 6 %).

La cible prioritaire demeure les associations dites « gestionnaires » (secteur sanitaire et social, caritatif, humanitaire, organisme de formation, enseignement privé, etc.).

Les engagements ont atteint 605 millions d'euros (+ 2,3 %).

Les encours d'épargne (5,5 milliards d'euros, soit + 7,4 %) ont été portés par la forte évolution des livrets (+ 40,5 %).

Les associations bénéficiaires du *Livret pour les Autres* et de la *Carte pour les Autres* ont vu la collecte de dons auprès des clients CIC augmenter de 77 %, deux ans après la mise en place des partenariats.



## MÉTIER D'APPUI

### Assurance

En 2012, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 2 804,8 millions d'euros. Les assurances de biens et de personnes ont continué à évoluer à un rythme soutenu, respectivement de + 11,2 % et + 4,2 %. Après la forte baisse de 2011, la collecte en assurance vie a marqué un léger recul (- 2,3 %).

Les commissions encaissées se sont élevées à 294,5 millions d'euros, en progression de 6,2 %.

#### Assurances de biens

En assurance automobile, grâce à une palette complète et une politique de tarification très ciblée, le portefeuille a augmenté de 6,4 % à 384 316 contrats.

Garanties à la carte, prix spéciaux pour les automobilistes qui effectuent moins de 6 000 kilomètres par an, conditions pour les deux roues de plus de 50 cm<sup>3</sup>, assurance flotte pour les professionnels, couvrent les besoins de toutes les catégories de clientèle.

En assurance habitation, des avantages spécifiques tels que l'extension de garantie pour l'électroménager et l'audiovisuel ont contribué à conquérir de nouveaux souscripteurs, le portefeuille atteignant 481 923 contrats (+ 5,1 %).

Le soutien aux assurés a été développé. La plateforme téléphonique *Constatel*, qui réceptionne les déclarations et gère les sinistres, coordonne également les prestations de service à domicile pour l'assurance automobile et d'assistance travaux pour l'assurance habitation.

Une assurance des animaux de compagnie prend en charge les actes médicaux et chirurgicaux des chiens et des chats.

#### Assurances de personnes

La gamme prévoyance est adaptée aux exigences des particuliers, des professionnels et des entreprises pour leurs salariés.

Dans le domaine de la prévoyance individuelle, le portefeuille, à 642 841 contrats, a augmenté de 5 %.

Malgré une concurrence accrue liée à la réforme des assurances emprunteurs, le stock a enregistré une légère progression (0,6 %) à 1 503 782 contrats. L'offre a en effet été dotée de garanties plus étendues sur *Assur Prêt* (assurance des prêts immobiliers) et d'un nouveau contrat - *Perspective Crédit* - s'adressant aux clients en recherche d'une solution au meilleur prix. En complément, *Garantie Revente*, destiné à combler l'éventuelle perte financière lors de la revente d'un bien, a été rénové et proposé aux primo-accédants souscripteurs d'un *Assur Prêt*.

La santé individuelle a connu un fort développement (+ 10,1 %).

La carte *Avance Santé* évite aux assurés de faire l'avance de leurs frais. *Intégral'optic* permet une prise en charge totale de lunettes de vue sans déboursement préalable. Ces deux produits contribuent au succès de l'assurance santé.

Par ailleurs, une complémentaire santé labellisée a été mise à disposition des agences pour les clients salariés de collectivités territoriales, qui peuvent ainsi bénéficier au CIC des avantages liés à leur statut.

L'indemnité hospitalière *Assur Hospi* a confirmé son succès : + 15,5 % à 69 351 contrats.

... Banque de détail



### Assurance vie

La collecte est ressortie à 2 055,7 millions d'euros (- 2,3 %) dont 372,7 millions d'euros provenant des agences *CIC Banque Privée* et des conseillers patrimoniaux sur les contrats *Sérénis Vie*. La collecte nette est demeurée négative de 122 millions d'euros, du fait de rachats importants, tendance observée sur l'ensemble du marché français.

*Plan Assurance Vie*, multisupport qui s'adapte à la situation de chacun, décliné dans une version adaptée aux professionnels et aux agriculteurs, a conforté sa position de contrat majeur de la gamme.

Le choix de supports de *Longévité Multi Variance* et *Relais Multi Variance*, qui proposent respectivement une diversification du patrimoine et une couverture de prévoyance aux clients patrimoniaux, a été étoffé.

Les taux de rendement nets des contrats et fonds en euros se sont échelonnés de 2,70 % pour le *Plan retraite revenus* à 3,30 % pour *Plan Assurance Vie Privilège*.

### L'assurance sur Internet

Les abonnés *Filbanque* ont accès à l'ensemble de leurs contrats dans un espace dédié du site qui propose un service totalement personnalisé, en liaison avec les agences. Ils peuvent faire leurs devis, souscrire en ligne ou encore modifier certaines garanties.

Des applications ont par ailleurs été conçues pour les utilisateurs de *Smartphones* afin d'y retrouver les numéros de téléphone utiles, des conseils en cas de sinistre automobile ou habitation, leurs garanties et leurs derniers remboursements en assurance santé.

### Assurances CIC : chiffres clés 2012

| Chiffre d'affaires<br>(en millions d'euros) | 2012             | 2012/2011       |
|---|------------------|-----------------|
| Assurances de biens                         | 250,60           | + 11,19 %       |
| Assurances de personnes                     | 498,45           | + 4,17 %        |
| Assurance vie                               | 2 055,73         | - 2,28 %        |
| <b>Nombre de contrats</b>                   |                  |                 |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>7 089 917</b> | <b>+ 3,28 %</b> |
| Dont assurances de biens                    | 2 823 377        | + 4,68 %        |
| Dont assurances de personnes                | 3 484 655        | + 2,81 %        |
| Dont assurance vie                          | 781 885          | + 0,46 %        |

### Gestion collective

En 2012, CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC et 5<sup>e</sup> société de la place\*, a enregistré une croissance d'encours sur le marché français de 13 % à 57,8 milliards.

Ceci s'explique principalement par la collecte de 6,3 milliards d'euros supplémentaires sur les actifs peu risqués. Malgré des taux courts historiquement bas au deuxième trimestre, les OPCVM monétaires ont donc poursuivi leur forte hausse avec des souscriptions d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, lui permettant de se classer 3<sup>e</sup> collecteur français de l'année\*.

\* Source Europerformance.

Concernant les OPCVM actions, CM-CIC Asset Management s'est inscrit dans la tendance boursière hexagonale. Les investisseurs ont majoritairement délaissé cette classe d'actifs, par aversion au risque, passant à côté du rebond du marché. La baisse est restée cependant limitée, grâce à l'appréciation significative des valorisations de marché : ses encours ont ainsi progressé de près de 90 millions d'euros. Pour profiter d'une rémunération attractive et moins sensible à une possible remontée des taux, CM-CIC AM a lancé sur le marché obligataire *Union Obli High Yield 2015*, combinaison des titres haut rendement et d'une gestion à maturité fondante. À destination des particuliers, il a commercialisé avec succès des OPCVM à échéance, dont *Union Obli 2020*, éligible à l'assurance vie – lancé en avril et qui atteignait près de 100 millions d'euros fin décembre – et un fonds indiciel émergent éligible au PEA, *Union indiciel Chine*, pour profiter des rendements et de la dynamique de cette zone géographique.

Au cours de l'exercice, CM-CIC Asset Management s'est attaché à accompagner les réseaux pour préparer l'avenir et à saisir les opportunités pour développer ses encours.

On peut citer à titre d'exemples :

- des fonds à formule, devenus plus patrimoniaux, permettant de tirer parti des évolutions du marché. *Dynamique Europe décembre 2018* a ainsi réalisé une collecte supérieure aux attentes en fin d'année. Deux autres du même type ont déjà été remboursés au dernier trimestre avec des progressions annualisées proches de 8 et 10 %.
- des manifestations régulières sur les thématiques « obligations » et « actions » où sont mis en avant auprès de particuliers et d'institutionnels des fonds actions thématiques comme *Union Europe Growth*, *CM-CIC Or et Mat*, *CM-CIC Mid France* (devenu *Union Mid Cap* début 2013) ou obligataires tel *Union Obli Moyen Terme* bien classé et régulièrement récompensé ;
- les ouvertures sur l'Allemagne via TARGOBANK pour les particuliers, avec une nouvelle politique commerciale, intégrée aux structures internes et méthodes de cette filiale et 2 fonds créés sous la marque Crédit Mutuel dont les débuts sont prometteurs pour 2013. Et parallèlement, en association avec la BECM à Francfort sur le marché des institutionnels, 7 fonds sur les taux d'intérêt, nourriciers de fonds CM-CIC AM, ont été lancés fin 2012 ;
- une réflexion avec plusieurs entités du groupe sur l'organisation des métiers financiers ayant abouti, avec le projet CM-CIC Investor Services, à une formation croisée de commerciaux spécialisés (conservateurs, dépositaires, valorisateurs et service aux émetteurs principalement) ;
- un renforcement du rôle de prestataire comptable, avec la valorisation de 950 OPCVM au total, dont 333 valorisations pour 75 sociétés de gestion externes.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 218 millions d'euros.

Le montant des rétrocessions à l'ensemble des réseaux placeurs s'est établi à 163 millions d'euros.

## Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2012 :

- 6 153 millions d'euros d'encours gérés (+ 9,2 %) ;
- 62 484 entreprises clientes (+ 7 %) ;
- 1 402 486 salariés en gestion.

La progression des encours a profité de la hausse des valorisations des FCPE actions et obligataires, de la collecte au niveau des FCPE monétaires et de l'accroissement de la base clients réalisée sur les derniers exercices, permettant à CM-CIC ES de passer de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> place des acteurs de l'épargne salariale au 30 juin 2012\*.

L'activité commerciale a été en retrait par rapport à 2011.

La production nouvelle en capitaux a souffert de l'absence de transferts entrants significatifs sur le marché des grandes entreprises et le nombre de nouveaux contrats commercialisés s'est établi à 12 600 (- 15,3 %).

Le contexte économique, financier et fiscal (hausse du forfait social), a par ailleurs favorisé les retraits (+ 8,3 %) et impacté le montant des versements (- 7,8 %).

L'année a été importante en matière d'investissements informatiques destinés à améliorer les services aux entreprises et aux épargnants.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour les réseaux Crédit Mutuel et CIC (commissions de placement et droits d'entrée) a continué de progresser de façon significative (+ 18,3 %).

## Financement et gestion du poste clients

CM-CIC Factor est le centre de métiers du groupe Crédit Mutuel-CIC pour le financement et la gestion du poste clients. Il intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

En 2012, son PNB brut est ressorti à 105 millions d'euros (- 4 %), suite à l'érosion des commissions sur l'activité affacturage et l'impact important de la baisse des taux sur les produits financiers.

La RDG (Rentabilité Globale Dégagée) s'est établie à 38 millions d'euros, en diminution de 24 % du fait des charges de migration informatique et de la régression du PNB.

Le résultat net a été de 4,2 millions d'euros.

### Affacturage

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, CM-CIC Factor a accru sa part de marché, avec :

- + 11,9 % du volume de créances achetées à 16,3 milliards d'euros, alors que la profession se situait à + 7,6 % ;
- un encours brut à fin décembre de 2,6 milliards (+ 9 %) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 1,4 milliard (+ 9 %) ;
- plus de 3 000 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les banques partenaires, placé au cœur des priorités, a permis de reverser 20,3 millions d'euros de commissions.

La production commerciale, à près de 4,5 milliards, a reposé essentiellement sur la gamme de produits *Orfeo* qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques. Plusieurs opérations de syndication entre *factors* ont également été réalisées.

L'exercice a présenté un coût du risque faible et maîtrisé (0,1 % de l'encours brut) malgré une conjoncture instable.

\* Source AFG.

... Banque de détail

### Mobilisation de créances

L'année a été marquée par :

- une hausse d'activité de 7 % à 2 milliards d'euros de flux captés pour 316 483 factures traitées ;
- une rémunération des banques partenaires à hauteur de 11,1 millions d'euros.



### Crédit-bail immobilier

En 2012, CM-CIC Lease a financé en crédit-bail immobilier, pour le compte des clients du Crédit Mutuel-CIC, un nombre d'opérations légèrement supérieur à celui de 2011.

Ainsi 314 nouvelles conventions de financement (+ 1,9 %) ont été signées pour un volume total de 581 millions d'euros, en réduction de 14 % du fait d'un montant moyen par dossier plus faible.

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle dans la gestion des acquisitions et des chantiers est la priorité de CM-CIC Lease qui a renouvelé, au cours de l'année, un important plan de formation visant à étendre l'efficacité de ses équipes et se traduisant par une présence accrue en tant que chef de file des indivisions de crédits bailleurs (47,9 % des cas contre 39,4 % en 2011).

Les encours totaux, y compris les opérations engagées (hors bilan), ont progressé de 6,2 % à plus de 3,6 milliards d'euros. Ils se composent pour 72 % de locaux commerciaux, industriels ou d'entrepôts dans des proportions respectives proches. Le solde concerne des locaux de secteurs diversifiés : bureaux, hôtellerie, loisirs, enseignement ou soins médicaux. Les commissions versées aux différents réseaux du groupe se sont élevées à près de 15 millions d'euros, en croissance de 1,2 %.

### Crédit-bail mobilier

Malgré un marché du financement de l'investissement moins dynamique qu'en 2011, CM-CIC Bail a continué sa croissance avec une production supérieure à 3,6 milliards d'euros.

En 2012, les réseaux, les filières voitures et partenariats ont tiré le développement.

La rentabilité a été en hausse sensible grâce à l'évolution positive des encours et à des taux de refinancement nettement inférieurs à l'année précédente. Ainsi, la marge financière a atteint 126 millions d'euros, soit + 17,8 %. Après les commissions reversées aux différents réseaux, en augmentation de 10 %, et une incidence contentieuse positive, le résultat a fortement progressé.

Dans le cadre du projet « service attitude », l'optimisation de la satisfaction client s'est poursuivie par le déploiement de nouveaux *process* :

- mise en place allégée des dossiers, entraînant des délais de réalisation et de décision très courts et un gain de productivité via la gestion électronique de documents ;
- offres intégrées dans l'outil de financement des crédits consommation ;
- simplification et amélioration des solutions de financement des matériels agricoles directement chez les constructeurs et concessionnaires ;
- développement de la gamme de produits dans les filiales européennes.



## Banque de financement

En 2012, le PNB de la banque de financement s'est établi à 282 millions d'euros et le résultat avant impôt à 130 millions. L'effort important engagé en 2011 pour accroître la collecte de dépôts bancaires auprès de la grande clientèle s'est poursuivi.

### Banque de financement : chiffres clés (en millions d'euros)

|                             | 2012 | 2011 | Variation |
|-----------------------------|------|------|-----------|
| P N B                       | 282  | 417  | - 32,4 %  |
| Frais de fonctionnement     | (88) | (79) | + 11,4 %  |
| R B E                       | 194  | 338  | - 42,6 %  |
| Coût du risque              | (64) | (34) | + 88,2 %  |
| Résultat avant impôt        | 130  | 304  | - 57,2 %  |
| Résultat net part du groupe | 105  | 197  | - 46,7 %  |

Source : comptes consolidés.



### Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

En 2012, dans un environnement économique dégradé qui a pesé sur la demande de crédit, la contraction des engagements de la direction des grands comptes s'est poursuivie. L'exposition globale (hors garanties reçues) s'est réduite de 2,4 milliards, revenant de 21 à 18,5 milliards d'euros : les emplois bilan<sup>(1)</sup> sont passés de 5,3 à 3,8 milliards (- 27,8 %) ; le hors bilan de financement (part non utilisée des crédits confirmés) a baissé de 9,3 à 8,8 milliards (- 5,2 %) ; le hors bilan de garantie (cautions) a, pour sa part, diminué de 7,8 % pour revenir à environ 6 milliards.

À la fin de l'exercice, 45,4 % des lignes en force étaient concentrées sur une vingtaine de groupes clients. Les trois plus importants représentaient respectivement 4,5 %, 3,7 % et 3,2 % de l'exposition globale.

La qualité du portefeuille s'est maintenue, 78,7 % des engagements étant qualifiés « *investment grade* » (79,3 % en 2011).

Après son homologation par les autorités de tutelle, l'outil de notation utilisé pour les prises de décision a largement contribué à la maîtrise du coût du risque. Ce dernier était positif fin 2012 (0,2 million d'euros), contre une dotation nette de - 12 millions d'euros l'année précédente.

Le marché des crédits syndiqués est resté atone, le CIC intervenant dans seulement 18 syndicats de crédits *corporate* (37 en 2011). 61 % de ces opérations concernaient des refinancements de lignes existantes.

(1) Y compris autres prêts de marché.

... Banque de financement

Le développement des ressources est demeuré prioritaire. Au 31 décembre, l'encours des dépôts comptables atteignait 7,6 milliards d'euros, dont 6,4 milliards de comptes à terme et 1,3 milliard de soldes à vue. Pour ce qui est des OPCVM monétaires, l'encours s'élevait à 10,4 milliards (hors OPCVM non conservés), auxquels s'ajoutaient 4,3 milliards de certificats de dépôt.

Le dynamisme commercial a permis de concrétiser de nouvelles entrées en relation (*Manpower, CCMSA, IDPE...*). 15 appels d'offres ont été remportés, dont une majorité concernait des investisseurs institutionnels. Ces succès sont dus au savoir-faire de la banque et à son rôle d'acteur majeur dans le domaine des moyens de paiement qui est toujours un axe de développement important.

Fin 2012, le PNB est ressorti à 92,5 millions d'euros, n'intégrant qu'en partie le résultat des opérations apportées aux autres entités opérationnelles du groupe (*cross selling*) pour lesquelles la direction est un prescripteur important. Une « ligne métier grands comptes » se met progressivement en place à l'échelle de l'ensemble du CM11-CIC.

## Financements spécialisés

Les résultats ont été impactés négativement par l'arrêt de la production de dossiers en USD fin 2011 et au premier trimestre 2012. L'activité s'est sensiblement raffermie au second semestre sans pouvoir toutefois compenser cet effet. Compte tenu de la conjoncture économique, le coût du risque, en hausse, est ressorti à 0,48 % des encours moyens tirés, contre 0,20 l'année précédente. Près des deux tiers sont provenus des financements d'acquisitions et le solde des financements d'actifs. À noter que les financements de projets ont encore eu un coût du risque négatif.

Hors impact de coût additionnel de gestion de bilan, le PNB a été en retrait de 14,1 %, le RBE de 18,6 % et le résultat opérationnel de 32,9%.

## Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

Sur le plan commercial, le niveau, bon au premier semestre, a faibli sur la deuxième partie de l'exercice. Les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée au rapport rentabilité/risque. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales). Les équipes ont été attentives et efficaces dans la gestion des risques de syndication.

Sur le portefeuille, la dégradation de l'environnement s'est fait sentir sur les performances opérationnelles des contreparties, notamment sur les six derniers mois. En conséquence, le coût du risque a été en augmentation tout en restant maîtrisé.

## Financements d'actifs

L'année a été marquée par une baisse d'activité dans tous les métiers traditionnels, en raison prioritairement des difficultés dans le secteur du transport maritime et dans l'accès à la liquidité USD délicat sur le premier semestre. Le CIC a néanmoins continué à accompagner ses clients dans leurs besoins de financement. Le recul des marges sur les meilleures contreparties s'est poursuivi malgré la baisse de la concurrence interbancaire, conséquence du retrait ou de la réduction significative des interventions des acteurs historiques (notamment européens) de ces marchés.

Les opérations de financements structurés avec optimisation fiscale, en particulier avec la Chine et la Turquie, sont restées une priorité et ont participé de manière importante à la génération de commissions.

New York et Singapour ont poursuivi leur développement sur les axes définis. Leur contribution a encore représenté une part significative de la production globale, équitablement répartie entre les bureaux étrangers et Paris.

## Financements de projets

En 2012, le marché a été affecté d'une part par la raréfaction des ressources « non euro » et le renchérissement de la liquidité à long terme, et d'autre part par un ralentissement de la demande dans certaines zones géographiques. Le repli de certaines équipes européennes sur leurs marchés de proximité a été comblé rapidement par d'autres intervenants et le volume d'activité s'est révélé satisfaisant.

Dans ce contexte, l'équipe projets a confirmé sa présence auprès de la grande clientèle du groupe. Parmi les opérations de l'année : refinancement d'*Eiffarie* en France, financement du terminal de LNG « *ICHTYS* » en Australie, celui du terminal



LNG *Chenière* aux États-Unis, construction d'un collège en partenariat public/privé en France (Seine-Saint-Denis), projet de transport de voyageurs en Angleterre, plusieurs autres dans le solaire, acquisition d'un gestionnaire de réseau de chaleur énergétique.

Au 31 décembre 2012, la segmentation par secteur de la production s'analyse comme suit : infrastructures 62,6 %, électricité 3,8 %, ressources naturelles 30,5 % et infra-télécom 3,1 %. Celle des autorisations du portefeuille projet : infrastructures 46 %, électricité 41,6 %, ressources naturelles 11 % et infra-télécom 1,4 %.

Par zone géographique, 65,7 % des nouveaux projets sont situés en Europe, 9,5 % aux USA et 24,8 % en Asie-Pacifique. Pour les autorisations : 60,2 % en Europe, 13,7 % au Moyen-Orient, 12,9 % en Amérique du Nord, 11,5 % en Asie-Pacifique, 0,9 % en Afrique et 0,9 % en Amérique du Sud.

## International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec *CIC Développement International*, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de CM-CIC Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation. Sa promotion est assurée par l'action des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées ou forums-pays*).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

2012 a été marquée en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, par l'entrée en vigueur de crédits acheteurs importants sur les pays émergents et par les contraintes du ralentissement mondial.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services.

Géré par un centre de métier unique (*ISO 9001*), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie*, et, en Espagne, avec *TARGOBANK* et *Banco Popular*.

## Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

### Londres

Les principales lignes de métier sont le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux entreprises pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

Elles ont connu, dans un contexte économique et financier difficile, malgré la poursuite de la baisse des actifs, une année satisfaisante grâce à des marges en augmentation et un coût du risque maîtrisé. En outre, le remboursement anticipé de certains prêts s'est traduit par un niveau élevé de commissions.

En 2012, le résultat net\* de la succursale a été de 11,4 millions d'euros.

### New York

La confirmation de la reprise, le début de redressement du marché immobilier et la bonne santé financière des entreprises américaines sont à souligner pour l'exercice 2012. Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, l'année a été caractérisée par une baisse des encours et le transfert d'une partie du portefeuille dans un fond « CLO » qui a contribué à la gestion de la liquidité en US dollars.

Les revenus des financements d'actifs ont été en progression avec un portefeuille diversifié et des structures de prêts protectrices au plan du risque. Le financement des entreprises françaises est demeuré soutenu.

Les résultats des activités de marché ont été positifs avec une bonne maîtrise des titrisations immobilières.

Le résultat net\* de la succursale en 2012 s'est élevé à 14,8 millions d'euros.

### Singapour, Hong Kong et Sydney

Dans un environnement favorable malgré le ralentissement de la Chine et de l'Inde, la succursale a maintenu sa stratégie de spécialisation par métier, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Pour les financements spécialisés et d'entreprise, l'exercice s'est soldé par une baisse des encours et des revenus, un coût du risque contenu et un résultat qui demeure satisfaisant.

La banque privée a été confrontée à la volatilité des marchés et à une baisse des commissions malgré la bonne tenue des portefeuilles sous gestion.

Les activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, sont restées bénéficiaires.

L'accompagnement en Asie des entreprises clientes du réseau en France s'appuie sur l'offre du groupe à l'international.

Le résultat net\* de la succursale en 2012 s'est établi à : 4,9 millions d'euros.

### Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 34 bureaux de représentation qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.

\* Contribution au résultat net consolidé du CIC.

## Activités de marché

Le PNB des activités de marché a été de 555 millions d'euros en 2012 et le résultat avant impôt de 351 millions. Après une année 2011 marquée par la crise des dettes souveraines, et dans un contexte d'amélioration de l'environnement, la banque a accompagné de nombreux clients pour leurs émissions obligataires et a elle-même sécurisé son propre refinancement.

### Activités de marché : chiffres clés (en millions d'euros)

|                             | 2012  | 2011  | Variation |
|-----------------------------|-------|-------|-----------|
| P N B                       | 555   | 336   | + 65,2 %  |
| Frais de fonctionnement     | (178) | (156) | + 14,1 %  |
| R B E                       | 377   | 180   | + 109,4 % |
| Coût du risque              | 26    | (54)  | - 51,9 %  |
| Résultat avant impôt        | 351   | 126   | + 178,6 % |
| Résultat net part du groupe | 204   | 64    | + 218,8 % |

Source : comptes consolidés.



## CM-CIC Marchés

*CM-CIC Marchés* assure les activités de marché du groupe CM11-CIC, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement, que pour sa clientèle. Celles-ci sont exercées principalement en France mais aussi dans les succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour. La structure dispose de la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire à son développement et d'une salle des marchés au service d'entreprises, de collectivités locales, de grands comptes, d'institutionnels, à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes. Intervenant aussi comme prestataire interne, *CM-CIC Marchés* permet aux autres entités du groupe de mieux gérer leurs risques et opérations financières.

### Commercial

En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles proposent aux clients du réseau et des grandes entreprises des solutions de couverture de leurs risques (taux, change, matières premières), de refinancement (en particulier des billets de trésorerie) et de placements classiques ou structurés. Dans ce dernier domaine, le « commercial » intègre notamment une offre originale et performante, directement issue de l'expertise du métier « investissement taux-actions-crédits ». Ces activités ont connu un bon développement au cours du dernier exercice.

## Refinancement

En 2012, le refinancement du groupe a été réalisé dans un contexte de marché globalement plus serein mais marqué par deux périodes distinctes.

La première partie de l'année, dans la continuité de 2011, s'est déroulée dans un climat lourd caractérisé par la poursuite de la grave crise des dettes souveraines et bancaires en Europe (nécessité d'un *LTRO* n° 2 en février).

Ensuite, des avancées politiques, complétées par des mesures supplémentaires de la BCE lors de l'été (*OMT*), ont redonné confiance aux investisseurs désormais davantage convaincus de la pérennité de la zone euro.

Le CM11-CIC, grâce à sa stratégie largement orientée vers ses clients (banque de détail et assurance) et à de solides fondamentaux, a pu préserver ses bonnes notations à l'échelle internationale qui lui ont ainsi assuré un accueil particulièrement positif de la part des prêteurs tout au long de cette année.

La réduction de l'endettement de marché, notamment par la poursuite de l'amélioration du ratio crédits/dépôts, s'est également traduite par une baisse des besoins d'émission à moyen et long terme auprès des investisseurs externes au groupe (11,2 milliards d'euros contre 18,2 milliards en 2011). L'effort de diversification des ressources sur ces mêmes durées a continué :

- mise en place d'une documentation *US144A* pour la SFH à destination du marché US aboutissant à une 1<sup>re</sup> émission en fin d'année ;
- poursuite des émissions au Japon (*Samourai* et *Uridashi*) pour un total de 37 milliards de yens sur des maturités de 2, 3 et 5 ans ;
- émission d'un *CLO* de 435 millions de dollars pour refinancer une partie des financements d'acquisitions de la succursale de New York ;
- exercices de communication à destination des investisseurs internationaux selon le calendrier initial.

En termes d'opérations majeures à souligner, les deux émissions réalisées par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :

- 1 250 millions d'euros à 12 ans en janvier, dans un contexte de marché difficile et sans le support de la BCE ;
- 1 000 millions de dollars à 5 ans en novembre, sous un format *US144A* et placés à hauteur de 70 % auprès de prêteurs d'origine US.

L'essentiel du refinancement à moyen et long terme a cependant été assuré avec des ressources levées par la BFCM. Au niveau du pilotage global, les ressources à court terme (nettes) ne représentaient plus que 30 % du total des financements de marché levés au 31 décembre (37 % à fin 2011). Le groupe a donc sensiblement réduit sa dépendance vis-à-vis du marché monétaire dont une fermeture totale de plus de 12 mois glissants pourrait être supportée, du fait de la détention d'actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE. La composition et le calibrage de cette réserve font l'objet d'un suivi très détaillé et un plan de marche précis a été mis en place afin de répondre en temps et en heure aux exigences des futurs ratios de liquidité Bâle 3.

## Investissement taux-actions-crédits

Les équipes ont pour but d'améliorer la rentabilité du groupe via des investissements réalisés dans un cadre précis de limites. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur les instruments financiers liés à ces dernières.



En 2012, les marchés économiques ont été cadencés par :

- un début d'année soumis à une tension sur les *spreads* de crédit et spécialement les souverains ;
- un second semestre de politiques économiques favorables sur le plan européen, avec une aide au système bancaire espagnol confirmé ;
- une liquidité abondante tout au long de l'année.

Dans ce contexte, les positions ont été gérées avec prudence. Les résultats des activités de marchés, en France et à New York, ont été en progression par rapport à 2011. Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle se sont situées à bon niveau. Ainsi celle du fonds de gestion alternative *Stork*, le principal support d'investissement, a dépassé 15 % et les encours globaux ont légèrement augmenté.

... Activités de marché



## Intermédiation boursière, dépositaire-teneur de comptes et opérations financières

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion privée et entreprises.

Membre de *ESN LLP*, réseau multilocal formé de 9 intermédiaires présents dans 11 pays en Europe (Allemagne, Grande Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'*ESN North America* (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents.

Intervenant sur 750 sociétés européennes, ESN dispose d'une équipe de recherche de 110 analystes et stratèges, ainsi que de 170 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe. Pour sa part, CM-CIC Securities compte 30 analystes et 31 stratèges basés en France, 30 commerciaux à Paris et Lyon, 4 à Londres et 9 à New York (*ESN North America*). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service *Préviris* pour couvrir les récoltes de blé, colza et maïs) ainsi que 9 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles. En outre, la société est forte d'une recherche de qualité sur les actions américaines, canadiennes et sur les matières premières grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés avec *Needham & Co* (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), *Valeurs Mobilières Desjardins* (filiale de *Mouvement Desjardins*,

6<sup>e</sup> groupe financier du Canada – source *The Banker*) et *Afrifocus Securities* (2<sup>e</sup> courtier indépendant d'Afrique du Sud – source *Financial Mail*).

En 2012, CM-CIC Securities a organisé plus de 300 présentations de sociétés et d'analystes (*roadshows*) et séminaires en France et à l'étranger, parmi lesquels :

- « *Perspectives 2013* », séminaire au cours duquel des experts économiques et financiers, des dirigeants d'entreprises et des analystes du bureau d'étude se sont exprimés sur les stratégies d'investissement possibles sur différentes classes d'actifs, sur une journée et devant plus de 300 clients ;
- les « *ESN European Conferences* » organisées deux fois à Londres et pour la première fois à Francfort, réunissant en moyenne 40 sociétés d'une dizaine de pays d'Europe, choisies par ESN en fonction de leur qualité, autour de près de 100 investisseurs ;
- les « *Clubs horizon stratégie* » et « *Clubs horizon éthique* » avec 10 événements organisés à Paris, réunissant en moyenne 25 dirigeants de sociétés de gestion autour d'une personnalité de premier plan, ont traité de sujets d'actualité comme « Les principes de financement et d'intervention des mécanismes européens de stabilité », « Dettes souveraines : après l'échec des plans de soutien, quelles solutions ? », « Quel avenir pour l'industrie énergétique et nucléaire française ? L'énergie, plus que jamais objet d'un nécessaire consensus politique »...

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 114 sociétés de gestion et administre 27 715 comptes de particuliers et 288 OPCVM, totalisant 16,4 milliards d'euros d'actifs. L'entreprise d'investissement a accueilli 5 nouvelles sociétés de gestion, qui reconnaissent ainsi le savoir-faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte *SOFI* et la solidité financière du CM-CIC. CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan (de CM-CIC Capital Finance) et des financements spécialisés, et bénéficie de la couverture commerciale des « Grands comptes » et du réseau dont *CIC Banque Privée*, *BECM*, *CIC Banque Transatlantique*... Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'*ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ». En 2012, il a participé à 25 émissions obligataires dont 17 comme *bookrunner* (notamment des opérations « syndiquées benchmark » pour *Alstom*, *Bureau Veritas*, *Casino*, *EDF*, *Foncière des Régions*, *Gecina*, *Klepierre*, *Lafarge*, *Vinci*, *Vivendi*, *Wendel*). Parallèlement, l'équipe a également contribué à l'essor d'opérations de placement privé obligatoire, gérant l'intégralité des étapes de trois d'entre elles (*Cofitem*, *Foncière des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissement*, *RCI Banque*). Elle a aussi réalisé une introduction en Bourse (*Nanobiotix*), des augmentations de capital pour *Peugeot*, *GL Events* et *Netbooster* et codirigé l'*OPRA Havas*. Enfin, elle a organisé les retraits de la Bourse de *Foncière Masséna* et d'*Adverline*.

Le département assure par ailleurs les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres).

Le PNB 2012 de CM-CIC Securities s'est établi à 47,2 millions d'euros.

## Banque privée

En 2012, la performance commerciale des activités de gestion de fortune, dans des marchés financiers plutôt bien orientés, a été satisfaisante et le PNB des filiales spécialisées a une nouvelle fois progressé.

### Banque privée : chiffres clés (en millions d'euros)

|                             | 2012  | 2011  | Variation |
|-----------------------------|-------|-------|-----------|
| PNB                         | 464   | 431   | + 7,7 %   |
| Frais de fonctionnement     | (334) | (316) | + 6 %     |
| RBE                         | 130   | 115   | + 13 %    |
| Coût du risque              | (29)  | (43)  | - 32,6 %  |
| Résultat avant impôt        | 106   | 85    | + 24,7 %  |
| Résultat net part du groupe | 62    | 51    | + 21,6 %  |

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking recouvre l'ensemble des métiers de la banque privée du groupe Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie. À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie. Ses enseignes proposent à près de 200 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Avec 112 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 13 milliards d'euros d'engagements et 1 900 collaborateurs, CIC Private Banking a contribué aux résultats 2012 du CIC pour près de 106 millions d'euros.



## FRANCE

Deux acteurs majeurs interviennent :

- *CIC Banque Privée*, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux chefs d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de *stock-options*.

## CIC Banque Privée

Avec plus de 350 collaborateurs répartis dans 55 villes en France, *CIC Banque Privée* accompagne grands patrimoniaux et dirigeants, notamment pour ces derniers dans les moments importants de la vie de leur entreprise: ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs financiers et patrimoniaux, les 183 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2012, dans un environnement financier plus apaisé, *CIC Banque Privée* a poursuivi son développement et l'accroissement de sa collecte en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

L'ouverture d'une agence à Cannes et le renforcement des équipes sur Paris ont contribué à l'expansion du métier en France.

L'offre *Sélection F* de multigestion (notamment dans le cadre du conseil en arbitrage dans les contrats d'assurance vie), conçue par CM-CIC Gestion, a poursuivi son essor en 2012.

Les encours d'épargne gérée avoisinent désormais 15 milliards d'euros, et la contribution de *CIC Banque Privée* a représenté, pour l'exercice, près de 25 % des résultats du métier.

... Banque privée



## Groupe Banque Transatlantique\*

2012 a marqué un exercice record en termes de croissance d'actifs gérés. Ceux-ci se sont élevés à 17,1 milliards d'euros, soit + 62 %.

Cette performance a été réalisée grâce au dynamisme commercial des équipes et à la concrétisation d'importantes opérations.

Le PNB consolidé a atteint 90 millions d'euros (- 3 %) et le résultat net 18 millions contre 20,7 millions en 2011.

### Banque Transatlantique Paris

Le PNB a été de 53 millions d'euros et le résultat net de 7,3 millions.

### Banque Transatlantique Belgium

Le PNB de la filiale belge s'est inscrit à 11,6 millions d'euros (+ 11 %) et le résultat net à 4,6 millions (+ 13 %).

La banque a migré en 2012 sur le système d'information développé pour toutes les entités de banque privée du CM-CIC à l'étranger.

### Banque Transatlantique Luxembourg

Le PNB de la filiale luxembourgeoise est ressorti à 7,2 millions d'euros (+ 4 %) et le résultat net à 0,7 million (+ 15 %).

BT Luxembourg a également rejoint le système d'information commun.

## Transatlantique Gestion

La société de gestion du groupe, résultante de la fusion de Transatlantique Finance, BLC Gestion et GPK Finance, a dégagé un PNB de 17,7 millions d'euros (+ 1 %) et un résultat net de 5,4 millions (+ 7 %).

## Dubly-Douilhet

Dubly-Douilhet est une entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France. En 2012, ses produits ont bien résisté à la crise et la rémunération de la trésorerie s'est améliorée.

La conservation s'est élevée à plus de 977 millions d'euros (contre 873 millions en 2011), grâce à de bonnes performances sur la gestion des actifs, ce qui génère à la fois confiance et apports de capitaux nouveaux.

La société a dégagé un résultat économique net d'impôt de 1,6 million d'euros (contre 1,1 million) et, compte tenu d'éléments non récurrents, un bénéfice net de 2,1 millions d'euros.

Sa situation financière est solide avec plus de 10 millions de capitaux propres.

Dubly Douilhet rejoindra en 2013 la plateforme informatique du groupe Crédit Mutuel-CIC et se transformera ensuite en société de gestion agréée AMF, déléguant la tenue de compte/conservation à CIC Banque Transatlantique et la fonction dépositaire des OPCVM à la BFCM.

\* Les données sur les entités ci-dessous proviennent de la contribution au groupe Banque Transatlantique.



## RÉSEAU CIC PRIVATE BANKING

### Banque CIC (Suisse)

Sa tradition, son ancrage au sein du groupe, ainsi que l'intégration d'une stratégie conforme aux exigences de ce dernier, ont favorisé une bonne croissance. À la fois banque privée et commerciale, systématiquement en mesure d'apporter un service personnalisé et dotée d'une large offre – complétée en 2012 par une activité de leasing –, elle a vu le nombre de ses clients augmenter de 7,8 %. Avec des fonds propres renforcés de 70 millions de francs suisses pour conforter son développement, le total du bilan a été en hausse d'environ 6 %. Le résultat des opérations d'intérêts est resté l'élément clé de sa profitabilité, mais les revenus de commissions se sont redressés, notamment grâce à l'évolution favorable des crédits documentaires. Le résultat net, selon les normes suisses, s'est établi 3,6 millions, progressant de près de 20 %.

### Banque de Luxembourg

Dans un esprit de continuité et malgré un contexte économique difficile, la Banque de Luxembourg a su développer ses activités de banque privée, gestion d'actifs et services aux professionnels de la gestion et des fonds. Son produit net bancaire s'est établi à 240 millions d'euros et son résultat net à 62,9 millions (+ 9,7 %). Avec ses 750 collaborateurs, la banque a continué à fortifier son positionnement au Grand-Duché, tout comme dans les pays limitrophes, notamment au travers de ses deux implantations en Belgique. Fin 2012, elle a annoncé la reprise de la branche banque privée de la succursale luxembourgeoise de *Lloyds TSB*. Soucieuse que ses clients restent en conformité avec un cadre réglementaire et fiscal en constante mutation, elle offre des solutions de gestion et de conseil leur permettant de gérer leur patrimoine dans le strict respect des règles et directives européennes en vigueur. La banque, qui propose des services adaptés aux besoins des entrepreneurs familiaux à intérêts multijuridictionnels, a su prouver sa capacité d'accompagnement de ces familles au-delà des sauts générationnels. Guidées par les principes de continuité et de prudence, ses équipes d'analystes et de gestionnaires de fonds se sont à nouveau vu attribuer de nombreuses récompenses. L'approche responsable visant la régularité des performances sur le long terme a été également à l'origine de la bonne évolution des actifs gérés. Au niveau de la banque professionnelle, dans un environnement de forte pression tarifaire et de permanente adaptation de la réglementation, la Banque de Luxembourg a su satisfaire ses clients et confirmer son rôle de partenaire, tout en enrichissant continuellement sa gamme de services aux fonds d'investissement, gestionnaires indépendants et compagnies d'assurance vie.

### CIC Private Banking-Banque Pasche

Fort de son expérience historique dans le domaine du *Private Banking* et s'appuyant sur des collaborateurs qualifiés, polyvalents et mobilisés, la banque sert avec succès des clients sur tous les continents. 2012 a permis de démontrer, tout en le mettant à rude épreuve, la pertinence de son *business model* face à une demande exigeante et un environnement politique et réglementaire en constante mutation. Ancrée profondément dans chaque pays où elle exerce, toujours à l'écoute des besoins de sa clientèle, capable, grâce à son architecture ouverte, de répondre de manière optimale à des requêtes très hétérogènes dans un monde en proie à l'incertitude, elle a su devenir progressivement le partenaire incontournable pour toutes ses relations.

### Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, deux places qui sont devenues des leaders dans ce domaine. En 2012, les huit premiers mois ont été marqués par une bonne activité qui s'est traduite par le regain d'intérêt des investisseurs, notamment sur les marchés obligataires. En revanche, le retour de la liquidité et la baisse des *spreads* ont causé un gel des affaires sur la fin d'année. Globalement, les actifs gérés ont augmenté de 17 % et le CIC a continué de renforcer la qualité et le nombre de ses conseillers.



## Capital-développement

CM-CIC Capital Finance, outil national du Crédit Mutuel-CIC pour l'ensemble des métiers de haut de bilan des entreprises, se positionne, avec 2,7 milliards d'euros sous gestion et près de 600 sociétés en portefeuille, comme le premier opérateur français à capitaux bancaires.

### Capital-développement : chiffres clés (en millions d'euros)

|                             | 2012 | 2011 | Variation |
|-----------------------------|------|------|-----------|
| P N B                       | 100  | 93   | + 7,5 %   |
| Frais de fonctionnement     | (34) | (34) | 0 %       |
| R B E                       | 66   | 59   | + 11,9 %  |
| Coût du risque              |      |      |           |
| Résultat avant impôt        | 66   | 59   | + 11,9 %  |
| Résultat net part du groupe | 67   | 57   | + 17,5 %  |

Source : comptes consolidés.

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement, CM-CIC Capital Innovation, CM-CIC Capital Privé, CM-CIC LBO Partners et CM-CIC Conseil), il compte près de 110 salariés répartis entre le siège à Paris et 5 implantations à Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille et Strasbourg.

CM-CIC Capital Finance décline une offre complète (capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), intervenant pour des montants de 1 à 100 millions d'euros afin de soutenir les clients du groupe dans leur développement, tant en France qu'à l'international. 2012 a constitué sa première année complète d'exercice, suite à l'évolution de l'organisation et à la fusion intervenues en 2011. Dans une conjoncture difficile, en particulier à partir de l'été, et un contexte peu porteur à la création de valeur dans les entreprises, il a bien résisté tant en termes d'activité, de tenue de ses portefeuilles que de rentabilité.

Ainsi, près de 200 millions d'euros ont été investis dans 118 sociétés (avec près des 2/3 en capital-développement), dont une part significative en accompagnement des lignes du portefeuille. Les principales prises de participations ont concerné *Primus*, *Paprec*, *Routin*, *Ealis*, *Compagnie Biodiversité* et *Géococoncept* et les réinvestissements, notamment *Piscines Waterair*, *NSE Industries*, *Heligoland*, *Descours* et *Cabaud* et *Norac*.

Deux projets spécifiques ont été conduits. D'une part, un engagement de 25 millions d'euros a été pris dans *Alsace Croissance* (fonds de 50 millions créé en partenariat avec la Région Alsace). D'autre part, à l'international, a été finalisé en décembre au Canada un partenariat avec le *Mouvement des Caisses Desjardins*, se traduisant par le lancement début 2013 du fonds *Emerillon Capital* d'un montant de 50 millions de dollars canadiens (dont 30 apportés par CM-CIC Capital Finance).

La rotation du portefeuille de gestion pour compte propre a été une nouvelle fois élevée avec 271 millions d'euros en valeur de cessions et en plus-value de 100 millions (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant la qualité et la résilience des lignes investies. Une liquidité des actifs gérés a en effet été activement recherchée et les principaux désinvestissements ont porté sur *Club Sagem*, *Biomérieux*, *Hefi/Herault*, *Afflelou*, *Shearer's*, *Hasap* et *Vulcain*. CM-CIC Capital Innovation a cédé sa participation dans *Intuiskin - Icosmeceuticals* et procédé à la cotation réussie de *Nanobiotix*.

Au 31 décembre 2012, ce portefeuille représentait au total 1,8 milliard d'euros (dont 69 millions en capital-innovation) pour près de 500 participations. Il est diversifié sectoriellement et compte une part dominante de capital-développement. Les actifs gérés (y compris la trésorerie) ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 43,7 millions. Malgré l'importance des cessions et un environnement économique et financier peu favorable, CM-CIC Capital Finance a pu reconstituer son stock de plus-values latentes sur portefeuilles, ce qui a bénéficié à son résultat IFRS. En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a procédé à une nouvelle levée de fonds (un FIP et un FCPI) pour 35 millions d'euros et a investi 28 millions. Les fonds sous gestion ont atteint 369 millions, après remboursement de 43 millions à leurs souscripteurs.

CM-CIC LBO Partners (gestion de deux fonds de capital-transmission *midcaps*) a finalisé deux cessions significatives pour 65 millions d'euros : *Emeraude*, *Armatix*. Trois investissements ont été réalisés par le fonds *CIC LBO Fund II* pour 34,8 millions.

L'activité de conseil s'est concrétisée par sept opérations dans un contexte délicat pour les fusions-acquisitions, marché par nature volatile.

CM-CIC Capital Finance et ses filiales ont contribué pour 67 millions d'euros (+ 18 %) au résultat du CIC.

# Coordonnées du réseau

## Banques régionales

### CIC

6 avenue de Provence  
75009 Paris  
Tél. : 01 45 96 96 96  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Michel Lucas  
Directeur général délégué :  
Alain Fradin  
Directeur général adjoint :  
Philippe Vidal  
Directeur du réseau  
grand public :  
Daniel Baal  
Directeur du réseau  
entreprises :  
René Dangel

### CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier  
59800 Lille  
Tél. : 03 20 12 64 64  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Stelli Prémaor  
Directeurs généraux adjoints :  
Éric Cotte – Bernard Duval

### CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude  
Bonduelle – 44000 Nantes  
Tél. : 02 40 12 91 91  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Michel Michenko  
Directeurs généraux adjoints :  
Michel David – Laurent Métral

### CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 37 61 23  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Nicolas Théry  
Directeurs généraux délégués :  
Luc Dymarski – Pierre Jachez

### CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République  
69001 Lyon  
Tél. : 04 78 92 02 12  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Rémy Weber  
Directeur général adjoint :  
Isabelle Bourgade

### CIC Sud Ouest

Cité Mondiale  
20 quai des Chartrons  
33058 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 57 85 55 00  
www.cic.fr  
Président-directeur général :  
Pascale Ribault  
Directeur général adjoint :  
Michel Delaigue

## Réseau international

### Europe

#### Allemagne

Wilhelm-Leuschner  
Strasse 9-11  
D 60329 Frankfurt am Main  
Tél. : (49 69) 97 14 61 01  
E-mail : infofra@  
frankfurt.cic.fr  
Christoph Platz-Baudin

#### Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique  
Belgique  
Rue de Crayer, 14  
1000 Bruxelles  
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90  
E-mail : cicbruxelles@  
cicbanques.be  
Gaétan Croen

#### Espagne

Calle Claudio Coellon  
N° 123 – 6ª planta  
28006 Madrid  
Tél. : (349 1) 310 32 81/82  
E-mail : cic.madrid@  
cicmadrid.com  
Rafael Gonzalez-Ubeda

#### Grande-Bretagne

Veritas House  
125 Finsbury Pavement  
Londres EC2A 1HX  
Tél. : (44 20) 74 54 54 00  
Ubaldo Bezoari

#### Hongrie

Budapesti kepviseleti Iroda  
Fő utca 10  
H-1011 Budapest  
Tél. : (36 1) 489 03 40  
E-mail : cicbudapest@  
cicbudapest.hu  
Kalman Marton

#### Italie

Corso di Porta Vittoria, 29  
20122 Milano  
Tél. : (39 02) 55 19 62 42  
E-mail : cicmilano@  
cicmilano.it  
Luigi Caricato

#### Pologne

Ul Stawki 2  
INTRACO 29 p.  
00-193 Warszawa  
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03  
E-mail : cicvarsovie@  
cicvarsovie.pl  
Barbara Kucharczyk

#### Portugal

Avenida de Berna n° 30, n° A  
1050-042 Lisbonne  
Tél. : (351 21) 790 68 43/44  
E-mail : ciclisbonne@  
mail.telepac.pt  
Henrique Real

#### République Tchèque

Mala Stepanska 9  
12000 Praha CZ  
Tél. : (420 2) 24 91 93 98  
E-mail : cicprague@  
cicprague.cz  
Zdenka Stibalova

#### Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2  
Apt. 6, Sector 1  
011981 Bucuresti  
Tél. : (40 21) 203 80 83  
E-mail : cic@cicbucarest.ro  
Georges Anagnostopoulos

#### Fédération de Russie – CEI

9, korp. 2A  
Kutuzovskiy prospekt  
Office 93-94  
121248 Moscou  
Tél. : (7 495) 974 12 44  
E-mail : cic-moscow@  
cic-moscow.ru  
Nikita Stepanchenko

#### Suède, Pays baltes et nordiques

Kronbergsgatan 27  
SE – 112 33 Stockholm  
Tél. : (46 8) 611 47 11  
E-mail : cicstockholm@  
cic.pp.se  
Martine Wahlström

#### Suisse

29 avenue de Champel  
1211 Genève 12  
Tél. : (41 22) 839 35 06  
E-mail : nadine.johnson@  
cic.ch  
Nadine Johnson

#### Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48  
BJK Plaza A Blok K:4 D:41  
Akaretler  
34357 Besiktas Istanbul  
Tél. : (90 212) 227 67 39  
E-mail : cicturkey@  
cicturkey.com  
Mehmet Bazyar

... Réseau international

## Afrique

### Algérie

38 rue des Frères Benali  
(ex-Parmentier)  
Hydra  
16000 Alger  
Tél. : (213 21) 60 15 55/ 15 56  
E-mail : cicbalg@  
cicalgeria.com.dz  
Ahmed Mostefaoui

### Égypte

28 rue Cherif  
Le Caire 11-111  
Tél. : (20 2) 23 93 60 45  
E-mail : cicegypt@  
soficom.net  
Hussein M. Lotfy

### Maroc

12 boulevard Brahim Roudani  
Résidence Zeïna  
1<sup>er</sup> étage appartement 102  
20000 Casablanca  
Tél. : (212 5 22) 20 67 67/68 16  
E-mail : cicmaroc@  
cicmaroc.ma  
Karim Raoui

### Tunisie

Immeuble Carthage Center  
Rue du Lac de Constance  
1053 Les Berges du Lac  
Tunis  
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78  
E-mail : cictunisie@  
cictunisie.tn  
Emna Ben Amor – Dimassi

## Proche-Orient

### Liban et Moyen-Orient

Achrafieh  
Rue de l'archevêque  
Ghofrayel  
Immeuble Attar – rdc gauche  
Beyrouth  
Tél. : (961 1) 216 320  
E-mail : cicba@cyberia.net.lb  
Blanche Ammoun

### Emirats Arabes Unis

Dubaï-Al Wasl-Sheikh Zayed  
Road  
Dubaï National Insurance  
Building  
1<sup>st</sup> Floor – Office 106  
Po : Box : 16732 Dubaï  
United Arab Emirates  
Tél. : (00971) 4 325 1559  
E-mail : cicba@  
emirates.net.ae  
Blanche Ammoun

## Amérique

### Brésil

CIC Do Brasil  
Rua Fidêncio Ramos, 223  
13 Andar – Cj 132  
CEP 04551 – 010  
Sao Paulo SP  
Tél. : (55 11) 3846 22 12  
E-mail : cicbrasil@  
brasil-cic.com.br  
Luiz Mendes de Almeida

### Chili

Edificio World Trade Center  
Santiago  
Av. Nueva Tajamar 481  
Torre Norte – Oficina 1401  
Las Condes – Santiago  
de Chile  
Tél. : (56 2) 203 67 90  
E-mail : cicbanqueschili@  
cicsantiago.cl  
Sylvie Le Ny

### États-Unis

CIC  
520 Madison Avenue  
New York, N.Y. 10022  
Tél. : (1 212) 715 44 00  
E-mail : sfrancis@cicny.com  
Steve Francis

### Mexique

Galileo 20 PH A  
Colonia Polanco  
CP 11560 Delegacion  
Miguel Hidalgo  
Mexico D.F.  
Tél. : (52 55) 52 80 83 73  
E-mail : cicmexico@  
cicmexico.mx  
Olivier Soulard

### Venezuela

Centro Plaza – Torre A  
Piso 12  
Oficina 1  
Avenida Francisco  
de Miranda  
Caracas  
Adresse postale:  
Apartado Postal 60583  
Caracas 1060  
Tél. : (58 212) 285 45 85/  
286 25 03  
E-mail : cicvenezuela@  
cicvenezuela.com.ve  
Pierre Roger

## Asie

### Chine de l'Est/Shanghai

Room 2005  
Shanghai Overseas Chinese  
Mansion  
N° 129 Yan An Xi Road (w)  
Shanghai 200040  
Tél. : (86 21) 62 49 66 90/  
69 27  
E-mail : cicshanghai@  
cicshanghai.cn  
Shan Hu

### Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1,  
Bright China  
Chang An Building  
N° 7 Jianguomennei Dajie  
Dong Cheng District  
Beijing 100005 P.R.  
Tél. : (86 10) 65 10 21 67/68  
E-mail : cicpekin@  
cicpekin.cn  
Wenlong Bian

### Chine du Sud/Hong Kong

22<sup>nd</sup> Floor, Central Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong  
Tél. : (85 2) 25 21 61 51  
E-mail : cichongkong@  
cichongkong.com  
Pierre Garnier

### Corée

Samsug Marchen House 601  
Il-San-Dong-Ku  
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752  
Goyang 410-837  
South Korea  
Tél. : (82 31) 901 1225  
E-mail : cicseoul@  
hanmail.net  
Isabelle Hahn

### Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg  
Lajpat Nagar Part 2  
New Delhi 110 024  
Tél. : (91 11) 41 68 06 06  
E-mail : cicindia@cicindia.net  
Mathieu Jouve Villard

### Indonésie

Wisma Pondok Indah 2,  
Suite 1709  
Jalan Sultan Iskandar Muda  
Pondok Indah Kav. V-TA  
Jakarta Selatan 12310  
Tél. : (62 21) 765 41 08/09  
E-mail : cicindonesia@  
cicindonesia.co.id

### Japon

Sun Mall Crest 301  
1-19-10 Shinjuku  
Shinjuku-ku  
Tokyo 160 – 0022  
Tél. : (81 3) 32 26 42 11  
E-mail : cictokyo@  
cic-banks.jp  
Frédéric Laurent

### Singapour

12 Marina Boulevard #37-01  
Marina Bay Financial Centre  
Tower 3  
Singapore 018982  
Tél. : (65) 65 36 60 08  
www.cic.com.sg  
E-mail : angladje@  
singapore.cic.fr  
Jean-Luc Anglada

### Taiwan

2F, n° 61, Tien-mou West  
Road  
11156 Taipei  
Tél. : (886 2) 2874 7645/46  
E-mail : cictaiwan@  
cictaiwan.tw  
Henri Wen

### Thaïlande

496-502 Amarin Tower,  
10<sup>th</sup> floor  
Ploenchit road, Lumpini  
Pathumwan  
Bangkok 10330  
Tél. : (662) 305 6894  
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th  
Abhawadee Devakula

### Vietnam

c/o Openasia Consulting  
Limited  
6B Ton Duc Thang Street,  
1<sup>st</sup> Floor  
District 1  
Hô Chi Minh City  
Tél. : (848) 391 05 029  
E-mail : cicvietnam@  
openasiagroup.com  
Daitu Doan Viet

## Océanie

### Australie

Suite 1503, Level 15 Chifley  
Tower  
2 Chifley Square  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tél. : (612) 9926 0701  
E-mail : suttonle@  
australia.cic.fr

## Réseau spécialisé

### France

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
26 avenue Franklin  
D.Roosevelt  
75008 Paris  
Tél. : 01 56 88 77 77  
www.banquetransatlantique.com  
Président-directeur général :  
Bruno Julien-Laferrrière  
Directeur général adjoint :  
Hubert Veltz

#### Capital-développement

**CM-CIC Capital Finance**  
4-6 rue Gaillon  
75002 Paris  
Tél. : 01 42 66 76 63  
www.cmcic-capitalfinance.com  
Président du directoire :  
Antoine Jarmak  
Membres du directoire :  
Carl Arnou – Pierre Tiers

### Belgique

#### Banque privée

**Banque Transatlantique Belgium**  
Rue De Crayer, 14  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 626 02 70  
E-mail :  
btb@banquetransatlantique.be  
Fabrice de Boissieu –  
Michel de Villenfagne

### Grande-Bretagne

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
125 Finsbury Pavement  
Londres EC2A 1HX  
Tél. : (44 20) 74 96 18 90  
E-mail : btlondres@  
banquetransatlantique.com  
Elisabeth A. Markart

### Luxembourg

#### Banque privée

**Banque de Luxembourg**  
14 boulevard Royal  
L 2449 Luxembourg  
Tél. : (352) 49 92 41  
E-mail :  
banque.de.luxembourg@  
bd.l.lu  
Pierre Ahlborn  
Philippe Vidal

### Banque Transatlantique Luxembourg

17 Côte d'Eich – BP 884  
L 2018 Luxembourg  
Tél. : (352) 46 99 891  
E-mail : btl@  
banquetransatlantique.lu  
Didier Huard  
Mériadec Portier

### Suisse

#### Banque privée

**CIC Private Banking-  
Banque Pasche**  
10 rue de Hollande  
Case Postale 5760  
1211 Genève 11  
Tél. : (41 22) 818 82 22  
E-mail : pasche@  
cm-bpgroup.ch  
Christophe Mazurier

### Banque CIC (Suisse) SA

13 place du Marché  
4001 Bâle  
Tél. : (41) 61 264 12 00  
E-mail : info@cic.ch  
Thomas Müller  
Philippe Vidal

### CIC Banque Transatlantique Private Wealth

Avenue de Champel 29  
Genève 1206  
Suisse  
Tél. : (41 22) 346 10 10  
E-mail : btgeneve@  
transatlantiqueprivatewealth.ch  
Nicolas Paillard

### Canada

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
1170 rue Peel – Bureau 601  
Montréal (Québec) H3B 4P2  
Tél. : +1 514 985 4137  
E-mail : btmontreal@  
banquetransatlantique.com  
David Eap

### États-Unis

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
520 Madison Avenue  
New York, N.Y. 10022  
Tél. : (1 212) 644 42 19  
E-mail : btnewyork@  
banquetransatlantique.com  
Pascal Le Coz

### Hong Kong

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
22/F, Central Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong  
Tél. : +852 2106 0391  
E-mail : bthongkong@  
banquetransatlantique.com  
Juliette Michelin-Tang

### CIC Investor Services Limited

22<sup>nd</sup> Floor, Central Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong  
Tél. : (85 2) 21 06 03 88  
E-mail : loti@hongkong.cic.fr  
Timothy Lo

### Singapour

#### Banque privée

**CIC Banque Transatlantique**  
12 Marina Boulevard # 37-02  
Marina Bay Financial Center  
Tower 3 Singapore 018982  
Tél. : (65) 64 41 20 00  
E-mail : btsingapour@  
banquetransatlantique.com  
Yves Pinsard

### CIC Singapore

63 Market Street #15-01  
Singapore 048942  
Tél. : (65) 62 31 98 80  
www.cic.com.sg  
E-mail : kwekpa@  
singapore.cic.fr  
Paul Kwek



# Historique du CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France. Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

## CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

**1859.** La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.

**1864.** Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.

**1895.** Inauguration de la première succursale à l'étranger : celle de Londres.

**1896.** Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle Calédonie, de la Réunion et de Madagascar...

**1917.** Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

## Une politique de prises de participations dans des banques régionales

**1918-1927.** Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest...

**1927.** Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA).

**1929.** Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuels.

**1948-1970.** Les banques régionales sont en phase d'expansion.

**1968.** Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

**1971-1982.** La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

## De la nationalisation à la privatisation

**1982.** Le CIC est nationalisé ainsi que ses neuf banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées.

**1983.** Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société mère ».

**1984.** La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

**1985.** La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

**1987.** Désormais, 100 % du capital des banques régionales sont détenus par la Compagnie Financière.

**1989.** La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %.

**1990.** Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

**1991.** Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

**1992.** CIC Banques, la nouvelle identité visuelle du groupe est lancée.

**1993.** Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

**1996.** L'État (Gouvernement Juppé) décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

**1997.** L'État (Gouvernement Jospin) relance la procédure de privatisation selon le même principe.

## Le Crédit Mutuel rachète le CIC

**1998.** Le Gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés. Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devient président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, président du CMCEE, président du conseil de surveillance.

**1999.** La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Ile-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête et banque régionale. Par ailleurs, la BFCM cède 1 % du capital à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

**2000-2004.** Développement de l'assise internationale avec prise de participation dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, montée au capital de la Banque de Tunisie, accords de partenariat avec Banca Popolare di Milano (Italie) et Bank of East Asia.

**2000.** Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs Crédit Mutuel-CIC.

**2001.** Le capital social du CIC est désormais de 560 141 376 euros. La même année, sa composition connaît une nouvelle évolution : le Crédit Mutuel rachète la part du GAN.

**2004.** Année charnière avec l'aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Ile-de-France, un réseau densifié.

## Une nouvelle organisation territoriale autour de 6 pôles :

- Ile-de-France avec le CIC, tête de réseau ;
- Nord-Ouest avec CIC Banque Scalbert Dupont et CIC Banque CIN ;
- Est avec CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ;
- Sud-Est avec CIC Lyonnaise de Banque ;
- Sud-Ouest avec CIC Société Bordelaise ;
- Ouest avec CIC Banque CIO et CIC Banque BRO.

## 2006. Fusions juridiques :

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN ;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.

**2007. Fusion juridique :**

- CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.

**2008 :** CIC Lyonnaise de Banque intègre le CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

**2010 :**

- Banque BSD-CIN change de raison sociale pour Banque CIC Nord Ouest.
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest.
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

**2011.** Le 19 mai, l'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique. Le conseil d'administration, réuni à son issue, décide que la direction générale sera assumée par Michel Lucas, président du conseil d'administration et directeur général, et par Alain Fradin, directeur général délégué.

## Capital

### Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2012, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros. Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébaïl, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 et rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport des siennes au CIC, ce qui a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été cédées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détenait alors 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007) dont les actionnaires autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie

d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros. En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles. En application de la 5<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles. En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles. En application de la 4<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

### Titres non-représentatifs du capital

Néant.

### Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

### Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

|                                      | 2008              |                    | 2009              |                    | 2010              |                    |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|                                      | Nombre d'actions  | Montant en euros   | Nombre d'actions  | Montant en euros   | Nombre d'actions  | Montant en euros   |
| Situation au 1 <sup>er</sup> janvier | 35 851 678        | 573 626 848        | 36 649 06         | 586 334 976        | 36 917 271        | 590 676 336        |
| Augmentation en numéraire            | 797 383           | 128 373 663        | 268 210           | 27 893 840         | 1 110 222         | 17 763 552         |
| <i>Dont prime d'émission</i>         |                   | (115 620 535)      |                   | (23 602 480)       |                   |                    |
| <b>CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE</b>  | <b>36 649 061</b> | <b>586 384 976</b> | <b>36 917 271</b> | <b>590 676 336</b> | <b>38 027 493</b> | <b>608 439 888</b> |

### Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

|  | Situation au 31/12/2010 |            |                   |            | Situation au 31/12/2011 |            |                   |            |
|--|-------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------------|------------|-------------------|------------|
|  | Nombre d'actions        | %          | Droits de vote    | %          | Nombre d'actions        | %          | Droits de vote    | %          |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel                                 | 27 560 922              | 72,48      | 27 560 922        | 72,94      | 27 570 357              | 72,50      | 27 570 357        | 72,98      |
| Ventadour Investissement   | 7 407 901               | 19,48      | 7 407 901         | 19,61      | 7 407 901               | 19,48      | 7 407 901         | 19,61      |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel                                   | 384 436                 | 1,01       | 384 436           | 1,02       | 384 436                 | 1,01       | 384 436           | 1,02       |
| Banca Popolare di Milano   | 352 082                 | 0,93       | 352 082           | 0,93       | 352 082                 | 0,93       | 352 082           | 0,93       |
| Crédit Mutuel Nord Europe  | 375 289                 | 0,99       | 375 289           | 0,99       | 375 289                 | 0,99       | 375 289           | 0,99       |
| Crédit Mutuel Arkéa  | 263 585                 | 0,69       | 263 585           | 0,70       | 263 585                 | 0,69       | 263 585           | 0,70       |
| Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie                         | 256 186                 | 0,67       | 256 186           | 0,68       | 256 186                 | 0,67       | 256 186           | 0,68       |
| Crédit Mutuel Océan  | 266 292                 | 0,70       | 266 292           | 0,70       | 266 292                 | 0,70       | 266 292           | 0,70       |
| Crédit Mutuel du Centre  | 219 458                 | 0,58       | 219 458           | 0,58       | 219 458                 | 0,58       | 219 458           | 0,58       |
| Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest                     | 135 329                 | 0,36       | 135 329           | 0,36       | 135 329                 | 0,36       | 135 329           | 0,36       |
| FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)                        | 101 499                 | 0,27       | 101 499           | 0,27       | 87 531                  | 0,23       | 87 531            | 0,23       |
| Crédit Mutuel Normandie  | 26 626                  | 0,07       | 26 626            | 0,07       | 26 626                  | 0,07       | 26 626            | 0,07       |
| Public, autres actionnaires  | 435 664                 | 1,15       | 435 664           | 1,15       | 434 184                 | 1,14       | 434 184           | 1,15       |
| Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité) | 242 224                 | 0,64       | -                 | -          | 248 237                 | 0,65       | -                 | -          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>38 027 493</b>       | <b>100</b> | <b>37 785 269</b> | <b>100</b> | <b>38 027 493</b>       | <b>100</b> | <b>37 779 256</b> | <b>100</b> |

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 233 766 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2012 (dont 229 741 actions détenues en propre et 4 025 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre

la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre.

Au 31 décembre 2012, le FCPE « ACTICIC » détenait 66 573 actions CIC représentant 0,18 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives que les salariés et anciens salariés détenaient directement, la participation de ces derniers au capital du CIC s'élevait à 0,33 %.

#### Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La BFCM, elle-même filiale à 92,9 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), contrôle au 31 décembre 2012 directement (73 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 92,6 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.



| 2011              |                    | 2012              |                    |
|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Nombre d'actions  | Montant en euros   | Nombre d'actions  | Montant en euros   |
| 38 027 493        | 608 439 888        | 38 027 493        | 608 439 888        |
| <b>38 027 493</b> | <b>608 439 888</b> | <b>38 027 493</b> | <b>608 439 888</b> |

| Situation au 31/12/2012 |            |                   |            |
|-------------------------|------------|-------------------|------------|
| Nombre d'actions        | %          | Droits de vote    | %          |
| 27 591 315              | 72,56      | 27 591 315        | 73,01      |
| 7 407 901               | 19,48      | 7 407 901         | 19,60      |
| 384 436                 | 1,01       | 384 436           | 1,02       |
| 352 082                 | 0,93       | 352 082           | 0,93       |
| 375 289                 | 0,99       | 375 289           | 0,99       |
| 263 585                 | 0,69       | 263 585           | 0,70       |
| 256 186                 | 0,67       | 256 186           | 0,68       |
| 266 292                 | 0,70       | 266 292           | 0,70       |
| 219 458                 | 0,58       | 219 458           | 0,58       |
| 135 329                 | 0,36       | 135 329           | 0,36       |
| 66 573                  | 0,18       | 66 573            | 0,18       |
| 26 626                  | 0,07       | 26 626            | 0,07       |
| 448 655                 | 1,18       | 448 655           | 1,19       |
| 233 766                 | 0,61       | -                 | -          |
| <b>38 027 493</b>       | <b>100</b> | <b>37 793 727</b> | <b>100</b> |

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM11-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM11-CIC, constitué des Caisses et des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (caisse fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, TARGOBANK (Allemagne et Espagne), Cofidis, CIC Iberbanco.

Au 31 décembre 2012, avec un total de bilan consolidé de 499,2 milliards d'euros, le CM11-CIC gère et conserve 506,9 milliards d'euros d'épargne, dont 213,6 milliards de dépôts comptables, 228,6 milliards d'épargne financière bancaire et 64,6 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 269,4 milliards.

Ses capitaux propres comptables et TSS s'élèvent à 31,2 milliards d'euros et son ratio de solvabilité *Core Tier 1* à 14,1 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des prix de marché et que les seules conventions réglementées entre la BFCM et le CIC concernent l'optimisation du refinancement du groupe.

En sus du président du conseil d'administration du CIC, qui est également président du conseil d'administration de la BFCM, celle-ci dispose d'un siège au conseil d'administration du CIC qui comprend 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.



# Marché des titres de l'émetteur

## Les actions



Les actions du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession de ces actions. L'article 9 des statuts, 6<sup>e</sup> alinéa, oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 %.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 24 mai 2012 a, par sa neuvième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2013 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, en 2012, le CIC :

- a acquis 40 878 actions, à un prix moyen unitaire de 96,75 euros ;
- a vendu 55 349 actions, à un prix moyen unitaire de 98,09 euros ;
- et détenait 4 025 actions CIC à un cours de Bourse de 104,95 euros au 31 décembre 2012, soit 0,011 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées. Le montant des frais de négociation correspond à la facture du prestataire de services d'investissement.

Il sera demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 23 mai 2013 de renouveler cette autorisation.

Il n'existe aucun droit, ni privilège, ni restriction particuliers qui soient attachés aux actions émises par la société.

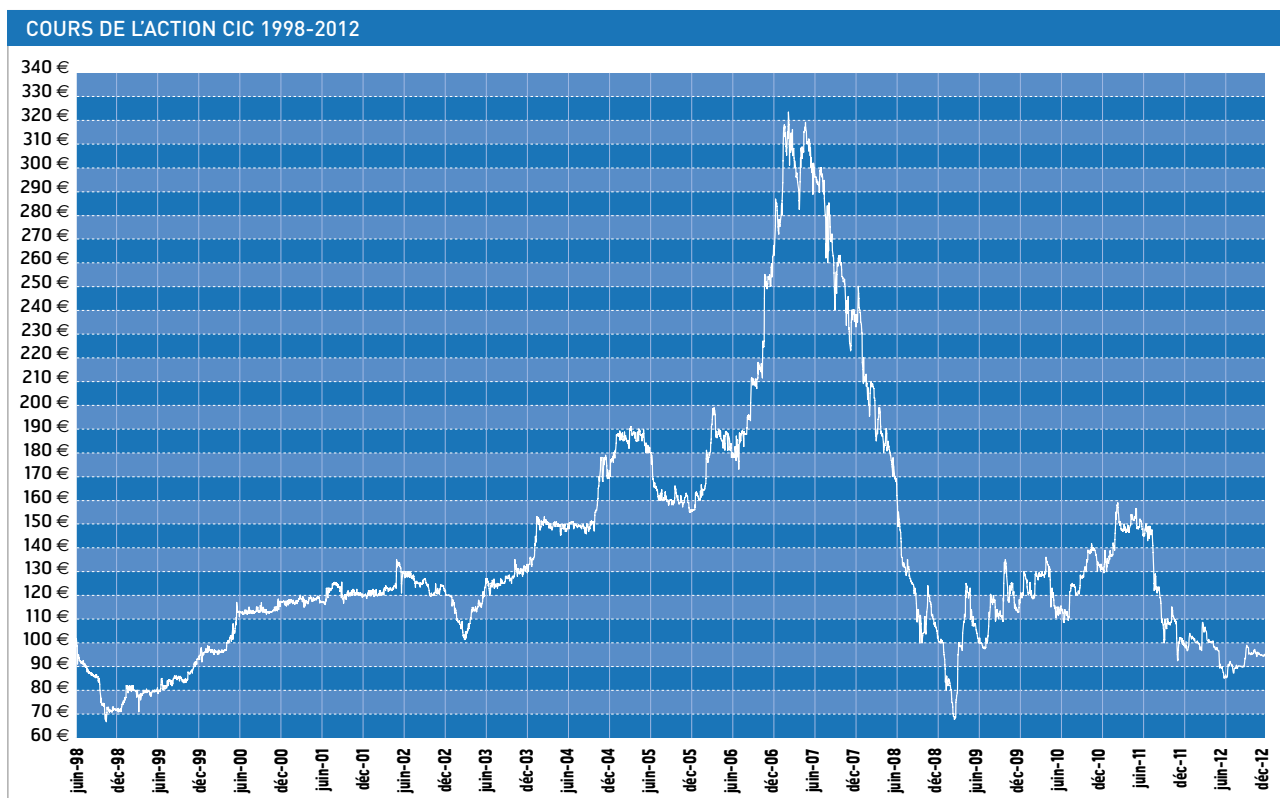
### Données boursières – actions CIC

|                     | Nombre d'actions échangées | Capitaux mensuels millions d'euros | Cours extrêmes |              |
|---------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------|--------------|
|                     |                            |                                    | + bas euros    | + haut euros |
| <b>Janvier 2011</b> | 13 645                     | 1,842                              | 130,00         | 139,00       |
| Février 2011        | 19 982                     | 2,967                              | 135,51         | 160,00       |
| Mars 2011           | 12 193                     | 1,836                              | 144,50         | 159,00       |
| Avril 2011          | 17 221                     | 2,544                              | 146,00         | 154,00       |
| Mai 2011            | 22 533                     | 3,466                              | 147,00         | 156,50       |
| Juin 2011           | 9 153                      | 1,361                              | 144,50         | 153,50       |
| Juillet 2011        | 11 669                     | 1,717                              | 142,00         | 150,00       |
| Août 2011           | 9 760                      | 1,281                              | 120,00         | 147,43       |
| Septembre 2011      | 9 305                      | 1,014                              | 100,00         | 123,50       |
| Octobre 2011        | 5 984                      | 0,666                              | 105,00         | 115,80       |
| Novembre 2011       | 6 920                      | 0,710                              | 88,00          | 113,61       |
| Décembre 2011       | 7 652                      | 0,765                              | 97,00          | 104,80       |
| <b>Janvier 2012</b> | 14 771                     | 1,500                              | 96,50          | 104,90       |
| Février 2012        | 26 290                     | 2,653                              | 99,00          | 103,99       |
| Mars 2012           | 44 547                     | 4,542                              | 92,60          | 109,00       |
| Avril 2012          | 10 582                     | 1,074                              | 99,45          | 105,95       |
| Mai 2012            | 10 187                     | 0,972                              | 89,00          | 100,00       |
| Juin 2012           | 5 401                      | 0,469                              | 81,50          | 90,90        |
| Juillet 2012        | 5 343                      | 0,481                              | 86,50          | 92,00        |
| Août 2012           | 11 202                     | 1,007                              | 88,00          | 91,50        |
| Septembre 2012      | 30 867                     | 2,904                              | 89,60          | 99,50        |
| Octobre 2012        | 14 182                     | 1,351                              | 94,00          | 98,00        |
| Novembre 2012       | 9 728                      | 0,922                              | 94,00          | 96,00        |
| Décembre 2012       | 18 388                     | 1,864                              | 94,15          | 108,70       |
| <b>Janvier 2013</b> | 22 606                     | 2,463                              | 105,00         | 113,00       |
| Février 2013        | 16 738                     | 1,823                              | 107,30         | 113,90       |
| Mars 2013           | 24 912                     | 2,863                              | 109,00         | 118,40       |

## Vie de l'action

L'action CIC a démarré à 99,80 euros, le 2 janvier 2012. Elle a atteint son cours de clôture le plus haut les 16 et le 19 mars, à 108,60 euros. Le titre a ensuite amorcé une baisse, touchant son plus bas le 15 juin à 84,79 euros, avant de reprendre une tendance haussière.

Il a terminé à 104,95 euros le 31 décembre, soit une progression de 4,4 % sur l'exercice. Le cours moyen sur l'année s'est établi à 96,029 euros. En 2012, 201 488 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 19,7 millions d'euros de capitaux.



## Dividendes et politique de distribution

### Titres composant le capital

|   | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions                              | 36 649 061 | 36 917 271 | 38 027 493 | 38 027 493 | 38 027 493 |
| Dividende net des actions (en €)              | 1          | 4,35       | 8,80       | 6,50       | 7,50       |
| <b>TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)</b>                | <b>37</b>  | <b>161</b> | <b>335</b> | <b>247</b> | <b>285</b> |
| Résultat net consolidé part du groupe (en M€) | 170        | 801        | 1 115      | 555        | 698        |
| Taux de distribution                          | 22,00 %    | 20,00 %    | 30,00 %    | 45,00 %    | 41,00 %    |

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 233 766 titres auto-détenus. Le montant des dividendes

revenant à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

... Vie de l'action

## Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2013 – CP 2013 – est égal à :

$$\text{CP 2012} \times \frac{\text{Résultat 2012 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2011 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2012, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 697 647 milliers d'euros contre 557 351 milliers pour 2011.

Le CP 2013 est ainsi égal à :

$$\text{CP 2013 est ainsi égal à : } \text{CP 2012} \times \frac{697\,647 \text{ milliers d'euros}}{557\,351 \text{ milliers d'euros}}$$

soit  $9,139 \times 1,25172 = 11,439$ .

### Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 0,839 %, soit à un niveau inférieur au plancher de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2012 aux porteurs de titres participatifs sera de 85 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 1,157 % avec un TAM de 0,1578 % et un TMO moyen de 2,5642 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2012, le coupon brut est de 1,76 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

### Rémunération payée depuis 2009 (année de paiement)

|      | CP     | TAM %  | TMO %  | Taux servi % | Coupon brut versé |
|------|--------|--------|--------|--------------|-------------------|
| 2009 | 2,96   | 3,2947 | 4,3842 | 4,992        | € 7,61            |
| 2010 | 13,233 | 0,4610 | 3,8542 | 2,805        | € 4,28            |
| 2011 | 18,355 | 0,5187 | 3,3967 | 2,545        | € 3,88            |
| 2012 | 9,139  | 0,8126 | 3,4408 | 2,765        | € 4,21            |
| 2013 | 11,439 | 0,1578 | 2,5642 | 1,157        | € 1,76            |

### Cours du titre participatif depuis 2008

|      | + haut euros | + bas euros | Dernier cours euros |
|------|--------------|-------------|---------------------|
| 2008 | 182,00       | 150,00      | 156,00              |
| 2009 | 160,00       | 145,00      | 148,00              |
| 2010 | 154,00       | 137,00      | 141,75              |
| 2011 | 147,00       | 138,00      | 140,00              |
| 2012 | 150,00       | 139,50      | 145,10              |

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.



# Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC, et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 19 avril 2013 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs. La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2013, est le suivant :

$$CP\ 2012 = CP\ 2011 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2012}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2011}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à  $85\% \times (TAM + TMO)/2$ ,
- une rémunération plafond égale à  $130\% \times (TAM + TMO)/2$ .

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2012 et 2011, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2011 et 2012, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables.

Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2012 de 11,439 contre 9,139 en 2011. Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 0,84 % avant prise en compte des taux plancher et plafond, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,16 % et 1,77 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2013 relative à l'exercice 2012 sera de 1,76 euro par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

### Les commissaires aux comptes

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| PricewaterhouseCoopers Audit | Ernst & Young et Autres |
| Agnès Hussherr               | Olivier Durand          |



## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **39 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 40 Changements intervenus au cours de l'exercice 2012
- 40 Composition du conseil d'administration
- 41 Autres mandataires sociaux : direction générale
- 41 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

### **49 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

- 49 Principes directeurs
- 49 Mise en œuvre

### **50 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES PROFESSIONNELS FAISANT PARTIE DE LA « POPULATION RÉGULÉE »**

- 50 Évolutions réglementaires
- 50 Règles de gouvernance

### **51 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2013**

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

- 51 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil
- 54 Procédures de contrôle interne

### **62 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,**

sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

### **62 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

# Conseil d'administration

## Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

### **Michel Lucas**

Président-directeur général  
Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel,  
du Crédit Mutuel Centre Est Europe  
et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

### **Catherine Allonas Barthe**

Directeur général ACM Vie Sam

### **Joseph Arenas**

Responsable des activités institutionnelles et réglementaires  
du Crédit Mutuel Centre Est Europe

### **Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

*représentée par Jacques Humbert – Vice-président*

### **Caisse Centrale du Crédit Mutuel**

*représentée par Jean-Luc Menet – Administrateur*

### **Maurice Corgini**

Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe

### **Jean-Louis Girodot**

Président du Crédit Mutuel Ile-de-France

### **Daniel Leroyer**

Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

### **Philippe Vasseur**

Président du Crédit Mutuel Nord Europe

## Membres élus par les salariés :

### **Cédric Jolly**

Conseiller clientèle particuliers à CIC Nord Ouest

### **William Paillet**

Gérant privé à CIC Est

## Censeurs :

### **Luc Chambaud**

Directeur général du Crédit Mutuel Normandie

### **Gérard Cormorèche**

Président du Crédit Mutuel du Sud-Est

### **François Duret**

Président du Crédit Mutuel du Centre

### **Pierre Filliger**

Président du Crédit Mutuel Méditerranéen

### **Albert Peccoux**

Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

## Assistent également aux séances :

### **Alain Fradin**

Directeur général délégué du CIC

### **Philippe Vidal**

Directeur général adjoint du CIC

### **Stéphane Marché**

Représentant du comité d'entreprise du CIC

### **Gilles Le Noc**

Secrétaire général du CIC,  
secrétaire du conseil d'administration



**Michel Lucas**  
Président-directeur général



**Alain Fradin**  
Directeur général délégué

## Changements intervenus au cours de l'exercice 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2012 a nommé monsieur Joseph Arenas administrateur.

## Composition du conseil d'administration

Elle est régie par l'article 10 des statuts.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs élus par le personnel salarié, dont un représentant les cadres, au sens de la convention collective des banques, et un représentant les autres salariés.

Les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les autres administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans et ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. À cet effet, le mandat des premiers administrateurs nommés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 a été de deux, quatre ou six ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus

par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du sixième anniversaire de leur élection.

Les censeurs sont désignés pour six ans et participent avec voix consultative aux réunions du conseil.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, le 19 mai 2011, monsieur Michel Lucas a été nommé en qualité de président du conseil d'administration. Cette nomination a été faite pour la durée du mandat de l'intéressé.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil d'administration figurent dans le tableau de synthèse page 42.



## Autres mandataires sociaux : direction générale

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale du 19 mai 2011, a décidé à l'unanimité que la direction générale serait assumée par le président du conseil d'administration, Michel Lucas.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer monsieur Alain Fradin directeur général délégué.

Le président-directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants responsables du CIC au regard du Code monétaire et financier.

Le fonctionnement de la direction générale est régi par l'article 12 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le conseil d'administration n'a fixé aucune limite aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué.

## Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

### Rapports avec l'entreprise

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil d'administration ou de la direction générale envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 52 relative à Banca Popolare di Milano, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration ou de la direction générale aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et du conseil d'administration.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC.

Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée. Chaque membre de la direction générale et du conseil d'administration a attesté :

- 1°.** n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
  - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe de direction ou d'administration, ou exercer la fonction de directeur général,
  - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
  - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou d'administration, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;

**2°.** ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;

**3°.** n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

## Tableau de synthèse direction du groupe

|  | Date de 1 <sup>re</sup> nomination | Date d'expiration du mandat en cours           | Fonction principale exercée dans la société | Fonctions principales exercées en dehors de la société <sup>(1)</sup>  |
|--|------------------------------------|--|---|--|
| <b>Conseil d'administration</b>        |                                    |  |   |  |
| Michel Lucas                           | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Président du CA                             | Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM                                   |
| Joseph Arenas                          | 24.5.2012                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA                                | Responsable des activités institutionnelles et réglementaires du CM Centre Est Europe                                  |
| Catherine Allonas Barthe               | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Membre du CA                                | Directeur général de ACM Vie Sam   |
| Maurice Corgini                        | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA                                | Administrateur du CM Centre Est Europe   |
| Jean-Louis Girodot                     | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA                                | Président du CM Ile-de-France  |
| Jacques Humbert (représentant la BFCM) | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Membre du CA                                | Vice-président de la BFCM  |
| Daniel Leroyer                         | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA                                | Président du CM Maine-Anjou, Basse-Normandie   |
| Jean-Luc Menet (représentant la CCCM)  | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA                                | Directeur général du CM Océan, administrateur de la CCCM   |
| Philippe Vasseur                       | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA                                | Président du CM Nord-Europe  |
| Cédric Jolly                           | 26.10.2011                         | 26.10.2017                                     | Salarié à CIC Nord Ouest                    |  |
| William Paillet                        | 26.10.2011                         | 26.10.2017                                     | Salarié à CIC Est                           |  |
| <b>Direction générale</b>              |                                    |  |   |  |
| Michel Lucas                           | 19.5.2011                          | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Directeur général                           | Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM                                   |
| Alain Fradin                           | 19.5.2011                          | Sans limitation de durée                       | Directeur général délégué                   | Directeur général de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe<br>Directeur général délégué de la BFCM |

CA : conseil d'administration – CM : Crédit Mutuel – BFCM : Banque Fédérative du Crédit Mutuel – CCCM : Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés ci-après.

## Mandats des dirigeants

### Conseil d'administration

#### Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial  
6 avenue de Provence - 75009 Paris

|                                    | Début<br>de mandat | Fin<br>de mandat |
|------------------------------------|--------------------|------------------|
| <b>Président-directeur général</b> | 19.05.2011         | 2017             |

#### Autres mandats

##### Président-directeur général :

|                                    |            |      |
|------------------------------------|------------|------|
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 22.10.2010 | 2013 |
| Carmen Holding Investissement      | 07.11.2008 | 2016 |

##### Président du conseil d'administration :

|   |            |                 |
|---|------------|-----------------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel      | 13.10.2010 | 2015            |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 22.10.2010 | durée illimitée |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel              | 24.09.2010 | 2014            |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel        | 24.02.1993 | 2017            |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA            | 29.06.1993 | 2017            |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD SA           | 19.03.1993 | 2017            |
| Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM            | 13.06.1991 | 2015            |
| Banque du Crédit Mutuel d'Ile-de-France       | 17.11.2003 | 2015            |
| International Information Developments        | 06.02.2004 | 2013            |
| Direct Phone Services                         | 06.02.2004 | 2013            |
| Républicain Lorrain                           | 30.06.2009 | 2015            |
| Est Républicain                               | 04.11.2011 | 2015            |
| Liberté de l'Est                              | 05.01.2012 | 2013            |
| Dernières Nouvelles d'Alsace                  | 04.11.2011 | 2015            |

##### Président :

|                                   |            |      |
|-----------------------------------|------------|------|
| Crédit Mutuel Cartes de Paiements | 07.05.2003 | 2015 |
| Europay France                    | 28.05.2002 | 2014 |

##### Président du conseil de surveillance :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Banque Européenne du Crédit Mutuel<br>(ex-Banque de l'Economie du Commerce<br>et de la Monétique) | 22.10.2010 | 2013 |
| Euro Information Production (GIE)   | 19.05.1994 | 2017 |

##### Vice-président du conseil de surveillance :

|                                   |            |      |
|-----------------------------------|------------|------|
| CIC Iberbanco                     | 05.06.2008 | 2013 |
| Banque de Luxembourg (Luxembourg) | 25.03.2003 | 2017 |

##### Administrateur :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| ACMN IARD   | 25.07.1997 | 2015 |
| ASTREE (Tunis)  | 04.03.2005 | 2013 |
| Assurances Générales des Caisses Desjardins<br>(Québec) | 12.05.1993 | 2016 |
| Banque de Tunisie (Tunis)                               | 30.03.2004 | 2013 |
| Banque Marocaine du Commerce Extérieur<br>(Casablanca)  | 17.09.2004 | 2014 |
| CIC Banque Transatlantique                              | 19.12.2000 | 2014 |
| Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)              | 21.03.2005 | 2015 |
| CRCM Midi-Atlantique                                    | 24.05.2008 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »           | 11.05.1985 | 2013 |
| CIC Lyonnaise de Banque                                 | 06.07.1999 | 2014 |
| Safran  | 21.04.2011 | 2016 |
| Dauphiné Libéré   | 29.06.2011 | 2017 |
| Est Bourgogne Média                                     | 17.09.2012 | 2018 |
| Le Progrès SA   | 22.06.2012 | 2018 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|                         |            |      |
|-------------------------|------------|------|
| CM-CIC Asset Management | 28.09.1992 | 2014 |
| Manufacture Beauvillé   | 14.02.2000 | 2018 |
| CM-CIC Services (GIE)   | 07.05.2008 | 2014 |
| CM-CIC Capital Finance  | 02.02.2011 | 2014 |

##### Membre du comité de direction :

|                                |            |      |
|--------------------------------|------------|------|
| Euro Information               | 14.06.2002 | 2014 |
| Euro Information Développement | 14.06.2002 | 2014 |
| EBRA                           | 24.02.2006 | 2013 |

##### Représentant permanent :

|   |      |      |
|---|------|------|
| BFCM (membre du conseil<br>de direction de SOFEDIS) | 1994 | 2014 |
|---|------|------|

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Président du conseil d'administration :

|                           |            |      |
|---------------------------|------------|------|
| Banco Popular Hipotecario | 28.10.2010 | 2011 |
|---------------------------|------------|------|

##### Directeur général :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 21.01.1998 | 2010 |
|--|------------|------|

##### Président du directoire :

|     |            |      |
|-----|------------|------|
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |
|-----|------------|------|

##### Président du conseil de surveillance :

|                              |            |      |
|------------------------------|------------|------|
| Fonds de garantie des dépôts | 26.11.2008 | 2012 |
| Targo Deutschland GmbH       | 08.12.2008 | 2011 |
| Targo Management AG          | 08.12.2008 | 2011 |
| TARGOBANK AG                 | 08.12.2008 | 2011 |
| Cofidis                      | 17.03.2009 | 2011 |
| Cofidis Participations       | 17.03.2009 | 2011 |
| CM-CIC Capital Finance       | 02.02.2011 | 2012 |

##### Administrateur - directeur général :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 06.04.2001 | 2010 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel            | 14.06.2002 | 2010 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel              | 06.04.2001 | 2010 |

##### Vice-président du conseil de surveillance :

|                                      |            |      |
|--------------------------------------|------------|------|
| Mastercard Europe Région (Bruxelles) | 30.09.1992 | 2008 |
| Safran                               | 15.04.2009 | 2011 |

##### Administrateur :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Banque de l'Economie du Commerce<br>et de la Monétique (devenue Banque<br>Européenne du Crédit Mutuel) | 15.05.1992 | 2010 |
| CIC Finance  | 20.12.2000 | 2010 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|                    |            |      |
|--------------------|------------|------|
| CIC Investissement | 20.12.2000 | 2010 |
| Safran             | 30.10.2002 | 2009 |

##### Représentant permanent :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (administrateur<br>de Crédit Mutuel Paiements Électroniques) | 19.03.2003 | 2012 |
|---|------------|------|

#### Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

ACM  
42 rue des Mathurins - 75008 Paris

|                       | Début<br>de mandat | Fin<br>de mandat |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011         | 2017             |

#### Autres mandats

##### Président :

|                  |            |      |
|------------------|------------|------|
| Massena Property | 31.08.2009 | 2014 |
|------------------|------------|------|

##### Directeur général :

|             |            |                 |
|-------------|------------|-----------------|
| ACM Vie Sam | 01.01.2006 | durée illimitée |
|-------------|------------|-----------------|

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

#### Représentant permanent :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| ACM Vie Sam (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management) | 01.01.2006 | 2014 |
| ACM Vie Sam (administrateur du GIE ACM)                                    | 07.05.2005 | 2013 |
| ACM Vie Sam (administrateur de Valinvest Gestion)                          | 2008       | NC   |
| ACM Vie Sam (administrateur de Serenis Assurances)                         | 07.05.2005 | 2014 |
| ACM Vie Sam (administrateur de Foncière des Régions)                       | 2009       | 2015 |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Président du conseil de surveillance :

|                      |            |      |
|----------------------|------------|------|
| Foncière Massena SCA | 08.11.2006 | 2009 |
|----------------------|------------|------|

##### Administrateur :

|                           |    |      |
|---------------------------|----|------|
| SA 174 Prés Saint Germain | NC | 2008 |
|---------------------------|----|------|

### Joseph Arenas

Né le 27 septembre 1955 à Campdevanol (Espagne)

Adresse professionnelle :

|   |                        |                      |
|---|------------------------|----------------------|
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel<br>34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|---|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 24.05.2012 | 2013 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Administrateur :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Est Républicain SA  | 04.11.2011 | 2013 |
| Est Bourgogne Media SA  | 13.07.2011 | 2014 |
| Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura SA | 16.06.2011 | 2014 |
| Dernières nouvelles d'Alsace SA                                 | 04.11.2011 | 2013 |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Administrateur :

|                        |            |      |
|------------------------|------------|------|
| Républicain Lorrain SA | 12/04/2007 | 2009 |
|------------------------|------------|------|

### Banque Fédérative du Crédit Mutuel

|                                     |                        |                      |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|
| 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011 | 2017 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Président :

|                   |            |      |
|-------------------|------------|------|
| CM-CIC Immobilier | 05.06.2012 | 2014 |
| Bischenberg       | 30.09.2004 | 2015 |

##### Administrateur :

|   |            |                 |
|---|------------|-----------------|
| Assurances du Crédit Mutuel SAM               | 04.05.2005 | 2015            |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA            | 04.05.2005 | 2017            |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD SA           | 04.05.2005 | 2017            |
| Banque de Tunisie                             | 26.05.2009 | 2015            |
| Boréal  | 25.01.1991 | 2014            |
| Caisse de Refinancement de l'Habitat          | 12.10.2007 | 2013            |
| CM-CIC Epargne Salariale                      | 21.05.2008 | 2014            |
| CM-CIC Securities                             | 31.12.1999 | 2017            |
| CM-CIC SCPI Gestion                           | 30.01.1990 | 2014            |
| CM-CIC Home Loan SFH                          | 16.04.2007 | 2013            |
| Crédit Mutuel Cartes de Paiements             | 17.03.1983 | 2015            |
| Crédit Mutuel Habitat Gestion                 | 20.03.1990 | 2014            |
| Critel  | 24.11.1989 | 2014            |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 29.09.1992 | durée illimitée |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel        | 04.02.1994 | 2017            |
| Groupe SOFEMO                                 | 19.11.1986 | 2014            |
| SAEM Mirabelle TV                             | 30.11.2009 | 2013            |
| SAEM Locusem                                  | 16.12.2010 | 2013            |
| SEM Action 70                                 | 01.10.1990 | 2013            |
| SEM Destination 70                            | 01.10.1990 | 2014            |
| SEM CAEB - Bischheim                          | 27.11.1997 | 2015            |

|  |            |      |
|--|------------|------|
| SEM CALEO - Guebwiller   | 24.06.2005 | 2013 |
| SEM Euro Moselle Développement   | 15.03.1991 | 2014 |
| SEM Nautiland  | 25.05.1987 | 2014 |
| SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)            | 24.02.1989 | 2017 |
| SEM Semibi Biesheim  | 14.11.1984 | 2015 |
| SIBAR  | 27.05.1999 | 2015 |
| Société Fermière de la Maison de L'Alsace                                      | 01.01.1977 | 2016 |
| Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace » | 02.06.2004 | 2016 |
| Ventadour Investissement   | 24.05.1991 | 2013 |

##### Membre du comité de direction :

|                                 |            |      |
|---------------------------------|------------|------|
| Euro Information                | 14.06.2002 | 2014 |
| Euro Protection Surveillance    | 27.06.1992 | 2014 |
| Euro TVS                        | 27.11.1979 | 2014 |
| Euro Information Direct Service | 14.06.2002 | 2014 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Batigère   | 22.03.1996 | 2014 |
| CM-CIC Asset Management  | 31.12.2004 | 2014 |
| SAEM Mulhouse Expo   | 16.02.2005 | 2016 |
| Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC) | 30.05.1978 | 2013 |
| STET - Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement                   | 08.12.2004 | NC   |

##### Conseil de direction :

|         |            |      |
|---------|------------|------|
| SOFEDIS | 24.11.1994 | 2013 |
|---------|------------|------|

##### Censeur :

|                                  |            |                 |
|----------------------------------|------------|-----------------|
| SAFER d'Alsace                   | 30.05.2006 | durée illimitée |
| SEM E Puissance 3 - Schiltigheim | 07.03.1991 | 2013            |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Administrateur :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel                   | 17.09.1969 | 2012 |
| CM-CIC Participations Immobilières                 | 17.09.1981 | 2012 |
| CM-CIC Aménagements Fonciers                       | 23.04.1981 | 2012 |
| Crédit Mutuel Paiements Electroniques              | 19.03.2003 | 2012 |
| CM-CIC Agence Immobilière                          | 17.04.2001 | 2008 |
| Institut Lorrain de Participations                 | 30.05.1997 | 2010 |
| SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace             | 04.05.2005 | 2010 |
| UES PACT ARIM                                      | 17.11.1994 | 2010 |
| CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH) | 16.04.2007 | 2011 |
| SEM Patinoire Les Pins                             | 01.10.1990 | 2010 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|                              |            |      |
|------------------------------|------------|------|
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 2 | 13.09.1990 | 2008 |
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 3 | 18.09.1991 | 2009 |
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 4 | 13.10.1993 | 2009 |
| SCPI Finance Habitat 1       | 29.04.1998 | 2010 |
| SCPI Finance Habitat 2       | 18.06.1997 | 2010 |
| CIC                          | 17.06.1998 | 2011 |

### Caisse Centrale du Crédit Mutuel

|                                  |                        |                      |
|----------------------------------|------------------------|----------------------|
| 88-90 rue Cardinet - 75017 Paris | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|----------------------------------|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011 | 2013 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Membre du conseil de surveillance :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| CM-CIC Asset Management                        | 30.12.1997 | 2014 |
| SODEREC  | 19.04.1978 | 2014 |
| La Française Real Estate Managers (ex-UFG REM) | 01.01.2008 | 2013 |

##### Administrateur :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Centre International du Crédit Mutuel - CICM | 22.05.1984 | 2013 |
| C.M.C.P.                                     | 16.05.1983 | 2015 |
| Crédit Logement                              | 06.07.1999 | 2015 |
| Crédit Mutuel Habitat Gestion                | 13.01.1987 | 2014 |
| CRH  | 10.04.1990 | 2015 |

|                                |            |      |
|--------------------------------|------------|------|
| CM-CIC Factor                  | 22.11.1999 | 2017 |
| France Active Garantie         | 04.07.1995 | 2013 |
| IDES Investissements           | 12.08.1983 | 2016 |
| Le Chèque Domicile             | 20.12.2011 | 2014 |
| Maison Europe des coopératives | 05.02.2008 | 2013 |
| SGFGAS                         | 24.03.1993 | 2014 |

|                  |            |      |
|------------------|------------|------|
| <b>Censeur :</b> |            |      |
| SIAGI            | 12.05.2005 | 2015 |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

|                         |            |      |
|-------------------------|------------|------|
| <b>Administrateur :</b> |            |      |
| C.M.P.E.                | 19.03.2003 | 2012 |
| France Titrisation      | NC         | 2009 |
| CODLES                  | NC         | 2010 |

### Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle :

|  |                        |                      |
|--|------------------------|----------------------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe<br>34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|--|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011 | 2015 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Président du conseil d'administration :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Caisse de Crédit Mutuel<br>de Baume-Valdahon-Rougemont                 | 10.05.1981 | 2012 |
| Union des Caisses de Crédit Mutuel<br>du District de Franche-Comté Sud | 20.04.1995 | 2014 |

##### Administrateur :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 20.04.1995 | 2014 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel            | 22.06.1995 | 2015 |
| Caisse Agricole Crédit Mutuel                 | 20.02.2004 | 2014 |

##### Cogérant :

|                            |            |                 |
|----------------------------|------------|-----------------|
| Cogit'Hommes Franche-Comté | 01.03.2005 | durée illimitée |
|----------------------------|------------|-----------------|

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Membre du conseil de surveillance :

|     |            |      |
|-----|------------|------|
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |
|-----|------------|------|

### Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

|   |                        |                      |
|---|------------------------|----------------------|
| Crédit Mutuel Ile-de-France<br>18 rue de La Rochefoucauld - 75439 Paris Cedex 9 | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|---|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011 | 2015 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Président du conseil d'administration :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France                       | 1995 | 2015 |
| Caisse Régionale Crédit Mutuel d'Ile-de-France                    | 1995 | 2015 |
| Caisse de Crédit Mutuel<br>« Paris-Montmartre Grands Boulevards » | 1975 | 2013 |

##### Président :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Comité régional pour l'information<br>économique et sociale - CRIES | 2011 | 2014 |
|---|------|------|

##### Vice-président :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Coopérative d'information et d'édition mutualiste<br>[CIEM]                     | 2011 | 2014 |
| Chambre régionale de l'économie sociale<br>et solidaire d'Ile-de-France - CRESS | 1986 | 2014 |
| Audiens   | 2002 | 2014 |

##### Secrétaire général :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Fédération nationale de la presse spécialisée -<br>FNPS | 1979 | 2015 |
|---|------|------|

##### Membre du bureau :

|  |      |      |
|--|------|------|
| Conseil économique, social et environnemental<br>d'Ile-de-France | 1989 | 2013 |
|--|------|------|

##### Administrateur :

|  |      |      |
|--|------|------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 1995 | 2017 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel       | 2002 | 2014 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel         | 2003 | 2015 |
| Afdas (anciennement Mediafor)            | 1995 | 2014 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|               |      |      |
|---------------|------|------|
| El Production | 1995 | 2016 |
|---------------|------|------|

##### Représentant permanent :

|   |      |                    |
|---|------|--------------------|
| Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Ile-de-France<br>(administrateur des ACM Vie SFM) | 2005 | 2015               |
| FNPS à la Commission paritaire<br>des publications et agences de presse               | 1994 | durée indéterminée |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Président :

|            |      |      |
|------------|------|------|
| SAS CODLES | 1980 | 2011 |
|------------|------|------|

##### Vice-président :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Fédération nationale de la presse spécialisée -<br>FNPS | 1979 | 2011 |
|---|------|------|

##### Membre du conseil de surveillance :

|     |            |      |
|-----|------------|------|
| CIC | 19.12.2001 | 2011 |
|-----|------------|------|

##### Administrateur :

|       |      |      |
|-------|------|------|
| PEMEP | 1997 | 2011 |
|-------|------|------|

##### Représentant permanent :

|  |      |      |
|--|------|------|
| CRESS IDF à la Conférence nationale des CRES | 1988 | 2011 |
|--|------|------|

##### Membre :

|                 |      |      |
|-----------------|------|------|
| Groupe Aprionis | 1999 | 2011 |
|-----------------|------|------|

### Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

|  |                        |                      |
|--|------------------------|----------------------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe<br>34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|--|------------------------|----------------------|

|   |            |      |
|---|------------|------|
| <b>Représentant la Banque Fédérative<br/>du Crédit Mutuel, administrateur</b> | 19.05.2011 | 2017 |
|---|------------|------|

#### Autres mandats

##### Président :

|   |      |      |
|---|------|------|
| Union des Caisses de Crédit Mutuel<br>du District de Mulhouse | 2002 | 2014 |
|---|------|------|

##### Président du conseil d'administration :

|                                   |      |      |
|-----------------------------------|------|------|
| Caisse de Crédit Mutuel La Doller | 1982 | 2016 |
|-----------------------------------|------|------|

##### Vice-président du conseil d'administration :

|                                    |            |      |
|------------------------------------|------------|------|
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 13.12.2002 | 2015 |
|------------------------------------|------------|------|

##### Administrateur :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  | 13.12.2002 | 2015 |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe                                 | 09.12.2006 | 2013 |
| Société française d'édition de journaux<br>et d'imprimés commerciaux L'Alsace | 31.05.2006 | 2018 |

##### Représentant permanent :

|                                |            |      |
|--------------------------------|------------|------|
| ADEPI (administrateur du GACM) | 11.05.2011 | 2016 |
|--------------------------------|------------|------|

### Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

|   |                        |                      |
|---|------------------------|----------------------|
| Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie<br>43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9 | <b>Début de mandat</b> | <b>Fin de mandat</b> |
|---|------------------------|----------------------|

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011 | 2013 |
|-----------------------|------------|------|

#### Autres mandats

##### Président du conseil d'administration :

|  |      |      |
|--|------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou,<br>Basse-Normandie      | 2003 | 2014 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel<br>Maine-Anjou, Basse-Normandie | 2003 | 2014 |
| Caisse Générale de Financement (CAGEFI)                          | 2003 | 2014 |

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

|   |      |      |
|---|------|------|
| Créavenir (association)   | 2004 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois   | 1998 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie   | 2007 | 2013 |
| <b>Vice-président du conseil de surveillance :</b><br>SODEREC   | 2012 | 2014 |
| <b>Administrateur :</b><br>SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)  | 2002 | 2014 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel  | 2003 | 2014 |
| Volney Bocage SAS   | 2012 | 2015 |
| <b>Membre du comité exécutif :</b><br>Fondation du Crédit Mutuel  | 2009 | 2013 |
| <b>Représentant permanent :</b><br>Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur de GIE CLOE Services) | 2003 | 2014 |
| Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (vice-président du Centre International du Crédit Mutuel)                | 2012 | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur de la SAS Volney Développement)                     | 1999 | NC   |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)            | 2012 | 2017 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur de la banque Fédérative du Crédit Mutuel)           | 2011 | 2015 |

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Président du conseil d'administration :</b><br>Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô                            | 2007       | 2008 |
| SAS CLOE   | 2008       | 2009 |
| Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (association)  | 2007       | 2010 |
| <b>Membre du conseil de surveillance :</b><br>CIC  | 19.05.2005 | 2011 |
| Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA   | 1998       | 2010 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) | 2005       | 2012 |

### Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :  
Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet  
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27

|   | Début de mandat | Fin de mandat |
|---|-----------------|---------------|
| <b>Représentant la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, administrateur</b> | 19.05.2011      | 2013          |

#### Autres mandats

|   |            |                 |
|---|------------|-----------------|
| <b>Directeur général :</b><br>Fédération du Crédit Mutuel Océan | 01.11.2007 | durée illimitée |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan                          | 01.11.2007 | durée illimitée |
| Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan                    | 01.11.2007 | durée illimitée |

|   |            |      |
|---|------------|------|
| <b>Administrateur :</b><br>Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 04.10.2007 | 2016 |
| SAS Océan Participations  | 26.10.2007 | 2014 |

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Représentant permanent :</b><br>Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [président SAS ANTEMA]   | 24.09.2009 | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur SAS Volney Développement]                   | 01.01.2009 | 2015 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [membre du conseil de surveillance de SAS Euro Information] | 06.05.2009 | 2015 |

|   |            |       |
|---|------------|-------|
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SA Tourisme Océan]                          | 24.10.2007 | 2012* |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SA ACM IARD]                                | 11.10.2007 | 2015  |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel]           | 19.12.2007 | 2013  |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiement]       | 01.11.2007 | 2015  |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques]  | 01.11.2007 | 2015  |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SAEM SEMIS]                                 | 14.03.2002 | 2017  |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management] | 22.03.2007 | 2014  |

\* Société radiée mais non liquidée au 31 décembre 2012

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Président du conseil de surveillance :</b><br>SA SODELEM  | 26.09.2007 | 2010 |
| <b>Président :</b><br>SAS Auto Euro Location   | 05.01.2009 | 2010 |
| <b>Membre du conseil de surveillance :</b><br>CIC  | 13.12.2007 | 2011 |
| <b>Représentant permanent :</b><br>Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [administrateur de SA FINANCO] | 30.11.2000 | 2009 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan [président de LLD Participations]                                 | 20.12.2008 | 2010 |

### Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 au Touquet (62)

Adresse professionnelle :  
Crédit Mutuel Nord Europe  
4 place Richebé - 59011 Lille Cedex

|                       | Début de mandat | Fin de mandat |
|-----------------------|-----------------|---------------|
| <b>Administrateur</b> | 19.05.2011      | 2015          |

#### Autres mandats

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Président :</b><br>Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe | 26.05.2000 | 2015 |
| Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté                              | 29.03.2005 | 2015 |
| Société de Développement Régional de Normandie (SA)                | 29.05.2001 | 2013 |
| Chambre de commerce et d'industrie Région Nord-Pas-de-Calais (EP)  | 12.01.2011 | 2016 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)                    | 11.09.2000 | 2015 |

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Président du conseil de surveillance :</b><br>Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) | 26.05.2000 | 2015 |
| Groupe La Française [ex-La Française AM] (SA)  | 29.05.2006 | 2015 |
| Nord Europe Assurances (SA)  | 01.06.2006 | 2013 |

|   |            |      |
|---|------------|------|
| <b>Administrateur :</b><br>BKCP [SCRL - Belgique]       | 21.12.2001 | 2015 |
| Groupe Eurotunnel (SA)                                  | 20.06.2007 | 2014 |
| Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe           | 27.09.2005 | 2015 |
| Bonduelle (SA)  | 2008       | NC   |
| Crédit Professionnel (SA-Belgique)                      | 11.05.2000 | 2015 |
| La Française AM Private Bank (SA-Luxembourg)            | 10.07.2003 | 2015 |
| Nord Europe Partenariat [ex-Normandie Partenariat] (SA) | 07.05.2009 | 2015 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)  | 2008       | 2013 |
| Citibank Belgium (SA)                                   | 2012       | 2015 |

**Représentant permanent :**

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(administrateur Mobilease SA-Belgique)                                   | NC         | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe<br>(Censeur du LOSC Lille Métropole SA)                             | 2005       | 2015 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe<br>(administrateur du Groupe des Assurances<br>du Crédit Mutuel SA) | 04.05.2005 | 2017 |

**Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices****Président :**

|  |            |      |
|--|------------|------|
| BKCP Wallonie (SCRL)                                   | 21.10.2008 | 2009 |
| Crédit Professionnel Interfédéral<br>(SCRL - Belgique) | 22.11.2000 | 2008 |

**Membre du conseil de surveillance :**

|     |            |      |
|-----|------------|------|
| CIC | 30.05.2001 | 2011 |
|-----|------------|------|

**Administrateur :**

|                               |            |      |
|-------------------------------|------------|------|
| BKCP NOORD (SCRL - Belgique)  | 30.06.2006 | 2009 |
| BKCP Securities (SA-Belgique) | 31.03.2005 | 2011 |
| Holder (SAS)                  | 2005       | 2012 |

**Représentant permanent :**

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(administrateur Alverzele SA-Belgique)                                      | NC         | 2011 |
| Société de Développement Régional de Normandie<br>(administrateur de Normandie Partenariat)                         | 18.03.2008 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(vice-président de Federal Kas Voor Het<br>Beroeskrediet - SCRL - Belgique) | 25.03.2004 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(vice-président de BKCP NOORD<br>SCRL - Belgique)                           | 30.06.2006 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(vice-président de BKCP Wallonie<br>SCRL - Belgique)                        | 21.10.2008 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(administrateur du Crédit Professionnel<br>Interfédéral - SCRL - Belgique)  | 22.11.2000 | 2008 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA<br>(administrateur de BKCP Brabant<br>SCRL - Belgique)                         | 21.12.2001 | 2008 |

**Cédric Jolly**Né le 1<sup>er</sup> mai 1980 à Saint-Omer (62)

|  |                            |                          |
|--|----------------------------|--------------------------|
| <i>Adresse professionnelle :</i><br>CIC Nord Ouest<br>31 rue Léon Gambetta - 59000 Lille | <b>Début<br/>de mandat</b> | <b>Fin<br/>de mandat</b> |
|--|----------------------------|--------------------------|

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Administrateur, représentant les salariés</b> | 26.10.2011 | 2017 |
|--|------------|------|

**Autre mandat****Administrateur, représentant les salariés :**

|                |            |      |
|----------------|------------|------|
| CIC Nord Ouest | 17.02.2012 | 2013 |
|----------------|------------|------|

**William Paillet**

Né le 3 avril 1958 à Paris (75)

|   |                            |                          |
|---|----------------------------|--------------------------|
| <i>Adresse professionnelle :</i><br>CIC Est<br>3 rue des Coutures - 77200 Torcy | <b>Début<br/>de mandat</b> | <b>Fin<br/>de mandat</b> |
|---|----------------------------|--------------------------|

|  |            |      |
|--|------------|------|
| <b>Administrateur, représentant les salariés</b> | 26.10.2011 | 2017 |
|--|------------|------|

**Autre mandat****Administrateur, représentant les salariés :**

|         |            |      |
|---------|------------|------|
| CIC Est | 03.12.2009 | 2014 |
|---------|------------|------|

**Direction générale****Alain Fradin**

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

|   |                            |                          |
|---|----------------------------|--------------------------|
| <i>Adresse professionnelle :</i><br>Crédit Industriel et Commercial<br>6 avenue de Provence - 75009 Paris | <b>Début<br/>de mandat</b> | <b>Fin<br/>de mandat</b> |
|---|----------------------------|--------------------------|

|                                  |            |                 |
|----------------------------------|------------|-----------------|
| <b>Directeur général délégué</b> | 19.05.2011 | durée illimitée |
|----------------------------------|------------|-----------------|

**Autres mandats****Président-directeur général :**

|             |            |      |
|-------------|------------|------|
| CM-CIC Bail | 20.07.1999 | 2016 |
|-------------|------------|------|

**Président :**

|                |            |      |
|----------------|------------|------|
| CIC Migrations | 26.11.1999 | 2015 |
|----------------|------------|------|

**Président du conseil d'administration :**

|   |            |      |
|---|------------|------|
| TARGOBANK Espagne<br>(ex-Banco Popular Hipotecario) | 28.10.2010 | 2013 |
|---|------------|------|

**Président du conseil de surveillance :**

|                        |            |      |
|------------------------|------------|------|
| CIC Iberbanco          | 05.06.2008 | 2015 |
| Cofidis                | 17.03.2009 | 2015 |
| Cofidis Participations | 17.03.2009 | 2015 |

**Vice-président du conseil de surveillance :**

|                        |            |      |
|------------------------|------------|------|
| Targo Deutschland GmbH | 08.12.2008 | 2017 |
| Targo Management AG    | 08.12.2008 | 2013 |
| TARGOBANK AG           | 08.12.2008 | 2013 |
| CM Akquisitions GmbH   | 12.03.2009 | 2014 |

**Directeur général :**

|   |            |                 |
|---|------------|-----------------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel      | 17.11.2010 | durée illimitée |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel              | 01.01.2010 | durée illimitée |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 20.10.2010 | durée illimitée |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel              | 24.09.2010 | 2013            |

**Directeur général délégué :**

|                                    |            |                 |
|------------------------------------|------------|-----------------|
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 08.04.2011 | durée illimitée |
|------------------------------------|------------|-----------------|

**Administrateur :**

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Boréal                                  | 14.10.2002 | 2013 |
| CM-CIC Titres                           | 18.02.1994 | 2018 |
| Groupe Sofémo                           | 30.05.1997 | 2014 |
| Banque du Crédit Mutuel d'Ile-de-France | 17.11.2003 | 2014 |
| Banco Popular (Espagne)                 | 11.11.2011 | 2014 |

**Membre du comité de direction :**

|                  |            |                 |
|------------------|------------|-----------------|
| Euro Information | 03.05.2006 | 2013            |
| Bischenberg      | 30.09.2004 | 2015            |
| NRJ Mobile       | 01.02.1999 | durée illimitée |

**Membre du conseil de surveillance :**

|                       |            |      |
|-----------------------|------------|------|
| CM-CIC Services (GIE) | 07.05.2008 | 2014 |
| Eurafric Information  | 28.05.2008 | 2016 |

**Représentant permanent :**

|   |            |      |
|---|------------|------|
| CCCM (membre du conseil de surveillance<br>de CM-CIC AM)                      | 15.12.2010 | 2014 |
| CIC (comité de direction Euro GDS)  | 19.12.2003 | 2016 |
| CIC Participations (administrateur de CIC Ouest)                              | 15.05.2003 | 2014 |
| CIC Participations<br>(administrateur de CIC Nord Ouest)                      | 26.12.1990 | 2014 |
| Groupement des Assurances du Crédit Mutuel<br>(administrateur de Sérénis Vie) | 16.07.2002 | 2017 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel<br>(Crédit Mutuel Cartes de Paiements)     | 14.05.2012 | 2015 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel<br>(Crédit Mutuel Paiements Electroniques)   | 14.05.2012 | 2015 |

... Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

##### Président :

|                        |            |      |
|------------------------|------------|------|
| SOLODIF                | 01.06.2007 | 2008 |
| Le Républicain Lorrain | 12.04.2007 | 2009 |

##### Vice-président du directoire :

|     |            |      |
|-----|------------|------|
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |
|-----|------------|------|

##### Directeur général :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane        | 30.05.1998 | 2011 |
| Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est | 21.06.2001 | 2012 |
| Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est                 | 21.06.2001 | 2012 |

##### Directeur général adjoint :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 14.02.1998 | 2010 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCMCEE)    | 14.02.1998 | 2010 |

##### Président du conseil d'administration :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Groupe Républicain Lorrain Communication | 04.05.2007 | 2011 |
|--|------------|------|

##### Administrateur - Membre du bureau :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Banco Popular Hipotecario (devenu TARGOBANK Espagne) | 28.10.2010 | 2011 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel             | 12.09.2001 | 2010 |

##### Membre du conseil de surveillance :

|                        |            |      |
|------------------------|------------|------|
| Cofidis                | 17.03.2009 | 2011 |
| Cofidis Participations | 17.03.2009 | 2011 |

##### Représentant permanent :

|  |            |      |
|--|------------|------|
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel) | 03.01.2001 | 2010 |
| CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie SA)   | 04.05.2005 | 2011 |

## Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L.225-100, 7<sup>e</sup> alinéa).

### Délégations accordées par l'assemblée générale

Assemblée générale du 19 mai 2011

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature.

Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois, soit jusqu'au 19 juillet 2013. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros. En outre, si le conseil d'administration recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

### Utilisations faites par le conseil d'administration

Aucune.



# Rémunération des mandataires sociaux

## Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009. En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM,

les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard. Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

## Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué. Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1<sup>er</sup> mai 2011. Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de président-directeur général, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes. Le conseil d'administration de la BFCM du 1<sup>er</sup> juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction. Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres

globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2012, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.



... Mise en œuvre

### Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

| 2012<br>Montants en euros (a) | Origine              | Part fixe          | Part variable (b) | Avantages en nature (c) | Réintégrations sociales | Total              |
|-------------------------------|----------------------|--------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|
| Michel Lucas                  | Crédit Mutuel<br>CIC | 250 000<br>550 000 |                   | 5 298                   | 529                     | 255 298<br>550 529 |
| Alain Fradin                  | Crédit Mutuel        | 800 000            | 0                 | 4 346                   | 8 184                   | 812 530            |

### 2011

Montants en euros (a)

|                  |                      |                    |   |       |       |                    |
|------------------|----------------------|--------------------|---|-------|-------|--------------------|
| Michel Lucas     | Crédit Mutuel<br>CIC | 249 999<br>550 000 |   | 5 298 | 514   | 255 297<br>550 514 |
| Alain Fradin (*) | Crédit Mutuel        | 899 956            | 0 | 4 966 | 7 953 | 912 875            |

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

(\*)La rémunération fixe de 2011 inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

## Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

### Évolutions réglementaires

La crise financière de 2008 a conduit les pouvoirs publics à prendre un certain nombre de mesures concernant les rémunérations des professionnels des marchés financiers. Ainsi, le CRBF 97-02 sur le contrôle interne des banques a été modifié le 14 janvier 2009 et prévoit désormais l'obligation de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Les États membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ont adopté les standards énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 a encadré les dispositifs de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence

sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'ensemble de ces dispositions concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers a été repris dans les normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009.

L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

### Règles de gouvernance

Le conseil d'administration consulte le comité des rémunérations composé de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération de ces professionnels.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Les principes encadrant les rémunérations variables prévoient que l'assiette des éléments variables de la rémunération est cohérente avec les objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes.

Ces principes sont en ligne avec la politique de risque de l'entreprise et prévoient en particulier que les coûts imputables aux résultats des activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

Au-delà d'un certain seuil, leur versement est différé.

Les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de la rémunération variable, voire 80 % pour les plus élevées. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Leur versement effectif est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier, à l'atteinte d'un certain niveau de *RoE* (*return on equity*) et à la présence effective des collaborateurs à la date de versement.

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié avant l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.

# Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires

du 23 mai 2013 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### Principes de gouvernance

#### Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par l'article 11 et les articles 13 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi. Le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Il ne se réfère cependant pas au code AFEP-MEDEF sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 97 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de trois principes directeurs.

- 1°. S'agissant des administrateurs dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :
- d'une part, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 92,04 % (directement et indirectement) ;
  - d'autre part, le conseil d'administration est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil d'administration sont au nombre de 4 sur un total de 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les quatre fédérations concernées, deux ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les onze fédérations associées au sein du CM11<sup>[1]</sup>. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

[1] L'ensemble CM11 comprend les onze fédérations de Crédit Mutuel suivantes : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarois, Méditerranée et Anjou.

... Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

- 2°. En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et Banca Popolare di Milano (BPM), partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de BPM avait été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, avait été nommé administrateur de BPM. Le président de BPM avait été nommé administrateur par l'assemblée générale du 19 mai 2011. Il a démissionné le 29 novembre 2011, après avoir quitté la présidence de BPM. Cette dernière a averti le CIC le 31 décembre 2012 qu'elle allait mettre fin à l'accord commercial, cette décision prenant effet au 31 décembre 2013.
- 3°. La première mesure d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration a amené l'assemblée générale du 19 mai 2011 à nommer madame Catherine Allonas-Barthe administrateur. Cette représentation devrait être renforcée par la présente assemblée générale, à l'occasion de la nomination d'un nouvel administrateur.



## Comités internes

### Comité des rémunérations

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du président du conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée du CIC, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 19 mai 2011, le conseil d'administration a nommé messieurs :

- Jean-Louis Girodot, président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Daniel Leroyer.

### Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui découlent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5-CIC en juin 2009, devenu CM11-CIC (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir messieurs :

- Maurice Corgini ;
- Jean-Louis Girodot.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

### Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau de CM11-CIC et composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par un de ses membres nommé lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir monsieur :

- Jean-Luc Menet.

Il lui appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de sa mission au conseil.

## Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe CM11-CIC a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du CM11-CIC dans l'exercice de ses

activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du CM11-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

### Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance avait pris acte du dispositif prescrit par le Code de commerce, ainsi que par la convention avec l'État signée par monsieur Étienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil avait pris acte des obligations qui lui étaient faites, ainsi que des engagements que cette convention comportait en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil avait confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place y répondaient. Cette politique avait été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Suite au changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard, tel qu'exposé en page 49. Cette politique de rémunération a été soumise à ratification de l'assemblée générale du 24 mai 2012.

Par ailleurs le conseil de surveillance du CIC a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et modifié un certain nombre d'entre elles concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique du CIC, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011. La dernière

version de la note sur la politique de rémunération de la population régulée a été approuvée par le conseil d'administration du 13 décembre 2012.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil d'administration n'en a pas attribué à ses membres.

### Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites en page 218.

### Informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives aux points 1°, 2°, 7° et 8° sont publiées dans le document de référence respectivement pages 31-32, 218, 40 et 218, 48 et 220. Le CIC n'est pas concerné par les autres points (3° à 6°, 9° et 10°).

## Les travaux du conseil en 2012

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée. En 2012, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 73 % et 91 % (84 % en moyenne).

La réunion du 23 février a été principalement dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2011 avec l'intervention des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 20 février. Le conseil a également adopté les propositions du comité des rémunérations, réuni le même jour, concernant la rémunération variable des professionnels des marchés au titre de 2011.

Lors de sa deuxième réunion, le 24 mai, à l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'intervention en Bourse sur les actions du CIC autorisée par cette assemblée, dans le cadre du contrat de liquidité. Il a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques du 18 avril et du comité d'audit et des comptes du 14 mai, ainsi que du rapport annuel de contrôle interne du CIC.

Réuni le 26 juillet, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 25 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 13 décembre, le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité d'audit et des comptes du 17 septembre et du comité de suivi des risques du 5 novembre, ainsi que d'une estimation provisoire du résultat consolidé de l'exercice 2012 du CIC et d'une prévision pour l'exercice 2013. Il a également approuvé le dispositif de limites des activités de marché et le compte rendu du comité des rémunérations réuni le même jour.

## Procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM11-CIC. Pour mémoire, le groupe CM11-CIC comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif, celui de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Ile-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

## Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM11-CIC

### Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

### Un dispositif commun

Le groupe s'assure qu'il soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

### Un dispositif structuré

L'organisation a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées

et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

### Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle qui préservent leur liberté de jugement et d'appréciation.

### Dispositif du groupe CM11-CIC

Il répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles.

### L'organisation des contrôles

#### Une répartition par type de contrôle

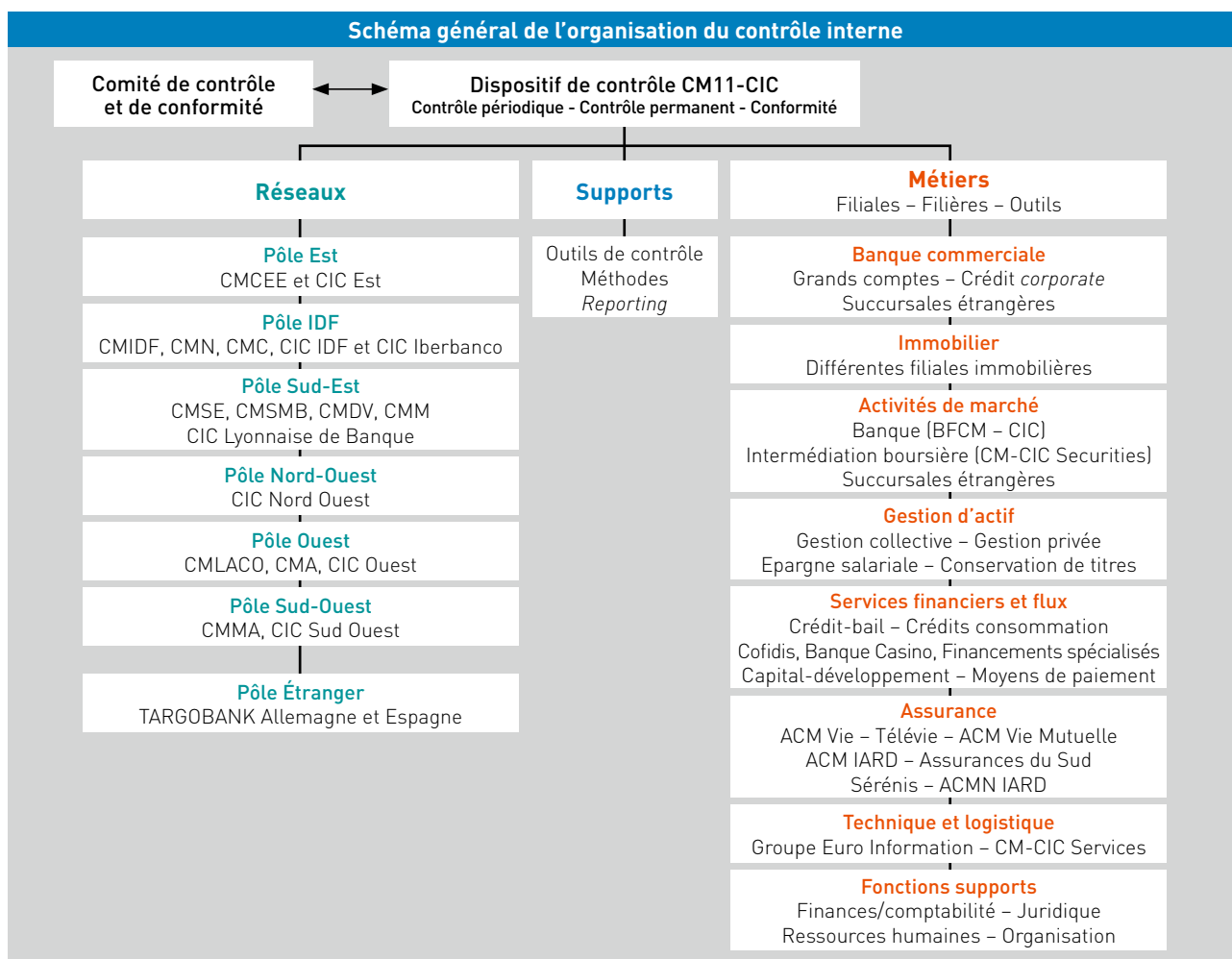
L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles quotidiennes, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

#### Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM11-CIC.



### Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodiques, permanents et conformité sont complétées d'un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de *reporting* des opérations et missions de contrôle, et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

### Le pilotage du dispositif

#### Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général délégué du CIC, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;

- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2012 sur de nouveaux outils et procédures. Il rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe.

#### Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le groupe CM11-CIC s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes. Compte tenu de l'arrivée des nouvelles fédérations, il est désormais composé de quatorze administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés.

... Procédures de contrôle interne

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (20 février, 14 mai, 25 juillet et 17 septembre) ; ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC. Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 lors de sa séance du 26 février 2013, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

### Dispositif de surveillance des risques

#### La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du CM11-CIC tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques. En 2012, outre parfaire la mise en œuvre de la filière risques définie par le règlement CRBF 97-02, elle a été notamment amenée à revoir les modes de rémunération des professionnels des marchés financiers au regard des dispositions réglementaires ainsi qu'à finaliser un *reporting* consolidé des risques à l'attention de la direction.

#### Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au conseil d'administration – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe.

Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

#### Le comité des risques groupe (CRG)

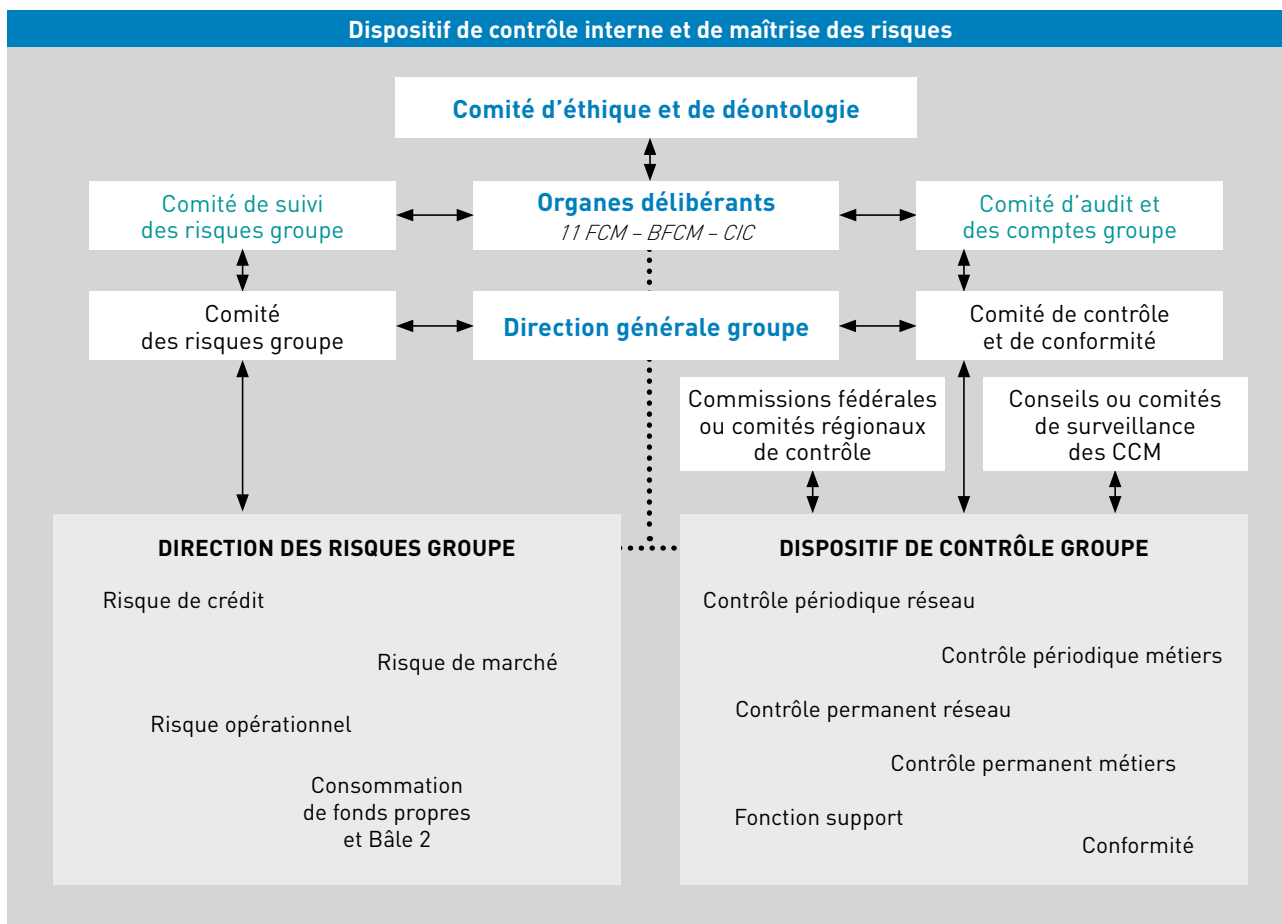
Il réunit trimestriellement en présence de la direction générale, les responsables des métiers et fonctions concernés : banque de détail, assurances, banque de financement, refinancement, marchés, engagements et direction financière. Animé par la direction des risques, il assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

#### Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements.







## Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

### Dispositif en matière de contrôle

#### Organisation générale

##### Le conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

##### Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe et totalement intégrés dans le dispositif. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité. Ils sont rattachés aux fonctions centrales de contrôle du groupe.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM11-CIC.

#### Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi. L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2, par la préparation de Bâle 3 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à parfaire le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

#### Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACP à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

... Procédures de contrôle interne

## Chantier Bâle 3

Le pilotage du passage aux nouvelles contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques.

### Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

#### Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet avait été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. Celui-ci a été déployé en 2012.

#### Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

#### Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

### Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre, définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

## Dispositif de surveillance des risques

### Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements. Depuis 2008, un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM11-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

### Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes. Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

## Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM11-CIC, chargée d'établir et de valider les comptes, est organisée autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

### Contrôles sur les comptes sociaux

#### Le système comptable

##### L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plateforme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plateforme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ». L'organisation et les procédures en place assurent d'être en conformité avec le règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

##### Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières,

une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plateforme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, rattachement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

##### Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

##### La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM11-CIC, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

##### La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

#### Le mode de contrôle

##### Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

... Procédures de contrôle interne



#### Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

#### Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

#### Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM11, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

#### L'exercice des contrôles

##### Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

##### La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

## Contrôles sur les comptes consolidés

### Principes et méthodes comptables

#### L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

#### L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM11 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du CM11-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes. Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

### Remontée des informations et consolidation

#### Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan. L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

#### La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement),

élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

### L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe. En 2012, les communications ont porté sur le processus global d'élaboration des comptes du groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre), les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable, les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyses des différents postes des soldes intermédiaires de gestion et sectorielles par métier), et l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

## Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du CM11-CIC qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixés. 2012 a vu la consolidation du dispositif à la suite de l'intégration dans le périmètre d'une nouvelle fédération de Crédit Mutuel.

Michel Lucas  
Président du conseil d'administration

# Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne

et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres  
Olivier Durand

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence

d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Conventions de compensation entre la BFCM, la Banque de Luxembourg et le CIC

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

La Banque de Luxembourg, le CIC et la BFCM font partie du groupe CM11-CIC et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, la BFCM et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective.

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L.211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

À cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser dans la présente convention un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quelles que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées soient compensées.

Cette convention de compensation entre la BFCM, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 24 mai 2012. L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2. Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds)

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le groupe CM11-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM11-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet au Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM11-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

- la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds). Cette convention a fait l'objet d'un avenant, autorisé par le conseil de surveillance du 12 mai 2009, visant à rehausser le plafond d'émission de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds).

Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'euros, a été porté à 30 milliards d'euros en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées.

Au titre de 2012, votre société a affecté un montant de 4 987 325 493 euros et perçu un produit de 10 331 019 euros.

- la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds).

Votre société n'a perçu aucun produit au titre de 2012 découlant de la conclusion de cette convention.

#### 3. Avenant à la convention de garantie financière en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

Le groupe CM11-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « *covered bonds* »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

... Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM11-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en pension auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA ».

Cette convention de garantie financière, dénommée « *Collateral Security Agreement* », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à la BFCM, et enfin toutes les entités du groupe CM11-CIC, dont le CIC, appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ». Dans ce contexte, le conseil de surveillance du 3 août 2009 a autorisé le directoire à conclure la convention de garantie financière par laquelle le CIC affecterait tout ou partie de ses créances à l'habitat en garantie des obligations contractées par la BFCM au titre du « prêt titrisable ».

Dans le cadre de cette convention, votre conseil d'administration du 28 juillet 2011 a décidé :

- d'augmenter le montant maximal du programme de titrisation de 10 à 20 milliards d'euros, et ;
- d'inclure de nouvelles caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de « fournisseur de garantie ».

Cette augmentation a nécessité la conclusion d'un avenant à la convention de garantie financière signée par le CIC en tant que « fournisseur de garantie ».

L'incidence de cette convention de garantie financière a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2012, un produit de 101 401 euros pour un encours garanti de 753 999 289 euros.

#### **4. Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC, Alain Fradin, directeur général délégué du CIC, Jean-Louis Girodot, administrateur du CIC, Daniel Leroyer, administrateur du CIC et Jacques Humbert, représentant permanent de la BFCM.

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détenait et auxquelles étaient attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

L'incidence de cette convention de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2012, un produit de 2 751 709 euros pour un encours garanti de 1 297 410 225 euros.

#### **5. Convention d'avance d'actionnaire non rémunérée de 100 millions d'euros consentie à CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise), filiale détenue à 100 % par votre société**

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Sud Ouest, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

#### **6. Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire**

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Cigogne Fund est un hedge fund de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

#### **7. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg (au titre de la 1<sup>re</sup> garantie)**

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.



Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention conclue pour une durée de douze mois est arrivée à échéance le 30 septembre 2009. Elle a été renouvelée sur la base des garanties existantes de 2,4 milliards d'euros par décision expresse du CIC puis autorisée pour une nouvelle période de douze mois par le conseil de surveillance du 10 décembre 2009. Les autres conditions de la convention initialement conclue restent inchangées. Elle a été remplacée par une nouvelle convention (cf. point 8).

L'application de cette convention a eu un impact de 422 euros sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

### **8. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg (au titre de la 2<sup>e</sup> garantie)**

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a autorisé la signature d'une nouvelle convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 novembre 2014 et est renouvelable par décision expresse du CIC.

L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

### **9. Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à Banque CIC Suisse, filiale détenue à 100 % par votre société**

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a, pour les mêmes raisons exposées ci-dessus pour la Banque de Luxembourg, décidé de faire bénéficier certains clients de la Banque CIC Suisse d'un cautionnement solidaire de droit français délivré par le CIC. Cette garantie porte sur un montant maximal de 1 milliard de francs suisses, avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie, jusqu'au 30 novembre 2014. L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2012.

### **10. Avenant à la convention de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg**

Personne concernée : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placements, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des États de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance. Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie originale est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'Etat, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg verse au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention originale a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Le conseil de surveillance du 9 décembre 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de garantie visant à modifier le périmètre des titres bénéficiant de cette garantie, la durée, ainsi que les aspects de rémunération comme suit :

- la garantie a été étendue aux titres émis ou garantis par des émetteurs souverains, ainsi qu'à un portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- une franchise annuelle de 50 millions d'euros sur laquelle seraient imputées les premières pertes en cas de défaut, cette franchise ne s'appliquant pas sur le portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
- un taux de rémunération de 0,10 % au lieu de 0,40 % du fait de la franchise précédemment citée ;
- une échéance au 31 décembre 2024 au plus tard ou à la date à compter de laquelle plus aucun titre ne figure dans le portefeuille.

Au titre de 2012, cette convention a représenté, pour votre société :

- une charge de 16,7 millions d'euros en exécution de la garantie donnée à la Banque de Luxembourg par le CIC au titre d'une perte sur cession de titres détenus par la Banque de Luxembourg ;
- une charge de 33,6 millions d'euros au titre de la cession des titres souverains grecs préalablement détenus par la Banque de Luxembourg ;
- un produit perçu de 8,55 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### **Les commissaires aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit      Ernst & Young et Autres  
Agnès Husherr      Olivier Durand



## ÉLÉMENTS FINANCIERS

### **67 COMPTES CONSOLIDÉS**

- 67 Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC
- 71 Évolution récente et perspectives
- 71 Changements significatifs
- 71 Rémunération des mandataires sociaux
- 71 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 71 Gestion des risques
- 84 Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2
- 102 États financiers

### **154 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **155 COMPTES SOCIAUX**

- 155 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 156 États financiers
- 186 Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

### **194 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

# Comptes consolidés

## Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

### Une année à forts rebondissements

La question des dettes souveraines a généré, comme en 2011, une alternance de pertes de confiance et de regains d'appétit pour le risque. En début d'année, les opérations de refinancement à long terme à destination des acteurs du monde bancaire, lancées par la Banque centrale européenne (BCE), ont donné le sentiment que le problème était résolu. Toutefois, les doutes sur les finances publiques espagnoles et italiennes et l'absence de solution durable pour la Grèce ont accru les tensions sur les taux d'intérêt et laissé craindre l'explosion de la zone euro. La BCE a été forcée d'intervenir pendant l'été en se positionnant en prêteur en dernier ressort. Cette décision, combinée à la mise à disposition d'importantes liquidités par les autres grandes banques centrales, a permis *in fine* à l'optimisme de l'emporter. Elle a aussi fait passer au second plan l'austérité brutale qui a fortement réduit la demande domestique, pénalisé les échanges commerciaux avec le reste du monde et essoufflé progressivement la croissance aux États-Unis et dans les pays émergents.

### Europe : les montagnes russes

La crise a connu trois phases distinctes. Dans un premier temps, les opérations de refinancement engagées à la fin de 2011 par la BCE ont généré une nette détente : les fonds empruntés par les banques ont été utilisés par les établissements espagnols et italiens pour acheter massivement les dettes de leurs États. Cependant, l'appel à la contribution des créanciers privés pour abaisser l'endettement de la Grèce, au printemps, et l'incapacité des gouvernements à tenir leurs objectifs de réduction de déficit ont incité les investisseurs à réduire très fortement leur exposition à l'euro. La fuite des capitaux et l'envolée des taux obligataires souverains ont fait craindre le pire. Enfin, l'annonce par la banque centrale du lancement des opérations monétaires sur titres (OMT), a dissipé le risque systémique sans pour autant créer un aléa moral vis-à-vis des responsables politiques. En effet, en conditionnant son action à un accord d'aide partielle avec le mécanisme européen de stabilité (MES) qui nécessite la validation des instances dirigeantes, la BCE évite de signer un chèque en blanc aux États en difficulté. Bien que cette dernière ait sauvé la zone euro, elle n'a pas réglé la question de la dynamisation du produit intérieur brut (PIB). Ce n'est d'ailleurs pas sa mission. La phase de désendettement amorcée depuis deux ans se poursuivra encore des années, pesant sur les perspectives. Après un exercice 2012 marqué par la récession, 2013 devrait connaître une quasi-stagnation. La demande interne restera fortement contrainte et les sources d'activité seront à trouver au-delà des frontières du Vieux Continent. Depuis plusieurs trimestres, seules les exportations ont permis à ce dernier d'éviter de sombrer et ce constat se vérifiera encore en 2013. Ceci souligne l'importance de renforcer les gains de compétitivité pour pérenniser l'embellie de la balance commerciale. Face à l'atonie économique, le débat se renforce sur une atténuation des mesures de rigueur actée par un report des cibles de déficit public d'un ou deux ans selon les pays afin de tenir compte de la conjoncture. Si des avancées se matérialisent au premier trimestre, l'horizon pourrait légèrement s'éclaircir. Sur le plan institutionnel, les évolutions ont été également de grande ampleur. Le MES est dorénavant pleinement opérationnel et renforcé par l'engagement de la BCE.

Les mécanismes de surveillance sont entrés en application avec un contrôle plus complet des déséquilibres et des recommandations de plus en plus contraignantes de la part des autorités de l'UE. Un autre dossier particulièrement important a été débloqué, celui de l'Union bancaire qui consolidera la construction européenne.

### États-Unis : les négociations budgétaires de plus en plus compliquées

Les États-Unis ont commencé 2012 sur une tendance favorable qui s'est progressivement épuisée. En cause, le ralentissement mondial provoqué par les difficultés du Vieux Continent et l'impossible compromis entre Républicains et Démocrates pour trancher les questions budgétaires. Du fait de la cohabitation, les deux camps américains étaient convenus de reporter à 2013 toutes les décisions en la matière, avec en arrière-pensée les élections de novembre 2012 qui devaient leur donner mandat pour procéder aux arbitrages. Les électeurs ayant opté pour le *statu quo*, le brouillard ne s'est pas dissipé. Un accord partiel a été trouvé *in extremis* le 1<sup>er</sup> janvier 2013. S'il n'a effectivement traité que du volet des recettes, il a cependant limité le choc d'austérité qui aurait fait replonger les États-Unis dans la récession. Le compromis nécessaire pour statuer avant fin février sur les dépenses restait toutefois ardu à trouver. Dans ce contexte, les agents économiques ont préféré adopter une posture prudente. Malgré l'embellie du début d'année, les entreprises ont coupé leurs investissements et limité les embauches face à l'incertitude à partir du second semestre. L'effet a été plus long à se matérialiser sur les ménages dont le moral a été raffermi par le rebond de l'immobilier, mais la consommation devrait continuer de souffrir durant plusieurs mois. En attendant que les gouvernants donnent finalement le rythme et les modalités de la diminution de l'impasse budgétaire, la Réserve fédérale (Fed) a continué à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour en réduire l'impact négatif. Elle a ainsi lancé un nouveau programme de rachats de titres ciblé sur ceux adossés à des créances immobilières, pour accompagner et amplifier le redémarrage de ce secteur fortement pourvoyeur d'emplois. De plus, en remplaçant les opérations *Twist* qui finissaient en 2012 (échanges de bons du Trésor d'échéances courtes contre des plus longues) par des achats nets d'un montant additionnel de 45 milliards de dollars tous les mois, elle a encore adouci sa politique monétaire. Cette stratégie particulièrement accommodante sera maintenue jusqu'à ce que le taux de chômage se stabilise sous la barre des 6,5 %, ce qui n'aura pas lieu avant 2014.

### Pays émergents : lente érosion de la croissance

Face à l'affaiblissement de la demande extérieure, les pays émergents ont été obligés d'adopter des dispositions complémentaires de soutien à l'activité. Quasiment toutes leurs banques centrales (à l'exception notable de celle de la Russie) ont assoupli leurs politiques pour favoriser l'investissement et éviter une envolée de leurs devises. De plus, les gouvernements ont poursuivi ou accéléré leurs plans de relance afin de dynamiser la consommation et d'accroître l'autonomisation de leur développement.

... Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

Actuellement en phase de stabilisation de leur rythme d'expansion, les économies émergentes ont partiellement levé les doutes sur leur solidité, notamment la Chine, en pleine transition. Les autorités chinoises sont parvenues à maintenir une progression du PIB supérieure à 7 %, seuil nécessaire pour assurer la stabilité sociale. Elles ont adopté un plan de relance de moindre ampleur qu'en 2008/09, mais mieux ciblé afin d'assurer un dégonflement progressif de la bulle immobilière. La croissance devrait repartir à la hausse en 2013, le point bas semblant avoir été atteint, ce qui est également le cas au Brésil.

Au global, les progrès en termes de construction européenne, couplés aux stratégies monétaires expansionnistes, ont permis de consolider la croissance mondiale à un niveau modéré, mais acceptable. Son évolution devrait être limitée en 2013, le temps d'ancrer de nouvelles habitudes en termes de dépenses publiques. Une accélération plus nette est probable en 2014.

## Activité et résultats

### Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 relatif aux normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ce dernier comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)  
Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Son impact est présenté dans la note sur les engagements de retraite.

L'amendement IFRS 7 portant sur l'information à fournir sur les transferts d'actifs financiers, est appliqué pour la première fois cet exercice.

### Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée du véhicule de titrisation : Lafayette CLO1 Ltd ;
- la fusion de CM-CIC Laviolette Financement avec Factocic qui change de dénomination et devient CM-CIC Factor ;
- l'absorption de Pasche International Holding Ltd par Pasche Finance ;
- les dissolutions de Pasche Fund Management Ltd, Pasche SA Montevideo, Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd, Serficom Maroc Sarl.

### Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle, y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 132,9 milliards d'euros, soit + 0,4 % par rapport au 31 décembre 2011 ;
- les dépôts de la clientèle atteignent 108,2 milliards d'euros (+ 7,9 %) et l'épargne financière gérée et conservée<sup>(1)</sup> 230,4 milliards d'euros (+10,6 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe se montent à 10 362 millions d'euros (contre 9 227 millions d'euros au 31 décembre 2011) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10 782 millions d'euros. Les ratios de solvabilité *Tier 1* et *Core Tier 1* progressent à respectivement 12,1 % et 11 %.

### Analyse du compte de résultat consolidé

Le PNB passe de 4 166 millions d'euros en 2011 à 4 260 millions au 31 décembre 2012. Les frais de gestion augmentent de 5 % à 2 944 millions d'euros.

Le coût du risque s'établit à 356 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 549 millions d'euros (204 millions après retraitement de l'impact des titres souverains grecs) au 31 décembre 2011. Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits évolue de 0,16 % à 0,20 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 54,6 % au 31 décembre 2012.

Le résultat net comptable ressort à 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 579 millions en 2011. Le résultat net comptable 2011 incluait une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros sur le portefeuille de titres souverains grecs.

La baisse du résultat entre 2012 et 2011 retraité de l'impact de la dette souveraine grecque s'explique par la hausse des frais de gestion et du coût du risque pour environ la moitié chacun.

## Notation

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par *Standard & Poor's*, Aa3 par *Moody's* et A+ par *Fitch*.

(1) Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

## Analyse par activité

### Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

**La banque de détail** regroupe le réseau bancaire – composé des banques régionales et du CIC sur l'Île-de-France – et les métiers spécifiques dont les produits sont commercialisés par ce réseau : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier.

**La banque de financement** inclut les financements des grandes entreprises, des clients institutionnels et ceux à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.) ainsi que l'international et les succursales étrangères.

**Les activités de marché** comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC), ainsi que l'intermédiation boursière.

**La banque privée** développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

**Le capital-développement** réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

**Le pôle « structure et holding »** rassemble les éléments non affectables à un autre pôle ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

## Résultats par activité

### Banque de détail

| (en millions d'euros)        | 2012  | 2011  | Variation 2012/2011 |
|------------------------------|-------|-------|---------------------|
| Produit net bancaire         | 3 083 | 3 240 | - 4,8 %             |
| Résultat brut d'exploitation | 838   | 1 074 | - 22,0 %            |
| Résultat avant impôt         | 743   | 1 001 | - 25,8 %            |
| Résultat net part du groupe  | 518   | 685   | - 24,4 %            |

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau qui compte 2 074 agences dont 24 créées en 2012.

Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 109 437 pour un total de 4 569 510 (+ 2 %) ;
- accroître les encours de crédits de 1,4 % à 112 milliards d'euros (dont + 5 % pour les crédits d'équipement) ;
- augmenter les dépôts de 7,7 % à 83 milliards d'euros grâce à une forte évolution des livrets et comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 5,5 % du portefeuille à 2 990 267 contrats hors adhésions individuelles) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : + 5,5 % à 1 616 871 contrats, téléphonie : + 13 % à 303 194 contrats, protection vol : + 15,6 % à 69 579 contrats, TPE : + 7,0 % à 105 977 contrats).

L'augmentation des dépôts conjuguée à la hausse maîtrisée des crédits permet d'afficher, un coefficient d'engagement\* du réseau bancaire à 122 % contre 130,1% fin 2011.

Au 31 décembre 2012, le PNB de la banque de détail s'établit à 3 083 millions d'euros contre 3 240 millions en 2011.

Les frais généraux passent de 2 166 millions d'euros fin 2011 à 2 245 millions fin 2012.

Le coût du risque atteint 201 millions d'euros contre 157 millions en 2011.

Il en ressort un résultat avant impôt de 743 millions d'euros contre 1 001 millions.

### Banque de financement

| (en millions d'euros)        | 2012 | 2011 | Variation 2012/2011 |
|------------------------------|------|------|---------------------|
| Produit net bancaire         | 282  | 417  | - 32,4 %            |
| Résultat brut d'exploitation | 194  | 338  | - 42,6 %            |
| Résultat avant impôt         | 130  | 304  | - 57,2 %            |
| Résultat net part du groupe  | 105  | 197  | - 46,7 %            |

L'effort de rééquilibrage du refinancement a aussi impacté le PNB de la banque de financement qui s'élève à 282 millions d'euros fin 2012.

Le coût du risque passe de 34 millions d'euros en 2011 à 64 millions en 2012.

Le résultat avant impôt est en diminution à 130 millions d'euros (304 millions fin 2011).

\* Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bilan du réseau.

... Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

### Activités de marché

| (en millions d'euros)        | 2012 | 2011 | Variation<br>2012/2011 |
|------------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire         | 555  | 336  | 65,2 %                 |
| Résultat brut d'exploitation | 377  | 180  | 109,4 %                |
| Résultat avant impôt         | 351  | 126  | 178,6 %                |
| Résultat net part du groupe  | 204  | 64   | 218,8 %                |

Au 31 décembre 2012, le PNB est de 555 millions d'euros (336 millions en 2011).

Le coût du risque atteint 26 millions d'euros (54 millions en 2011).

Le résultat avant impôt évolue de 126 millions d'euros (après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros) à 351 millions.

### Banque privée

| (en millions d'euros)        | 2012 | 2011 | Variation<br>2012/2011 |
|------------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire         | 464  | 431  | 7,7 %                  |
| Résultat brut d'exploitation | 130  | 115  | 13,0 %                 |
| Résultat avant impôt         | 106  | 85   | 24,7 %                 |
| Résultat net part du groupe  | 62   | 51   | 21,6 %                 |

Le PNB augmente de 8 % à 464 millions d'euros en 2012 contre 431 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 25 % à 106 millions d'euros contre 85 millions.

### Capital-développement

| (en millions d'euros)        | 2012 | 2011 | Variation<br>2012/2011 |
|------------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire         | 100  | 93   | 7,5 %                  |
| Résultat brut d'exploitation | 66   | 59   | 11,9 %                 |
| Résultat avant impôt         | 66   | 59   | 11,9 %                 |
| Résultat net part du groupe  | 67   | 57   | 17,5 %                 |

Le PNB est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 93 millions en 2011 et le résultat avant impôt de 66 millions d'euros contre 59 millions.

Les encours investis se montent à 1,7 milliard d'euros dont 199 millions en 2012.

Le portefeuille est composé de 497 participations.

### Structure et holding

| (en millions d'euros)        | 2012  | 2011  | Variation<br>2012/2011 |
|------------------------------|-------|-------|------------------------|
| Produit net bancaire         | - 224 | - 351 | N.S.                   |
| Résultat brut d'exploitation | - 289 | - 410 | N.S.                   |
| Résultat avant impôt         | - 374 | - 703 | N.S.                   |
| Résultat net part du groupe  | - 258 | - 499 | N.S.                   |

Le PNB de la structure et holding intègre principalement :

- - 171 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (- 139 millions en 2011) ;
- - 6 millions d'euros de dépréciations sur des titres de participations (- 181 millions en 2011) ;
- - 82 millions de financement du plan de développement du réseau (- 74 millions en 2011).

Ces trois postes représentent une charge globale de 259 millions d'euros contre 394 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le coût du risque atteint 36 millions d'euros dont 34 millions suite à la cession des titres souverains grecs.

En 2011, il était de 261 millions (dépréciation des titres souverains grecs).

Le résultat avant impôt comprend une charge de 49 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence (33 millions fin 2011).

## Évolution récente et perspectives

Le CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

## Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

## Rémunération des mandataires sociaux

Voir « gouvernement d'entreprise » page 49.

## Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Voir « gouvernement d'entreprise » page 50.

## Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un \*, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

### Risques de crédit

#### a - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

#### Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

#### Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

#### Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

#### Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à tout le groupe Crédit Mutuel.

... Gestion des risques

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

#### **Groupes risques (contreparties)**

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontre des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

#### **Pondération des produits et des garanties**

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

#### **Décision d'octroi**

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

#### **Niveaux de délégations**

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*. Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

#### **Rôle de la filière engagements**

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

### **Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée**

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

#### **Mesure des risques**

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

#### **Surveillance des engagements**

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées. Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...),



basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

#### Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées. Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

#### Gestion de la masse risquée

##### Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

##### Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassées), douteuses ou contentieuses. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

##### Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain, répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

##### Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

## b - Données chiffrées

2012 se caractérise par la stagnation des encours à la clientèle et par une légère hausse du coût du risque, qui retrouve un niveau proche de celui de 2010.

#### Données comptables

Le total des créances clientèle est de 134,8 milliards d'euros, quasi-équivalent au montant de 2011. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 1,6 % mais les crédits à court terme sont en baisse de 4,8 %.

#### Prêts et créances (hors pensions)

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois) | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Prêts et créances</b>                      |                |                |
| Établissements de crédit                      | 31 949         | 34 771         |
| Clientèle                                     | 134 865        | 134 313        |
| <b>ENCOURS BRUTS</b>                          | <b>166 814</b> | <b>169 084</b> |
| <b>Provisions pour dépréciation</b>           |                |                |
| Établissements de crédit                      | (280)          | (310)          |
| Clientèle                                     | (2 770)        | (2 741)        |
| <b>ENCOURS NETS</b>                           | <b>163 764</b> | <b>166 032</b> |

#### Crédit à la clientèle

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois) | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| <b>CRÉDITS COURT TERME</b>                    | <b>26 683</b>  | <b>28 033</b>  |
| Comptes ordinaires débiteurs                  | 5 505          | 4 646          |
| Créances commerciales                         | 3 879          | 4 031          |
| Crédit de trésorerie                          | 16 826         | 18 851         |
| Créances export                               | 473            | 505            |
| <b>CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME</b>            | <b>102 858</b> | <b>101 203</b> |
| Crédit d'équipement                           | 26 622         | 25 329         |
| Crédit habitat                                | 62 294         | 62 023         |
| Crédit-bail                                   | 8 397          | 8 292          |
| Autres crédits                                | 5 545          | 5 559          |
| <b>TOTAL BRUT DES CRÉANCES CLIENTÈLE</b>      | <b>129 541</b> | <b>129 236</b> |
| Créances douteuses                            | 5 075          | 4 806          |
| Créances rattachées                           | 249            | 271            |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES CLIENTÈLE</b>           | <b>134 865</b> | <b>134 313</b> |

#### Engagements donnés

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois)        | 2012       | 2011       |
|--|------------|------------|
| <b>Engagements de financements donnés</b>            |            |            |
| Établissements de crédit                             | 893        | 945        |
| Clientèle  | 23 510     | 25 973     |
| <b>Engagements de garanties donnés</b>               |            |            |
| Établissements de crédit                             | 1 274      | 1 080      |
| Clientèle  | 11 580     | 11 550     |
| <b>PROVISION POUR RISQUES SUR ENGAGEMENTS DONNÉS</b> | <b>101</b> | <b>116</b> |

... Gestion des risques

### Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat reste stable en 2012 (+ 0,4 %). Il représente 48 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois)                         | 2012   | 2011   |
|---|--------|--------|
| Prêts habitat   | 62 294 | 62 023 |
| <i>Dont avec garantie<br/>Crédit Logement</i>                         | 22 404 | 22 235 |
| <i>Dont avec hypothèque ou garantie<br/>similaire de premier rang</i> | 33 658 | 33 416 |
| <i>Dont avec autres garanties<sup>(1)</sup></i>                       | 6 232  | 6 372  |

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

### Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,4 % des prêts et créances.

### Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

|          | 2012    | 2011    |
|----------|---------|---------|
| A+ et A- | 29,60 % | 28,50 % |
| B+ et B- | 33,73 % | 33,70 % |
| C+ et C- | 23,54 % | 24,30 % |
| D+ et D- | 10,50 % | 11,20 % |
| E+       | 2,63 %  | 2,30 %  |



### Risque de concentration / Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « informations relatives au pilier 3 de Bâle 2 ».

### Grands risques

#### Entreprises

| Capitaux en millions d'euros                               | 2012   | 2011   |
|--|--------|--------|
| <b>Engagements dépassant 300 M€</b>                        |        |        |
| Nombre de groupes de contreparties                         | 24     | 29     |
| Total engagements  | 13 687 | 16 016 |
| <i>Dont total bilan</i>                                    | 4 256  | 5 136  |
| <i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i> | 9 431  | 10 879 |
| <b>Engagements dépassant 100 M€</b>                        |        |        |
| Nombre de groupes de contreparties                         | 89     | 86     |
| Total engagements  | 24 103 | 25 167 |
| <i>Dont total bilan</i>                                    | 9 040  | 9 162  |
| <i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i> | 15 063 | 16 004 |

#### Banques

| Capitaux en millions d'euros                               | 2012  | 2011  |
|--|-------|-------|
| <b>Engagements dépassant 300 M€</b>                        |       |       |
| Nombre de groupes de contreparties                         | 7     | 11    |
| Total engagements  | 3 330 | 4 834 |
| <i>Dont total bilan</i>                                    | 2 850 | 3 751 |
| <i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i> | 480   | 1 083 |

### Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

### Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 5 075 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 4 806 millions d'euros au 31 décembre 2011 (+ 5,6 %). Elles représentent 3,8 %, des crédits bilan à la clientèle (3,6 % en 2011 et 2010).

À fin 2012, le coût du risque avéré clientèle est en légère hausse à 0,20 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,16 % à fin 2011 (et 0,21 % à fin 2010).

### Qualité des risques clientèle

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois)                | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Créances dépréciées individuellement                         | 5 075          | 4 806          |
| Provisions pour dépréciation individuelle                    | (2 627)        | (2 612)        |
| Provision collective des créances                            | (143)          | (129)          |
| <b>Taux de couverture global</b>                             | <b>54,60 %</b> | <b>57,00 %</b> |
| <b>Taux de couverture (provision individuelle seulement)</b> | <b>51,70 %</b> | <b>54,40 %</b> |

## Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

|  | ≤ 3 mois     | > 3 mois<br>≤ 6 mois | > 6 mois<br>≤ 1 an | > 1 an    | Total        |
|--|--------------|----------------------|--------------------|-----------|--------------|
| <b>2012</b>                                |              |                      |                    |           |              |
| <b>Instruments de dette <sup>(1)</sup></b> | <b>0</b>     | <b>0</b>             | <b>0</b>           | <b>0</b>  | <b>0</b>     |
| <b>Prêts et créances</b>                   | <b>1 968</b> | <b>17</b>            | <b>10</b>          | <b>16</b> | <b>2 011</b> |
| Administrations centrales                  | 1            | 0                    | 0                  | 0         | 1            |
| Établissements de crédit                   | 10           | 0                    | 0                  | 0         | 10           |
| Institutions non établissements de crédit  | 0            | 0                    | 0                  | 0         | 0            |
| Grandes entreprises                        | 394          | 1                    | 5                  | 11        | 411          |
| Clientèle de détail                        | 1 563        | 16                   | 5                  | 5         | 1 589        |
| <b>Autres actifs</b>                       | <b>0</b>     | <b>0</b>             | <b>0</b>           | <b>0</b>  | <b>0</b>     |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>1 968</b> | <b>17</b>            | <b>10</b>          | <b>16</b> | <b>2 011</b> |
| <b>2011</b>                                |              |                      |                    |           |              |
| <b>Instruments de dette <sup>(1)</sup></b> | <b>0</b>     | <b>0</b>             | <b>0</b>           | <b>0</b>  | <b>0</b>     |
| <b>Prêts et créances</b>                   | <b>1 547</b> | <b>24</b>            | <b>0</b>           | <b>2</b>  | <b>1 573</b> |
| Administrations centrales                  | 1            | 0                    | 0                  | 0         | 1            |
| Établissements de crédit                   | 18           | 0                    | 0                  | 0         | 18           |
| Institutions non établissements de crédit  | 3            | 0                    | 0                  | 0         | 3            |
| Grandes entreprises                        | 280          | 2                    | 0                  | 2         | 284          |
| Clientèle de détail                        | 1 245        | 22                   | 0                  | 0         | 1 267        |
| <b>Autres actifs</b>                       | <b>0</b>     | <b>0</b>             | <b>0</b>           | <b>0</b>  | <b>0</b>     |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>1 547</b> | <b>24</b>            | <b>0</b>           | <b>2</b>  | <b>1 573</b> |

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

## Crédits interbancaires

## Répartition géographique des prêts interbancaires

|                    | 2012    | 2011    |
|--------------------|---------|---------|
| France             | 33,60 % | 28,00 % |
| Europe hors France | 40,70 % | 41,00 % |
| Autres pays        | 25,70 % | 31,00 % |

La répartition est basée sur le pays de la maison mère. À fin 2012, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques françaises, américaines et allemandes. La réduction des expositions sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie au cours de l'exercice.

## Structure des encours interbancaires par note interne

| Notation interne                        | Équivalent note externe | 2012    | 2011    |
|---|-------------------------|---------|---------|
| A+                                      | AAA/AA+                 | 0,20 %  | 0,80 %  |
| A-                                      | AA/AA-                  | 37,00 % | 29,00 % |
| B+                                      | A+/A                    | 40,40 % | 54,00 % |
| B-                                      | A-                      | 12,30 % | 8,00 %  |
| C et en dessous (hors cotations défaut) | BBB+ et moins           | 10,20 % | 8,20 %  |
| NN                                      |                         | -       | -       |

La structure des expositions interbancaires du CIC par note interne a sensiblement évolué en 2012.

Les encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et B- (équivalent externe A-) ont fortement progressé tandis que les encours notés B+ (équivalent externe A+/A) ont régressé. 90 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, (soit au minimum A- en équivalent externe), contre 91 % en 2011.

... Gestion des risques

### Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

| En millions d'euros<br>(capitaux fin de mois) | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| Titres de créances                            | 25 849        | 29 734        |
| Effets publics                                | 10 491        | 13 213        |
| Obligations                                   | 15 358        | 16 521        |
| Instruments dérivés                           | 2 535         | 2 526         |
| Pensions et prêts de titres                   | 12 466        | 8 969         |
| <b>EXPOSITION BRUTE</b>                       | <b>40 850</b> | <b>41 229</b> |
| <b>Dépréciation des titres</b>                | <b>(39)</b>   | <b>(29)</b>   |
| <b>Exposition nette</b>                       | <b>40 811</b> | <b>41 200</b> |

### Risques de gestion de bilan

#### Organisation de l'activité

Le groupe CM11-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.



Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM11-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du groupe.

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

### Gestion du risque de taux\*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro-couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
- 2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.
- 3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité. Quatre scénarios sont calculés :
  - hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
  - hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;
  - hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;

- hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress). Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux : - 4,32 % à 1 an (soit - 146,5 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en baisse par rapport à septembre 2012 (- 5,30 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 4,56 % (soit - 160,9 millions d'euros en valeur absolue), en baisse par rapport à septembre 2012 (- 5,21 %).

Indicateurs à la hausse des taux :

| Sensibilité en % du PNB | 1 an    | 2 ans  |
|-------------------------|---------|--------|
| Scénario 1              | 4,32 %  | 4,56 % |
| Scénario 2              | 5,63 %  | 6,55 % |
| Scénario 3              | 8,51 %  | 9,01 % |
| Scénario 4              | 11,87 % | 9,39 % |

4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

| Sensibilité de la VAN | En % des fonds propres |
|-----------------------|------------------------|
| Sensibilité + 200 bp  | - 4,00 %               |
| Sensibilité - 200 bp  | + 7,30 %               |

### Gestion du risque de liquidité\*

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2012, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 106 % et 134 % selon les entités du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur 5 ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

... Gestion des risques

## Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

| 2012<br>En millions d'euros  | ≤ 1 mois<br>(a) | > 1 mois<br>≤ 3 mois | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 2 ans | > 2 ans<br>≤ 5 ans | > 5 ans       | Indéterminée<br>(b) | Total          |
|--|-----------------|----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------|---------------------|----------------|
| <b>Actif</b>   |                 |                      |                    |                   |                    |               |                     |                |
| Actifs fin. détenus à des fins de transaction                              | 1 907           | 1 091                | 2 787              | 1 722             | 4 860              | 3 188         | 5                   | 15 560         |
| Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat  | 5 297           | 2 369                | 2 735              | 7                 | 1 803              | 18            | 20                  | 12 249         |
| Actifs fin. disponibles à la vente   | 331             | 269                  | 748                | 3 039             | 4 990              | 3 545         | 569                 | 13 491         |
| Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)         | 36 736          | 6 021                | 13 135             | 13 945            | 32 526             | 61 045        | 2 511               | 165 919        |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance                                   | 3               | 2                    | 7                  | 0                 | 55                 | 0             | 0                   | 67             |
| <b>Passif</b>  |                 |                      |                    |                   |                    |               |                     |                |
| Dépôts de banques centrales  | 9               | 45                   | 24                 | 52                | 126                | 87            | 0                   | 343            |
| Passifs fin. détenus à des fins de transaction                             | 639             | 158                  | 697                | 770               | 3 237              | 1 678         | 5                   | 7 184          |
| Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 7 867           | 6 217                | 5 425              | 0                 | 0                  | 0             | 0                   | 19 509         |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)                        | 2               | 7                    | 17                 | 77                | 209                | 1 919         | 9                   | 2 240          |
| <b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>                           | <b>77 174</b>   | <b>25 573</b>        | <b>21 399</b>      | <b>12 403</b>     | <b>32 821</b>      | <b>12 158</b> | <b>4 514</b>        | <b>186 042</b> |
| <i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>                     | <i>3 131</i>    | <i>4 945</i>         | <i>5 293</i>       | <i>773</i>        | <i>2 439</i>       | <i>435</i>    | <i>0</i>            | <i>17 016</i>  |
| <i>Dont passifs subordonnés</i>  | <i>129</i>      | <i>59</i>            | <i>451</i>         | <i>0</i>          | <i>558</i>         | <i>18</i>     | <i>2 244</i>        | <i>3 459</i>   |
| <b>2011</b>  |                 |                      |                    |                   |                    |               |                     |                |
| <b>Actif</b>   |                 |                      |                    |                   |                    |               |                     |                |
| Actifs fin. détenus à des fins de transaction                              | 469             | 288                  | 2 227              | 4 270             | 4 678              | 3 224         | 460                 | 15 616         |
| Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat  | 5 266           | 1 021                | 814                | 1                 | 1 885              | 0             | 36                  | 9 023          |
| Actifs fin. disponibles à la vente   | 308             | 164                  | 1 886              | 1 843             | 6 800              | 5 869         | 699                 | 17 569         |
| Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)         | 39 637          | 6 204                | 12 242             | 13 869            | 32 966             | 60 953        | 2 035               | 167 906        |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance                                   | 7               | 2                    | 3                  | 10                | 15                 | 41            | 0                   | 78             |
| <b>Passif</b>  |                 |                      |                    |                   |                    |               |                     |                |
| Dépôts de banques centrales  | 16              | 13                   | 67                 | 47                | 95                 | 44            | 0                   | 282            |
| Passifs fin. détenus à des fins de transaction                             | 578             | 126                  | 926                | 837               | 2 589              | 1 499         | 0                   | 6 555          |
| Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 10 036          | 6 389                | 6 163              | 0                 | 0                  | 0             | 0                   | 22 588         |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)                        | 2               | 3                    | 119                | 314               | 738                | 1 278         | 0                   | 2 454          |
| <b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>                           | <b>83 602</b>   | <b>29 745</b>        | <b>15 781</b>      | <b>11 532</b>     | <b>30 935</b>      | <b>11 183</b> | <b>4 027</b>        | <b>186 805</b> |
| <i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>                     | <i>3 951</i>    | <i>4 439</i>         | <i>1 563</i>       | <i>515</i>        | <i>1 672</i>       | <i>1 351</i>  | <i>0</i>            | <i>13 491</i>  |
| <i>Dont passifs subordonnés</i>  | <i>1</i>        | <i>63</i>            | <i>0</i>           | <i>640</i>        | <i>563</i>         | <i>22</i>     | <i>2 243</i>        | <i>3 532</i>   |

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

## Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises. Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding. Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement. Seules les activités de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau. Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat. Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

## Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

### Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 317 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 473 au 31 décembre 2011 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 1 870 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

### Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 156 millions d'euros et 460 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 126 millions d'euros dont *Foncières des Régions* pour 57 millions ;
- les autres titres détenus à long terme pour 131 millions d'euros.

Les reprises nettes de dépréciations constatées en résultat ont atteint 332 millions d'euros dont 343 millions concernant des cessions de titres (dépréciation nette de 110 millions en 2011). Au 31 décembre 2012, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 131 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 81 millions d'euros et leur valeur de marché de 50 millions d'euros.

### Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

## Risques liés à l'activité du capital-développement

| Encours investi   | 2012  | 2011  |
|---|-------|-------|
| Nombre de lignes cotées                                 | 33    | 38    |
| Nombre de lignes non cotées                             | 416   | 567   |
| Nombre de fonds   | 48    | 39    |
| Portefeuille pour compte propre en millions d'euros     | 1 771 | 1 784 |
| Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros | 676   | 725   |

## Risques des activités de marché

### Organisation générale

*CM-CIC Marchés* regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).

### Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM11-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC HL SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en *AFS (Available For Sale)* ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

### Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux. L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork*, directement issue de l'expertise du métier Investissement taux-actions-crédits (ITAC), qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

### Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des *desks* spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

... Gestion des risques

## Structures de contrôle

En 2012, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la *VaR stressée* et l'*IRC* en plus de la mesure de risques en *VaR/stress-tests* dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2,5). Une mission générale a été conduite par l'ACP sur le métier taux-actions-crédits : elle a donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre est largement avancée.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
  - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
  - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
  - juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
  - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
  - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
  - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
  - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de *CM-CIC Marchés*, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables *front office*, du post-marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

## Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*), déclinée par *desk*, et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.





Après une diminution significative depuis 2009, les fonds propres alloués en 2012 pour les métiers d'Investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole sont restés stables par rapport à 2011. La VaR était de 8,8 millions d'euros à fin 2012.

L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- 1 - hybrides : la consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, s'établit à 68 millions d'euros en moyenne et à 66 millions fin 2012.  
À la même date, le stock d'obligations convertibles atteint 2,1 milliards d'euros (2,5 milliards en 2011).
- 2 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres évolue en moyenne autour de 28 millions d'euros et termine à 23,8 millions en décembre, suite à la liquidation de *CDS/ItraXX*.  
Sur le portefeuille *ABS*, la consommation de risques évolue autour de 97 millions et finit l'année à 107 millions d'euros. Les risques liés aux *downgrades* sur l'Espagne et l'Irlande ont eu peu d'impact sur les positions des portefeuilles sur pays périphériques en raison d'une gestion prudente des risques et de l'allègement de positions sur ces pays tout au long de l'exercice. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *ItraXX/CDX*, la consommation de fonds propres débute à 10,7 millions d'euros avant de baisser en février en raison de liquidation de tranches, et s'affiche à 7 millions sur le reste de l'année.
- 3 - *M&A* et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 40 millions d'euros en moyenne en 2012, pour terminer à 20,6 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'*OST* sur le *M&A*. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 166 millions d'euros en décembre 2012 contre 256 millions fin 2011.
- 4 - *fixed income* : les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les faibles positions sur la Grèce ont été soldées au cours du premier trimestre. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite de 35 % pour tomber à 2 milliards d'euros environ, l'essentiel de cet encours venant à échéance en 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 5,8 milliards d'euros fin 2012, contre 8,8 milliards en 2011, dont 3,1 milliards sur la France.

Les limites de ces activités ont été révisées à la baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports.

Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

## Risques opérationnels\*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationale et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité (PCA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel-CIC était autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de *CM-CIC Factor* ;
- cette homologation a été étendue à *CM-CIC Factor* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les PCA des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

... Gestion des risques

### Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

### Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques.

Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PCA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.



Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

### Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

### Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collectes et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collecte des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

### Plans de continuité d'activité (PCA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels. Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

## Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, au niveau national par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

## Assurance en déduction des fonds propres

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le Crédit Mutuel-CIC à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (*Expected Loss*) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel-CIC respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

## Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

## Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 32,8 millions d'euros en 2012, dont 32 millions d'euros de pertes et 0,8 million d'euros de provisions nettes.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 12,5 millions d'euros ;
- relation du travail : 3,7 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 7,2 millions d'euros ;
- risque juridique : 7,6 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,8 million d'euros.



## Autres risques

### Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

### Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels, ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PCA.

## Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Information publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres.

### Informations sur les risques du ratio de solvabilité

#### Gestion des risques

##### Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « gestion des risques ».

##### Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques. Le suivi des risques s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n° 97-02, sur la filière risques dont il définit les missions.

##### Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

##### Comité des risques groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

##### Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions du comité et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.



#### Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques CM11-CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du groupe font l'objet d'un suivi et d'un *reporting*. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

#### Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF du 23 février 1990. Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions. Ils sont déterminés à partir des capitaux propres comptables consolidés, après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus-values latentes sur les instruments de capitaux propres, nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise) et la reprise, devise par devise, de ces plus-values latentes avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins-values latentes nettes ne sont, elles, pas retraitées ;
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie, ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers comprenant les instruments de dettes, sont neutralisées.

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit ici de titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce. Les instruments hybrides innovants, c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (« *step-up* ») sont limités à 15 % des fonds propres de base et l'ensemble des instruments hybrides est limité à 35 % des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- des fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ou aux conditions de l'article 4d dudit règlement (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, des plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt qui sont comptabilisées en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- de la différence positive entre les pertes attendues, calculées en utilisant les approches notations internes, et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Les déductions suivantes s'imputent à 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des éléments visés aux articles 6 et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres, notamment les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions, ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couvertes par des provisions et ajustements de valeurs.

La méthode transitoire prévue à l'article 6 du règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance est appliquée : jusqu'au 31 décembre 2012, les établissements peuvent déduire de leurs fonds propres la valeur consolidée des titres d'assurances détenus lorsqu'ils ont été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

| (en millions d'euros)  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Fonds propres de base (Tier 1), nets de déductions</b>                              | <b>10 782</b>  | <b>10 838</b>  |
| Capital  | 1 696          | 1 696          |
| Réserves éligibles   | 8 840          | 8 642          |
| Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP  | 2 000          | 2 000          |
| Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles | (263)          | (289)          |
| Déductions des fonds propres de base (50 %)  | (1 491)        | (1 211)        |
| <b>Fonds propres complémentaires (Tier 2), nets de déductions</b>                      | <b>774</b>     | <b>1 084</b>   |
| Titres subordonnés et autres éléments en Tier 2  | 774            | 1 084          |
| Déductions des fonds propres complémentaires (50 %)                                    |                |                |
| <b>Déductions des fonds propres de base et complémentaires</b>                         | <b>(2 265)</b> | <b>(2 295)</b> |
| <b>Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité</b>                  | <b>10 782</b>  | <b>10 838</b>  |
| Encours pondérés au titre du risque de crédit  | 79 146         | 87 826         |
| Encours pondérés au titre des risques de marché  | 3 205          | 4 237          |
| Encours pondérés au titre du risque opérationnel                                       | 6 694          | 7 051          |
| Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires)         |                | 1 182          |
| <b>Total des encours pondérés</b>  | <b>89 045</b>  | <b>100 296</b> |
| <b>Ratio de solvabilité Ratio global</b>   | <b>12,1 %</b>  | <b>10,8 %</b>  |

#### Titres hybrides émis par le CIC

|                          | Date d'émission | Montant d'émission | Devise | Taux                                    |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------|---|
| Titres super subordonnés | 30.06.06        | 400 M€             | EUR    | Euribor 6 mois + 167 points de base     |
| Titres TSS innovants     | 30.06.06        | 1 100 M€           | EUR    | Euribor 6 mois + 107 points de base (*) |
| Titres super subordonnés | 30.12.08        | 500 M€             | EUR    | Euribor 3 mois + 665 points de base     |

(\*) Passage de 107 à 207 points de base après dix années.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

### Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'ACP sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP)*. Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.



| (en millions d'euros)   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| <b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT</b>    | <b>6 332</b> | <b>7 026</b> |
| <b>Approche standard</b>  |              |              |
| Administrations centrales et banques centrales                                | 6            | 7            |
| Établissements  | 85           | 87           |
| Entreprises   | 495          | 4 463        |
| Clientèle de détail   | 268          | 284          |
| Actions   | 38           | 51           |
| Positions de titrisation en approche standard                                 | 23           | 25           |
| Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit                | 22           | 40           |
| <b>Approche notations internes</b>  |              |              |
| Établissements  | 296          | 253          |
| Entreprises   | 3 295        |              |
| Clientèle de détail   |              |              |
| - Petites et moyennes entités   | 314          | 330          |
| - Expositions renouvelables   | 19           | 15           |
| - Prêts immobiliers   | 425          | 407          |
| - Autres expositions sur la clientèle de détail                               | 158          | 181          |
| Actions   |              |              |
| - Capital investissement (pondération 190 %)                                  | 235          | 224          |
| - Actions cotées (pondération 290 %)  | 19           | 58           |
| - Autres actions (pondération 370 %)  | 336          | 309          |
| Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit                | 245          | 216          |
| Positions de titrisation  | 54           | 76           |
| <b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ</b>  | <b>256</b>   | <b>339</b>   |
| Risque de taux  | 171          | 243          |
| Risque sur produits de base   | 0            |              |
| Risque de variation sur titres de propriété                                   | 64           | 83           |
| Risque de change  | 21           | 13           |
| <b>MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL</b> | <b>535</b>   | <b>564</b>   |
| <b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>                                   | <b>7 124</b> | <b>7 929</b> |

## Risque de concentration

### Expositions par catégorie

Historiquement, le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe CIC traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se maintient à 41 % au 31 décembre 2012.

| Catégorie d'exposition<br>(en millions d'euros)                   | 2012         |             |              | 2011         |              |              | Expositions<br>moyenne<br>2012 |
|---|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
|   | IRBA         | Standard    | Total        | IRBA         | Standard     | Total        |                                |
| Administrations centrales<br>et banques centrales                 |              | 31,5        | 31,5         |              | 25,6         | 25,6         | 29,4                           |
| Établissements  | 20,8         | 8,9         | 29,7         | 31,1         | 8,1          | 39,2         | 35,8                           |
| Entreprises   | 71,8         | 7,5         | 79,3         |              | 73,8         | 73,8         | 72,5                           |
| Clientèle de détail   | 91,8         | 6,6         | 98,5         | 92,3         | 6,2          | 98,5         | 98,1                           |
| Actions   | 2,8          | 0,3         | 3,1          | 2,8          | 0,4          | 3,2          | 3,2                            |
| Titrisation   | 2,7          | 0,3         | 3,0          | 3,8          | 0,5          | 4,3          | 3,3                            |
| Autres actifs ne correspondant pas<br>à des obligations de crédit | 3,0          | 0,3         | 3,3          | 2,7          | 0,5          | 3,2          | 3,0                            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>192,9</b> | <b>55,4</b> | <b>248,3</b> | <b>132,7</b> | <b>115,1</b> | <b>247,8</b> | <b>245,2</b>                   |

Le groupe s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'ACP l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008, puis en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour le portefeuille entreprises.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à 89 % au 31 décembre 2012.

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'ACP. Les filiales étrangères et CM-CIC Factor sont traitées au 31 décembre 2012 en méthode standard.

|   | 2012 |          | 2011 |          |
|---|------|----------|------|----------|
|   | IRBA | Standard | IRBA | Standard |
| Expositions brutes IRB/Expositions brutes totales | 78 % | 22 %     | 54 % | 46 %     |

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

### Expositions par pays de résidence de la contrepartie

| Catégorie d'exposition<br>2012                 | Autres pays membres de l'EEE* |              |              | Reste du monde | Total          |
|--|-------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
|  | France                        | Allemagne    |              |                |                |
| Administrations centrales et banques centrales | 8,8 %                         | 0,1 %        | 1,9 %        | 3,1 %          | 13,9 %         |
| Établissements                                 | 9,2 %                         | 0,2 %        | 0,8 %        | 1,3 %          | 11,5 %         |
| Entreprises                                    | 24,1 %                        | 0,7 %        | 3,1 %        | 3,2 %          | 31,1 %         |
| Clientèle de détail                            | 40,7 %                        | 0,1 %        | 0,9 %        | 1,8 %          | 43,5 %         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>82,8 %</b>                 | <b>1,1 %</b> | <b>6,7 %</b> | <b>9,4 %</b>   | <b>100,0 %</b> |

#### Catégorie d'exposition 2011

|  |               |              |              |              |                |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Administrations centrales et banques centrales | 6,9 %         | 0,2 %        | 2,7 %        | 1,4 %        | 11,2 %         |
| Établissements                                 | 12,1 %        | 0,2 %        | 1,1 %        | 1,3 %        | 14,7 %         |
| Entreprises                                    | 24,1 %        | 0,8 %        | 3,1 %        | 3,3 %        | 31,3 %         |
| Clientèle de détail                            | 40,1 %        | 0,1 %        | 0,8 %        | 1,8 %        | 42,8 %         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>83,2 %</b> | <b>1,3 %</b> | <b>7,7 %</b> | <b>7,8 %</b> | <b>100,0 %</b> |

\* Pays membres selon Bâle 2.

Le CIC est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2012 en est le reflet avec 90,7 % des engagements dans l'espace économique européen.

### Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.



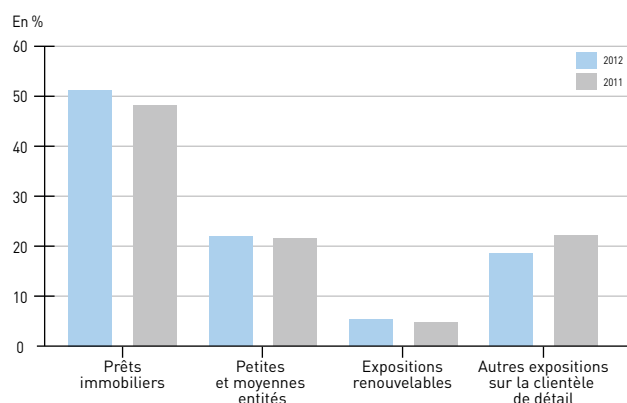
| Catégories d'exposition               | 2012         | 2011         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Administrations publiques             | 14 %         | 11 %         |
| Agriculteurs                          | 1 %          | 1 %          |
| Agroalimentaire et boissons           | 2 %          | 2 %          |
| Autres activités financières          | 3 %          | 3 %          |
| Banques et établissements financiers  | 12 %         | 16 %         |
| Bâtiment et matériaux de construction | 4 %          | 4 %          |
| Biens et services industriels         | 4 %          | 3 %          |
| Distribution                          | 4 %          | 5 %          |
| Divers                                | 2 %          | 3 %          |
| Entrepreneurs individuels             | 3 %          | 3 %          |
| Holdings, conglomérats                | 3 %          | 4 %          |
| Immobilier                            | 3 %          | 3 %          |
| Industrie automobile                  | 1 %          | 1 %          |
| Media                                 | 1 %          | 0 %          |
| Particuliers                          | 32 %         | 32 %         |
| Pétrole et gaz, matières premières    | 2 %          | 2 %          |
| Produits ménagers                     | 1 %          | 1 %          |
| Santé                                 | 1 %          | 1 %          |
| Services aux collectivités            | 1 %          | 1 %          |
| Technologies de pointe                | 2 %          | 1 %          |
| Transport industriel                  | 2 %          | 2 %          |
| Voyages et loisirs                    | 1 %          | 1 %          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |



## Ventilation du portefeuille clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 98,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

### Répartition du portefeuille clientèle de détail



## Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

### Expositions en approche standard

Les expositions sur les administrations et les banques centrales sont quasiment exclusivement pondérées à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

| 2012<br>(en milliards d'euros)                 | Pondération à : |      |      |      |      |      |       |       | Total |
|--|-----------------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|
|  | 0 %             | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 75 % | 100 % | 150 % |       |
| <b>Expositions brutes</b>                      |                 |      |      |      |      |      |       |       |       |
| Administrations centrales et banques centrales | 31,0            |      | 0,0  |      | 0,4  |      | 0,0   | 0,0   | 31,4  |
| Administrations locales et régionales          | 0,0             |      | 0,8  |      |      |      | 0,0   | 0,0   | 0,8   |
| Établissements de crédit                       | 4,6             | 0,4  | 2,7  |      | 0,2  |      | 0,2   | 0,0   | 8,1   |
| Entreprises                                    |                 |      | 0,4  | 0,0  | 0,3  |      | 6,4   | 0,3   | 7,4   |
| Clientèle de détail                            |                 |      | 0,0  | 3,2  | 0,0  | 2,9  | 0,4   | 0,1   | 6,6   |
| <b>Valeurs exposées au risque</b>              |                 |      |      |      |      |      |       |       |       |
| Administrations centrales et banques centrales | 30,9            |      | 0,0  |      | 0,3  |      | 0,0   | 0,0   | 31,2  |
| Administrations locales et régionales          | 0,0             |      | 0,8  |      | 0,0  |      | 0,0   | 0,0   | 0,8   |
| Établissements de crédit                       | 4,6             | 0,4  | 2,6  |      | 0,2  |      | 0,2   | 0,0   | 8,0   |
| Entreprises                                    | 0,0             |      | 0,4  | 0,0  | 0,3  | 0,0  | 5,5   | 0,3   | 6,5   |
| Clientèle de détail                            |                 |      | 0,0  | 3,2  | 0,0  | 2,4  | 0,3   | 0,1   | 6,0   |

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

2011

| <b>Expositions brutes</b>                      |      |     |     |     |     |     |      |     |      |
|--|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|
| Administrations centrales et banques centrales | 25,0 |     | 0,1 |     | 0,4 |     | 0,1  | 0,0 | 25,6 |
| Administrations locales et régionales          | 0,0  |     | 0,2 |     | 0,0 |     | 0,0  | 0,0 | 0,2  |
| Établissements de crédit                       | 3,2  | 0,5 | 3,8 |     | 0,3 |     | 0,1  | 0,1 | 8,0  |
| Entreprises                                    | 0,0  |     | 0,7 | 0,1 | 3,4 | 0,0 | 68,1 | 1,6 | 73,9 |
| Clientèle de détail                            |      |     | 0,0 | 2,6 | 0,0 | 2,8 | 0,7  | 0,1 | 6,2  |
| <b>Valeurs exposées au risque</b>              |      |     |     |     |     |     |      |     |      |
| Administrations centrales et banques centrales | 24,6 |     | 0,1 |     | 0,2 |     | 0,1  | 0,0 | 25,0 |
| Administrations locales et régionales          | 0,0  |     | 0,2 |     | 0,0 |     | 0,0  | 0,0 | 0,2  |
| Établissements de crédit                       | 3,2  | 0,5 | 3,5 |     | 0,3 |     | 0,1  | 0,1 | 7,7  |
| Entreprises                                    | 0,0  |     | 0,6 | 0,0 | 3,2 | 0,0 | 53,0 | 1,4 | 58,2 |
| Clientèle de détail                            |      |     | 0,0 | 2,5 | 0,0 | 2,7 | 0,6  | 0,1 | 5,9  |

## Système de notation

### Description et contrôle du système de notation

#### Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Ce système est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la CNCM pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du groupe.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- **des algorithmes statistiques ou « notations de masse »**

reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :

- particuliers,
- personnes morales *retail*,
- SCI,
- entrepreneurs individuels professionnels,
- agriculteurs,
- OBNL,
- entreprises/*corporate*,
- financements d'acquisition entreprise ;

- **des grilles de cotation élaborées par des experts**

pour les segments suivants :

- banques et *covered bonds*,
- grands comptes (GC),
- financements d'acquisition GC,
- foncières,
- assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles).

L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

#### Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

#### Un dispositif de suivi formalisé du système de notations internes

Le suivi de la qualité du système de notations internes fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Il est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD (perte en cas de défaut) et des CCE (facteurs de conversion du hors bilan en équivalent bilan) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

#### Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle des contrôles permanent et périodique

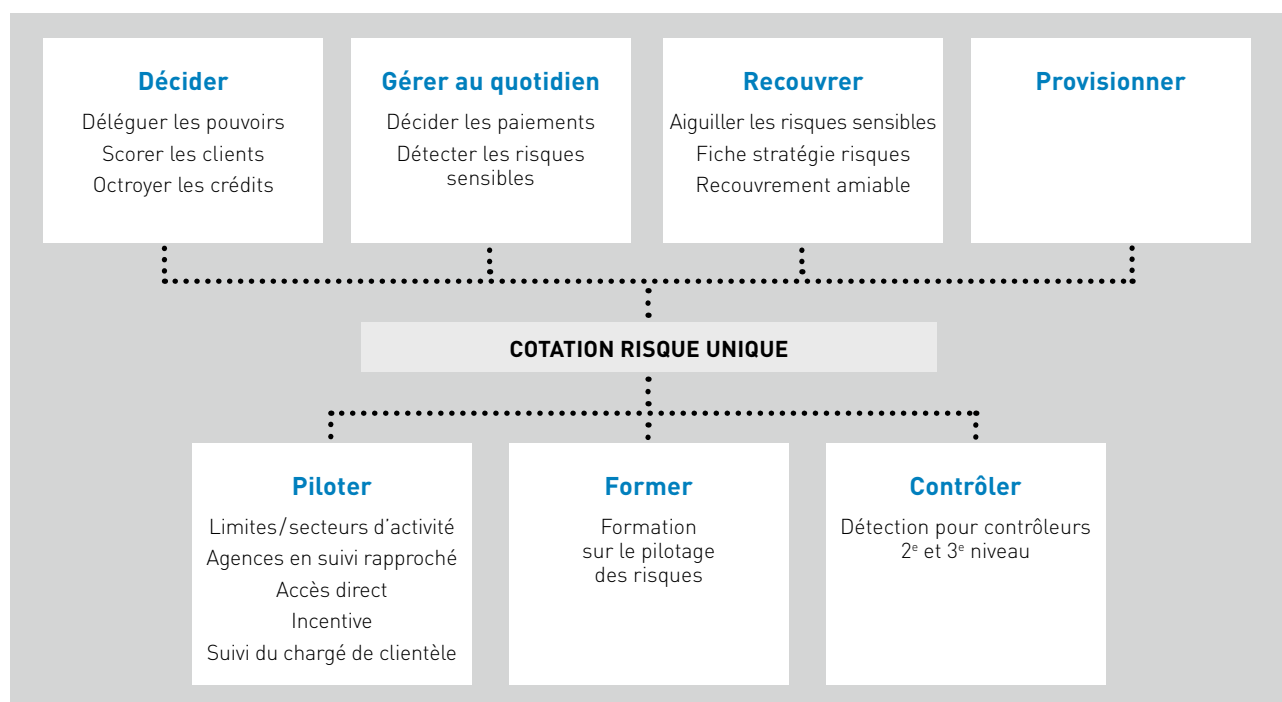
Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente

du système de notations internes (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notations internes, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notations internes. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

#### Insertion opérationnelle du système de notations internes

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-après relatif à l'utilisation de la notation.



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notations internes ;
- la diffusion des procédures nationales par la CNCM ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter-groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel-CIC (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de *reporting* nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les groupes régionaux ;
- les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notations internes. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les fédérations du Crédit Mutuel, des banques régionales du CIC et des filiales.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

### Valeurs exposées au risque (EAD) par catégorie d'exposition

| (en milliards d'euros)                     | 2012                       |                       | 2011                       |                       | Variation 2012/2011        |                       |
|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
|  | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur |
| <b>Approche notation interne fondation</b> |                            |                       |                            |                       |                            |                       |
| Établissements                             | 0,0                        | 0,0                   | 30,6                       | 0,0                   | (30,6)                     | 0,0                   |
| <b>Approche notation interne avancée</b>   |                            |                       |                            |                       |                            |                       |
| Établissements                             | 19,9                       | 0,0                   | 0,0                        | 0,0                   | 19,9                       | 0,0                   |
| Entreprises                                | 61,3                       | 0,9                   | 0,0                        | 0,0                   | 61,3                       | 0,9                   |
| Clientèle de détail                        |                            |                       |                            |                       | 0,0                        | 0,0                   |
| Revolving                                  | 2,0                        | 0,1                   | 1,9                        | 0,0                   | 0,2                        | 0,1                   |
| Immobiliers résidentiels*                  | 51,4                       | 0,4                   | 48,5                       | 0,3                   | 2,9                        | 0,0                   |
| Autres                                     | 34,1                       | 1,4                   | 37,4                       | 1,5                   | (3,3)                      | (0,1)                 |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>168,8</b>               | <b>2,8</b>            | <b>118,4</b>               | <b>1,8</b>            | <b>50,4</b>                | <b>0,9</b>            |

\* Ces ajustements de valeurs sont ceux effectués au titre des provisions individuelles. Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

Au 31 décembre 2012, la catégorie d'exposition des entreprises a été homologuée en approche notation interne avancée et la catégorie d'exposition des banques est passée de notation interne fondation à notation interne avancée.

### Expositions des entreprises en méthode IRBA au 31/12/2012

| (en milliards d'euros)                             | Expositions brutes | Valeur exposée au risque |
|--|--------------------|--------------------------|
| <b>Catégories saines</b>                           |                    |                          |
| - Entreprises grands comptes                       | 32,4               | 24,0                     |
| - Entreprises - Hors grands comptes                | 25,9               | 23,9                     |
| - Entreprises en IRB Slotting Criteria             | 5,0                | 4,9                      |
| <b>Catégories en défaut</b>                        |                    |                          |
| - Entreprises grands comptes                       | 0,4                | 0,4                      |
| - Entreprises - Hors grands comptes                | 1,2                | 1,2                      |
| - Entreprises en IRB Slotting Criteria             | 0,1                | 0,1                      |
| Exigence additionnelle au titre du floor corporate | 6,8                | 6,8                      |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>71,8</b>        | <b>61,3</b>              |



Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

### Établissements et entreprises

| 2012<br>(en millions d'euros)                | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD   | RWA   | RW %    | EL |
|--|------------------------------------|---------------------|-------|-------|---------|----|
| <b>Établissements</b>                        | 1                                  | 275                 | 275   | 33    | 12,1 %  | -  |
|  | 2                                  | 9 085               | 9 053 | 261   | 2,9 %   | 0  |
|  | 3                                  | 8 939               | 8 523 | 2 210 | 25,9 %  | -  |
|  | 4                                  | 434                 | 408   | 112   | 27,6 %  | -  |
|  | 5                                  | 798                 | 670   | 273   | 40,8 %  | -  |
|  | 6                                  | 564                 | 420   | 269   | 64,1 %  | -  |
|  | 7                                  | 636                 | 560   | 499   | 89,1 %  | -  |
|  | 8                                  | 20                  | 13    | 19    | 138,9 % | -  |
|  | 9                                  | 16                  | 12    | 27    | 228,6 % | -  |
| <b>Entreprises – Grands comptes</b>          | 1                                  | 65                  | 45    | 7     | 15,3 %  | -  |
|  | 2                                  | 520                 | 392   | 71    | 18,2 %  | -  |
|  | 3                                  | 2 157               | 1 514 | 396   | 26,2 %  | -  |
|  | 4                                  | 7 011               | 4 658 | 1 552 | 33,3 %  | -  |
|  | 5                                  | 8 124               | 6 053 | 3 490 | 57,7 %  | -  |
|  | 6                                  | 5 927               | 4 247 | 3 766 | 88,7 %  | -  |
|  | 7                                  | 3 283               | 2 529 | 2 830 | 111,9 % | -  |
|  | 8                                  | 3 736               | 3 240 | 4 960 | 153,1 % | -  |
|  | 9                                  | 1 586               | 1 285 | 2 981 | 232,0 % | -  |
| <b>Entreprises – Hors grands comptes</b>     | 1                                  | 1 188               | 1 071 | 168   | 15,7 %  | 0  |
|  | 2                                  | 4 164               | 3 705 | 843   | 22,8 %  | 2  |
|  | 3                                  | 4 397               | 4 083 | 1 395 | 34,2 %  | 6  |
|  | 4                                  | 4 533               | 4 229 | 1 771 | 41,9 %  | 11 |
|  | 5                                  | 5 337               | 4 951 | 2 438 | 49,2 %  | 23 |
|  | 6                                  | 3 292               | 3 083 | 1 981 | 64,3 %  | 29 |
|  | 7                                  | 2 032               | 1 918 | 1 575 | 82,1 %  | 33 |
|  | 8                                  | 581                 | 550   | 506   | 92,0 %  | 15 |
|  | 9                                  | 355                 | 325   | 325   | 99,9 %  | 15 |
| <b>Entreprises en IRB Slotting Criteria*</b> |                                    | 5 014               | 4 905 | 2 962 | 60,4 %  | 18 |

\* Algorithme financements spécialisés.

### Établissements

| 2011<br>(en millions d'euros) | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD    | RWA   | RW %    | EL |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|--------|-------|---------|----|
| <b>Établissements</b>         | 1                                  | 355                 | 353    | 50    | 14,1 %  | 0  |
|                               | 2                                  | 20 631              | 20 615 | 264   | 1,3 %   | 0  |
|                               | 3                                  | 7 880               | 7 759  | 2 018 | 26,0 %  | 2  |
|                               | 4                                  | 903                 | 840    | 232   | 27,6 %  | 0  |
|                               | 5                                  | 890                 | 729    | 296   | 40,7 %  | 1  |
|                               | 6                                  | 228                 | 164    | 105   | 64,0 %  | 0  |
|                               | 7                                  | 101                 | 94     | 83    | 89,1 %  | 0  |
|                               | 8                                  | 60                  | 42     | 58    | 138,9 % | 1  |
|                               | 9                                  | 25                  | 22     | 50    | 228,6 % | 1  |

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

## Retail – Particuliers

| 2012<br>(en millions d'euros) | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD    | RWA | RW %  | EL |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|--------|-----|-------|----|
| <b>Immobilier</b>             | 1                                  | 3 246               | 3 203  | 42  | 1,3%  | 0  |
|                               | 2                                  | 15 738              | 15 566 | 242 | 1,6%  | 1  |
|                               | 3                                  | 8 261               | 8 179  | 313 | 3,8%  | 1  |
|                               | 4                                  | 6 893               | 6 831  | 521 | 7,6%  | 3  |
|                               | 5                                  | 3 178               | 3 144  | 436 | 13,9% | 3  |
|                               | 6                                  | 1 704               | 1 651  | 400 | 24,2% | 4  |
|                               | 7                                  | 994                 | 986    | 328 | 33,3% | 4  |
|                               | 8                                  | 983                 | 979    | 447 | 45,6% | 8  |
|                               | 9                                  | 631                 | 629    | 399 | 63,5% | 15 |
| <b>Revolving</b>              | 1                                  | 98                  | 43     | 0   | 0,8%  | 0  |
|                               | 2                                  | 775                 | 375    | 4   | 1,0%  | 0  |
|                               | 3                                  | 747                 | 395    | 9   | 2,4%  | 0  |
|                               | 4                                  | 814                 | 471    | 26  | 5,5%  | 1  |
|                               | 5                                  | 393                 | 249    | 30  | 12,0% | 1  |
|                               | 6                                  | 265                 | 176    | 38  | 21,4% | 1  |
|                               | 7                                  | 129                 | 93     | 32  | 34,0% | 1  |
|                               | 8                                  | 105                 | 82     | 40  | 48,3% | 2  |
|                               | 9                                  | 46                  | 39     | 31  | 78,9% | 3  |
| <b>Autres crédits</b>         | 1                                  | 778                 | 721    | 15  | 2,1%  | 0  |
|                               | 2                                  | 3 257               | 3 084  | 69  | 2,3%  | 0  |
|                               | 3                                  | 2 429               | 2 278  | 140 | 6,2%  | 1  |
|                               | 4                                  | 2 220               | 2 100  | 243 | 11,6% | 2  |
|                               | 5                                  | 1 335               | 1 266  | 244 | 19,3% | 3  |
|                               | 6                                  | 1 188               | 961    | 222 | 23,2% | 5  |
|                               | 7                                  | 518                 | 497    | 146 | 29,3% | 5  |
|                               | 8                                  | 370                 | 361    | 118 | 32,7% | 6  |
|                               | 9                                  | 233                 | 229    | 105 | 46,0% | 10 |

| 2011<br>(en millions d'euros) | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD    | RWA | RW %  | EL |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|--------|-----|-------|----|
| <b>Immobilier</b>             | 1                                  | 2 931               | 2 879  | 42  | 1,5%  | 0  |
|                               | 2                                  | 14 686              | 14 479 | 246 | 1,7%  | 1  |
|                               | 3                                  | 8 044               | 7 945  | 326 | 4,1%  | 2  |
|                               | 4                                  | 6 733               | 6 661  | 527 | 7,9%  | 3  |
|                               | 5                                  | 3 163               | 3 124  | 422 | 13,5% | 3  |
|                               | 6                                  | 1 642               | 1 594  | 387 | 24,3% | 4  |
|                               | 7                                  | 910                 | 901    | 302 | 33,6% | 4  |
|                               | 8                                  | 874                 | 869    | 386 | 44,4% | 7  |
|                               | 9                                  | 568                 | 565    | 340 | 60,2% | 13 |
| <b>Revolving</b>              | 1                                  | 84                  | 38     | 0   | 0,8%  | 0  |
|                               | 2                                  | 661                 | 329    | 3   | 0,9%  | 0  |
|                               | 3                                  | 656                 | 353    | 7   | 2,0%  | 0  |
|                               | 4                                  | 743                 | 441    | 20  | 4,5%  | 0  |
|                               | 5                                  | 365                 | 237    | 23  | 9,6%  | 1  |
|                               | 6                                  | 251                 | 170    | 30  | 17,3% | 1  |
|                               | 7                                  | 122                 | 88     | 25  | 27,8% | 1  |
|                               | 8                                  | 102                 | 81     | 32  | 39,1% | 2  |
|                               | 9                                  | 47                  | 40     | 25  | 62,7% | 2  |
| <b>Autres crédits</b>         | 1                                  | 983                 | 898    | 21  | 2,4%  | 0  |
|                               | 2                                  | 4 125               | 3 921  | 93  | 2,4%  | 0  |
|                               | 3                                  | 2 962               | 2 814  | 159 | 5,6%  | 1  |
|                               | 4                                  | 2 808               | 2 675  | 285 | 10,6% | 2  |
|                               | 5                                  | 1 698               | 1 615  | 294 | 18,2% | 3  |
|                               | 6                                  | 1 268               | 1 067  | 215 | 20,2% | 4  |
|                               | 7                                  | 633                 | 611    | 169 | 27,6% | 5  |
|                               | 8                                  | 441                 | 433    | 130 | 30,0% | 7  |
|                               | 9                                  | 290                 | 284    | 119 | 41,7% | 11 |

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

## Retail – Autres

| 2012<br>(en millions d'euros) | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD   | RWA | RW %   | EL |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|-------|-----|--------|----|
| <b>Immobilier</b>             | 1                                  | 1 699               | 1 680 | 73  | 4,3 %  | 0  |
|                               | 2                                  | 2 393               | 2 372 | 184 | 7,7 %  | 1  |
|                               | 3                                  | 1 437               | 1 426 | 190 | 13,3 % | 1  |
|                               | 4                                  | 1 086               | 1 074 | 210 | 19,6 % | 2  |
|                               | 5                                  | 892                 | 883   | 239 | 27,0 % | 3  |
|                               | 6                                  | 648                 | 642   | 230 | 35,9 % | 3  |
|                               | 7                                  | 456                 | 454   | 217 | 47,8 % | 4  |
|                               | 8                                  | 309                 | 307   | 176 | 57,3 % | 5  |
|                               | 9                                  | 340                 | 335   | 220 | 65,5 % | 10 |
| <b>Revolving</b>              | 1                                  | 27                  | 14    | 0   | 2,8 %  | 0  |
|                               | 2                                  | 24                  | 13    | 1   | 6,0 %  | 0  |
|                               | 3                                  | 14                  | 8     | 1   | 10,7 % | 0  |
|                               | 4                                  | 10                  | 6     | 1   | 14,0 % | 0  |
|                               | 5                                  | 7                   | 5     | 1   | 21,3 % | 0  |
|                               | 6                                  | 14                  | 9     | 3   | 31,3 % | 0  |
|                               | 7                                  | 6                   | 4     | 2   | 43,7 % | 0  |
|                               | 8                                  | 7                   | 5     | 3   | 58,4 % | 0  |
|                               | 9                                  | 5                   | 4     | 3   | 82,1 % | 0  |
| <b>Autres crédits</b>         | 1                                  | 3 842               | 3 542 | 277 | 7,8 %  | 1  |
|                               | 2                                  | 4 133               | 3 896 | 459 | 11,8 % | 3  |
|                               | 3                                  | 3 226               | 3 038 | 524 | 17,3 % | 5  |
|                               | 4                                  | 2 771               | 2 592 | 561 | 21,6 % | 8  |
|                               | 5                                  | 2 688               | 2 508 | 607 | 24,2 % | 13 |
|                               | 6                                  | 1 793               | 1 666 | 439 | 26,4 % | 15 |
|                               | 7                                  | 1 679               | 1 569 | 461 | 29,4 % | 25 |
|                               | 8                                  | 935                 | 889   | 320 | 36,0 % | 24 |
|                               | 9                                  | 774                 | 748   | 338 | 45,2 % | 38 |



| 2011<br>(en millions d'euros) | Échelon<br>de qualité<br>de crédit | Exposition<br>brute | EAD   | RWA | RW %   | EL |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|-------|-----|--------|----|
| <b>Immobilier</b>             | 1                                  | 1 463               | 1 441 | 70  | 4,8 %  | 0  |
|                               | 2                                  | 2 155               | 2 131 | 167 | 7,8 %  | 1  |
|                               | 3                                  | 1 330               | 1 313 | 186 | 14,2 % | 1  |
|                               | 4                                  | 1 018               | 1 003 | 224 | 22,4 % | 2  |
|                               | 5                                  | 899                 | 887   | 267 | 30,1 % | 3  |
|                               | 6                                  | 661                 | 654   | 231 | 35,3 % | 3  |
|                               | 7                                  | 465                 | 462   | 215 | 46,5 % | 4  |
|                               | 8                                  | 323                 | 322   | 177 | 55,1 % | 5  |
|                               | 9                                  | 289                 | 288   | 176 | 61,1 % | 9  |
| <b>Revolving</b>              | 1                                  | 22                  | 11    | 0   | 2,2 %  | 0  |
|                               | 2                                  | 20                  | 11    | 1   | 4,8 %  | 0  |
|                               | 3                                  | 11                  | 7     | 1   | 8,8 %  | 0  |
|                               | 4                                  | 9                   | 5     | 1   | 11,7 % | 0  |
|                               | 5                                  | 7                   | 4     | 1   | 16,9 % | 0  |
|                               | 6                                  | 12                  | 8     | 2   | 25,4 % | 0  |
|                               | 7                                  | 6                   | 4     | 1   | 35,1 % | 0  |
|                               | 8                                  | 6                   | 4     | 2   | 47,0 % | 0  |
|                               | 9                                  | 4                   | 3     | 2   | 65,2 % | 0  |
| <b>Autres crédits</b>         | 1                                  | 3 679               | 3 376 | 302 | 8,9 %  | 2  |
|                               | 2                                  | 4 096               | 3 833 | 472 | 12,3 % | 3  |
|                               | 3                                  | 3 233               | 3 019 | 552 | 18,3 % | 6  |
|                               | 4                                  | 2 806               | 2 606 | 589 | 22,6 % | 9  |
|                               | 5                                  | 2 883               | 2 644 | 673 | 25,4 % | 16 |
|                               | 6                                  | 1 894               | 1 743 | 461 | 26,5 % | 17 |
|                               | 7                                  | 1 898               | 1 740 | 522 | 30,0 % | 29 |
|                               | 8                                  | 1 079               | 990   | 364 | 36,8 % | 27 |
|                               | 9                                  | 920                 | 847   | 386 | 45,6 % | 44 |

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

### Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation.

Ces opérations sont principalement logées dans *CM-CIC Marchés*. Dans ce cadre, des accords de *netting* et de *collatéral* ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Les exigences de fonds propres réglementaires sont mesurées en méthode standard au 31 décembre 2012.

#### Risque de contrepartie

| Valeur exposée au risque<br>(en milliards d'euros) | 2012       | 2011       |
|--|------------|------------|
| Instruments dérivés                                | 5,2        | 7,0        |
| Opérations de pension                              | 0,4        | 0,5        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>5,6</b> | <b>7,5</b> |

### Techniques de réduction du risque de crédit

#### Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Avec les contreparties établissements de crédit *CM-CIC Marchés* complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA).

La gestion opérationnelle de ces contrats se fait à travers la plateforme *TriOptima*.

Grâce aux appels de marges le plus souvent quotidiens, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

#### Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « souverains », « établissement » et, pour partie, « corporate », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

#### Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle.

Pour le cas général, les études réalisées au sein du Crédit Mutuel-CIC se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

#### Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

### Titrisation

#### Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne. L'activité est uniquement celle d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd (GFL)* qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le Crédit Mutuel-CIC n'est pas « originateur » et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

## Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également surveillée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit *Standard & Poors*, *Moody's* et *Fitch Ratings*. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe, analyse de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarii sur les positions (évolution des préparations, des défauts, des *recovery rates* notamment).

## Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

## Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

## Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

## Expositions par type de titrisation

Les expositions sont nettes de provisions.

### Titrisation par nature en milliards d'euros

| EAD                         | 2012                  |                             |                             |                             | 2011                  |                             |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                             | Portefeuille bancaire |                             | Portefeuille de négociation |                             | Portefeuille bancaire |                             | Portefeuille de négociation |                             |
|                             | Approche standard     | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche standard     | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche notations internes |
| Investisseur                |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| - Titrisation classique     | 0,3                   | 3,5                         | 1,8                         |                             | 0,5                   | 4,4                         | 2,0                         |                             |
| - Titrisation synthétique   |                       |                             |                             | 0,8                         |                       |                             |                             | 1,3                         |
| - Retitrisation classique   |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| - Retitrisation synthétique |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| Sponsor                     |                       | 0,3                         |                             |                             |                       | 0,3                         |                             |                             |
| <b>TOTAL</b>                | <b>0,3</b>            | <b>3,8</b>                  | <b>1,8</b>                  | <b>0,8</b>                  | <b>0,5</b>            | <b>4,7</b>                  | <b>2,0</b>                  | <b>1,3</b>                  |

... Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

| EAD                           | 2012                  |                             |                             |                             | 2011                  |                             |                             |                             |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                               | Portefeuille bancaire |                             | Portefeuille de négociation | Portefeuille de corrélation | Portefeuille bancaire |                             | Portefeuille de négociation | Portefeuille de corrélation |
|                               | Approche standard     | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche standard     | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche notations internes |
| Échelons de qualité de crédit |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| Échelons de qualité de crédit |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| E1                            | 0,1                   | 0,6                         | 1,7                         |                             | 0,3                   | 1,5                         | 1,8                         |                             |
| E2                            |                       | 1,3                         |                             |                             |                       | 1,4                         | 0,1                         |                             |
| E3                            |                       | 0,1                         |                             |                             |                       | 0,0                         | 0,0                         |                             |
| E4                            |                       | 0,2                         |                             |                             |                       | 0,3                         | 0,0                         |                             |
| E5                            |                       | 0,1                         |                             |                             |                       | 0,0                         |                             |                             |
| E6                            | 0,1                   | 0,1                         | 0,1                         |                             | 0,1                   | 0,1                         |                             |                             |
| E7                            |                       | 0,0                         |                             |                             |                       | 0,1                         |                             |                             |
| E8                            |                       | 0,2                         |                             |                             | 0,0                   | 0,4                         |                             |                             |
| E9                            | 0,1                   | 0,0                         |                             |                             | 0,1                   | 0,0                         | 0,0                         |                             |
| E10                           |                       | 0,0                         |                             |                             |                       | 0,0                         | 0,1                         |                             |
| E11                           |                       | 0,0                         |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| Positions pondérées à 1250 %  | 0,0                   | 1,2                         |                             |                             | 0,0                   | 0,9                         | 0,0                         |                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>0,3</b>            | <b>3,8</b>                  | <b>1,8</b>                  | <b>0,8</b>                  | <b>0,5</b>            | <b>4,7</b>                  | <b>2,0</b>                  | <b>1,3</b>                  |
| Exigence de fonds propres     |                       |                             |                             |                             |                       |                             |                             |                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>0,0</b>            | <b>0,8</b>                  | <b>0,1</b>                  | <b>0,0</b>                  | <b>0,0</b>            | <b>1,0</b>                  | <b>0,1</b>                  | <b>0,1</b>                  |

## Actions

| Valeurs exposées au risque<br>(en milliards d'euros)                                      | 2012       | 2011       |
|---|------------|------------|
| <b>Actions</b>  | <b>3,1</b> | <b>3,2</b> |
| <b>En approche notations internes</b>   |            |            |
| Capital investissement (190 %)  | 1,5        | 1,5        |
| Expositions sur actions cotées (290 %)  | 0,1        | 0,3        |
| Autres expositions sur actions (370 %)  | 1,1        | 1,0        |
| <b>En approche standard</b>   |            |            |
| Actions en approche standard pondérées à 150 %  | 0,3        | 0,5        |
| <b>Participations dans des établissements de crédit déduites des FP</b>                   | <b>0,2</b> | <b>0,1</b> |
| <b>Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP</b> | <b>1,3</b> | <b>1,1</b> |
| <b>Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base</b>    | <b>0,0</b> | <b>0,0</b> |

Les plus-values latentes incluses dans les fonds propres complémentaires sont de 0,1 milliard d'euros. Les participations déduites des fonds propres comprennent principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital-développement est réparti entre :

- i) la ligne de capital investissement en approche notations internes pour les opérations ayant un effet de levier et ;
- ii) la ligne actions en approche standard dans le cas contraire.

## Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux du portefeuille bancaire sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

## Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent principalement des activités de *CM-CIC Marchés* pour les risques de taux et les risques sur actions. Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section « risques de contrepartie ». Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

## Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont traités dans le chapitre « gestion des risques ». Ce dernier répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

## Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables. Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est « procédurée » en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de *reporting* et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

## Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et de CM-CIC Factor.

## Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Les PCA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;

- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
  - le plan de retour à la normale.
- Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un PCA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

## Utilisation des techniques d'assurance

L'ACP a autorisé le groupe à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée, avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence *Expected Loss* sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe respectent les dispositions visées aux articles 371 - 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.



## États financiers

### Bilan

#### Actif

| (en millions d'euros)                                       | Notes | 2012    | 2011    |
|---|-------|---------|---------|
| Caisses, banques centrales - Actif                          | 4     | 7 543   | 3 740   |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat            | 5     | 27 809  | 24 639  |
| Instruments dérivés de couverture - Actif                   | 6     | 117     | 98      |
| Actifs financiers disponibles à la vente                    | 7     | 13 492  | 17 569  |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit          | 4     | 33 029  | 35 603  |
| Prêts et créances sur la clientèle                          | 8     | 132 890 | 132 303 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux    | 9     | 884     | 755     |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                | 10    | 67      | 78      |
| Actifs d'impôt courant                                      | 11    | 459     | 623     |
| Actifs d'impôt différé                                      | 12    | 604     | 980     |
| Comptes de régularisation et actifs divers                  | 13    | 15 446  | 13 529  |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence    | 14    | 1 497   | 1 403   |
| Immeubles de placement                                      | 15    | 28      | 23      |
| Immobilisations corporelles et location financement preneur | 16    | 1 542   | 1 588   |
| Immobilisations incorporelles                               | 17    | 237     | 265     |
| Écarts d'acquisition  | 18    | 88      | 87      |

**TOTAL**
**235 732**
**233 283**

**Passif**

| (en millions d'euros)  | Notes | 2012           | 2011           |
|--|-------|----------------|----------------|
| Banques centrales - Passif   | 19    | 343            | 282            |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                              | 20    | 26 693         | 29 143         |
| Instruments dérivés de couverture - Passif                                     | 6     | 2 240          | 2 454          |
| Dettes envers les établissements de crédit                                     | 19    | 57 405         | 69 576         |
| Dettes envers la clientèle   | 21    | 108 162        | 100 207        |
| Dettes représentées par un titre   | 22    | 17 016         | 13 491         |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                       | 9     | (1 260)        | (1 037)        |
| Passifs d'impôt courant  | 11    | 224            | 209            |
| Passifs d'impôt différé  | 12    | 245            | 224            |
| Comptes de régularisation et passifs divers                                    | 23    | 9 803          | 4 792          |
| Provisions   | 24    | 934            | 903            |
| Dettes subordonnées  | 25    | 3 459          | 3 532          |
| Capitaux propres   |       | 10 468         | 9 507          |
| <i>Capitaux propres - Part du groupe</i>                                       |       | 10 362         | 9 227          |
| - <i>Capital souscrit</i>  |       | 608            | 608            |
| - <i>Primes d'émission</i>   |       | 1 088          | 1 088          |
| - <i>Réserves consolidées</i>  |       | 8 229          | 7 943          |
| - <i>Gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres</i> | 26a   | (261)          | (967)          |
| - <i>Résultat de l'exercice</i>  |       | 698            | 555            |
| <i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>                                |       | 106            | 280            |
| <b>TOTAL</b>   |       | <b>235 732</b> | <b>233 283</b> |

... États financiers

## Compte de résultat

| (en millions d'euros)  | Notes | 2012         | 2011         |
|--|-------|--------------|--------------|
| Produits d'intérêts et assimilés   | 28    | 9 553        | 8 851        |
| Charges d'intérêts et assimilés  | 28    | (7 734)      | (6 237)      |
| Commissions (produits)   | 29    | 2 119        | 2 196        |
| Commissions (charges)  | 29    | (470)        | (515)        |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 30    | 777          | (100)        |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente              | 31    | 12           | (49)         |
| Produits des autres activités  | 32    | 186          | 241          |
| Charges des autres activités   | 32    | (183)        | (221)        |
| <b>Produit net bancaire</b>  |       | <b>4 260</b> | <b>4 166</b> |
| Charges de personnel   | 33a   | (1 693)      | (1 607)      |
| Autres charges administratives   | 33c   | (1 083)      | (1 036)      |
| Dotations aux amortissements   | 34    | (168)        | (167)        |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>  |       | <b>1 316</b> | <b>1 356</b> |
| Coût du risque   | 35    | (356)        | (549)        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   |       | <b>960</b>   | <b>807</b>   |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence                    | 14    | 51           | 48           |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 36    | 11           | 17           |
| <b>Résultat avant impôt</b>  |       | <b>1 022</b> | <b>872</b>   |
| Impôts sur les bénéfices   | 37    | (300)        | (293)        |
| <b>Résultat net</b>  |       | <b>722</b>   | <b>579</b>   |
| Résultat net - Intérêts minoritaires   |       | 24           | 24           |
| <b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>   |       | <b>698</b>   | <b>555</b>   |
| Résultat par action en euros   | 38    | 18,46        | 14,69        |
| Résultat dilué par action en euros   | 38    | 18,46        | 14,69        |

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en millions d'euros)  | Notes      | 2012         | 2011         |
|--|------------|--------------|--------------|
| <b>Résultat net</b>  |            | <b>722</b>   | <b>579</b>   |
| Écart de conversion  |            | (2)          | (5)          |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente                                  |            | 729          | (563)        |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture   |            | (2)          | (7)          |
| Réévaluations des immobilisations  |            |              |              |
| Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence     |            | 101          | (26)         |
| <b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b> |            | <b>826</b>   | <b>(601)</b> |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                                   |            | (52)         |              |
| <b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>             | <b>26b</b> | <b>774</b>   | <b>(601)</b> |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>       |            | <b>1 496</b> | <b>(22)</b>  |
| <i>Dont part du groupe</i>   |            | <i>1 372</i> | <i>(37)</i>  |
| <i>Dont intérêts minoritaires</i>  |            | <i>124</i>   | <i>15</i>    |

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



## Tableau de variation des capitaux propres

| (en millions d'euros)   | Capitaux propres, part du groupe |              |   |                         |  |                         |                               |   | Intérêts<br>minori-<br>taires | Total<br>capitaux<br>propres<br>consolidés |                      |               |              |
|---|----------------------------------|--------------|---|-------------------------|--|-------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|--|----------------------|---------------|--------------|
|   | Capital                          | Primes       | Élimination<br>des titres<br>auto-<br>détenus | Réserves <sup>(1)</sup> | Gains et pertes comptabilisés<br>directement en capitaux propres | Écarts<br>de conversion | Actifs<br>DALV <sup>(2)</sup> | Inst. de<br>couverture<br>actua-<br>riels |                               |  | Résultat<br>exercice | Total         |              |
| <b>Solde au 01/01/2011</b>  | <b>608</b>                       | <b>1 088</b> | <b>(55)</b>                                   | <b>7 188</b>            |  | <b>(366)</b>            | <b>(10)</b>                   |   | <b>1 115</b>                  | <b>9 568</b>                               | <b>311</b>           | <b>9 879</b>  |              |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent                           |                                  |              |   | 1 115                   |  |                         |                               |   | (1 115)                       |  |                      |               |              |
| Distribution de dividendes  |                                  |              |   | (333)                   |  |                         |                               |   |                               | (333)                                      | (21)                 | (354)         |              |
| <b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b> |                                  |              |   | <b>782</b>              |  |                         |                               |   | <b>(1 115)</b>                | <b>(333)</b>                               | <b>(21)</b>          | <b>(354)</b>  |              |
| Résultat consolidé de la période  |                                  |              |   |                         |  |                         |                               |   | 555                           | 555  | 24                   | 579           |              |
| Variations de juste valeur des actifs DALV <sup>(2)</sup>                 |                                  |              |   |                         |  | (579)                   | (8)                           |   |                               | (587)                                      | (9)                  | (596)         |              |
| Variations des taux de conversion   |                                  |              |   | 19                      |  |                         |                               |   |                               | 19   | 1                    | 20            |              |
| <b>Sous-total</b>   |                                  |              |   | <b>19</b>               |  | <b>(579)</b>            | <b>(8)</b>                    |   | <b>555</b>                    | <b>(13)</b>                                | <b>16</b>            | <b>3</b>      |              |
| Restructurations et cessions internes d'actifs                            |                                  |              |   | (1)                     |  |                         |                               |   |                               | (1)  |                      | (1)           |              |
| Effets des changements de périmètre                                       |                                  |              |   | 2                       |  | (4)                     |                               |   |                               | (2)  | (26)                 | (28)          |              |
| Autres variations   |                                  |              |   | 8                       |  |                         |                               |   |                               | 8  |                      | 8             |              |
| <b>Solde au 31/12/2011 Publie<sup>(3)</sup></b>                           | <b>608</b>                       | <b>1 088</b> | <b>(55)</b>                                   | <b>7 998</b>            |  | <b>(949)</b>            | <b>(18)</b>                   |   | <b>555</b>                    | <b>9 227</b>                               | <b>280</b>           | <b>9 507</b>  |              |
| Incidence de changement de méthode comptable <sup>(4)</sup>               |                                  |              |   | (8)                     |  |                         |                               |   | (26)                          | (34)                                       |                      | (34)          |              |
| <b>Solde au 31/12/2011 Pro forma</b>                                      | <b>608</b>                       | <b>1 088</b> | <b>(55)</b>                                   | <b>7 990</b>            |  | <b>(949)</b>            | <b>(18)</b>                   | <b>(26)</b>                               | <b>555</b>                    | <b>9 193</b>                               | <b>280</b>           | <b>9 473</b>  |              |
| <b>Solde au 01/01/2012</b>  | <b>608</b>                       | <b>1 088</b> | <b>(55)</b>                                   | <b>7 990</b>            |  | <b>(949)</b>            | <b>(18)</b>                   | <b>(26)</b>                               | <b>555</b>                    | <b>9 193</b>                               | <b>280</b>           | <b>9 473</b>  |              |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent                           |                                  |              |   | 555                     |  |                         |                               |   | (555)                         |  |                      |               |              |
| Distribution de dividendes  |                                  |              |   | (246)                   |  |                         |                               |   |                               | (246)                                      | (16)                 | (262)         |              |
| <b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b> |                                  |              |   | <b>309</b>              |  |                         |                               |   | <b>(555)</b>                  | <b>(246)</b>                               | <b>(16)</b>          | <b>(262)</b>  |              |
| Résultat consolidé de la période  |                                  |              |   |                         |  |                         |                               |   | 698                           | 698  | 24                   | 722           |              |
| Variations de juste valeur des actifs DALV <sup>(2)</sup>                 |                                  |              |   |                         |  | 771                     | (2)                           |   |                               | 769  | 60                   | 829           |              |
| Variations des écarts actuariels  |                                  |              |   |                         |  |                         |                               | (26)                                      |                               | (26)                                       |                      | (26)          |              |
| Variations des taux de conversion   |                                  |              |   |                         |  | (2)                     |                               |   |                               | (2)  |                      | (2)           |              |
| <b>Sous-total</b>   |                                  |              |   |                         |  | <b>(2)</b>              | <b>771</b>                    | <b>(2)</b>                                | <b>(26)</b>                   | <b>698</b>                                 | <b>1 439</b>         | <b>84</b>     | <b>1 523</b> |
| Restructurations et cessions internes d'actifs                            |                                  |              |   | (1)                     |  |                         |                               |   |                               | (1)  |                      | (1)           |              |
| Effets des changements de périmètre                                       |                                  |              |   | 25                      |  | (40)                    |                               |   |                               | (15)                                       | (242)                | (257)         |              |
| Autres variations <sup>(3)</sup>  |                                  |              |   | (39)                    | 31   |                         |                               |   |                               | (8)  |                      | (8)           |              |
| <b>Solde au 31/12/2012</b>  | <b>608</b>                       | <b>1 088</b> | <b>(55)</b>                                   | <b>8 284</b>            | <b>29</b>  | <b>(218)</b>            | <b>(20)</b>                   | <b>(52)</b>                               | <b>698</b>                    | <b>10 362</b>                              | <b>106</b>           | <b>10 468</b> |              |

(1) Les réserves sont constituées, au 31 décembre 2012, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions, le report à nouveau pour 2 656 millions, les autres réserves du CIC pour 320 millions et les réserves consolidées pour 4 960 millions.

(2) DALV : Disponible à la vente.

(3) L'écart de conversion de 31 millions d'euros était compris au 31 décembre 2011 dans les réserves. Ce montant a été transféré vers les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres en 2012 au niveau de la ligne « autres variations ».

(4) Application de la norme IAS19 révisée.

Au 31 décembre 2012, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

... États financiers

## Tableau des flux de trésorerie nette

| (en millions d'euros)   | 2012          | 2011            |
|---|---------------|-----------------|
| Résultat net  | 722           | 579             |
| Impôts  | 300           | 293             |
| <b>Résultat avant impôts</b>  | <b>1 022</b>  | <b>872</b>      |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                        | 168           | 167             |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations   | 17            |                 |
| Dotations nettes aux provisions et dépréciations  | (362)         | 220             |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence   | (51)          | (48)            |
| Perte nette/gain net des activités d'investissement   | 8             | (59)            |
| (Produits)/charges des activités de financement   |               |                 |
| Autres mouvements   | 36            | 1 524           |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b> | <b>(184)</b>  | <b>1 804</b>    |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit  | (8 628)       | 5 043           |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle  | 7 282         | 4 133           |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                  | 1 360         | (17 213)        |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                              | 3 304         | (5 469)         |
| Impôts versés   | (37)          | (236)           |
| <b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>        | <b>3 281</b>  | <b>(13 742)</b> |
| <b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)</b>                                | <b>4 119</b>  | <b>(11 066)</b> |
| <b>Flux liés aux actifs financiers et aux participations</b>  | <b>75</b>     | <b>83</b>       |
| <b>Flux liés aux immeubles de placement</b>   | <b>(6)</b>    | <b>(2)</b>      |
| <b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>   | <b>(98)</b>   | <b>(130)</b>    |
| <b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)</b>                           | <b>(29)</b>   | <b>(49)</b>     |
| <b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires<sup>(1)</sup></b>                         | <b>(210)</b>  | <b>(277)</b>    |
| <b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement<sup>(2)</sup></b>                  | <b>688</b>    | <b>186</b>      |
| <b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>                            | <b>478</b>    | <b>(91)</b>     |
| <b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)</b>           | <b>(8)</b>    | <b>105</b>      |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>    | <b>4 560</b>  | <b>(11 101)</b> |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)   | 4 119         | (11 066)        |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)  | (29)          | (49)            |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)  | 478           | (91)            |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)                  | (8)           | 105             |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>  | <b>9 185</b>  | <b>20 286</b>   |
| Caisse, banques centrales (actif et passif)   | 3 457         | 5 359           |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                       | 5 728         | 14 927          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>   | <b>13 745</b> | <b>9 185</b>    |
| Caisse, banques centrales (actif et passif)   | 7 200         | 3 457           |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit                       | 6 545         | 5 728           |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>   | <b>4 560</b>  | <b>(11 101)</b> |

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (246) millions d'euros au titre de l'exercice 2011 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (16) millions d'euros ;
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 52 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement comprennent :

- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 750 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (62) millions d'euros.

## Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros.

### Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

La norme IAS 19R sur les engagements de retraite publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est appliquée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'impact en est présenté dans la note sur les engagements de retraite.

| Normes IAS / IFRS    | Sujet concerné  | Date d'application | Date d'application UE (exercices ouverts à compter du) |
|----------------------|---|--------------------|--|
| IAS 1 Amendements    | Présentation des éléments de détail des OCI   | 01/01/2013         | Limitée  |
| IFRS 7 Amendement    | Compensation des actifs et passifs financiers   | 01/01/2013         | Limitée  |
| IAS 32 Amendement    | Compensation des actifs et passifs financiers   | 01/01/2014         | Limitée  |
| IFRS 10/11/12 IAS 28 | Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées | 01/01/2014         | Limitée  |
| IFRS 13              | Évaluation à la juste valeur  | 01/01/2013         | En cours d'évaluation                                  |



### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

... États financiers

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

## Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

### Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours.

La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

## Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

### Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

## Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité, actifs financiers disponibles à la vente et les prêts.

## Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

### Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

## Actifs financiers disponibles à la vente

### Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.



... États financiers

### Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou ;
- b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat

#### Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
  - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou qui ;
  - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore ;
  - qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
  - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
  - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs ;
  - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

### Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession.

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement.

Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

#### Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction. La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est la meilleure estimation.



Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

### Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité des instruments et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation ou le métier de capital-développement.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- a) dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- b) qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- c) qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

### Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de *Monte-Carlo*.

La première et la dernière sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

... États financiers



Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues, sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

### Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
  - b) « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
  - c) « disponible à la vente » que dans des cas rares.
- Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :
- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
  - b) « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.



En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

### Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. Celle de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, et est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que pour les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie. Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture. Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instruments de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

... États financiers

### Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur des engagements de deux ordres :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés qui sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable. Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial le sont sur 9 ou 10 ans (par exemple : acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

### Impôts sur les résultats

Ils comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.



### Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

### Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Ce dernier est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

### Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation. Les principales nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation estimés ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

... États financiers

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement implicite (correspondant à la juste valeur des actifs du régime multipliée par le taux d'actualisation de la dette). L'écart entre le rendement réel et le rendement implicite constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

#### **Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite**

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

#### **Autres avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.



#### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

#### **Distinction dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

## Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » dans les autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente. Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion.

Cette dernière est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

## Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

### Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs. En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont essentiellement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision en résultant représente la quote-part des assurés dans les plus et moins-values des actifs. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

### Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.



... États financiers

### Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis. Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat. Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».



### Périmètre et méthodes de consolidation

#### Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquireur (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui le reste, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement, et au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que ces derniers ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Celle-ci, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

#### Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe, et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés, sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.



### **Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises**

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêt. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

### **Intérêts minoritaires**

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

### **Périmètre de consolidation**

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer

la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés.

Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

... États financiers

**Note 2 : Périmètre de consolidation****Société entrante :**

- Lafayette CLO 1 Ltd.

**Fusions :**

- CM-CIC Lavolette Financement avec Factocic qui change de dénomination et devient CM-CIC Factor ;
- Pasche International Holding Ltd est absorbée par Pasche Finance.

**Dissolutions :**

- Pasche Fund Management Ltd ;
- Pasche SA Montevideo ;
- Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd ;
- Serficom Maroc Sarl.

| Sociétés   | Devise | 2012                    |                        |              | 2011                    |                        |              |    |
|--|--------|-------------------------|------------------------|--------------|-------------------------|------------------------|--------------|----|
|  |        | Pourcentage<br>Contrôle | Pourcentage<br>Intérêt | Méthode<br>* | Pourcentage<br>Contrôle | Pourcentage<br>Intérêt | Méthode<br>* |    |
| <b>Société consolidante : CIC</b>                      |        |                         |                        |              |                         |                        |              |    |
| <b>A. Réseau bancaire</b>                              |        |                         |                        |              |                         |                        |              |    |
| <b>Banques régionales</b>                              |        |                         |                        |              |                         |                        |              |    |
| CIC Est  |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CIC Lyonnaise de Banque                                |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CIC Nord Ouest   |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CIC Ouest  |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CIC Sud Ouest  |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| <b>B. Filiales du réseau bancaire</b>                  |        |                         |                        |              |                         |                        |              |    |
| Banca Popolare di Milano <sup>(1)</sup>                |        |                         | 7                      | 7            | ME                      | 7                      | 7            | ME |
| CM-CIC Asset Management                                |        |                         | 24                     | 24           | ME                      | 24                     | 24           | ME |
| CM-CIC Bail  |        | (i)                     | 99                     | 99           | IG                      | 99                     | 99           | IG |
| CM-CIC Epargne Salariale                               |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CM-CIC Factor  |        | (i)                     | 96                     | 96           | IG                      | 96                     | 96           | IG |
| CM-CIC Gestion   |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| CM-CIC Lavolette Financement                           |        |                         |                        |              | FU                      | 100                    | 96           | IG |
| CM-CIC Lease   |        |                         | 54                     | 54           | IG                      | 54                     | 54           | IG |
| CM-CIC Leasing Benelux                                 |        |                         | 100                    | 99           | IG                      | 100                    | 99           | IG |
| CM-CIC Leasing GMBH                                    |        |                         | 100                    | 99           | IG                      | 100                    | 99           | IG |
| Saint-Pierre SNC                                       |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| Sofim  |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| <b>C. Banque de financement et activités de marché</b> |        |                         |                        |              |                         |                        |              |    |
| Cigogne Management                                     |        |                         | 60                     | 60           | IG                      | 60                     | 54           | IG |
| CM-CIC Securities                                      |        | (i)                     | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 100          | IG |
| Diversified Debt Securities SICAV - SIF                |        |                         | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 72           | IG |
| Divhold  |        |                         | 100                    | 100          | IG                      | 100                    | 72           | IG |
| Lafayette CLO 1 Ltd                                    |        |                         | 100                    | 100          | IG                      |                        |              |    |

(1) Les Fondazione Cassa di Risparmio di Alessandria et CIC ont chacun le statut de partenaire stratégique et ont de plein droit un poste au conseil de surveillance et un poste au comité des nominations. De ce fait, il est estimé une influence notable du CIC avec pour conséquence une consolidation par mise en équivalence.



| Sociétés  | Devise | 2012     |                     |           | 2011     |                     |           |    |
|---|--------|----------|---------------------|-----------|----------|---------------------|-----------|----|
|   |        | Contrôle | Pourcentage Intérêt | Méthode * | Contrôle | Pourcentage Intérêt | Méthode * |    |
| <b>D. Banque privée</b>                               |        |          |                     |           |          |                     |           |    |
| Banque CIC (Suisse)                                   | CHF    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Banque de Luxembourg                                  |        |          | 100                 | 100       | IG       | 72                  | 72        | IG |
| CIC Banque Transatlantique                            |        | (i)      | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Banque Transatlantique Belgium                        |        |          | 100                 | 99        | IG       | 100                 | 99        | IG |
| Banque Transatlantique Luxembourg                     |        |          | 100                 | 100       | IG       | 60                  | 60        | IG |
| Banque Transatlantique Singapore Private Ltd          | SGD    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Dubly-Douilhet  |        |          | 63                  | 63        | IG       | 63                  | 63        | IG |
| Transatlantique Gestion                               |        | (i)      | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Groupe Banque Pasche                                  |        |          |                     |           |          |                     |           |    |
| Banque Pasche   | CHF    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Agefor SA   | CHF    |          | 70                  | 70        | IG       | 70                  | 70        | IG |
| Alternative Gestion SA                                | CHF    |          | 45                  | 62        | ME       | 45                  | 62        | ME |
| Banque Pasche (Liechtenstein) AG                      | CHF    |          | 53                  | 53        | IG       | 53                  | 53        | IG |
| Banque Pasche Monaco SAM                              |        |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Calypso Management Company                            | USD    |          | 70                  | 70        | IG       | 70                  | 70        | IG |
| LRM Advisory SA                                       | USD    |          | 70                  | 70        | IG       | 70                  | 70        | IG |
| Pasche Bank & Trust Ltd                               | CHF    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Pasche Finance SA                                     | CHF    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Pasche Fund Management Ltd                            | USD    |          |                     |           | NC       | 100                 | 100       | IG |
| Pasche International Holding Ltd                      | CHF    |          |                     |           | FU       | 100                 | 100       | IG |
| Pasche SA Montevideo                                  | UYU    |          |                     |           | NC       | 100                 | 100       | IG |
| Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda               | BRL    |          | 50                  | 50        | IG       | 50                  | 50        | IG |
| Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda | BRL    |          | 52                  | 52        | IG       | 52                  | 52        | IG |
| Serficom Family Office Inc                            | USD    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Serficom Family Office SA                             | CHF    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd         | RMB    |          |                     |           | NC       | 100                 | 100       | IG |
| Serficom Maroc Sarl                                   | MAD    |          |                     |           | NC       | 100                 | 100       | IG |
| Valeroso Management Ltd                               | USD    |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| <b>E. Capital-développement</b>                       |        |          |                     |           |          |                     |           |    |
| CM-CIC Capital Finance                                |        | (i)      | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| CM-CIC Capital Innovation                             |        |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| CM-CIC Conseil  |        |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| CM-CIC Investissement                                 |        |          | 100                 | 100       | IG       | 100                 | 100       | IG |
| Sudinnova   |        |          | 66                  | 66        | IG       | 66                  | 66        | IG |

... États financiers

| Sociétés  | Devise | 2012     |                        |              | 2011     |                        |              |    |
|---|--------|----------|------------------------|--------------|----------|------------------------|--------------|----|
|   |        | Contrôle | Pourcentage<br>Intérêt | Méthode<br>* | Contrôle | Pourcentage<br>Intérêt | Méthode<br>* |    |
| <b>F. Structure et logistique</b>               |        |          |                        |              |          |                        |              |    |
| Adepi   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| CIC Migrations                                  |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| CIC Participations                              |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Cicor   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Cicoval   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Efsa  |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Gesteurop                                       |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Gestunion 2                                     |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Gestunion 3                                     |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Gestunion 4                                     |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Impex Finance                                   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Marsovalor                                      |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Pargestion 2                                    |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Pargestion 4                                    |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Placinvest                                      |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Sofiholding 2                                   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Sofiholding 3                                   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Sofiholding 4                                   |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Sofinaction                                     |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Ufigestion 2                                    |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Ugépar Service                                  |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Valimar 2                                       |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| Valimar 4                                       |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| VTP1  |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| VTP5  |        | (i)      | 100                    | 100          | IG       | 100                    | 100          | IG |
| <b>G. Société d'assurance</b>                   |        |          |                        |              |          |                        |              |    |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)** |        |          | 21                     | 21           | ME       | 21                     | 21           | ME |

\* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

\*\* Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Dans le cadre de son métier de financement, le CIC détient des entités ad hoc de financement d'actifs. La consolidation de ces entités a été estimée non significative.

Informations sur les implantations et activités des États ou territoires figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 4 avril 2012 : le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

### Note 3 : Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe :
  - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
  - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
  - b) les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.
- La banque privée rassemble les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

#### Répartition de l'actif par activité

|   | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total   |
|---|------------------|------------------------------------|---------------|-----------------------|---------|---------|
| <b>2012</b>   |                  |                                    |               |                       |         |         |
| Caisses, banques centrales – Actif                                | 312              | 5 592                              | 750           |                       | 889     | 7 543   |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                  | 24               | 25 858                             | 143           | 1 784                 |         | 27 809  |
| Instruments dérivés de couverture – Actif                         | 7                | 106                                | 4             |                       |         | 117     |
| Actifs financiers disponibles à la vente                          | 267              | 9 539                              | 3 387         | 20                    | 279     | 13 492  |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup> | 5 127            | 4 800                              | 7 843         | 6                     | 15 253  | 33 029  |
| Prêts et créances sur la clientèle                                | 112 465          | 12 839                             | 7 529         |                       | 57      | 132 890 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                      | 63               | 2                                  | 2             |                       |         | 67      |
| Participations dans les entreprises MEE                           | 1 611            |                                    |               |                       | (114)   | 1 497   |

(1) Dont 11 580 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

|   |         |        |       |       |        |         |
|---|---------|--------|-------|-------|--------|---------|
| <b>2011</b>   |         |        |       |       |        |         |
| Caisses, banques centrales – Actif                                | 303     | 1 491  | 985   |       | 961    | 3 740   |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                  | 26      | 22 659 | 150   | 1 804 |        | 24 639  |
| Instruments dérivés de couverture – Actif                         | 27      | 67     | 4     |       |        | 98      |
| Actifs financiers disponibles à la vente                          | 309     | 13 166 | 3 758 | 9     | 327    | 17 569  |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup> | 3 581   | 10 868 | 6 818 | 9     | 14 327 | 35 603  |
| Prêts et créances sur la clientèle                                | 110 904 | 14 231 | 7 124 |       | 44     | 132 303 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                      | 64      | 8      | 6     |       |        | 78      |
| Participations dans les entreprises MEE                           | 1 466   |        | 1     |       | (64)   | 1 403   |

(1) Dont 19 577 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

... États financiers

**Répartition du passif par activité**

|   | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total   |
|---|------------------|------------------------------------|---------------|-----------------------|---------|---------|
| <b>2012</b>   |                  |                                    |               |                       |         |         |
| Banques centrales – Passif                                |                  |                                    | 343           |                       |         | 343     |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat         | 1                | 26 489                             | 196           |                       | 7       | 26 693  |
| Instruments dérivés de couverture – Passif                | 15               | 1 825                              | 398           |                       | 2       | 2 240   |
| Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup> | 31 689           | 10 747                             | 2 011         | 0                     | 12 958  | 57 405  |
| Dettes envers la clientèle                                | 83 467           | 7 145                              | 15 758        |                       | 1 792   | 108 162 |
| Dettes représentées par un titre                          | 2 990            | 13 964                             | 21            |                       | 41      | 17 016  |

(1) Dont 47 012 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

**2011**

|   |        |        |        |  |        |         |
|---|--------|--------|--------|--|--------|---------|
| Banques centrales – Passif                                |        |        | 282    |  |        | 282     |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat         | 3      | 29 000 | 133    |  | 7      | 29 143  |
| Instruments dérivés de couverture – Passif                | 29     | 1 964  | 460    |  | 1      | 2 454   |
| Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup> | 32 841 | 20 122 | 2 521  |  | 14 092 | 69 576  |
| Dettes envers la clientèle                                | 77 532 | 6 429  | 14 610 |  | 1 636  | 100 207 |
| Dettes représentées par un titre                          | 3 330  | 10 051 | 36     |  | 74     | 13 491  |

(1) Dont 55 396 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

**Répartition du compte de résultat par activité**

|  | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total   |
|--|------------------|------------------------------------|---------------|-----------------------|---------|---------|
| <b>2012</b>                            |                  |                                    |               |                       |         |         |
| Produit net bancaire                   | 3 083            | 837                                | 464           | 100                   | (224)   | 4 260   |
| Frais généraux                         | (2 245)          | (266)                              | (334)         | (34)                  | (65)    | (2 944) |
| Résultat brut d'exploitation           | 838              | 571                                | 130           | 66                    | (289)   | 1 316   |
| Coût du risque*                        | (201)            | (90)                               | (29)          |                       | (36)    | (356)   |
| Gains sur autres actifs <sup>(1)</sup> | 106              |                                    | 5             |                       | (49)    | 62      |
| Résultat avant impôt                   | 743              | 481                                | 106           | 66                    | (374)   | 1 022   |

**2011**

|  |         |       |       |      |       |         |
|--|---------|-------|-------|------|-------|---------|
| Produit net bancaire                   | 3 240   | 753   | 431   | 93   | (351) | 4 166   |
| Frais généraux                         | (2 166) | (235) | (316) | (34) | (59)  | (2 810) |
| Résultat brut d'exploitation           | 1 074   | 518   | 115   | 59   | (410) | 1 356   |
| Coût du risque*                        | (157)   | (88)  | (43)  |      | (261) | (549)   |
| Gains sur autres actifs <sup>(1)</sup> | 84      |       | 13    |      | (32)  | 65      |
| Résultat avant impôt                   | 1 001   | 430   | 85    | 59   | (703) | 872     |

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts.

\* La cession, au premier semestre 2012, des titres reçus en échange des titres émis par l'État grec et apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI), a généré un impact négatif de 32 millions d'euros en coût du risque, dont (34) millions d'euros dans la holding et 2 millions d'euros dans les activités de marché. Au cours de l'exercice 2011, l'impact négatif de la dette souveraine grecque était de 58 millions d'euros en PNB et de 345 millions d'euros en coût du risque.

## Répartition de l'actif par zone géographique

|  | 2012    |                    |                            |         | 2011    |                    |                            |         |
|--|---------|--------------------|----------------------------|---------|---------|--------------------|----------------------------|---------|
|  | France  | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total   | France  | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total   |
| Caisses, banques centrales Actif                   | 1 201   | 750                | 5 592                      | 7 543   | 1 265   | 986                | 1 489                      | 3 740   |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat   | 26 553  | 245                | 1 011                      | 27 809  | 23 402  | 252                | 985                        | 24 639  |
| Instruments dérivés de couverture – Actif          | 105     | 3                  | 9                          | 117     | 91      | 5                  | 2                          | 98      |
| Actifs financiers disponibles à la vente           | 8 697   | 4 115              | 680                        | 13 492  | 12 280  | 4 471              | 818                        | 17 569  |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 23 886  | 7 384              | 1 759                      | 33 029  | 26 816  | 6 464              | 2 323                      | 35 603  |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 121 843 | 7 897              | 3 150                      | 132 890 | 121 130 | 7 871              | 3 302                      | 132 303 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance       | 65      | 2                  | 0                          | 67      | 72      | 6                  | 0                          | 78      |
| Participations dans les entreprises MEE            | 1 251   | 246                | 0                          | 1 497   | 1 157   | 246                | 0                          | 1 403   |

## Répartition du passif par zone géographique

|   | 2012   |                    |                            |         | 2011   |                    |                            |         |
|---|--------|--------------------|----------------------------|---------|--------|--------------------|----------------------------|---------|
|   | France | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total   | France | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total   |
| Banques centrales Passif                          | 0      | 343                | 0                          | 343     | 0      | 282                | 0                          | 282     |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 25 772 | 737                | 184                        | 26 693  | 28 371 | 542                | 230                        | 29 143  |
| Instruments dérivés de couverture – Passif        | 1 797  | 398                | 45                         | 2 240   | 1 950  | 461                | 43                         | 2 454   |
| Dettes envers les établissements de crédit        | 46 429 | 3 913              | 7 063                      | 57 405  | 57 301 | 4 977              | 7 298                      | 69 576  |
| Dettes envers la clientèle                        | 94 156 | 13 325             | 681                        | 108 162 | 87 142 | 12 455             | 610                        | 100 207 |
| Dettes représentées par un titre                  | 12 569 | 510                | 3 937                      | 17 016  | 12 539 | 464                | 488                        | 13 491  |

## Répartition du compte de résultat par zone géographique

|  | 2012         |                    |                            |              | 2011         |                    |                            |              |
|--|--------------|--------------------|----------------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------------------|--------------|
|  | France       | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total        | France       | Europe hors France | Autres pays <sup>(1)</sup> | Total        |
| <b>Produit net bancaire</b>            | <b>3 648</b> | <b>441</b>         | <b>171</b>                 | <b>4 260</b> | <b>3 511</b> | <b>409</b>         | <b>246</b>                 | <b>4 166</b> |
| Frais généraux                         | (2 599)      | (274)              | (71)                       | (2 944)      | (2 486)      | (260)              | (64)                       | (2 810)      |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>    | <b>1 049</b> | <b>167</b>         | <b>100</b>                 | <b>1 316</b> | <b>1 025</b> | <b>149</b>         | <b>182</b>                 | <b>1 356</b> |
| Coût du risque                         | (259)        | (51)               | (46)                       | (356)        | (488)        | (58)               | (3)                        | (549)        |
| Gains sur autres actifs <sup>(2)</sup> | 64           | (2)                | (0)                        | 62           | 50           | 15                 | 0                          | 65           |
| <b>Résultat avant impôt</b>            | <b>854</b>   | <b>114</b>         | <b>54</b>                  | <b>1 022</b> | <b>587</b>   | <b>106</b>         | <b>179</b>                 | <b>872</b>   |

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

... États financiers

## Notes sur l'actif du bilan

### Note 4 : Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

|   | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Caisse, banques centrales</b>            |               |               |
| Banques centrales                           | 7 204         | 3 417         |
| <i>Dont réserves obligatoires</i>           | 897           | 969           |
| Caisse                                      | 339           | 323           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>7 543</b>  | <b>3 740</b>  |
| <b>Caisse, banques centrales</b>            |               |               |
| Comptes ordinaires                          | 9 540         | 6 056         |
| Prêts                                       | 17 878        | 22 792        |
| Autres créances                             | 1 303         | 1 255         |
| Titres non cotés sur un marché actif        | 2 201         | 3 478         |
| Pensions                                    | 1 360         | 1 141         |
| Créances dépréciées sur base individuelle   | 925           | 1 099         |
| Créances rattachées                         | 102           | 92            |
| Dépréciations                               | (280)         | (310)         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>33 029</b> | <b>35 603</b> |
| <i>Dont prêts participatifs</i>             | 161           | 167           |
| <i>Dont prêts subordonnés<sup>(1)</sup></i> | 751           | 750           |

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

### Note 5 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

|   | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 12 249        | 9 023         |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction         | 15 560        | 15 616        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>27 809</b> | <b>24 639</b> |

### Note 5a : Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

|   | 2012          | 2011         |
|---|---------------|--------------|
| <b>Titres</b>   |               |              |
| Effets publics  | 0             | 2            |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                |               |              |
| - Cotés   | 67            | 83           |
| - Non cotés   | 0             | 0            |
| Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup> |               |              |
| - Cotés   | 162           | 144          |
| - Non cotés   | 1 708         | 1 696        |
| - Instruments dérivés de transaction                      | 0             | 0            |
| Autres actifs financiers                                  |               |              |
| - Pensions  | 10 312        | 7 096        |
| - Autres prêts et comptes à terme                         | 0             | 2            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12 249</b> | <b>9 023</b> |

(1) Les titres du métier de capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

**Note 5b : Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Titres</b>                              |               |               |
| Effets publics                             | 1 644         | 1 410         |
| Obligations et autres titres à revenu fixe |               |               |
| - Cotés                                    | 11 181        | 11 305        |
| - Non cotés                                | 0             | 0             |
| Actions et autres titres à revenu variable |               |               |
| - Cotés                                    | 317           | 473           |
| - Non cotés                                | 0             | 0             |
| Instruments dérivés de transaction         | 2 418         | 2 428         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>15 560</b> | <b>15 616</b> |

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

**Note 5c : Analyse des instruments dérivés**

|   | 2012           |              |              | 2011           |              |              |
|---|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
|   | Notionnel      | Actif        | Passif       | Notionnel      | Actif        | Passif       |
| <b>Instruments dérivés de transaction</b> |                |              |              |                |              |              |
| Instruments de taux                       |                |              |              |                |              |              |
| - Swaps                                   | 203 556        | 1 637        | 4 286        | 249 290        | 1 462        | 3 902        |
| - Autres contrats fermes                  | 13 044         | 4            | 2            | 6 975          | 4            | 1            |
| - Options et instruments conditionnels    | 22 703         | 81           | 71           | 31 191         | 99           | 88           |
| Instruments de change                     |                |              |              |                |              |              |
| - Swaps                                   | 64 387         | 20           | 71           | 73 654         | 41           | 77           |
| - Autres contrats fermes                  | 10 813         | 394          | 391          | 17 071         | 168          | 116          |
| - Options et instruments conditionnels    | 16 193         | 52           | 51           | 17 493         | 194          | 194          |
| Autres que taux et change                 |                |              |              |                |              |              |
| - Swaps                                   | 13 553         | 74           | 138          | 16 567         | 368          | 242          |
| - Autres contrats fermes                  | 1 744          | 0            | 0            | 1 951          | 0            | 0            |
| - Options et instruments conditionnels    | 4 546          | 156          | 159          | 785            | 92           | 45           |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>350 539</b> | <b>2 418</b> | <b>5 169</b> | <b>414 977</b> | <b>2 428</b> | <b>4 665</b> |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>  |                |              |              |                |              |              |
| Couverture de Fair Value Hedge            |                |              |              |                |              |              |
| - Swaps                                   | 10 034         | 114          | 2 208        | 14 479         | 95           | 2 423        |
| - Autres contrats fermes                  | 0              | 0            | 0            | 0              | 0            | 0            |
| - Options et instruments conditionnels    | 1              | 0            |              | 1              | 0            |              |
| Couverture de Cash Flow Hedge             |                |              |              |                |              |              |
| - Swaps                                   | 165            | 3            | 32           | 157            | 3            | 31           |
| - Autres contrats fermes                  | 0              |              |              | 0              |              |              |
| - Options et instruments conditionnels    | 0              | 0            |              | 0              | 0            |              |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>10 200</b>  | <b>117</b>   | <b>2 240</b> | <b>14 637</b>  | <b>98</b>    | <b>2 454</b> |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>360 739</b> | <b>2 535</b> | <b>7 409</b> | <b>429 614</b> | <b>2 526</b> | <b>7 119</b> |

... États financiers

**Note 5d : Hiérarchie de la juste valeur**

| 2012   | Niveau 1      | Niveau 2      | Niveau 3     | Total         |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| <b>Actifs financiers</b>   |               |               |              |               |
| Disponible à la vente (DALV)   |               |               |              |               |
| - Effets publics et valeurs assimilées                                     | 8 815         | 32            | 0            | 8 847         |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe                               | 3 703         | 250           | 76           | 4 029         |
| - Actions, TAP et autres titres à revenu variable                          | 53            | 0             | 98           | 151           |
| - Participations et ATDLT  | 69            | 7             | 185          | 261           |
| - Parts dans les entreprises liées   | 0             | 18            | 186          | 204           |
| Transaction/JVO  |               |               |              |               |
| - Effets publics et valeurs assimilées – Transaction                       | 1 558         | 86            | 0            | 1 644         |
| - Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option           | 0             | 0             | 0            | 0             |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction                 | 10 124        | 664           | 393          | 11 181        |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option     | 63            | 0             | 4            | 67            |
| - Actions et autres titres à revenu variable – Transaction                 | 307           | 0             | 10           | 317           |
| - Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option     | 116           | 0             | 1 754        | 1 870         |
| - Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option | 0             | 5 802         | 0            | 5 802         |
| - Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option             | 0             | 4 510         | 0            | 4 510         |
| - Dérivés et autres actifs financiers – Transaction                        | 37            | 2 281         | 100          | 2 418         |
| Instruments dérivés de couverture  | 0             | 114           | 3            | 117           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>24 845</b> | <b>13 764</b> | <b>2 809</b> | <b>41 418</b> |
| <b>Passifs financiers</b>  |               |               |              |               |
| Transaction / JVO  |               |               |              |               |
| - Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option     | 0             | 18 880        | 0            | 18 880        |
| - Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option                     | 0             | 604           | 0            | 604           |
| - Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option               | 0             | 24            | 0            | 24            |
| - Dettes subordonnées – Juste valeur sur option                            | 0             | 0             | 0            | 0             |
| - Dérivés et autres passifs financiers – Transaction                       | 2 082         | 5 015         | 88           | 7 185         |
| Instruments dérivés de couverture  | 0             | 2 208         | 32           | 2 240         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 082</b>  | <b>26 731</b> | <b>120</b>   | <b>28 933</b> |

Niveau 1 : Utilisation du cours de Bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

**Détail du niveau 3 – Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option**

|  | Ouverture | Achats | Ventes | Gains et pertes constatés en résultat | Autres mouvements | Clôture      |
|--|-----------|--------|--------|---------------------------------------|-------------------|--------------|
| Actions et autres titres à revenu variable – JVO | 1 731     | 330    | (376)  | 60                                    | 9                 | <b>1 754</b> |



| 2011   | Niveau 1      | Niveau 2      | Niveau 3     | Total         |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| <b>Actifs financiers</b>   |               |               |              |               |
| Disponible à la vente (DALV)   |               |               |              |               |
| - Effets publics et valeurs assimilées                                     | 11 526        | 275           | 0            | 11 801        |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe                               | 4 029         | 724           | 289          | 5 042         |
| - Actions, TAP et autres titres à revenu variable                          | 73            | 0             | 125          | 198           |
| - Participations et ATDLT  | 177           | 7             | 175          | 359           |
| - Parts dans les entreprises liées   | 0             | 22            | 147          | 169           |
| Transaction / JVO  |               |               |              |               |
| - Effets publics et valeurs assimilées – Transaction                       | 1 095         | 315           | 0            | 1 410         |
| - Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option           | 2             | 0             | 0            | 2             |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe – Transaction                 | 9 005         | 1 384         | 916          | 11 305        |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe – Juste valeur sur option     | 83            | 0             | 0            | 83            |
| - Actions et autres titres à revenu variable – Transaction                 | 459           | 0             | 14           | 473           |
| - Actions et autres titres à revenu variable – Juste valeur sur option     | 109           | 0             | 1 731        | 1 840         |
| - Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option | 0             | 2 790         | 0            | 2 790         |
| - Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option             | 0             | 4 308         | 0            | 4 308         |
| - Dérivés et autres actifs financiers – Transaction                        | 30            | 2 254         | 144          | 2 428         |
| Instruments dérivés de couverture  | 0             | 95            | 3            | 98            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>26 588</b> | <b>12 174</b> | <b>3 544</b> | <b>42 306</b> |
| <b>Passifs financiers</b>  |               |               |              |               |
| Transaction / JVO  |               |               |              |               |
| - Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option     | 0             | 21 913        | 0            | 21 913        |
| - Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option                     | 0             | 615           | 0            | 615           |
| - Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option               | 0             | 60            | 0            | 60            |
| - Dettes subordonnées – Juste valeur sur option                            | 0             | 0             | 0            | 0             |
| - Dérivés et autres passifs financiers – Transaction                       | 1 929         | 4 575         | 51           | 6 555         |
| Instruments dérivés de couverture  | 0             | 2 423         | 31           | 2 454         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 929</b>  | <b>29 586</b> | <b>82</b>    | <b>31 597</b> |

## Note 6 : Instruments dérivés de couverture

|  | 2012       |              | 2011      |              |
|--|------------|--------------|-----------|--------------|
|  | Actif      | Passif       | Actif     | Passif       |
| Couverture de flux de trésorerie                                       | 3          | 32           | 3         | 31           |
| <i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i> | 3          | 32           | 3         | 31           |
| <i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>         |            |              |           |              |
| Couverture de juste valeur   | 114        | 2 208        | 95        | 2 423        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>117</b> | <b>2 240</b> | <b>98</b> | <b>2 454</b> |

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

... États financiers

**Note 7 : Actifs financiers disponibles à la vente**

|  | 2012          | 2011           |
|--|---------------|----------------|
| Effets publics   | 8 746         | 11 648         |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>  |               |                |
| - Cotés  | 3 592         | 4 530          |
| - Non cotés  | 414           | 477            |
| <b>Actions et autres titres à revenu variable</b>  |               |                |
| - Cotés  | 63            | 145            |
| - Non cotés  | 93            | 57             |
| <b>Titres immobilisés</b>  |               |                |
| - Titres de participation  |               |                |
| Cotés  | 59            | 52             |
| Non cotés  | 67            | 64             |
| - Autres titres détenus à long terme   |               |                |
| Cotés  | 3             | 110            |
| Non cotés  | 128           | 130            |
| - Parts dans les entreprises liées   |               |                |
| Cotés  | [0]           | 0              |
| Non cotés  | 199           | 165            |
| - Écart de conversion  | 0             | 0              |
| - Titres prêtés  | 4             | 3              |
| Créances rattachées  | 124           | 188            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>13 492</b> | <b>17 569</b>  |
| <i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>     | <i>(429)</i>  | <i>(1 134)</i> |
| <i>Dont plus/moins-values latentes (nettes d'impôts) sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i> | <i>90</i>     | <i>71</i>      |
| <i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>   | <i>(25)</i>   | <i>(15)</i>    |
| <i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>   | <i>(81)</i>   | <i>(414)</i>   |

Les titres immobilisés comprennent notamment les titres Foncière des Régions pour 57 millions d'euros, au niveau des titres de participations.

**Dépréciation des actions**

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative (dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition) ou prolongée (36 mois) du cours en dessous de son prix de revient.

Les dépréciations nettes constatées en résultat s'élèvent au 31 décembre 2012 à 332 millions d'euros contre (110) millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2012, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 131 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 81 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 50 millions d'euros.

**Note 7a : Liste des principales participations non consolidées**

|                      |          | % détenu | Capitaux propres | Total bilan | PNB ou CA | Résultat |
|----------------------|----------|----------|------------------|-------------|-----------|----------|
| Foncière des Régions | Coté     | < 5 %    | 6 040            | 14 642      | 752       | 469      |
| Crédit Logement      | Non coté | < 5 %    | 1 463            | 9 881       | 207       | 89       |

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2011.

## Note 7b : Expositions au risque souverain

Les titres émis par l'État grec ont été apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI). Les titres reçus en échange ont été cédés sur le marché. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'exposition sur l'État grec. Cette opération s'est traduite par une perte de 30 millions d'euros (dont 32 millions d'euros en coût du risque). Les États irlandais et portugais ont bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

### Expositions souveraines

| Encours nets comptables au 31 décembre 2012*/**    | Portugal   | Irlande   | Espagne    | Italie       |
|--|------------|-----------|------------|--------------|
| Actifs à la juste valeur par résultat              |            |           | 204        | 39           |
| Actifs disponibles à la vente                      | 63         | 85        | 16         | 3 472        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>63</b>  | <b>85</b> | <b>220</b> | <b>3 511</b> |
| <b>Durée résiduelle contractuelle</b>              |            |           |            |              |
| < 1 an   |            |           | 81         | 30           |
| 1 à 3 ans  | 13         |           | 81         | 2 645        |
| 3 à 5 ans  |            |           | 29         | 206          |
| 5 à 10 ans   | 50         | 85        | 13         | 382          |
| Sup à 10 ans                                       |            |           | 16         | 248          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>63</b>  | <b>85</b> | <b>220</b> | <b>3 511</b> |
| <b>Encours nets comptables au 31 décembre 2011</b> |            |           |            |              |
| Actifs à la juste valeur par résultat              | 50         |           | 131        | 99           |
| Actifs disponibles à la vente                      | 92         | 85        | 80         | 4 396        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>142</b> | <b>85</b> | <b>211</b> | <b>4 495</b> |
| <b>Durée résiduelle contractuelle</b>              |            |           |            |              |
| < 1 an   | 39         |           | 66         | 1 266        |
| 1 à 3 ans  | 20         |           | 28         | 2 076        |
| 3 à 5 ans  | 29         |           | 19         | 375          |
| 5 à 10 ans   | 54         | 85        | 17         | 545          |
| Sup à 10 ans                                       |            |           | 81         | 233          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>142</b> | <b>85</b> | <b>211</b> | <b>4 495</b> |

\* Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

\*\* Encours nets de CDS acheteurs de protection.

Évolutions entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 : elles sont dues aux remboursements des titres arrivés à échéance, aux variations de valeur au cours de l'exercice et marginalement à quelques achats et ventes, sachant que pour les titres de transaction, les achats et ventes peuvent être plus fréquents. Il n'y a pas de CDS vendeur de protection sur ces expositions.

... États financiers

**Note 8 : Prêts et créances sur la clientèle**

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Créances saines</b>                           |                |                |
| Créances commerciales                            | 3 879          | 4 031          |
| <i>Dont affacturage</i>                          | 2 456          | 2 197          |
| - Autres concours à la clientèle                 |                |                |
| - Crédits à l'habitat                            | 62 294         | 62 023         |
| - Autres concours et créances diverses           | 54 726         | 54 519         |
| - Pensions                                       | 794            | 732            |
| Créances rattachées                              | 249            | 271            |
| Titres non cotés sur un marché actif             | 245            | 371            |
| Créances dépréciées sur base individuelle        | 4 703          | 4 624          |
| Dépréciations sur base individuelle              | (2 497)        | (2 470)        |
| Dépréciations sur base collective                | (143)          | (129)          |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>124 250</b> | <b>123 972</b> |
| <b>Location financement (investissement net)</b> |                |                |
| - Mobilier                                       | 5 253          | 5 274          |
| - Immobilier                                     | 3 144          | 3 018          |
| Créances dépréciées sur base individuelle        | 373            | 181            |
| Dépréciations sur base individuelle              | (130)          | (142)          |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>8 640</b>   | <b>8 331</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>132 890</b> | <b>132 303</b> |
| <i>Dont prêts participatifs</i>                  | 11             | 9              |
| <i>Dont prêts subordonnés</i>                    | 13             | 12             |

**Opérations de location financement avec la clientèle**

|   | Ouverture    | Acquisition  | Cession        | Autres      | Clôture      |
|---|--------------|--------------|----------------|-------------|--------------|
| Valeur brute comptable                    | 8 473        | 1 716        | (1 383)        | (36)        | 8 770        |
| Dépréciations des loyers non recouvrables | (142)        | (26)         | 38             | 0           | (130)        |
| <b>Valeur nette comptable</b>             | <b>8 331</b> | <b>1 690</b> | <b>(1 345)</b> | <b>(36)</b> | <b>8 640</b> |

**Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement**

|                                       | < 1 an     | > 1 an<br>et < 5 ans | > 5 ans   | Total      |
|---------------------------------------|------------|----------------------|-----------|------------|
| Loyers futurs minimaux à recevoir     | 2 698      | 4 704                | 1 831     | 9 233      |
| Valeurs actualisées des loyers futurs | 2 529      | 4 501                | 1 820     | 8 850      |
| <b>Produits financiers non acquis</b> | <b>169</b> | <b>203</b>           | <b>11</b> | <b>383</b> |

**Note 9 : Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**

|   | 2012  |         | 2011  |         | Variation de juste valeur |
|---|-------|---------|-------|---------|---------------------------|
|   | Actif | Passif  | Actif | Passif  |                           |
| Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille | 884   | (1 260) | 755   | (1 037) | 129                       |
|   |       |         |       |         | (223)                     |

**Note 10 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

|  | 2012      | 2011      |
|--|-----------|-----------|
| Effets publics                             | 0         | 0         |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 81        | 91        |
| Créances rattachées                        | 0         | 0         |
| <b>TOTAL BRUT</b>                          | <b>81</b> | <b>91</b> |
| Dépréciations                              | (14)      | (13)      |
| <b>TOTAL NET</b>                           | <b>67</b> | <b>78</b> |

**Note 10a : Variation des dépréciations**

|  | Ouverture      | Dotation     | Reprise      | Autres   | Clôture        |
|--|----------------|--------------|--------------|----------|----------------|
| Prêts et créances – Établissements de crédit | (310)          | (15)         | 40           | 5        | (280)          |
| Prêts et créances sur la clientèle           | (2 741)        | (660)        | 631          | (0)      | (2 770)        |
| Titres disponibles à la vente                | (429)          | (25)         | 347          | 1        | (106)          |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance            | (13)           | (0)          | 0            | (1)      | (14)           |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>(3 493)</b> | <b>(700)</b> | <b>1 018</b> | <b>5</b> | <b>(3 170)</b> |

**Note 10b : Instruments financiers – Reclassements**

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers les portefeuilles *AFS* (16,1 milliards d'euros) et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

|   | 2012         | 2011          |
|---|--------------|---------------|
| <b>Valeur comptable des actifs reclassés</b>  | <b>8 277</b> | <b>11 763</b> |
| Portefeuille de Loans & Receivables   | 2 788        | 4 350         |
| Portefeuille AFS  | 5 489        | 7 413         |
| <b>Juste valeur des actifs reclassés</b>  | <b>8 292</b> | <b>11 488</b> |
| Portefeuille de Loans & Receivables   | 2 800        | 4 074         |
| Portefeuille AFS  | 5 492        | 7 414         |
|   | <b>2012</b>  | <b>2011</b>   |
| Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés   | 638          | (167)         |
| Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés | (523)        | 47            |
| Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés                           | 89           | (8)           |

... États financiers

**Note 10c : Note sur les encours de titrisation**

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles de *trading* et *AFS* ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

| Synthèse                                | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| RMBS                                    | 2 391        | 3 985        |
| CMBS                                    | 333          | 366          |
| CLO                                     | 943          | 1 522        |
| Autres ABS                              | 731          | 897          |
| CLO couverts par des CDS                | 833          | 721          |
| Autres ABS couverts par des CDS         | 25           | 28           |
| Lignes de liquidité des programmes ABCP | 351          | 351          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>5 607</b> | <b>7 870</b> |

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

**Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS**

| 2012                                       | RMBS         | CMBS       | CLO        | Autres ABS | Total        |
|--|--------------|------------|------------|------------|--------------|
| Trading                                    | 921          | 269        | 15         | 505        | 1 710        |
| AFS  | 478          | 64         | 29         | 75         | 646          |
| Loans                                      | 992          |            | 899        | 151        | 2 042        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 391</b> | <b>333</b> | <b>943</b> | <b>731</b> | <b>4 398</b> |
| France                                     | 1            | 2          |            | 519        | 522          |
| Espagne                                    | 105          |            |            | 68         | 173          |
| Royaume Uni                                | 244          |            |            | 47         | 291          |
| Europe hors France, Espagne et Royaume Uni | 706          | 64         | 664        | 72         | 1 506        |
| USA  | 1 232        | 267        | 279        | 25         | 1 803        |
| Autres                                     | 103          |            |            |            | 103          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 391</b> | <b>333</b> | <b>943</b> | <b>731</b> | <b>4 398</b> |
| US Agencies                                | 447          |            |            |            | 447          |
| AAA  | 546          | 259        | 383        | 462        | 1 650        |
| AA   | 239          |            | 488        | 53         | 780          |
| A  | 188          | 10         | 47         | 150        | 395          |
| BBB  | 66           | 64         | 12         | 19         | 161          |
| BB   | 101          |            | 13         |            | 114          |
| Inférieur ou égal à B                      | 804          |            |            | 47         | 851          |
| Non noté                                   |              |            |            |            |              |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 391</b> | <b>333</b> | <b>943</b> | <b>731</b> | <b>4 398</b> |
| Origination 2005 et avant                  | 400          | 98         |            | 28         | 526          |
| Origination 2006                           | 508          | 60         | 180        | 45         | 793          |
| Origination 2007                           | 746          | 175        | 418        | 60         | 1 399        |
| Origination depuis 2008                    | 737          | 0          | 345        | 598        | 1 680        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 391</b> | <b>333</b> | <b>943</b> | <b>731</b> | <b>4 398</b> |

| 2011                                       | RMBS         | CMBS       | CLO          | Autres ABS | Total        |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Trading                                    | 1 173        | 353        | 26           | 366        | 1 918        |
| AFS  | 966          | 13         | 192          | 227        | 1 398        |
| Loans                                      | 1 846        | 0          | 1 304        | 304        | 3 454        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>3 985</b> | <b>366</b> | <b>1 522</b> | <b>897</b> | <b>6 770</b> |
| France                                     | 14           | 2          | 0            | 354        | 370          |
| Espagne                                    | 305          | 0          | 0            | 206        | 511          |
| Royaume Uni                                | 413          | 30         | 0            | 52         | 495          |
| Europe hors France, Espagne et Royaume Uni | 1 306        | 0          | 694          | 144        | 2 144        |
| USA  | 1 795        | 321        | 828          | 120        | 3 064        |
| Autres                                     | 152          | 13         | 0            | 21         | 186          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>3 985</b> | <b>366</b> | <b>1 522</b> | <b>897</b> | <b>6 770</b> |
| US Agencies                                | 521          | 0          | 0            | 0          | 521          |
| AAA  | 1 560        | 303        | 716          | 421        | 3 000        |
| AA   | 187          | 30         | 717          | 107        | 1 041        |
| A  | 242          | 23         | 51           | 98         | 414          |
| BBB  | 145          | 2          | 26           | 121        | 294          |
| BB   | 119          | 0          | 12           | 20         | 151          |
| Inférieur ou égal à B                      | 1 211        | 8          | 0            | 130        | 1 349        |
| Non noté                                   |              |            |              |            | 0            |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>3 985</b> | <b>366</b> | <b>1 522</b> | <b>897</b> | <b>6 770</b> |
| Origination 2005 et avant                  | 943          | 28         | 39           | 207        | 1 217        |
| Origination 2006                           | 1 153        | 119        | 574          | 112        | 1 958        |
| Origination 2007                           | 1 125        | 174        | 550          | 183        | 2 032        |
| Origination depuis 2008                    | 764          | 45         | 359          | 395        | 1 563        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>3 985</b> | <b>366</b> | <b>1 522</b> | <b>897</b> | <b>6 770</b> |

### Note 11 : Impôts courants ou exigibles

|        | 2012 | 2011 |
|--------|------|------|
| Actif  | 459  | 623  |
| Passif | 224  | 209  |

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

### Note 12 : Impôts différés

|                                     | 2012 | 2011 |
|-------------------------------------|------|------|
| Actif (par résultat) <sup>(1)</sup> | 370  | 438  |
| Actif (par capitaux propres)        | 234  | 542  |
| Passif (par résultat)               | 239  | 212  |
| Passif (par capitaux propres)       | 6    | 12   |

(1) Dont 85 millions d'euros concernant CIC New York.

... États financiers

**Répartition des impôts différés (par résultat) par grandes catégories**

|   | 2012         |              | 2011         |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | Actif        | Passif       | Actif        | Passif       |
| <b>Différences temporaires sur :</b>    |              |              |              |              |
| Provisions                              | 216          |              | 288          |              |
| Réserve latente de location financement |              | (144)        |              | (136)        |
| Résultat des sociétés transparentes     |              | (1)          |              | (4)          |
| Réévaluation des instruments financiers | 734          | (752)        | 859          | (952)        |
| Charges à payer et produits à recevoir  | 53           |              | 58           |              |
| Déficits fiscaux <sup>(1)</sup>         | 50           |              | 122          |              |
| Autres décalages temporaires            | 9            | (34)         | 26           | (35)         |
| <b>Compensation</b>                     | <b>(692)</b> | <b>692</b>   | <b>(915)</b> | <b>915</b>   |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>370</b>   | <b>(239)</b> | <b>438</b>   | <b>(212)</b> |

[1] Dont concernant les USA : 50 millions d'euros en 2012 et 122 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Le déficit fiscal aux USA est activé dans la limite de 10 années de résultat futur.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé basé sur l'utilisation de déficits fiscaux reportables fait l'objet de test annuel de dépréciation.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les déficits fiscaux sont source d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 36,10 % et correspond au taux normal de l'impôt.

**Note 13 : Compte de régularisation et actifs divers**

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Comptes de régularisation actif</b>         |               |               |
| Valeurs reçues à l'encaissement                | 81            | 175           |
| Comptes d'ajustement sur devises               | 33            | 12            |
| Produits à recevoir                            | 350           | 390           |
| Comptes de régularisation divers               | 1 622         | 1 172         |
| <b>Sous-total</b>                              | <b>2 086</b>  | <b>1 749</b>  |
| <b>Autres actifs</b>                           |               |               |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 58            | 95            |
| Dépôts de garantie versés                      | 7 371         | 6 764         |
| Débiteurs divers                               | 5 903         | 4 911         |
| Stocks et assimilés                            | 2             | 2             |
| Autres emplois divers                          | 26            | 8             |
| <b>Sous-total</b>                              | <b>13 360</b> | <b>11 780</b> |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>15 446</b> | <b>13 529</b> |

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.



## Note 14 : Participation dans les entreprises mises en équivalence

### Quote-part dans l'actif net des entreprises mises en équivalence

|  | 2012               |              |           | 2011               |              |           |
|--|--------------------|--------------|-----------|--------------------|--------------|-----------|
|  | Quote-part détenue | Réserves     | Résultat  | Quote-part détenue | Réserves     | Résultat  |
| Groupe ACM <sup>(1)</sup> – Non coté     | 20,52 %            | 1 246        | 108       | 20,52 %            | 1 132        | 78        |
| Banca Popolare di Milano – Cotée         | 6,60 %             | 189          | (57)      | 6,60 %             | 212          | (31)      |
| CM-CIC Asset Management – Non coté       | 23,53 %            | 11           |           | 23,53 %            | 10           | 1         |
| Alternative Gestion SA Genève – Non coté | 62,00 %            |              |           | 62,00 %            | 1            |           |
| <b>TOTAL</b>                             |                    | <b>1 446</b> | <b>51</b> |                    | <b>1 355</b> | <b>48</b> |

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros.

### Données financières publiées par les principales entreprises mises en équivalence

|                          | Total bilan | PNB   | Résultat net |
|--------------------------|-------------|-------|--------------|
| Groupe ACM               | 64 262      | 874   | 402          |
| Banca Popolare di Milano | 51 931      | 1 352 | (621)        |
| CM-CIC Asset Management  | 67          | 51    | 3            |

Les chiffres sont relatifs à l'exercice 2011.

### Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l ou « BPM »

L'investissement dans BPM est consolidé par mise en équivalence compte tenu de la position d'influence notable du CIC qui conserve son mandat au conseil en qualité de partenaire stratégique, et qui participe également au comité exécutif ainsi qu'au comité financier. Sa valorisation dans les comptes doit ressortir de ce fait à la quote-part dans l'actif net comptable IFRS, sans cependant pouvoir excéder la valeur d'utilité. Celle-ci a été déterminée en appliquant la méthode « *dividend discounted method (DDM)* » qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux-mêmes obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans le *business plan* du 24 juillet 2012. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation utilisé est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajouté une prime fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 62 centimes d'euro pour une action BPM. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle notamment au taux d'actualisation fait ressortir qu'une variation de 100 bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 11 %.

Sur la base de cette valorisation, la valeur d'équivalence intégrée dans les comptes ressort à 132 millions d'euros après dépréciation.

Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la Bourse de Milan était de 45 centimes à la clôture du 31 décembre et de 51 centimes à l'ouverture du 26 février 2013. La valeur boursière de la participation du groupe dans BPM était de 96 millions d'euros au 31 décembre 2012 et de 109 millions au 26 février 2013. Au 30 septembre 2012, selon les états financiers consolidés IFRS, le total de bilan était de 52 439 millions d'euros, ses capitaux propres s'élevaient à 4 270 millions d'euros dont le résultat des neuf premiers mois de 2012 de (106) millions d'euros.

Au cours de l'exercice, le groupe a constaté en résultat, outre sa quote-part dans le résultat de la période de BPM de (8) millions d'euros, la dépréciation induite par la valeur d'utilité pour un montant négatif de 49 millions d'euros dans la ligne « résultat des entités consolidées par mise en équivalence ».

... États financiers

**Note 15 : Immeubles de placement**

|                                 | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture   |
|---------------------------------|-----------|--------------|------------|-------------------|-----------|
| <b>Coût historique</b>          | <b>40</b> | <b>7</b>     | <b>(3)</b> | <b>0</b>          | <b>44</b> |
| Amortissements et dépréciations | (17)      | (1)          | 2          | (0)               | (16)      |
| <b>Montant net</b>              | <b>23</b> | <b>6</b>     | <b>(1)</b> | <b>0</b>          | <b>28</b> |

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

**Note 16 : Immobilisations corporelles**

|  | Ouverture      | Augmentation | Diminution  | Autres variations | Clôture        |
|--|----------------|--------------|-------------|-------------------|----------------|
| <b>Coût historique</b>                 |                |              |             |                   |                |
| Terrains d'exploitation                | 349            | 1            | (5)         | 0                 | 345            |
| Constructions d'exploitation           | 2 374          | 86           | (25)        | 0                 | 2 435          |
| Autres immobilisations corporelles     | 597            | 44           | (36)        | (0)               | 605            |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>3 320</b>   | <b>131</b>   | <b>(66)</b> | <b>0</b>          | <b>3 385</b>   |
| <b>Amortissements et dépréciations</b> |                |              |             |                   |                |
| Terrains d'exploitation                | 0              | 0            | 0           | 0                 | 0              |
| Constructions d'exploitation           | (1 265)        | (117)        | 20          | (1)               | (1 363)        |
| Autres immobilisations corporelles     | (467)          | (31)         | 17          | 1                 | (480)          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>(1 732)</b> | <b>(148)</b> | <b>37</b>   | <b>0</b>          | <b>(1 843)</b> |
| <b>Montant net</b>                     | <b>1 588</b>   | <b>(17)</b>  | <b>(29)</b> | <b>0</b>          | <b>1 542</b>   |

**Note 17 : Immobilisations incorporelles**

|                                      | Ouverture    | Augmentation | Diminution  | Autres variations | Clôture      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|--------------|
| <b>Coût historique</b>               |              |              |             |                   |              |
| Immobilisations générées en interne  | 1            | 0            | (1)         | 0                 | 0            |
| Immobilisations acquises             | 411          | 11           | (13)        | 1                 | 410          |
| - Logiciels                          | 101          | 5            | (10)        | 0                 | 96           |
| - Autres                             | 310          | 6            | (3)         | 1                 | 314          |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>412</b>   | <b>11</b>    | <b>(14)</b> | <b>1</b>          | <b>410</b>   |
| <b>Amortissement et dépréciation</b> |              |              |             |                   |              |
| Immobilisations générées en interne  | (1)          | (0)          | 0           | 1                 | (0)          |
| Immobilisations acquises             | (146)        | (38)         | 12          | (1)               | (173)        |
| - Logiciels                          | (48)         | (13)         | 11          | (0)               | (50)         |
| - Autres                             | (98)         | (25)         | 1           | (1)               | (123)        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>(147)</b> | <b>(38)</b>  | <b>12</b>   | <b>0</b>          | <b>(173)</b> |
| <b>Montant net</b>                   | <b>265</b>   | <b>(27)</b>  | <b>(2)</b>  | <b>1</b>          | <b>237</b>   |

**Note 18 : Écarts d'acquisition**

|                                | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations <sup>(1)</sup> | Clôture   |
|--------------------------------|-----------|--------------|------------|----------------------------------|-----------|
| Écarts d'acquisition brut      | 87        | (0)          | 0          | 1                                | 88        |
| Dépréciations                  | 0         | 0            | 0          | 0                                | 0         |
| <b>Écart d'acquisition net</b> | <b>87</b> | <b>(0)</b>   | <b>0</b>   | <b>1</b>                         | <b>88</b> |

(1) Les autres variations résultent de la variation des taux de change.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

|                            | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture   |
|----------------------------|-----------|--------------|------------|-------------------|-----------|
| CIC Banque Transatlantique | 6         |              |            |                   | 6         |
| Banque Pasche              | 55        |              |            | 1                 | 56        |
| Transatlantique Gestion    | 5         |              |            |                   | 5         |
| CM-CIC Investissement      | 21        |              |            |                   | 21        |
| <b>TOTAL</b>               | <b>87</b> | <b>0</b>     | <b>0</b>   | <b>1</b>          | <b>88</b> |

**Notes sur le passif du bilan****Note 19 : Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit**

|   | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| Banques centrales                                 | 343           | 282           |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b> |               |               |
| Comptes ordinaires                                | 846           | 4 821         |
| Autres dettes <sup>(1)</sup>                      | 54 459        | 61 308        |
| Pensions  | 1 937         | 3 214         |
| Dettes rattachées                                 | 163           | 233           |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>57 405</b> | <b>69 576</b> |

(1) Dont 45 731 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM au 31 décembre 2012 et 52 052 millions d'euros au 31 décembre 2011.

**Note 20 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction         | 7 184         | 6 555         |
| Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 19 509        | 22 588        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>26 693</b> | <b>29 143</b> |

... États financiers

**Note 20a : Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| Vente à découvert de titres                                 |              |              |
| - Effets publics  | 0            | 0            |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe                | 1 048        | 641          |
| - Actions et autres titres à revenu variable                | 458          | 447          |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension         |              |              |
| Instruments dérivés de transaction                          | 5 169        | 4 665        |
| Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction | 509          | 802          |
| <i>Dont dettes sur titres empruntés</i>                     | <i>509</i>   | <i>802</i>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7 184</b> | <b>6 555</b> |

**Note 20b : Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat**

|   | 2012             |                         |          | 2011             |                         |           |
|---|------------------|-------------------------|----------|------------------|-------------------------|-----------|
|   | Valeur comptable | Montant dû à l'échéance | Écart    | Valeur comptable | Montant dû à l'échéance | Écart     |
| Titres émis                               | 25               | 25                      | 0        | 60               | 60                      | 0         |
| Dettes subordonnées                       | 0                | 0                       | 0        | 0                | 0                       | 0         |
| Dettes interbancaires <sup>(1)</sup>      | 18 880           | 18 877                  | 3        | 21 913           | 21 901                  | 13        |
| Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup> | 604              | 604                     | (0)      | 615              | 615                     | 0         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>19 509</b>    | <b>19 506</b>           | <b>3</b> | <b>22 588</b>    | <b>22 576</b>           | <b>13</b> |

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 18 963 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 22 159 millions d'euros au 31 décembre 2011.

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

**Note 21 : Dettes envers la clientèle**

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial      |                |                |
| - À vue                                 | 25 652         | 22 843         |
| - À terme                               | 7 569          | 7 331          |
| Dettes rattachées sur comptes d'épargne | 3              | 5              |
| <b>Sous-total</b>                       | <b>33 224</b>  | <b>30 179</b>  |
| Comptes à vue                           | 38 488         | 36 061         |
| Comptes et emprunts à terme             | 35 899         | 33 530         |
| Pensions                                | 186            | 151            |
| Dettes rattachées                       | 365            | 286            |
| <b>Sous-total</b>                       | <b>74 938</b>  | <b>70 028</b>  |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>108 162</b> | <b>100 207</b> |

**Note 22 : Dettes représentées par un titre**

|                       | 2012          | 2011          |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Bons de caisse        | 162           | 90            |
| TMI & TCN             | 15 339        | 12 162        |
| Emprunts obligataires | 1 439         | 1 153         |
| Dettes rattachées     | 76            | 86            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>17 016</b> | <b>13 491</b> |

**Note 23 : Compte de régularisation et passifs divers**

|  | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Comptes de régularisation passif</b>              |              |              |
| Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement | 150          | 442          |
| Comptes d'ajustement sur devises                     | 5            | 348          |
| Charges à payer                                      | 559          | 489          |
| Produits constatés d'avance                          | 462          | 489          |
| Comptes de régularisation divers                     | 7 015        | 1 354        |
| <b>Sous-total</b>                                    | <b>8 191</b> | <b>3 122</b> |
| <b>Autres passifs</b>                                |              |              |
| Comptes de règlement s/opérations sur titres         | 72           | 78           |
| Versements restant à effectuer sur titres            | 100          | 53           |
| Créditeurs divers                                    | 1 440        | 1 539        |
| <b>Sous-total</b>                                    | <b>1 612</b> | <b>1 670</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9 803</b> | <b>4 792</b> |

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme.

**Note 24 : Provisions**

|   | Ouverture  | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice (provision utilisée) | Reprises de l'exercice (provision non utilisée) | Autres variations | Clôture    |
|---|------------|-------------------------|---|---|-------------------|------------|
| <b>Provisions pour risques de contrepartie</b>              |            |                         |   |   |                   |            |
| Sur engagements par signature                               | 115        | 33                      | (2)   | (45)  | 0                 | 101        |
| Provision pour risque sur créances diverses                 | 15         | 4                       | (3)   | (2)   | (1)               | 13         |
| <b>Provisions pour risques hors risques de contrepartie</b> |            |                         |   |   |                   |            |
| Provisions pour charges de retraite <sup>(1)</sup>          | 126        | 19                      | (4)   | (4)   | 74                | 211        |
| Provisions pour litiges                                     | 35         | 5                       | (1)   | (5)   | (0)               | 34         |
| Provision pour épargne logement                             | 43         | 0                       | (5)   | (18)  | 0                 | 20         |
| Provision pour impôt  | 64         | 19                      | (23)  | (19)  | 9                 | 50         |
| Provisions pour éventualités diverses                       | 251        | 27                      | (7)   | (8)   | (4)               | 259        |
| Autres provisions <sup>(2)</sup>                            | 254        | 13                      | 14  | (26)  | (9)               | 246        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>903</b> | <b>120</b>              | <b>(31)</b>                                 | <b>(127)</b>                                    | <b>69</b>         | <b>934</b> |

(1) Les autres mouvements concernent principalement l'application par anticipation de la norme IAS 19R à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. note 24a).

(2) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 228 millions d'euros.

... États financiers

### Note 24a : Engagements de retraite et avantages similaires

Il a été décidé d'appliquer par anticipation le texte IAS19R à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cela a eu un impact sur les engagements de retraite à prestations définies et plus précisément sur les indemnités de fin de carrière.

Les impacts sur les régimes surcomplémentaires de retraite fermés ont été estimés être négligeables.

#### Impacts de la première application

|  | 2011<br>publié | Impacts<br>de première<br>application | 2011<br>retraité |
|--|----------------|---------------------------------------|------------------|
| <b>Bilan</b>   |                |                                       |                  |
| Provisions pour charges de retraite  | 126            | 53                                    | 179              |
| Actifs d'impôts différés   | 980            | 19                                    | 999              |
| Capitaux propres – Part du groupe  |                |                                       |                  |
| - Réserves consolidées   | 7 943          | (16)                                  | 7 927            |
| - Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres                      | (967)          | (26)                                  | (993)            |
| - Résultat de l'exercice   | 555            | 8                                     | 563              |
| Capitaux propres – Intérêts minoritaires   | 280            |                                       | 280              |
| <b>Compte de résultat</b>  |                |                                       |                  |
| Charges de personnel   | (1 607)        | 12                                    | (1 595)          |
| Impôts sur les bénéfices   | (293)          | (4)                                   | (297)            |
| Résultat net   | 579            | 8                                     | 587              |
| <b>État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b> |                |                                       |                  |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                                     | 0              | (26)                                  | (26)             |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                      | (601)          | (26)                                  | (627)            |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                | (22)           | (18)                                  | (40)             |

|  | Ouverture<br>retraitée | Dotations<br>de l'exercice | Reprises<br>de l'exercice | Autres<br>variations | Clôture    |
|--|------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------|------------|
| <b>Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite</b>  |                        |                            |                           |                      |            |
| Indemnités de fin de carrière  | 93                     | 7                          | (1)                       | 3                    | 102        |
| Compléments de retraite  | 47                     | 7                          | (5)                       | 2                    | 51         |
| Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)                        | 28                     | 5                          | (1)                       | 0                    | 32         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>168</b>             | <b>19</b>                  | <b>(7)</b>                | <b>5</b>             | <b>185</b> |
| <b>Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite</b> |                        |                            |                           |                      |            |
| Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite <sup>(1)</sup>                | 11                     | 1                          | (1)                       | 15                   | 26         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>11</b>              | <b>1</b>                   | <b>(1)</b>                | <b>15</b>            | <b>26</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>179</b>             | <b>20</b>                  | <b>(8)</b>                | <b>20</b>            | <b>211</b> |

| Hypothèses retenues                               | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>               | 2,9 %         | 4,7 %         |
| Augmentation annuelle des salaires <sup>(3)</sup> | Minimum 1,5 % | Minimum 1,8 % |

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

### Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière des banques CIC

| Indemnités de fin de carrière                         | Ouverture<br>retraitée | Effet de<br>l'actualisation | Produits<br>financiers | Coût des<br>services<br>rendus | Autres<br>dont<br>coût des<br>services<br>passés | Variation<br>écarts<br>actuariels | Paiement aux<br>bénéficiaires | Cotisations<br>d'assurance | Clôture    |
|---|------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------|
| Engagements   | 181                    | 9                           |                        | 8                              |  | 24                                | (11)                          |                            | 211        |
| Contrat d'assurance                                   | 100                    |                             | 5                      |                                |  | 1                                 | (7)                           | 21                         | 120        |
| <b>Sous-total banques assurées<br/>auprès des ACM</b> | <b>81</b>              | <b>9</b>                    | <b>(5)</b>             | <b>8</b>                       | <b>0</b>   | <b>23</b>                         | <b>(4)</b>                    | <b>(21)</b>                | <b>91</b>  |
| Autres entités françaises                             | 3                      |                             |                        |                                |  |                                   |                               |                            | 1          |
| Entités étrangères                                    | 9                      |                             |                        |                                |  |                                   |                               |                            | 10         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>93</b>              |                             |                        |                                |  |                                   |                               |                            | <b>102</b> |

La variation de la provision de 9 millions d'euros se traduit par une dotation de 6 millions d'euros dans le résultat de l'exercice et par un mouvement de 23 millions d'euros parmi les autres éléments du résultat global au titre de la variation des écarts actuariels.

#### Informations complémentaires pour les entités françaises assurées auprès des ACM :

- la durée des engagements est de 16 années ;
- il est attendu au titre de l'exercice à venir un coût des services rendus de 10 millions d'euros et un coût financier de 6 millions d'euros.

#### Analyse de sensibilité des engagements au taux d'actualisation

| Taux d'actualisation | 2,4 % | 2,9 % | 3,4 % |
|----------------------|-------|-------|-------|
| Engagements          | 222   | 211   | 201   |

| Échéancier des indemnités<br>de fin de carrière | Entre         |                |                 |                 |                 |                 |                   | Total | Total<br>actualisé |
|---|---------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|-------|--------------------|
|   | 1<br>et 5 ans | 6<br>et 10 ans | 11<br>et 15 ans | 15<br>et 20 ans | 21<br>et 25 ans | 26<br>et 30 ans | Plus<br>de 30 ans |       |                    |
| Flux attendus des IFC                           | 88            | 90             | 81              | 51              | 66              | 88              | 132               | 596   | 211                |

| Détail des actifs du contrat<br>d'assurance ACM | 2012                |                                    |            |          | 2011                |                                    |            |           |
|---|---------------------|------------------------------------|------------|----------|---------------------|------------------------------------|------------|-----------|
|   | Titres de<br>dettes | Instruments de<br>capitaux propres | Immobilier | Autres   | Titres de<br>dettes | Instruments de<br>capitaux propres | Immobilier | Autres    |
| Actifs cotés<br>sur un marché actif             | 76                  | 39                                 | 1          | 5        | 58                  | 16                                 | 1          | 24        |
| Actifs non cotés<br>sur un marché actif         |                     | 1                                  | 1          |          |                     | 1                                  | 1          |           |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>76</b>           | <b>40</b>                          | <b>2</b>   | <b>5</b> | <b>58</b>           | <b>17</b>                          | <b>2</b>   | <b>24</b> |

Les actifs sont valorisés à la juste valeur.

#### Engagements de retraite à cotisations définies

##### Provisions des compléments de retraite

Les banques françaises ont par le passé mis en place des régimes surcomplémentaires à prestations définies qui sont aujourd'hui fermés.

Les engagements de ces régimes pour ces banques s'élèvent à 32 millions d'euros contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La variation s'explique par les changements d'hypothèses pour 4 millions d'euros, par des écarts d'expérience pour (1) million d'euros, le versement des prestations pour (4) millions d'euros et le coût financier pour 2 millions d'euros.

##### Contrat par capitalisation souscrit auprès des ACM

Un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies a été mis en place avec les ACM pour les entités françaises adhérentes au socle social. Au titre de ce contrat, ces entités ont versé 29 millions d'euros durant cet exercice.

... États financiers

**Note 24b : Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement**

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Encours des plans d'épargne logement</b>   |              |              |
| Ancienneté comprise entre 0-4 ans   | 751          | 212          |
| Ancienneté comprise entre 4-10 ans  | 1 995        | 3 676        |
| Ancienneté supérieure à 10 ans  | 3 470        | 2 103        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 216</b> | <b>5 991</b> |
| Encours de comptes d'épargne logement   | 619          | 642          |
| <b>TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT</b>  | <b>6 835</b> | <b>6 633</b> |
| <b>Prêts d'épargne logement</b>   | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
| Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan | 186          | 206          |

| Provisions d'épargne logement   | Ouverture | Dotations nettes | Autres variations | Clôture   |
|---|-----------|------------------|-------------------|-----------|
| Sur comptes d'épargne logement  | 15        | (8)              |                   | 7         |
| Sur plans d'épargne logement  | 22        | (14)             |                   | 8         |
| Sur prêts d'épargne logement  | 6         | (1)              |                   | 5         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>43</b> | <b>(23)</b>      | <b>0</b>          | <b>20</b> |
| <b>Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement</b> |           |                  |                   |           |
| Ancienneté comprise entre 0-4 ans   | 12        |                  |                   | 0         |
| Ancienneté comprise entre 4-10 ans  | 0         |                  |                   | 0         |
| Ancienneté supérieure à 10 ans  | 10        |                  |                   | 8         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>22</b> |                  |                   | <b>8</b>  |

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type *Cox-Ingersoll-Ross*).

**Note 25 : Dettes subordonnées**

|  | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| Dettes subordonnées                      | 276          | 336          |
| Emprunts participatifs                   | 152          | 154          |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 2 107        | 2 107        |
| Autres dettes                            | 905          | 910          |
| Dettes rattachées                        | 19           | 25           |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>3 459</b> | <b>3 532</b> |



**Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/2012**

| Émetteurs                | Date d'émission | Montant d'émission | Devise | Taux | Échéance   | Possibilité de remboursement anticipé | Conditions d'un remboursement anticipé |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------|------|------------|---------------------------------------|--|
| TSR                      | 19.07.01        | 300 M€             | EUR    | a    | 19.07.2013 |                                       |  |
| TSR                      | 30.09.03        | 350 M\$            | USD    | b    | 30.09.2015 |                                       |  |
| Emprunt participatif     | 28.05.85        | 137 M€             | EUR    | c    | d          |                                       |  |
| Titres super subordonnés | 30.06.06        | 400 M€             | EUR    | e    |            |                                       |  |
| Titres super subordonnés | 30.06.06        | 1 100 M€           | EUR    | f    |            |                                       |  |
| Titres super subordonnés | 30.12.08        | 500 M€             | EUR    | g    |            |                                       |  |

(a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

(b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2. Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(f) Taux Euribor 6 mois + 107 points de base les dix premières années, puis Euribor 6 mois + 207 points de base.

(g) Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

(a), (b), (e), (f) et (g) : Souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Le paiement du coupon des titres super subordonnés (TSS) ne peut être suspendu que dans des situations prédéfinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur. Ils sont des instruments financiers de passif.

**Note 26a : Gains ou pertes latents ou différés**

|  | 2012         | 2011           |
|--|--------------|----------------|
| <b>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</b>                   |              |                |
| Écarts de conversion   | 41           | (5)            |
| Actifs disponibles à la vente  |              |                |
| Actions  |              |                |
| - Plus-values latentes ou différées                                      | 112          | 90             |
| - Moins-values latentes ou différées                                     | (21)         | (20)           |
| Obligations  |              |                |
| - Plus-values latentes ou différées                                      | 1 004        | 588            |
| - Moins-values latentes ou différées                                     | (1 433)      | (1 719)        |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                 | (52)         |                |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie                              | (20)         | (18)           |
| Biens immobiliers (IAS 16)   |              |                |
| Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence | 119          | 18             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>(250)</b> | <b>(1 066)</b> |
| <b>Gains ou pertes latents ou différés</b>                               |              |                |
| Part du groupe   | (261)        | (967)          |
| Part des intérêts minoritaires   | 11           | (99)           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>(250)</b> | <b>(1 066)</b> |

\* Soldes net d'impôt.

... États financiers

**Note 26b : Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés****Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

|   | 2012       | 2011         |
|---|------------|--------------|
| <b>Écarts de conversion</b>   |            |              |
| Reclassement vers le résultat   |            |              |
| Autres mouvements   | (2)        | (5)          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>(2)</b> | <b>(5)</b>   |
| <b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>                        |            |              |
| Reclassement vers le résultat   | 11         | 307          |
| Autres mouvements   | 718        | (870)        |
| <b>Sous-total</b>   | <b>729</b> | <b>(563)</b> |
| <b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>                               |            |              |
| Reclassement vers le résultat   | (3)        | (0)          |
| Autres mouvements   | 1          | (7)          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>(2)</b> | <b>(7)</b>   |
| Réévaluation des immobilisations  | 0          | 0            |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                                | (52)       | 0            |
| Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence | 101        | (26)         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>774</b> | <b>(601)</b> |

**Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

|   | 2012         |              |            | 2011         |            |              |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
|   | Brut         | Impôt        | Net        | Brut         | Impôt      | Net          |
| Écart de conversion   | (2)          |              | (2)        | (5)          |            | (5)          |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente                                     | 1 054        | (325)        | 729        | (869)        | 306        | (563)        |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture  | (2)          | 0            | (2)        | (10)         | 3          | (7)          |
| Réévaluations des immobilisations   |              |              | 0          |              |            | 0            |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                                      | (75)         | 23           | (52)       |              |            | 0            |
| Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence        | 101          |              | 101        | (26)         |            | (26)         |
| <b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> | <b>1 076</b> | <b>(302)</b> | <b>774</b> | <b>(910)</b> | <b>309</b> | <b>(601)</b> |

**Note 27 : Engagements donnés et reçus**

| Engagements donnés                               | 2012        | 2011        |
|--|-------------|-------------|
| <b>Engagements de financement</b>                |             |             |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 893         | 945         |
| Engagements en faveur de la clientèle            | 23 510      | 25 973      |
| <b>Engagements de garantie</b>                   |             |             |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit   | 1 274       | 1 080       |
| Engagements d'ordre de la clientèle              | 11 580      | 11 550      |
| <b>Engagements reçus</b>                         | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                |             |             |
| Engagements reçus d'établissements de crédit     | 6 105       | 720         |
| <b>Engagements de garantie</b>                   |             |             |
| Engagements reçus d'établissements de crédit     | 28 334      | 30 080      |

**Note 27a : Transferts d'actifs financiers**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

La juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 20 393 millions d'euros au 31 décembre 2012.

| Actifs donnés en garantie de passif         | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| Titres prêtés                               | 10            | 12            |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | 7 370         | 6 763         |
| Titres et valeurs donnés en pension         | 20 816        | 24 887        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>28 196</b> | <b>31 662</b> |

Au cours de l'exercice, le CIC a cédé 560 millions de dollars de prêts à des entreprises à un fonds de titrisation, lequel a émis 400 millions de dollars de parts senior souscrites par des investisseurs externes et 160 millions de dollars de parts subordonnées souscrites par le CIC. Ce fonds de titrisation, Lafayette CLO Ltd, est consolidé par intégration globale.

**Notes sur le compte de résultat****Note 28 : Intérêts et produits/charges assimilés**

|   | 2012         |                | 2011         |                |
|---|--------------|----------------|--------------|----------------|
|   | Produits     | Charges        | Produits     | Charges        |
| Établissements de crédit et banques centrales                       | 649          | (1 634)        | 818          | (1 503)        |
| Clientèle   | 7 153        | (4 087)        | 7 266        | (3 796)        |
| <i>Dont location financement</i>                                    | 2 681        | (2 360)        | 2 682        | (2 361)        |
| Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 0            |                | 0            |                |
| Instruments dérivés de couverture                                   | 1 285        | (1 713)        | 295          | (553)          |
| Actifs financiers disponibles à la vente                            | 464          |                | 470          |                |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                        | 2            |                | 2            |                |
| Dettes représentées par un titre                                    |              | (234)          |              | (316)          |
| Dettes subordonnées   |              | (66)           |              | (69)           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 553</b> | <b>(7 734)</b> | <b>8 851</b> | <b>(6 237)</b> |

... États financiers

**Note 29 : Commissions**

|   | 2012         |              | 2011         |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | Produits     | Charges      | Produits     | Charges      |
| Établissements de crédit                  | 7            | (2)          | 4            | (3)          |
| Clientèle                                 | 713          | (8)          | 750          | (7)          |
| Titres                                    | 451          | (25)         | 492          | (34)         |
| Instruments dérivés                       | 3            | (4)          | 4            | (13)         |
| Change                                    | 15           | (1)          | 16           | (1)          |
| Engagements de financement et de garantie | 6            | (6)          | 5            | (8)          |
| Prestations de services                   | 924          | (424)        | 925          | (449)        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 119</b> | <b>(470)</b> | <b>2 196</b> | <b>(515)</b> |

|  | 2012 | 2011 |
|--|------|------|
| Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (incluant les comptes à vue) | 759  | 785  |
| Commissions de gestion pour compte de tiers  | 387  | 421  |

**Note 30 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

|   | 2012       | 2011         |
|---|------------|--------------|
| Instruments de transaction                              | 631        | (32)         |
| Instruments à la juste valeur sur option <sup>(1)</sup> | 151        | (118)        |
| Inefficacité des couvertures                            | (31)       | 5            |
| Résultat de change                                      | 26         | 45           |
| <b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>             | <b>777</b> | <b>(100)</b> |

(1) Dont 93 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement.

**Note 30a : Inefficacité des couvertures**

|   | 2012        | 2011     |
|---|-------------|----------|
| Variation de juste valeur des éléments couverts | 90          | 952      |
| Variation de juste valeur des couvertures       | (121)       | (947)    |
| <b>TOTAL DE L'INEFFICACITÉ DES COUVERTURES</b>  | <b>(31)</b> | <b>5</b> |

L'inefficacité de l'exercice 2012 est due pour 30 millions d'euros à un changement de courbe intervenu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012, courbe OIS contre précédemment courbe Euribor, utilisée pour l'actualisation des *swaps* collatéralisés en espèces.

**Note 31 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

|  | 2012       |                 |              |           | 2011       |                 |              |             |
|--|------------|-----------------|--------------|-----------|------------|-----------------|--------------|-------------|
|  | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | Total     | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | Total       |
| Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe |            | (33)            | 0            | (33)      |            | 12              | 0            | 12          |
| Actions et autres titres à revenu variable                 | 1          | 19              | 0            | 20        | 1          | 25              | 0            | 26          |
| Titres immobilisés <sup>(1)</sup>                          | 49         | (354)           | 333          | 28        | 56         | 43              | (110)        | (11)        |
| Autres   | 0          | (3)             | 0            | (3)       | 0          | (76)            | 0            | (76)        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>50</b>  | <b>(371)</b>    | <b>333</b>   | <b>12</b> | <b>57</b>  | <b>4</b>        | <b>(110)</b> | <b>(49)</b> |

(1) Dont (328) millions d'euros de moins-values de cession et 323 millions de reprise de dépréciation concernant la cession de la participation dans Véolia.

**Note 32 : Produits/charges des autres activités**

|                                      | 2012         | 2011         |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Produits des autres activités</b> |              |              |
| Immeubles de placement               | 0            | 0            |
| Charges refacturées                  | 63           | 61           |
| Autres produits                      | 123          | 180          |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>186</b>   | <b>241</b>   |
| <b>Charges des autres activités</b>  |              |              |
| Immeubles de placement               | (2)          | (2)          |
| Autres charges                       | (181)        | (219)        |
| <b>Sous-total</b>                    | <b>(183)</b> | <b>(221)</b> |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3</b>     | <b>20</b>    |

**Note 33 : Charges générales d'exploitation**

|                      | 2012           | 2011           |
|----------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | (1 693)        | (1 607)        |
| Autres charges       | (1 083)        | (1 036)        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>(2 776)</b> | <b>(2 643)</b> |

**Note 33a : Charges de personnel**

|   | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et traitements                                 | (1 010)        | (987)          |
| Charges sociales  | (474)          | (435)          |
| Avantages du personnel                                  | 0              | (3)            |
| Intéressement et participation des salariés             | (91)           | (74)           |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations | (118)          | (111)          |
| Autres  | (0)            | 3              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>(1 693)</b> | <b>(1 607)</b> |

**Note 33b : Effectifs moyens (en équivalent temps plein)**

|                             | 2012          | 2011          |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Techniciens de la banque    | 11 730        | 11 964        |
| Cadres                      | 8 924         | 8 704         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>20 654</b> | <b>20 668</b> |
| <b>Ventilation par pays</b> |               |               |
| France                      | 19 138        | 19 157        |
| Étranger                    | 1 516         | 1 511         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>20 654</b> | <b>20 668</b> |

... États financiers

**Note 33c : Autres charges administratives**

|                          | 2012           | 2011           |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Impôts et taxes          | (131)          | (114)          |
| Services extérieurs      | (974)          | (941)          |
| Refacturation de charges | 23             | 20             |
| Autres charges diverses  | (1)            | (1)            |
| <b>TOTAL</b>             | <b>(1 083)</b> | <b>(1 036)</b> |

Une taxe additionnelle sur risque systémique, de même montant que la taxe systémique de 26 millions, a été constatée au cours de l'exercice 2012.

**Note 33d : Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

| Montant hors taxes<br>(en millions d'euros)   | PricewaterhouseCoopers Audit |              |             |              | Ernst & Young et Autres |              |             |              |
|---|------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|
|   | 2012                         |              | 2011        |              | 2012                    |              | 2011        |              |
| <b>Audit</b>  |                              |              |             |              |                         |              |             |              |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes   |                              |              |             |              |                         |              |             |              |
| - CIC   | 0,67                         | 17 %         | 0,60        | 17 %         | 0,69                    | 27 %         | 0,55        | 22 %         |
| - Filiales intégrées globalement  | 3,12                         | 78 %         | 2,38        | 66 %         | 1,73                    | 68 %         | 1,90        | 76 %         |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <sup>(1)</sup> |                              |              |             |              |                         |              |             |              |
| - CIC   |                              |              |             |              |                         |              |             |              |
| - Filiales intégrées globalement  | 0,04                         | 1 %          | 0,46        | 13 %         | 0,08                    | 3 %          | 0,01        | 0 %          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>3,83</b>                  | <b>96 %</b>  | <b>3,44</b> | <b>96 %</b>  | <b>2,50</b>             | <b>98 %</b>  | <b>2,46</b> | <b>98 %</b>  |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>                      |                              |              |             |              |                         |              |             |              |
| - Juridique, fiscal et social   | 0,04                         | 1 %          | 0,03        | 1 %          |                         |              |             |              |
| - Autres  | 0,11                         | 3 %          | 0,13        | 3 %          | 0,06                    | 2 %          | 0,05        | 2 %          |
| <b>Sous-total</b>   | <b>0,15</b>                  | <b>4 %</b>   | <b>0,16</b> | <b>4 %</b>   | <b>0,06</b>             | <b>2 %</b>   | <b>0,05</b> | <b>2 %</b>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>3,98</b>                  | <b>100 %</b> | <b>3,60</b> | <b>100 %</b> | <b>2,56</b>             | <b>100 %</b> | <b>2,51</b> | <b>100 %</b> |

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement de diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

**Note 34 : Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

|                               | 2012         | 2011         |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Amortissements</b>         |              |              |
| Immobilisations corporelles   | (147)        | (148)        |
| Immobilisations incorporelles | (20)         | (19)         |
| <b>Dépréciations</b>          |              |              |
| Immobilisations corporelles   | 0            | 0            |
| Immobilisations incorporelles | (1)          | (0)          |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>(168)</b> | <b>(167)</b> |

**Note 35 : Coût du risque**

|   | Dotations    | Reprises     | Créances irrécouvrables couvertes | Créances irrécouvrables non couvertes | Recouvrement sur créances apurées | Total        | 2011         |
|---|--------------|--------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Établissements de crédit                              | (15)         | 38           | (3)                               | (0)                                   | 0                                 | 20           | 48           |
| Clientèle   |              |              |                                   |                                       |                                   |              |              |
| - Location financement                                | (5)          | 7            | (5)                               | (3)                                   | 1                                 | (5)          | (13)         |
| - Autres clientèle                                    | (635)        | 583          | (222)                             | (31)                                  | 10                                | (295)        | (199)        |
| <b>Sous-total</b>                                     | <b>(655)</b> | <b>628</b>   | <b>(230)</b>                      | <b>(34)</b>                           | <b>11</b>                         | <b>(280)</b> | <b>(164)</b> |
| Actifs détenus jusqu'à maturité                       | 0            | 0            | 0                                 | 0                                     | 0                                 | 0            | (2)          |
| Actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>          | (10)         | 346          | (413)                             | (45)                                  | 31                                | (91)         | (402)        |
| Autres dont engagements de financement et de garantie | (37)         | 52           | (0)                               | (0)                                   | 0                                 | 15           | 19           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>(702)</b> | <b>1 026</b> | <b>(643)</b>                      | <b>(79)</b>                           | <b>42</b>                         | <b>(356)</b> | <b>(549)</b> |

(1) Dont (32) millions d'euros provenant de la cession des titres souverains grecs.

**Note 36 : Gains ou pertes nets sur autres actifs**

|   | 2012      | 2011      |
|---|-----------|-----------|
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b> |           |           |
| Moins-values de cession                             | (6)       | (4)       |
| Plus-values de cession                              | 17        | 21        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>11</b> | <b>17</b> |

**Note 37 : Impôt sur les bénéfices**

|   | 2012          | 2011         |
|---|---------------|--------------|
| Charges d'impôt exigible                      | (199)         | (192)        |
| Charges et produits d'impôt différé           | (102)         | (111)        |
| Ajustements au titre des exercices antérieurs | 1             | 10           |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>(300)*</b> | <b>(293)</b> |

\* Dont (241) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (59) millions d'euros pour les sociétés hors France.

| <b>Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique</b> | 2012          | 2011          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Taux d'impôt théorique</b>   | <b>36,1 %</b> | <b>36,1 %</b> |
| Impact de l'effet de l'intégration fiscale  | - 4,4 %       | - 4,6 %       |
| Impact des décalages permanents   | 3,3 %         | 11,0 %        |
| Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI  | - 2,2 %       | - 2,3 %       |
| Impact des provisions pour impôts   | - 2,0 %       | 0,0 %         |
| Impact des redressements fiscaux  | 0,7 %         | 0,0 %         |
| Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères                           | - 0,6 %       | - 0,9 %       |
| Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt  | - 0,2 %       | - 1,7 %       |
| Autres éléments   | 0,2 %         | - 2,1 %       |
| <b>Taux d'impôt effectif</b>  | <b>30,9 %</b> | <b>35,5 %</b> |
| Résultat taxable <sup>(1)</sup>   | 971           | 824           |
| <b>CHARGE D'IMPÔT</b>   | <b>(300)</b>  | <b>(293)</b>  |

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Les sociétés qui font partie de ce groupe sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) suivant leur nom.

... États financiers

**Note 38 : Résultat par action**

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net part du groupe                               | 698          | 555          |
| Nombre d'actions à l'ouverture                            | 37 797 752   | 37 797 752   |
| Nombre d'actions à la clôture                             | 37 797 752   | 37 797 752   |
| Nombre moyen pondéré d'actions                            | 37 797 752   | 37 797 752   |
| <b>Résultat de base par action en euros</b>               | <b>18,46</b> | <b>14,69</b> |
| Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises | 0            | 0            |
| <b>Résultat dilué par action en euros</b>                 | <b>18,46</b> | <b>14,69</b> |

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

**Note 39 : Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2012. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM11-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si, toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2012.

|  | 2012            |                  | 2011            |                  |
|--|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
|  | Valeur au bilan | Valeur de marché | Valeur au bilan | Valeur de marché |
| <b>Actifs</b>                                  |                 |                  |                 |                  |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | 33 029          | 32 372           | 35 603          | 35 374           |
| Prêts et créances à la clientèle               | 132 890         | 135 094          | 132 303         | 132 905          |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   | 67              | 81               | 78              | 91               |
| <b>Passifs</b>                                 |                 |                  |                 |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit     | 57 405          | 57 344           | 69 576          | 69 544           |
| Dettes envers la clientèle                     | 108 162         | 106 960          | 100 207         | 99 411           |
| Dettes représentées par un titre               | 17 016          | 17 181           | 13 491          | 13 606           |
| Dettes subordonnées                            | 3 459           | 3 581            | 3 532           | 4 160            |



**Note 40 : Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

|   | 2012  |                 | 2011  |                 |
|---|---|-----------------|---|-----------------|
|   | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère |
| <b>Actif</b>  |   |                 |   |                 |
| Prêts, avances et titres  |   |                 |   |                 |
| - Prêts et créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup> | 0   | 11 752          | 0   | 20 282          |
| - Prêts et créances sur la clientèle                                | 0   | 32              | 0   | 40              |
| - Titres  | 0   | 0               | 0   | 54              |
| Actifs divers   | 3   | 56              | 6   | 66              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>3</b>  | <b>11 840</b>   | <b>6</b>  | <b>20 442</b>   |
| <b>Passif</b>   |   |                 |   |                 |
| Dépôts  |   |                 |   |                 |
| - Dettes envers les établissements de crédit                        | 0   | 47 166          | 0   | 56 272          |
| - Dettes envers la clientèle  | 255   | 40              | 305   | 20              |
| Dettes représentées par un titre                                    | 940   | 0               | 574   | 0               |
| Dettes subordonnées   | 1   | 3 076           | 0   | 3 074           |
| Passifs divers  | 0   | 17              | 0   | 16              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 196</b>                                    | <b>50 299</b>   | <b>879</b>                                      | <b>59 382</b>   |
| <b>Engagements de financement et de garantie</b>                    |   |                 |   |                 |
| Engagements de financement donnés                                   | 0   | 0               | 0   | 0               |
| Engagements de garantie donnés                                      | 0   | 76              | 0   | 101             |
| Engagements de financement reçus                                    | 0   | 5 850           | 0   | 0               |
| Engagements de garantie reçus                                       | 0   | 2 382           | 0   | 2 113           |

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

| Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | 2012  |                 | 2011  |                 |
|---|---|-----------------|---|-----------------|
|   | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère |
| Intérêts reçus  | 0   | 237             | 0   | 243             |
| Intérêts versés   | (10)  | (762)           | (11)  | (814)           |
| Commissions reçues  | 381   | 37              | 375   | 45              |
| Commissions versées   | 0   | (127)           | 0   | (133)           |
| Autres produits et charges  | 53  | 84              | 64  | 33              |
| Frais généraux  | (57)  | (323)           | (59)  | (304)           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>367</b>                                      | <b>(854)</b>    | <b>369</b>                                      | <b>(930)</b>    |

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM, et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et Banca Popolare di Milano.

**Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir « gouvernement d'entreprise » page 49).**

| Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants | Salaire part fixe | Salaire part variable | Avantages en nature | Réintégrations diverses | Total 2012 | Total 2011 |
|---|-------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|------------|------------|
| Principaux dirigeants                                       | 0,6               | 0,0                   | 0,0                 | 0,0                     | 0,6        | 1,2        |

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 24a de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent l'application par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la norme révisée IAS 19 « avantages du personnel » et son impact sur les comptes au 31 décembre 2012.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que décrit dans les notes 1 et 10c de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 10a, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues. Concernant l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée, nous avons vérifié le correct retraitement des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et l'information donnée au titre de l'incidence sur l'exercice 2011 dans la note 24a de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres  
Olivier Durand

# Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

### Faits marquants de l'exercice 2012

- L'année a vu un alourdissement de la fiscalité des entreprises et une augmentation des taxes relatives au secteur bancaire. Le CIC a notamment constaté une charge de 27,5 millions d'euros au titre de la taxe pour risque systémique.
- Au cours de 2012, le CIC a cédé l'intégralité des créances détenues sur l'État grec ; l'impact en résultat de ces cessions s'élève, avant impôt, à - 30 millions d'euros.
- Dans la cadre de la politique de rationalisation de détention des filiales, le CIC a racheté à CIC Est ses parts dans les filiales étrangères suivantes : CIC Suisse et Banque du Luxembourg.



### Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2012, le réseau Ile-de-France est composé de 307 agences.

Le nombre de clients est de 702 443, dont 583 385 particuliers. L'encours de crédits est stable à 15,3 milliards d'euros (15,4 milliards en 2011) dont 10,8 milliards de prêts à l'habitat. Les dépôts sont en hausse de 7,7 % à 16,7 milliards d'euros. L'épargne financière se maintient à 10,1 milliards.

### Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts est de 16,8 milliards d'euros. Les dépôts atteignent 7,7 milliards. Les encours d'épargne gérée et conservée croissent de 7 % par rapport à 2011.

### Résultats de l'année 2012

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 252 millions d'euros en 2011 à 1 579 millions d'euros en 2012.

Les commissions nettes s'élèvent à 285 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations se montent à 330,7 millions d'euros contre 405,2 millions en 2011.

Ils proviennent essentiellement des banques régionales et filiales du groupe CM-CIC.

Les frais généraux augmentent à 688 millions d'euros contre 636 millions en 2011. L'impact des changements de la réglementation fiscale (doublement de la taxe pour risques systémique et hausse du forfait social) est de 19 millions. Les autres impôts et taxes progressent également de 10 millions d'euros dont plus de 5 millions pour la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Les effectifs moyens en équivalent temps plein sont de 3 843.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 891 millions d'euros contre 616 millions en 2011.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 147 millions d'euros contre 338 millions en 2011, année au cours de laquelle il avait été constaté une dépréciation de 301 millions sur les titres souverains grecs contre 32 millions d'euros en 2012.

La perte nette sur les actifs immobilisés est de 107 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 708 millions d'euros contre 275 millions en 2011.

Les capitaux propres sont de 5 797 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC.

Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé page 71.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2012, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « présentation du CIC – capital et marché des titres de l'émetteur » pages 31 à 35.

L'activité des filiales est présentée pages 186 à 193.

## États financiers

### Bilan

#### Actif

| (en millions d'euros)                                | Notes | 2012           | 2011           |
|--|-------|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales                            |       | 6 550          | 2 519          |
| Effets publics et assimilés                          | 2     | 7 448          | 10 529         |
| Créances sur les établissements de crédit            | 3     | 30 997         | 40 526         |
| Opérations avec la clientèle                         | 4     | 33 109         | 34 911         |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 5     | 14 127         | 15 620         |
| Actions et autres titres à revenu variable           | 6     | 393            | 559            |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 7     | 95             | 98             |
| Parts dans les entreprises liées                     | 8     | 5 328          | 4 166          |
| Opérations de crédit-bail et assimilées              |       |                |                |
| Immobilisations incorporelles                        | 9     | 89             | 92             |
| Immobilisations corporelles                          | 10    | 520            | 534            |
| Capital souscrit non versé                           |       |                |                |
| Actions propres                                      |       | 9              | 9              |
| Autres actifs  | 11    | 12 099         | 10 931         |
| Comptes de régularisation                            | 12    | 4 209          | 4 960          |
| <b>TOTAL</b>   |       | <b>114 973</b> | <b>125 454</b> |

### Hors bilan

| (en millions d'euros)                              | Notes | 2012  | 2011   |
|--|-------|-------|--------|
| <b>Engagements reçus</b>                           |       |       |        |
| <b>Engagements de financement</b>                  |       |       |        |
| Engagements reçus d'établissements de crédit       |       | 2 255 | 720    |
| <b>Engagements de garantie</b>                     |       |       |        |
| Engagements reçus d'établissements de crédit       |       | 8 643 | 10 829 |
| <b>Engagements sur titres</b>                      |       |       |        |
| Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise |       |       |        |
| Autres engagements reçus                           |       | 98    | 12     |

**Passif**

| (en millions d'euros)                      | Notes | 2012           | 2011           |
|--|-------|----------------|----------------|
| Banques centrales                          |       |                |                |
| Dettes envers les établissements de crédit | 14    | 50 057         | 70 638         |
| Opérations avec la clientèle               | 15    | 26 735         | 24 556         |
| Dettes représentées par un titre           | 16    | 14 371         | 10 761         |
| Autres passifs                             | 11    | 3 094          | 3 128          |
| Comptes de régularisation                  | 12    | 9 966          | 5 796          |
| Provisions                                 | 17    | 1 256          | 1 538          |
| Dettes subordonnées                        | 18    | 3 318          | 3 327          |
| Fonds pour risques bancaires généraux      | 19    | 379            | 379            |
| Capitaux propres                           | 19    | 5 797          | 5 331          |
| - Capital souscrit                         |       | 608            | 608            |
| - Primes d'émission                        |       | 1 088          | 1 088          |
| - Réserves                                 |       | 668            | 667            |
| - Écart de réévaluation                    |       | 44             | 44             |
| - Provisions réglementées                  |       | 45             | 43             |
| - Report à nouveau                         |       | 2 636          | 2 606          |
| - Résultat de l'exercice                   |       | 708            | 275            |
| <b>TOTAL</b>                               |       | <b>114 973</b> | <b>125 454</b> |

**Hors bilan**

| (en millions d'euros)                            | Notes | 2012   | 2011   |
|--|-------|--------|--------|
| <b>Engagements donnés</b>                        |       |        |        |
| <b>Engagements de financement</b>                |       |        |        |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit |       | 1 159  | 1 204  |
| Engagements en faveur de la clientèle            |       | 12 016 | 13 908 |
| <b>Engagements de garantie</b>                   |       |        |        |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit   |       | 5 774  | 7 533  |
| Engagements d'ordre de la clientèle              |       | 7 953  | 7 745  |
| <b>Engagements sur titres</b>                    |       |        |        |
| Titres acquis avec faculté de reprise            |       |        |        |
| Autres engagements donnés                        |       | 95     | 290    |

... États financiers

## Compte de résultat

| (en millions d'euros)  | Notes | 2012         | 2011         |
|--|-------|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 26    | 3 776        | 2 821        |
| Intérêts et charges assimilées   | 26    | (3 466)      | (2 278)      |
| Revenus des titres à revenu variable                                       | 27    | 331          | 406          |
| Commissions (produits)   | 28    | 396          | 411          |
| Commissions (charges)  | 28    | (111)        | (132)        |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation            | 29    | 624          | 91           |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 30    | 86           | (42)         |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                    | 31    | 46           | 94           |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                     | 31    | (102)        | (118)        |
| Produits nets des autres activités   |       | (1)          | (1)          |
| <b>Produit net bancaire</b>  |       | <b>1 579</b> | <b>1 252</b> |
| Charges de personnel   | 32    | (378)        | (354)        |
| Autres charges administratives   |       | (270)        | (240)        |
| Dotations aux amortissements   |       | (40)         | (42)         |
| <b>Charges de fonctionnement</b>   |       | <b>(688)</b> | <b>(636)</b> |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>  |       | <b>891</b>   | <b>616</b>   |
| Coût du risque   | 33    | (147)        | (338)        |
| Résultat d'exploitation  |       | 744          | 278          |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés                                     | 34    | (107)        | (85)         |
| <b>Résultat courant</b>  |       | <b>637</b>   | <b>193</b>   |
| Résultat exceptionnel  |       |              |              |
| Impôts sur les bénéfices   | 35    | 73           | 85           |
| Dotations/reprises de FRBG   |       |              |              |
| Dotations/reprises aux provisions réglementées                             |       | (2)          | (3)          |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |       | <b>708</b>   | <b>275</b>   |



## Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

| Nature des indications   | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        | 2012        |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>1. Situation financière de l'exercice</b>   |             |             |             |             |             |
| Capital social   | 586 384 976 | 590 676 336 | 608 439 888 | 608 439 888 | 608 439 888 |
| Nombre total d'actions émises  | 36 649 061  | 36 917 271  | 38 027 493  | 38 027 493  | 38 027 493  |
| Actions « A » ou actions ordinaires  | 36 649 061  | 36 917 271  | 38 027 493  | 38 027 493  | 38 027 493  |
| Actions « D » ou actions privilégiées  | -           | -           | -           | -           | -           |
| Certificats d'investissement privilégiés   | -           | -           | -           | -           | -           |
| Certificats d'investissement ordinaires  | -           | -           | -           | -           | -           |
| <b>2. Résultat global des opérations effectives (en K€)</b>                                      |             |             |             |             |             |
| Produits bancaires   | 9 651 017   | 5 866 707   | 4 632 388   | 3 781 357   | 5 258 845   |
| Bénéfice avant impôt, amortissements   | 86 775      | 1 662 616   | 781 283     | 739 597     | 856 601     |
| Provisions et résultat exceptionnel  | -           | -           | -           | -           | -           |
| Impôt sur les bénéfices  | (154 749)   | 130 846     | 29 159      | (84 789)    | (73 461)    |
| Bénéfice   | (73 083)    | 1 080 530   | 537 729     | 275 129     | 708 010     |
| Montants des bénéfices distribués  | 36 649      | 160 590     | 334 642     | 247 179     | 285 206     |
| <b>3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)</b>                                   |             |             |             |             |             |
| Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions                                    | 6,56        | 41,42       | 19,53       | 21,50       | 24,21       |
| Bénéfice net   | (2,01)      | 29,45       | 14,23       | 7,28        | 18,73       |
| Dividende versé à chaque action « A »  | 1,00        | 4,35        | 8,80        | 6,50        | 7,50        |
| Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement                            |             |             |             |             |             |
| <b>4. Personnel (Métropole) (en €)</b>   |             |             |             |             |             |
| Nombre de salariés (effectif moyen ETP)  | 4 097       | 3 759       | 3 498       | 3 533       | 3 525       |
| Montant de la masse salariale  | 193 851 371 | 173 519 754 | 175 790 924 | 176 031 659 | 181 790 351 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...) | 89 836 051  | 93 886 625  | 65 945 942  | 87 488 486  | 97 508 373  |

... États financiers

## Annexe

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

### Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

Le CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés des groupes CIC, CM11-CIC et Crédit Mutuel.

#### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

#### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

Il reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.



#### Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

#### Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale. Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné. Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.



Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

#### **Déclassement des créances**

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

#### **Dépréciation des pertes probables avérées**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus.

La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

#### **Crédits restructurés**

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

#### **Segmentation des encours**

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

## **Portefeuille de titres**

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12. Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

#### **Titres de transaction**

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

#### **Titres de placement**

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

#### **Titres d'investissement**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

#### **Titres de l'activité de portefeuille**

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et

... États financiers

permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de Bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

#### **Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

#### **Titres donnés en pension livrée**

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

#### **Critères et règles de déclassement**

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet, le jour de sa réalisation, d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

### **Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change**

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

#### **Opérations sur les marchés organisés et assimilés**

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés.

Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

#### **Opérations sur les marchés de gré à gré**

Le règlement n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. À ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

#### **Produits structurés**

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options.

Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. Le CIC utilise la première et la dernière.

Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés. Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

### Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle). Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».



... États financiers

### Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

### Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

### Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

### Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.



Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

### Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre *Euribor 3 mois*. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique.

Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

### Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

### Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

### Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.

Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corollaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

#### Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS.

Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62<sup>e</sup> anniversaire.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

#### Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté.

Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

### Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

... États financiers

## Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

### Note préliminaire : faits marquants de l'exercice

Les titres émis par l'État grec ont été apportés à l'offre d'échange du plan de participation du secteur privé (PSI). Les titres reçus en échange ont été cédés sur le marché. Au 31 décembre 2012, il n'y a plus d'exposition sur l'État grec. Cette opération s'est traduite par une perte de 32,1 millions d'euros en coût du risque. Les États irlandais et portugais ont bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

### Note 2 : Effets publics et assimilés

|                      | 2012         |              |                |              | 2011         |              |                |               |
|----------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
|                      | Transaction  | Placement    | Investissement | Total        | Transaction  | Placement    | Investissement | Total         |
| Titres détenus       | 1 644        | 1 683        | 4 055          | 7 382        | 1 409        | 2 365        | 6 637          | 10 411        |
| Titres prêtés        |              |              |                |              |              |              |                |               |
| Écarts de conversion |              |              |                |              |              |              |                |               |
| Créances rattachées  |              | 17           | 49             | 66           |              | 32           | 68             | 100           |
| Titres dépréciés     |              |              |                |              |              | 11           | 50             | 61            |
| <b>Montant brut</b>  | <b>1 644</b> | <b>1 700</b> | <b>4 104</b>   | <b>7 448</b> | <b>1 409</b> | <b>2 408</b> | <b>6 755</b>   | <b>10 572</b> |
| Dépréciations        |              |              |                |              |              | (9)          | (34)           | (43)          |
| <b>Montant net</b>   | <b>1 644</b> | <b>1 700</b> | <b>4 104</b>   | <b>7 448</b> | <b>1 409</b> | <b>2 399</b> | <b>6 721</b>   | <b>10 529</b> |
| Plus-values latentes |              |              |                |              |              | 0            |                | 0             |

Le montant des titres d'investissement vendus avant l'échéance s'élève à 1 513 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 166 millions d'euros et (98) millions d'euros.

### Note 3 : Créances sur les établissements de crédit

|  | 2012          |               | 2011          |               |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
|  | À vue         | À terme       | À vue         | À terme       |
| Comptes ordinaires   | 3 459         |               | 2 248         |               |
| Prêts, valeurs reçues en pension                           | 8 722         | 10 126        | 10 982        | 21 314        |
| Titres reçus en pension livrée                             | 74            | 8 570         | 12            | 5 919         |
| Créances rattachées  |               | 37            |               | 50            |
| Créances douteuses   |               | 13            |               | 9             |
| Dépréciations  |               | (4)           |               | (8)           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>12 255</b> | <b>18 742</b> | <b>13 242</b> | <b>27 284</b> |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b> |               | <b>30 997</b> |               | <b>40 526</b> |
| <i>Dont prêts participatifs</i>                            |               | 45            |               | 45            |
| <i>Dont prêts subordonnés</i>                              |               | 1 136         |               | 1 135         |

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées à des conditions hors marché.

**Note 3 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit**

|  | France | U.S.A. | Grande Bretagne | Singapour | Total  |
|--|--------|--------|-----------------|-----------|--------|
| Encours globaux bruts au 31/12/2012 <sup>(1)</sup> | 30 286 | 4      | 7               | 667       | 30 964 |
| <i>Dont créances douteuses</i>                     | 12     |        |                 |           | 12     |
| <i>Dont créances douteuses compromises</i>         |        |        |                 |           |        |
| <b>Dépréciations</b>                               |        |        |                 |           |        |
| Stocks au 31/12/2011                               | (8)    |        |                 |           | (8)    |
| Dotations  | (1)    |        |                 |           | (1)    |
| Reprises   | 5      |        |                 |           | 5      |
| Effets des taux de change                          |        |        |                 |           |        |
| Stocks au 31/12/2012                               | (4)    |        |                 |           | (4)    |

(1) Hors créances rattachées.

**Note 4 : Créances sur la clientèle**

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Créances commerciales  | 201           | 315           |
| Créances rattachées  | 0             | 0             |
| Autres concours  |               |               |
| - Prêts et crédits   | 25 470        | 27 368        |
| - Titres reçus en pension livrée                               | 5 300         | 5 019         |
| - Créances rattachées  | 86            | 111           |
| Comptes ordinaires débiteurs                                   | 1 585         | 1 536         |
| Créances rattachées  |               |               |
| Créances douteuses   | 911           | 1 008         |
| Dépréciations  | (443)         | (446)         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>33 109</b> | <b>34 911</b> |
| <i>Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne</i> | 2 223         | 1 519         |
| <i>Dont prêts participatifs</i>                                |               |               |
| <i>Dont prêts subordonnés</i>                                  | 11            | 11            |

Les créances douteuses comprennent 594 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 337 millions d'euros.

Les créances saines incluent 116 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

**Note 4 bis : Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle**

|  | France | U.S.A. | Grande Bretagne | Singapour | Total  |
|--|--------|--------|-----------------|-----------|--------|
| Encours globaux bruts au 31/12/2012 <sup>(1)</sup> | 29 122 | 1 159  | 1 496           | 1 689     | 33 466 |
| <i>Dont créances douteuses</i>                     | 230    | 60     |                 | 26        | 317    |
| <i>Dont créances douteuses compromises</i>         | 430    |        | 164             |           | 594    |
| <b>Dépréciations</b>                               |        |        |                 |           |        |
| Stocks au 31/12/2011                               | (348)  | (15)   | (71)            | (12)      | (446)  |
| Dotations  | (103)  | (8)    | (22)            | (2)       | (136)  |
| Reprises   | 104    | 8      | 26              | 1         | 139    |
| Effets des taux de change                          | 1      | 1      | (1)             | (1)       |        |
| Stocks au 31/12/2012                               | (346)  | (14)   | (69)            | (14)      | (443)  |

(1) Hors créances rattachées.

... États financiers

**Note 4 ter : Dépréciation des créances douteuses**

|   | 2011       | Dotations  | Reprises     | Autres variations | 2012       |
|---|------------|------------|--------------|-------------------|------------|
| <b>Actif</b>  |            |            |              |                   |            |
| Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit       | 8          | 1          | (5)          | (0)               | 4          |
| Dépréciations sur créances sur la clientèle                       | 446        | 136        | (139)        |                   | 443        |
| Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple |            |            |              |                   |            |
| Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe      | 316        | 16         | (39)         | (9)               | 284        |
| Dépréciations sur autres actifs                                   | 1          |            |              |                   | 1          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>771</b> | <b>153</b> | <b>(183)</b> | <b>(9)</b>        | <b>732</b> |

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 911 millions d'euros au lieu de 1 008 millions au 31 décembre 2011. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 443 millions d'euros soit 48,6 % contre 44,2 % précédemment. Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,15 % contre 2,73 % en 2011.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

**Note 5 : Obligations et autres titres à revenu fixe**

|   | 2012          |              |                |               | 2011          |              |                |               |
|---|---------------|--------------|----------------|---------------|---------------|--------------|----------------|---------------|
|   | Transaction   | Placement    | Investissement | Total         | Transaction   | Placement    | Investissement | Total         |
| Titres détenus cotés                        | 11 105        | 734          | 921            | 12 760        | 11 183        | 882          | 2 034          | 14 099        |
| Titres détenus non cotés                    |               | 442          | 174            | 616           |               | 590          | 71             | 661           |
| Titres prêtés                               |               |              |                |               |               |              |                |               |
| Créances rattachées                         | 5             | 3            | 6              | 14            | 6             | 4            | 10             | 20            |
| Créances douteuses <sup>(1)</sup>           |               | 130          | 918            | 1 048         |               | 141          | 1 105          | 1 246         |
| <b>Montant brut</b>                         | <b>11 110</b> | <b>1 309</b> | <b>2 019</b>   | <b>14 438</b> | <b>11 189</b> | <b>1 617</b> | <b>3 220</b>   | <b>16 026</b> |
| Dépréciation                                |               | (28)         |                | (28)          |               | (90)         |                | (90)          |
| Provisions                                  |               | (9)          | (274)          | (283)         |               | (6)          | (310)          | (316)         |
| <b>Montant net</b>                          | <b>11 110</b> | <b>1 272</b> | <b>1 745</b>   | <b>14 127</b> | <b>11 189</b> | <b>1 521</b> | <b>2 910</b>   | <b>15 620</b> |
| Plus-values latentes                        |               | 37           |                | 37            |               | 29           |                | 29            |
| Dont obligations subordonnées               |               | 30           | 124            | 154           |               | 53           | 8              | 61            |
| Dont titres émis par des organismes publics |               |              |                | 386           |               |              |                | 503           |

(1) Les créances douteuses comprennent 123 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 3 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (31) millions d'euros et de (8) millions d'euros.

La diminution des titres d'investissement entre 2011 et 2012 correspond à des remboursements intervenus en 2012 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagées un résultat net de (58,0) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers*, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.



### Note 5 bis : Obligations et autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

| Actifs reclassés de :                              | Valeur comptable au jour du transfert | Valeur comptable au bilan en date d'arrêt | Valeur en date d'arrêt si les transferts n'avaient pas eu lieu | Plus ou moins-value latentes |
|--|---------------------------------------|---|--|------------------------------|
| Titres de transaction vers titres d'investissement | 18 443                                | 4 558                                     | 5 332  | 774                          |
| Titres de transaction vers titres de placement     | 349                                   | 12  | 12   |                              |
| Titres de placement vers titres d'investissement   | 421                                   | 201                                       | 193  | (8)                          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>19 213</b>                         | <b>4 771</b>                              | <b>5 537</b>   | <b>766</b>                   |

### Note 6 : Actions et autres titres à revenu variable

|                            | 2012        |            |        |            | 2011        |            |        |            |
|----------------------------|-------------|------------|--------|------------|-------------|------------|--------|------------|
|                            | Transaction | Placement  | T.A.P. | Total      | Transaction | Placement  | T.A.P. | Total      |
| Titres détenus – Cotés     | 272         |            |        | 272        | 450         | 58         |        | 508        |
| Titres détenus – Non cotés |             | 123        |        | 123        |             | 54         |        | 54         |
| Titres prêtés              |             |            |        |            |             |            |        |            |
| Créances rattachées        |             |            |        |            |             |            |        |            |
| <b>Montant brut</b>        | <b>272</b>  | <b>123</b> |        | <b>395</b> | <b>450</b>  | <b>112</b> |        | <b>562</b> |
| Dépréciations sur titres   |             | (2)        |        | (2)        |             | (3)        |        | (3)        |
| <b>TOTAL</b>               | <b>272</b>  | <b>121</b> |        | <b>393</b> | <b>450</b>  | <b>109</b> |        | <b>559</b> |
| Plus-values latentes       |             | 7          |        | 7          |             | 11         |        | 11         |

Aucun transfert entre portefeuilles n'a eu lieu durant l'exercice 2012.



... États financiers

**Note 7 : Titres de participation et autres titres détenus à long terme**

|  | 2011       | Acquisitions<br>Dotations | Cessions<br>Reprises | Transferts | Autres<br>variations | 2012       |
|--|------------|---------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                    |            |                           |                      |            |                      |            |
| - Cotés  |            |                           |                      |            |                      |            |
| - Non cotés  | 85         | 55                        | (55)                 |            |                      | 85         |
| <b>Titres de participation</b>                               |            |                           |                      |            |                      |            |
| - Cotés  | 13         |                           |                      |            |                      | 13         |
| - Non cotés  | 5          |                           |                      |            |                      | 5          |
| <b>Sous-total</b>  | <b>103</b> | <b>55</b>                 | <b>(55)</b>          |            |                      | <b>103</b> |
| Écarts de conversion   |            |                           |                      |            |                      |            |
| Titres prêtés  |            |                           |                      |            |                      |            |
| Créances rattachées  |            |                           |                      |            |                      |            |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I. |            |                           |                      |            |                      |            |
| <b>Montant brut</b>  | <b>103</b> | <b>55</b>                 | <b>(55)</b>          |            |                      | <b>103</b> |
| <b>Dépréciations</b>   |            |                           |                      |            |                      |            |
| - Titres cotés   |            | (3)                       |                      |            |                      | (3)        |
| - Titres non cotés   | (5)        |                           |                      |            |                      | (5)        |
| <b>Sous-total</b>  | <b>(5)</b> | <b>(3)</b>                |                      |            |                      | <b>(8)</b> |
| <b>Montant net</b>   | <b>98</b>  | <b>52</b>                 | <b>(55)</b>          |            |                      | <b>95</b>  |

**Note 8 : Parts dans les entreprises liées**

|   | 2011         | Acquisitions<br>Dotations | Cessions<br>Reprises | Transferts | Autres<br>variations | 2012         |
|---|--------------|---------------------------|----------------------|------------|----------------------|--------------|
| Valeur brute  | 4 232        | 1 188                     | (23)                 |            | 0                    | 5 397        |
| Écarts de conversion  |              |                           |                      |            |                      |              |
| Titres prêtés   | 0            |                           |                      |            |                      |              |
| Créances rattachées   |              |                           |                      |            |                      |              |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.                  |              |                           |                      |            |                      |              |
| Dépréciations   | (66)         | (8)                       | 4                    |            | 1                    | (69)         |
| <b>Montant net</b>  | <b>4 166</b> | <b>1 180</b>              | <b>(19)</b>          |            | <b>1</b>             | <b>5 328</b> |
| Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés | 1 866        |                           |                      |            |                      | 3 032        |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées            |              |                           |                      |            |                      |              |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées        | 4 231        |                           |                      |            |                      | 5 397        |

**Opérations avec les entreprises liées**

|  | 2012<br>Entreprises liées |                    | 2011<br>Entreprises liées |                    |
|--|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
|  | Total                     | Dont<br>subordonné | Total                     | Dont<br>subordonné |
| <b>Actif</b>                               |                           |                    |                           |                    |
| Créances sur établissements de crédit      | 12 698                    | 1 144              | 30 292                    | 1 144              |
| Créances sur la clientèle                  | 438                       |                    | 633                       |                    |
| Autres débiteurs divers                    | 14                        |                    | 15                        |                    |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 68                        |                    | 104                       |                    |
| Swaps achats                               | 2 994                     |                    | 2 358                     |                    |
| <b>Passif</b>                              |                           |                    |                           |                    |
| Dettes envers les établissements de crédit | 22 980                    |                    | 37 283                    |                    |
| Comptes créditeurs de la clientèle         | 867                       |                    | 688                       |                    |
| Autres passifs                             | 4                         |                    | 3                         |                    |
| Swaps ventes                               | 82                        |                    | 77                        |                    |
| Dettes représentées par un titre           | 2                         |                    | 4                         |                    |
| <b>Hors-bilan</b>                          |                           |                    |                           |                    |
| Engagements donnés                         |                           |                    |                           |                    |
| Établissements de crédit <sup>(1)</sup>    | 270                       |                    | 270                       |                    |
| Clientèle                                  | 6 407                     |                    | 8 406                     |                    |
| Engagements reçus                          |                           |                    |                           |                    |
| Établissements de crédit                   | 3 493                     |                    | 1 349                     |                    |

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

**Opérations avec les parties liées**

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

**Note 9 : Immobilisations incorporelles**

|  | 2011        | Acquisitions<br>Dotations | Cessions<br>Reprises | Autres<br>variations | 2012        |
|--|-------------|---------------------------|----------------------|----------------------|-------------|
| <b>Valeur brute</b>                    |             |                           |                      |                      |             |
| Fonds commerciaux                      | 94          |                           |                      |                      | 94          |
| Frais d'établissement                  | 1           |                           |                      |                      | 1           |
| Frais de recherche et de développement |             |                           |                      |                      |             |
| Autres immobilisations incorporelles   | 55          | 1                         |                      |                      | 56          |
| <b>Montant brut</b>                    | <b>150</b>  | <b>1</b>                  |                      |                      | <b>151</b>  |
| <b>Amortissements</b>                  |             |                           |                      |                      |             |
| Fonds commerciaux                      | (49)        | (4)                       |                      |                      | (53)        |
| Frais d'établissement                  | (1)         |                           |                      |                      | (1)         |
| Frais de recherche et de développement |             |                           |                      |                      |             |
| Autres immobilisations incorporelles   | (8)         |                           |                      |                      | (8)         |
| <b>Montant des amortissements</b>      | <b>(58)</b> | <b>(4)</b>                |                      |                      | <b>(62)</b> |
| <b>Montant net</b>                     | <b>92</b>   | <b>(3)</b>                |                      |                      | <b>89</b>   |

... États financiers

**Note 10 : Immobilisations corporelles**

|                                    | 2011         | Acquisitions<br>Dotations | Cessions<br>Reprises | Autres<br>variations | 2012         |
|------------------------------------|--------------|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| <b>Valeur brute</b>                |              |                           |                      |                      |              |
| Terrains d'exploitation            | 196          |                           |                      |                      | 196          |
| Terrains hors exploitation         | 0            |                           |                      |                      | 0            |
| Constructions d'exploitation       | 671          | 13                        | (1)                  |                      | 683          |
| Constructions hors exploitation    | 1            |                           |                      | 1                    | 2            |
| Autres immobilisations corporelles | 132          | 14                        | (5)                  | (1)                  | 140          |
| <b>Montant brut</b>                | <b>1 000</b> | <b>27</b>                 | <b>(6)</b>           |                      | <b>1 021</b> |
| <b>Amortissements</b>              |              |                           |                      |                      |              |
| Terrains d'exploitation            |              |                           |                      |                      |              |
| Terrains hors exploitation         |              |                           |                      |                      |              |
| Constructions d'exploitation       | (356)        | (31)                      |                      |                      | (387)        |
| Constructions hors exploitation    | (0)          | (0)                       |                      | (0)                  | (0)          |
| Autres immobilisations corporelles | (110)        | (5)                       | 2                    | (1)                  | (114)        |
| <b>Montant des amortissements</b>  | <b>(466)</b> | <b>(36)</b>               | <b>2</b>             | <b>(1)</b>           | <b>(501)</b> |
| <b>Montant net</b>                 | <b>534</b>   |                           |                      |                      | <b>520</b>   |

**Note 11 : Actions propres**

|                          | 2012    | 2011    |
|--------------------------|---------|---------|
| Nombre de titres détenus | 229 741 | 229 741 |
| Part dans le capital     | 0,60 %  | 0,60 %  |
| Valeur comptable         | 9       | 9       |
| Valeur de marché         | 24      | 23      |

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

**Note 12 : Autres actifs et passifs**

|  | 2012          |              | 2011          |              |
|--|---------------|--------------|---------------|--------------|
|  | Actif         | Passif       | Actif         | Passif       |
| Primes sur options                           | 188           | 183          | 293           | 292          |
| Comptes de règlement d'opérations sur titres | 4             |              | 4             | 0            |
| Dettes représentatives des titres empruntés  |               | 1 978        |               | 1 880        |
| Impôts différés                              |               |              |               |              |
| Débiteurs et créditeurs divers               | 11 905        | 933          | 10 629        | 956          |
| Créances douteuses                           | 1             |              | 1             |              |
| Dettes rattachées                            | 2             | 0            | 5             | 0            |
| Dépréciations                                | (1)           |              | (1)           |              |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>12 099</b> | <b>3 094</b> | <b>10 931</b> | <b>3 128</b> |

**Note 13 : Comptes de régularisation**

|   | 2012         |              | 2011         |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | Actif        | Passif       | Actif        | Passif       |
| Comptes d'encaissement                      | 2            | 5            | 116          | 186          |
| Comptes d'ajustements devises et hors bilan | 3 200        | 3 571        | 3 843        | 4 450        |
| Autres comptes de régularisation            | 1 007        | 6 390        | 1 001        | 1 160        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>4 209</b> | <b>9 966</b> | <b>4 960</b> | <b>5 796</b> |

**Note 14 : Dettes envers les établissements de crédit**

|   | 2012          |               | 2011          |               |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
|   | À vue         | À terme       | À vue         | À terme       |
| Comptes ordinaires  | 11 876        |               | 17 210        |               |
| Comptes à terme   |               | 18 127        |               | 29 348        |
| Valeurs données en pension                                  |               |               |               |               |
| Titres donnés en pension livrée                             | 0             | 19 976        | 12            | 23 909        |
| Dettes rattachées   |               | 78            |               | 159           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>11 876</b> | <b>38 181</b> | <b>17 222</b> | <b>53 416</b> |
| <b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b> |               | <b>50 057</b> |               | <b>70 638</b> |

**Note 15 : Comptes créditeurs de la clientèle**

|  | 2012         |               | 2011         |               |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|
|  | À vue        | À terme       | À vue        | À terme       |
| Comptes d'épargne à régime spécial                                   | 5 694        | 1 150         | 5 190        | 1 136         |
| Dettes rattachées  |              |               |              | 0             |
| <b>TOTAL – COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL</b>                    | <b>5 694</b> | <b>1 150</b>  | <b>5 190</b> | <b>1 136</b>  |
| Autres dettes  | 7 715        | 11 312        | 7 238        | 10 178        |
| Titres donnés en pension livrée                                      |              | 785           |              | 745           |
| Dettes rattachées  |              | 79            |              | 69            |
| <b>TOTAL – AUTRES DETTES</b>   | <b>7 715</b> | <b>12 176</b> | <b>7 238</b> | <b>10 992</b> |
| <b>TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME</b> |              | <b>26 735</b> |              | <b>24 556</b> |

**Note 16 : Dettes représentées par un titre**

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Bons de caisse   | 49            | 3             |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 13 125        | 9 560         |
| Emprunts obligataires  | 1 162         | 1 155         |
| Autres dettes représentées par un titre                          | 2             | 2             |
| Dettes rattachées  | 33            | 41            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>14 371</b> | <b>10 761</b> |

... États financiers

**Note 17 : Provisions**

|  | 2011         | Dotations  | Reprises     | Autres variations | 2012         |
|--|--------------|------------|--------------|-------------------|--------------|
| <b>Provisions pour risques de contrepartie</b>                         |              |            |              |                   |              |
| Sur engagements par signature  | 291          | 3          | (269)        |                   | 25           |
| Sur engagements de hors-bilan  | 0            |            |              |                   |              |
| Sur risques pays   |              |            |              |                   |              |
| Provisions générales pour risques de crédit                            | 227          | 25         |              |                   | 252          |
| Autres provisions pour risques de contrepartie                         |              |            |              |                   |              |
| <b>Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme</b>       | <b>161</b>   | <b>0</b>   | <b>(59)</b>  |                   | <b>102</b>   |
| <b>Provisions sur filiales et participations</b>                       | <b>128</b>   | <b>19</b>  | <b>(9)</b>   | <b>(0)</b>        | <b>138</b>   |
| <b>Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie</b> |              |            |              |                   |              |
| Provisions pour charges de retraite                                    | 29           | 9          |              |                   | 38           |
| Provisions pour épargne logement                                       | 6            |            | (3)          |                   | 3            |
| Autres provisions <sup>(1)</sup>                                       | 696          | 93         | (87)         | (4)               | 698          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 538</b> | <b>149</b> | <b>(427)</b> | <b>(4)</b>        | <b>1 256</b> |

(1) Au 31 décembre 2012, le stock de provisions comprend 377 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

**Note 17 bis : Provisions pour risques sur engagement au titre de l'épargne logement**

|                            | 2012    |            | 2011    |            |
|----------------------------|---------|------------|---------|------------|
|                            | Encours | Provisions | Encours | Provisions |
| Plans d'épargne logement   | 964     | 2          | 961     | 3          |
| Comptes d'épargne logement | 74      | 1          | 76      | 2          |
| Prêts d'épargne logement   | 14      |            | 16      |            |

**Note 18 : Dettes subordonnées**

|  | 2011         | Émissions | Remboursements | Autres variations | 2012         |
|--|--------------|-----------|----------------|-------------------|--------------|
| Dettes subordonnées                      | 1 066        |           |                | (5)               | 1 061        |
| Emprunts participatifs                   | 137          |           |                |                   | 137          |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 2 107        |           |                |                   | 2 107        |
| Dettes rattachées                        | 17           |           |                | (4)               | 13           |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>3 327</b> |           |                | <b>(9)</b>        | <b>3 318</b> |

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.

### Principales dettes subordonnées

| Émetteurs            | Date d'émission | Montant d'émission | Montant fin d'exercice | Taux | Échéance   |
|----------------------|-----------------|--------------------|------------------------|------|------------|
| TSR                  | 19.07.01        | 300 M€             | 300 M€                 | a    | 19.07.2013 |
| TSR                  | 30.09.03        | 350 M\$            | 350 M\$                | b    | 30.09.2015 |
| Emprunt participatif | 28.05.85        | 137 M€             | 137 M€                 | c    | d          |
| TSDI                 | 30.06.06        | 400 M€             | 400 M€                 | e    |            |
| TSDI                 | 30.06.06        | 1 100 M€           | 1 100 M€               | f    |            |
| TSDI                 | 30.12.08        | 500 M€             | 500 M€                 | g    |            |

(a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

(b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2

(d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(g) Taux variable Euribor 3 mois + 655 points de base.

(e), (f) et (g) : Souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.



... États financiers

**Note 19 : Capitaux propres et FRBG**

|   | Capital    | Primes       | Réserves <sup>(1)</sup> | Écarts de réévaluation | Provisions réglementées | Report à nouveau | Résultat exercice | Total        | Fonds pour risques bancaires généraux |
|---|------------|--------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------|-------------------|--------------|---------------------------------------|
| <b>Solde au 01/01/2011</b>                      | <b>608</b> | <b>1 088</b> | <b>666</b>              | <b>44</b>              | <b>40</b>               | <b>2 402</b>     | <b>538</b>        | <b>5 386</b> | <b>379</b>                            |
| Résultat de l'exercice                          |            |              |                         |                        |                         |                  | 275               | 275          |                                       |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent |            |              | 1                       |                        |                         | 537              | (538)             |              |                                       |
| Distribution de dividendes                      |            |              |                         |                        |                         | (332)            |                   | (332)        |                                       |
| Augmentation de capital                         |            |              |                         |                        |                         |                  |                   |              |                                       |
| Incidence des réévaluations                     |            |              |                         |                        |                         |                  |                   |              |                                       |
| Autres variations                               |            |              |                         |                        | 3                       | (1)              |                   | 2            |                                       |
| <b>Solde au 31/12/2011</b>                      | <b>608</b> | <b>1 088</b> | <b>667</b>              | <b>44</b>              | <b>43</b>               | <b>2 606</b>     | <b>275</b>        | <b>5 331</b> | <b>379</b>                            |
| <b>Solde au 01/01/2012</b>                      | <b>608</b> | <b>1 088</b> | <b>667</b>              | <b>44</b>              | <b>43</b>               | <b>2 606</b>     | <b>275</b>        | <b>5 331</b> | <b>379</b>                            |
| Résultat de l'exercice                          |            |              |                         |                        |                         |                  | 708               | 708          |                                       |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent |            |              |                         |                        |                         | 275              | (275)             |              |                                       |
| Distribution de dividendes                      |            |              |                         |                        |                         | (246)            |                   | (246)        |                                       |
| Augmentation de capital                         |            |              |                         |                        |                         |                  |                   |              |                                       |
| Incidence des réévaluations                     |            |              |                         |                        |                         |                  |                   |              |                                       |
| Autres variations                               |            |              | 1                       |                        | 2                       | 1                |                   | 4            |                                       |
| <b>Solde au 31/12/2012</b>                      | <b>608</b> | <b>1 088</b> | <b>668</b>              | <b>44</b>              | <b>45</b>               | <b>2 636</b>     | <b>708</b>        | <b>5 797</b> | <b>379</b>                            |

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2012 : 60 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 196 millions d'euros de réserves libres, 124 millions d'euros de réserves statutaires et 1 million d'euros de réserve spéciale art. 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2012 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 708 010 986,24 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 3 343,4 millions d'euros provenant du résultat pour 708,0 millions d'euros et du report à nouveau pour 2 635,4 millions d'euros de la manière suivante :

|  |                |
|--|----------------|
| Dividendes au titre de l'exercice 2012 | 285,2          |
| Affectation à la réserve légale        | 0,0            |
| Dotation au report à nouveau.          | 3 058,2        |
| <b>TOTAL DISTRIBUABLE</b>              | <b>3 343,4</b> |



**Note 20 : Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle**

|   | < 3 mois<br>et à vue | > 3 mois<br>< 1 an | > 1 an<br>< 5 ans | > 5 ans | À durée<br>indéterminée | Créances<br>dettes<br>rattachées | Total  |
|---|----------------------|--------------------|-------------------|---------|-------------------------|----------------------------------|--------|
| <b>Actifs</b>   |                      |                    |                   |         |                         |                                  |        |
| Créances sur les établissements de crédit <sup>(1)</sup>              | 19 204               | 4 171              | 5 279             | 1 354   | 944                     | 37                               | 30 989 |
| Créances sur la clientèle <sup>(2)</sup>                              | 7 250                | 1 774              | 7 300             | 16 277  | 11                      | 86                               | 32 698 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(3)</sup>             | 405                  | 131                | 1 150             | 546     |                         | 9                                | 2 241  |
| <b>Passifs</b>  |                      |                    |                   |         |                         |                                  |        |
| Dettes envers les établissements de crédit                            | 28 143               | 11 222             | 9 206             | 1 408   |                         | 78                               | 50 057 |
| Comptes créditeurs de la clientèle                                    | 17 015               | 3 597              | 5 869             | 175     |                         | 79                               | 26 735 |
| Dettes représentées par un titre                                      |                      |                    |                   |         |                         |                                  |        |
| - Bons de caisse  | 1                    | 1                  | 47                |         |                         |                                  | 49     |
| - Titres du marché interbancaire<br>et titres de créances négociables | 6 549                | 4 590              | 1 861             | 125     |                         | 19                               | 13 144 |
| - Emprunts obligataires   | 23                   | 148                | 916               | 75      |                         | 13                               | 1 175  |
| - Autres  |                      |                    | 2                 |         |                         |                                  | 2      |

(1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

**Note 21 : Contre-valeur en millions d'euros des actifs et passifs en devises**

La contre-valeur en millions d'euros des actifs et passifs libellés en devises est de 25 166 et de 23 987 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

**Note 22 : Engagements de garantie donnés**

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM11-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2012, leur montant s'élève 7 295 millions d'euros.

La banque se finance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 565 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent 1 297 millions d'euros à la même date.

... États financiers

**Note 23 : Engagements sur instruments financiers à terme****Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)**

|  | 2012          |                       |                | 2011          |                       |                |
|--|---------------|-----------------------|----------------|---------------|-----------------------|----------------|
|  | Couverture    | Opérations de gestion | Total          | Couverture    | Opérations de gestion | Total          |
| <b>Opérations fermes</b>                     |               |                       |                |               |                       |                |
| Marchés organisés                            |               |                       |                |               |                       |                |
| - Contrats de taux                           |               | 3 219                 | 3 219          |               | 2 732                 | 2 732          |
| - Contrats de change                         |               |                       |                |               |                       |                |
| - Autres opérations                          |               | 38                    | 38             |               | 14                    | 14             |
| Marchés de gré à gré                         |               |                       |                |               |                       |                |
| - Accords de taux futurs                     |               | 9 822                 | 9 822          |               | 4 200                 | 4 200          |
| - Swaps de taux                              | 12 518        | 226 277               | 238 795        | 37 497        | 252 227               | 289 724        |
| - Swaps financiers                           | 18            | 33 046                | 33 064         | 115           | 45 202                | 45 317         |
| - Autres opérations                          | 12            | 164                   | 176            | 3             | 174                   | 177            |
| - Swaps – Autres                             |               | 305                   | 305            |               | 413                   | 413            |
| <b>Opérations conditionnelles</b>            |               |                       |                |               |                       |                |
| Marchés organisés                            |               |                       |                |               |                       |                |
| - Options de taux                            |               |                       |                |               |                       |                |
| • Achetées                                   |               | 664                   | 664            |               | 72                    | 72             |
| • Vendues                                    |               | 1 066                 | 1 066          |               | 325                   | 325            |
| - Options de change                          |               |                       |                |               |                       |                |
| • Achetées                                   |               |                       |                |               | 13                    | 13             |
| • Vendues                                    |               |                       |                |               | 13                    | 13             |
| - Actions et autres options                  |               |                       |                |               |                       |                |
| • Achetées                                   |               | 350                   | 350            |               | 122                   | 122            |
| • Vendues                                    |               | 922                   | 922            |               | 50                    | 50             |
| Marchés de gré à gré                         |               |                       |                |               |                       |                |
| - Contrats de taux plafonds et planchers     |               |                       |                |               |                       |                |
| • Achetées                                   |               | 10 608                | 10 608         | 282           | 15 255                | 15 537         |
| • Vendues                                    | 1             | 11 091                | 11 092         | 283           | 16 247                | 16 530         |
| - Options de taux, change, actions et autres |               |                       |                |               |                       |                |
| • Achetées                                   |               | 9 459                 | 9 459          |               | 8 769                 | 8 769          |
| • Vendues                                    |               | 8 952                 | 8 952          |               | 8 814                 | 8 814          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>12 549</b> | <b>315 983</b>        | <b>328 532</b> | <b>38 180</b> | <b>354 642</b>        | <b>392 822</b> |



#### Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

| 2012                              | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Risque global taux d'intérêt | Gestion spécialisée | Total   |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|---------------------|---------|
| <b>Opérations fermes</b>          |                         |                  |                              |                     |         |
| Achats                            |                         |                  |                              | 6 411               | 6 411   |
| Ventes                            |                         |                  |                              | 3 411               | 3 411   |
| Contrats d'échange                | 8 710                   | 11 767           | 751                          | 217 567             | 238 795 |
| <b>Opérations conditionnelles</b> |                         |                  |                              |                     |         |
| Achats                            | 84                      |                  |                              | 10 524              | 10 608  |
| Ventes                            | 87                      |                  | 1                            | 11 004              | 11 092  |
| <b>2011</b>                       |                         |                  |                              |                     |         |
| <b>Opérations fermes</b>          |                         |                  |                              |                     |         |
| Achats                            |                         |                  |                              | 2 104               | 2 104   |
| Ventes                            |                         |                  |                              | 2 096               | 2 096   |
| Contrats d'échange                | 12 159                  | 36 417           | 1 079                        | 240 068             | 289 723 |
| <b>Opérations conditionnelles</b> |                         |                  |                              |                     |         |
| Achats                            | 260                     | 282              |                              | 14 995              | 15 537  |
| Ventes                            | 252                     | 282              | 1                            | 15 995              | 16 530  |

Au cours de l'exercice 2012, 660 millions d'euros ont été transférés du portefeuille *swaps* de couverture vers le portefeuille *swaps trading*.

... États financiers

**Note 24 : Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle**

|  | < 1 an         | > 1 an<br>< 5 ans | > 5 ans       | Total          |
|--|----------------|-------------------|---------------|----------------|
| <b>Instruments de taux</b>                   |                |                   |               |                |
| Marchés organisés                            |                |                   |               |                |
| - Achats                                     | 2 087          | 76                |               | 2 163          |
| - Ventes                                     | 1 779          | 1 007             |               | 2 786          |
| Marchés de gré à gré                         |                |                   |               |                |
| - Achats                                     | 14 757         | 1 962             | 300           | 17 019         |
| - Ventes                                     | 11 784         | 2 381             | 338           | 14 503         |
| - Swaps de taux                              | 184 707        | 39 811            | 14 277        | 238 795        |
| <b>Instruments de change</b>                 |                |                   |               |                |
| Marchés organisés                            |                |                   |               |                |
| - Achats                                     |                |                   |               |                |
| - Ventes                                     |                |                   |               |                |
| Marchés de gré à gré                         |                |                   |               |                |
| - Achats                                     | 6 504          | 1 566             |               | 8 070          |
| - Ventes                                     | 6 550          | 1 564             |               | 8 114          |
| - Swaps financiers                           | 11 798         | 19 815            | 1 451         | 33 064         |
| <b>Autres instruments financiers à terme</b> |                |                   |               |                |
| Marchés organisés                            |                |                   |               |                |
| - Achats                                     | 364            | 2                 |               | 366            |
| - Ventes                                     | 939            | 5                 |               | 944            |
| Marchés de gré à gré                         |                |                   |               |                |
| - Achats                                     | 1 416          | 78                |               | 1 494          |
| - Ventes                                     | 867            | 42                |               | 909            |
| - Swaps                                      | 289            | 7                 | 9             | 305            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>243 841</b> | <b>68 316</b>     | <b>16 375</b> | <b>328 532</b> |

**Note 25 : Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

| Risques de crédit sur instruments financiers à terme | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Exposition brute</b>                              |              |              |
| Risques sur les établissements de crédit             | 2 468        | 3 867        |
| Risques sur les entreprises                          | 1 961        | 1 840        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 429</b> | <b>5 707</b> |

| Juste valeur des instruments financiers à terme | 2012  |        | 2011  |        |
|---|-------|--------|-------|--------|
|   | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Juste valeur des instruments financiers à terme | 4 659 | 6 805  | 4 265 | 6 504  |

**Note 26 : Autres engagements hors bilan**

|   | 2012   | 2011   |
|---|--------|--------|
| <b>Opérations en devises</b>  |        |        |
| Monnaies à recevoir   | 4 530  | 2 901  |
| Monnaies à livrer   | 4 189  | 2 359  |
| <b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>                 |        |        |
| <b>Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés</b>       |        |        |
| Opérations de change à terme  |        |        |
| - De couverture   | 20 928 | 28 670 |
| - Autres opérations   | 73 484 | 79 936 |
| - Swaps de change financiers  |        |        |
| - Position ouverte isolée   |        |        |
| - Micro-couverture  | 18     | 115    |
| - Risque global de taux   |        |        |
| - Gestion spécialisée   | 33 046 | 45 203 |
| <b>Engagements de crédit-bail</b>                                     |        |        |
| Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier |        |        |
| Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier   |        |        |

**Note 27 : Produits et charges sur intérêts**

|   | 2012         |                | 2011         |                |
|---|--------------|----------------|--------------|----------------|
|   | Produits     | Charges        | Produits     | Charges        |
| Établissements de crédit                    | 1 673        | (2 166)        | 1 014        | (1 347)        |
| Clientèle                                   | 1 068        | (412)          | 1 150        | (354)          |
| Crédit-bail et location simple              |              |                |              |                |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 392          | (205)          | 361          | (279)          |
| Autres                                      | 643          | (683)          | 296          | (298)          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>3 776</b> | <b>(3 466)</b> | <b>2 821</b> | <b>(2 278)</b> |
| <i>Dont charges sur dettes subordonnées</i> |              | <i>(80)</i>    |              | <i>(86)</i>    |

**Note 28 : Revenus des titres à revenu variable**

|                                      | 2012       | 2011       |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Titres de placement                  |            | 1          |
| Titres de l'activité de portefeuille |            |            |
| Titres de participation et ATDLT     | 8          | 15         |
| Parts dans les entreprises liées     | 323        | 390        |
| Revenus des parts de S.C.I.          |            |            |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>331</b> | <b>406</b> |

... États financiers

**Note 29 : Commissions**

|   | 2012       |              | 2011       |              |
|---|------------|--------------|------------|--------------|
|   | Produits   | Charges      | Produits   | Charges      |
| Opérations de trésorerie et interbancaires    | 3          | (2)          | 1          | (2)          |
| Opérations avec la clientèle                  | 154        | (1)          | 171        | (1)          |
| Opérations sur titres                         |            | (8)          | 0          | (12)         |
| Opérations de change                          | 1          | (1)          | 1          | (1)          |
| Opérations de hors bilan                      |            |              |            |              |
| - Engagements sur titres                      |            |              | 1          |              |
| - Engagements financiers à terme              |            | (4)          |            | (12)         |
| - Engagements de financement et de garantie   | 2          | (1)          | 3          | (2)          |
| Prestations de services financiers            | 222        | (8)          | 233        | (8)          |
| Commissions sur moyens de paiement            |            | (75)         |            | (84)         |
| Autres commissions (dont produits rétrocédés) | 14         | (11)         | 1          | (10)         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>396</b> | <b>(111)</b> | <b>411</b> | <b>(132)</b> |

**Note 30 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

|  | 2012       | 2011       |
|--|------------|------------|
| Sur titres de transaction                              | 765        | 402        |
| Sur opérations de change                               | 10         | 29         |
| Sur instruments financiers à terme                     |            |            |
| - De taux d'intérêt                                    | 2          | (276)      |
| - De cours de change                                   | 13         | 18         |
| - Sur autres instruments financiers y compris actions  | (225)      | 73         |
| <b>Sous-total</b>                                      | <b>565</b> | <b>246</b> |
| Dotations pour dépréciation des instruments financiers |            | (155)      |
| Reprises sur dépréciation des instruments financiers   | 59         | 0          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>624</b> | <b>91</b>  |

**Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

|  | 2012      | 2011        |
|--|-----------|-------------|
| <b>Opérations sur titres de placement</b>                  |           |             |
| Plus-values de cession                                     | 34        | 31          |
| Moins-values de cession                                    | (10)      | (11)        |
| Dotations pour dépréciation                                |           | (63)        |
| Reprises sur dépréciation                                  | 62        | 1           |
| <b>Opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b> |           |             |
| Plus-values de cession                                     |           |             |
| Moins-values de cession                                    |           |             |
| Dotations pour dépréciation                                |           |             |
| Reprises sur dépréciation                                  |           |             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>86</b> | <b>(42)</b> |

**Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

|  | 2012      |              | 2011      |              |
|--|-----------|--------------|-----------|--------------|
|  | Produits  | Charges      | Produits  | Charges      |
| Produits accessoires                               | 1         |              | 15        |              |
| Transferts de charges                              |           |              |           |              |
| Dotation nette aux provisions                      | 23        | (14)         | 75        | (1)          |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 22        | (88)         | 4         | (117)        |
| Produits et charges nets des autres activités      |           | (1)          |           | (1)          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>46</b> | <b>(103)</b> | <b>94</b> | <b>(119)</b> |

**Note 33 : Charges de personnel**

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| Salaires et traitements                                 | (214)        | (211)        |
| Charges sociales  | (102)        | (93)         |
| Charges de retraite                                     | (4)          | (3)          |
| Intéressement et participation des salariés             | (18)         | (18)         |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations | (29)         | (26)         |
| Dotation nette aux provisions pour retraite             | (9)          | (3)          |
| Autres dotations nettes aux provisions                  | (2)          | 0            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>(378)</b> | <b>(354)</b> |

**Note 34 : Coût du risque**

|  | 2012         | 2011         |
|--|--------------|--------------|
| Dotations pour dépréciation des créances douteuses                     | (152)        | (178)        |
| Reprises sur dépréciation des créances douteuses                       | 222          | 150          |
| Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations     | (436)        | (74)         |
| Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations | (53)         | (56)         |
| Récupérations sur créances amorties                                    | 31           | 50           |
| <b>Solde des créances</b>  | <b>(388)</b> | <b>(108)</b> |
| Dotations aux provisions   | (28)         | (266)        |
| Reprises de provisions   | 269          | 36           |
| <b>Solde des risques</b>   | <b>241</b>   | <b>(230)</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>(147)</b> | <b>(338)</b> |

... États financiers

**Note 35 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

|   | 2012                                       |                        |                           |  | Total        | 2011<br>Total |
|---|--|------------------------|---------------------------|--|--------------|---------------|
|   | Effets publics<br>et valeurs<br>assimilées | Obligations<br>et ATRF | Participation<br>et ATDLT | Parts dans les<br>entreprises<br>liées |              |               |
| <b>Sur immobilisations financières</b>                      |  |                        |                           |  |              |               |
| Plus-values de cessions                                     |  | 17                     |                           |  | 17           | 126           |
| Moins-values de cessions                                    | (31)                                       | (53)                   |                           | (23)                                   | (107)        | (57)          |
| Dotations pour dépréciation                                 |  |                        | (22)                      | (8)                                    | (30)         | (158)         |
| Reprises sur dépréciation                                   |  |                        | 10                        | 4                                      | 14           | 4             |
| <b>Sous-total</b>   | <b>(31)</b>                                | <b>(36)</b>            | <b>(12)</b>               | <b>(27)</b>                            | <b>(106)</b> | <b>(85)</b>   |
| <b>Sur immobilisations corporelles<br/>et incorporelles</b> |  |                        |                           |  |              |               |
| Plus-values de cessions                                     |  |                        |                           |  |              |               |
| Moins-values de cessions                                    |  |                        |                           |  | (1)          |               |
| <b>Sous-total</b>   |  |                        |                           |  | <b>(1)</b>   |               |
| <b>TOTAL</b>  |  |                        |                           |  | <b>(107)</b> | <b>(85)</b>   |

**Note 36 : Résultat exceptionnel**

|                | 2012 | 2011 |
|----------------|------|------|
| Mali de fusion |      |      |
| Provision      |      |      |
| <b>TOTAL</b>   |      |      |

**Note 37 : Impôts sur les bénéfices**

|   | 2012      | 2011      |
|---|-----------|-----------|
| Impôt courant – Hors effet de l'intégration fiscale     | (10)      | (48)      |
| Impôt courant – Régularisation sur exercices antérieurs |           | (8)       |
| Impôt courant – Effet de l'intégration fiscale          | 83        | 141       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>73</b> | <b>85</b> |
| Sur activités courantes                                 |           |           |
| Sur éléments exceptionnels                              |           |           |
| <b>TOTAL</b>  |           |           |

**Note 38 : Ventilation du compte de résultat par zone géographique**

|  | France     | U.S.A.   | Grande-<br>Bretagne | Singapour | Total      |
|--|------------|----------|---------------------|-----------|------------|
| PNB  | 1 388      | 109      | 44                  | 38        | 1 579      |
| Frais généraux                                 | (612)      | (37)     | (8)                 | (31)      | (688)      |
| RBE  | 776        | 72       | 36                  | 7         | 891        |
| Coût du risque                                 | (78)       | (50)     | (17)                | (2)       | (147)      |
| Résultat d'exploitation                        | 698        | 22       | 19                  | 5         | 744        |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés         | (106)      |          |                     | (1)       | (107)      |
| Résultat courant                               | 592        | 22       | 19                  | 4         | 637        |
| Résultat exceptionnel                          |            |          |                     |           |            |
| Impôts   | 96         | (17)     | (5)                 | (1)       | 73         |
| Dotations/Reprises aux provisions réglementées | (2)        |          |                     |           | (2)        |
| <b>Résultat net</b>                            | <b>686</b> | <b>5</b> | <b>14</b>           | <b>3</b>  | <b>708</b> |



**Note 38 bis : Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité**

|  | Réseau    | Gestion privée | Banque de financement | Ingénierie financière | Structure et holding | Total      |
|--|-----------|----------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------|
| PNB  | 559       | 15             | 926                   |                       | 79                   | 1 579      |
| Frais généraux                                 | (394)     | (18)           | (209)                 |                       | (67)                 | (688)      |
| RBE  | 165       | (3)            | 717                   |                       | 12                   | 891        |
| Coût du risque                                 | (20)      |                | (84)                  |                       | (43)                 | (147)      |
| Résultat d'exploitation                        | 145       | (3)            | 633                   |                       | (31)                 | 744        |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés         |           |                | (93)                  |                       | (14)                 | (107)      |
| Résultat courant                               | 145       | (3)            | 540                   |                       | (45)                 | 637        |
| Résultat exceptionnel                          |           |                |                       |                       |                      |            |
| Impôts   | (52)      |                | (200)                 |                       | 325                  | 73         |
| Dotations/Reprises aux provisions réglementées |           |                |                       |                       | (2)                  | (2)        |
| <b>Résultat net</b>                            | <b>93</b> | <b>(3)</b>     | <b>340</b>            |                       | <b>278</b>           | <b>708</b> |

**Note 39 : Effectifs moyens**

|                          | 2012         | 2011         |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Techniciens de la banque | 1 988        | 2 023        |
| Cadres                   | 1 855        | 1 839        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>3 843</b> | <b>3 862</b> |

**Note 40 : Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants**

|                       | Salaire part fixe | Salaire part variable | Avantages en nature | Réintégrations diverses | Total 2012 | Total 2011 |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|------------|------------|
| Principaux dirigeants | 0,6               | 0,0                   | 0,0                 | 0,0                     | 0,6        | 1,2        |

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

En complément, le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président-directeur général de monsieur Michel Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Cette charge a été comptabilisée sur l'exercice 2012.

**Note 41 : Résultat par action**

Au 31 décembre 2012, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2012, le résultat par action s'élève à 18,73 euros contre 7,28 euros pour 2011.

**Note 42 : Droits individuels à la formation**

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 364 148 heures.

## Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

| Sociétés et adresses  | Capital         | Capitaux propres<br>moins capital,<br>hors résultat 2012 |
|---|-----------------|--|
| <b>Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1 % du capital du CIC</b> |                 |  |
| <b>A / FILIALES</b> (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)   |                 |  |
| <b>A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>   |                 |  |
| <i>Filiales françaises</i>  |                 |  |
| CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - Siren 855 801 072  | 83 780 000      | 437 085 000  |
| CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - Siren 455 502 096  | 230 000 000     | 311 493 000  |
| CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - Siren 754 800 712   | 225 000 000     | 394 421 000  |
| CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Siren 302 695 937   | 29 371 680      | 81 201 695   |
| CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - Siren 456 204 809   | 155 300 000     | 89 626 000   |
| CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - Siren 954 507 976  | 260 840 262     | 448 688 000  |
| CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 692 020 878  | 13 524 000      | 7 750 000  |
| CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 642 017 834   | 26 187 800      | 20 111 000   |
| CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - Siren 332 778 224  | 64 399 232      | 37 567 497   |
| CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - Siren 467 501 359   | 19 704 678      | 12 451 810   |
| <i>Filiales étrangères</i>  |                 |  |
| Banque de Luxembourg - 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg   | 104 784 085     | 567 047 000  |
| Banque CIC Suisse - 11-13 Marktplatz CH4001 Suisse  | 100 000 000 CHF | 173 492 000 CHF  |
| <b>A.2 AUTRES</b>   |                 |  |
| CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - Siren 319 180 675   | 1 108 224       | 6 538 725  |
| CM-CIC Capital Finance - 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299  | 1 212 647 450   | 264 157 065  |
| Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074  | 244 192 608     | 490 153 892  |
| CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193   | 8 375 000       | - 81 203 682   |
| CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708   | 15 576 000      | 1 548 925  |
| CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 395 064 769   | 37 800          | - 2 052 280  |
| <b>B / PARTICIPATIONS</b> (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)  |                 |  |
| Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - Siren 339 943 680  | 11 050 000      | 45 247 000   |
| <b>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>  |                 |  |
| <b>FILIALES</b>   |                 |  |
| filiales françaises   |                 |  |
| filiales étrangères   |                 |  |
| <b>PARTICIPATIONS</b>   |                 |  |
| dans les sociétés françaises  |                 |  |
| dans les sociétés étrangères  |                 |  |

\* Pour les banques il s'agit du PNB

| Quote-part<br>du capital<br>détenue en % | Valeur comptable<br>des titres détenus |                 | Avances<br>consenties<br>par le CIC | Cautions et<br>avals donnés<br>par le CIC | Chiffre d'affaires<br>HT du dernier<br>exercice | Résultat net du<br>dernier exercice | Dividendes<br>encaissés<br>en 2012<br>par le CIC |
|--|--|-----------------|-------------------------------------|---|---|-------------------------------------|--|
|  | Brute                                  | Nette           |                                     |   |   |                                     |  |
| 100,00                                   | 366 582 576                            | 366 582 576     | 0                                   |   | 423 451 000                                     | 30 566 000                          | 27 437 905                                       |
| 100,00                                   | 313 939 528                            | 313 939 528     | 0                                   |   | 462 662 000                                     | 61 772 000                          | 62 674 961                                       |
| 100,00                                   | 231 131 411                            | 231 131 411     | 0                                   |   | 604 338 000                                     | 762 226 000                         | 74 474 894                                       |
| 100,00                                   | 119 664 583                            | 119 664 583     | 0                                   |   | 60 801 000                                      | 13 942 245                          | 18 464 864                                       |
| 100,00                                   | 220 670 380                            | 220 670 380     | 100 000 000                         |   | 264 832 000                                     | 16 070 000                          | 16 209 412                                       |
| 100,00                                   | 341 810 590                            | 341 810 590     | 0                                   |   | 600 368 000                                     | 74 710 000                          | 93 818 163                                       |
| 99,94                                    | 31 957 273                             | 31 957 273      | 0                                   |   | 20 920 000                                      | 883 700                             | 765 887  |
| 99,22                                    | 250 288 057                            | 250 288 057     | 0                                   |   | 2 248 308 910                                   | - 27 648 735                        | 0  |
| 27,88                                    | 22 309 854                             | 21 252 176      | 0                                   |   | 464 012 159                                     | 1 955 135                           | 1 570 911  |
| 100,00                                   | 38 690 048                             | 38 690 048      | 0                                   |   | 47 169 114                                      | - 7 370 189                         | 0  |
| 100,00                                   | 902 298 540                            | 902 298 540     | 0                                   |   | 239 966 000                                     | 62 874 000                          | 0  |
| 100,00                                   | 308 951 000 CHF                        | 308 951 000 CHF | 0                                   |   | 86 167 000 CHF                                  | 3 604 000 CHF                       | 0  |
| 99,99                                    | 6 665 810                              | 6 665 810       | 0                                   |   | 24 678 082                                      | 524 936                             | 283 958  |
| 99,99                                    | 1 662 614 627                          | 1 662 614 627   | 0                                   |   | 7 102 641                                       | 7 145 733                           | 24 770 158                                       |
| 100,00                                   | 474 936 885                            | 474 936 885     | 0                                   |   | 0   | 47 364 770                          | 0  |
| 100,00                                   | 40 267 890                             | 0               | 0                                   |   | 0   | 34 527 420                          | 0  |
| 100,00                                   | 19 787 882                             | 17 124 925      | 0                                   |   | 0   | 125 434                             | 0  |
| 100,00                                   | 10 619 034                             | 244 890         | 0                                   |   | 0   | 4 894                               | 0  |
| 33,30                                    | 7 820 000                              | 7 820 000       | 0                                   |   | 60 693 000                                      | 11 786 000                          | 1 207 500  |
|  | 17 418 657                             | 7 927 766       |                                     |   |   |                                     | 41 925   |
|  | 34 875                                 | 34 875          |                                     |   |   |                                     | 0  |
|  | 14 642 913                             | 14 567 577      |                                     |   |   |                                     | 866 046  |
|  | 1 321 600                              | 1 321 600       |                                     |   |   |                                     | 3 700 000  |

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

## Activités et résultats financiers des filiales et participations

### Banques régionales<sup>(1)</sup>

#### CIC Nord Ouest

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12                    | 2 662              | 2 706              |
| Total du bilan                                   | 17 947             | 18 636             |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 603                | 604                |
| Dépôts clientèle                                 | 12 992             | 12 309             |
| Crédits clientèle                                | 15 730             | 15 745             |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>62</b>          | <b>103</b>         |

#### CIC Est

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12                    | 3 361              | 3 424              |
| Total du bilan                                   | 24 170             | 24 755             |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 1 382              | 694                |
| Dépôts clientèle                                 | 15 649             | 14 434             |
| Crédits clientèle                                | 21 155             | 20 876             |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>762</b>         | <b>156</b>         |

#### CIC Lyonnaise de Banque

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12                    | 3 658              | 3 740              |
| Total du bilan                                   | 30 005             | 30 655             |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 784                | 803                |
| Dépôts clientèle                                 | 18 396             | 16 882             |
| Crédits clientèle                                | 22 825             | 22 742             |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>75</b>          | <b>109</b>         |

## CIC Sud Ouest

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12                    | 1 679              | 1 671              |
| Total du bilan                                   | 10 179             | 10 234             |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 261                | 260                |
| Dépôts clientèle                                 | 6 362              | 5 628              |
| Crédits clientèle                                | 8 520              | 8 097              |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>16</b>          | <b>47</b>          |

## CIC Ouest

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12                    | 2 656              | 2 677              |
| Total du bilan                                   | 18 236             | 19 604             |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 551                | 548                |
| Dépôts clientèle                                 | 12 306             | 11 819             |
| Crédits clientèle                                | 16 728             | 16 548             |
| <b>Résultat net</b>                              | <b>31</b>          | <b>127</b>         |

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.  
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

### Filiales spécialisées – Banque de détail

#### CM-CIC Epargne Salariale

| (Capitaux en millions d'euros)                 | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12                      | 125                | 117                |
| Total du bilan                                 | 83                 | 69                 |
| Capitaux propres                               | 22                 | 17                 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 6 153              | 5 634              |
| <b>Résultat net</b>                            | <b>0,9</b>         | <b>5,4</b>         |

#### CM-CIC Bail

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Consolidé* | 2011<br>Consolidé* |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12                        | 213                | 194                |
| Total du bilan**                                 | 7 004              | 6 401              |
| Capitaux propres**                               | 412                | 363                |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)** | 6 176              | 5 860              |
| <b>Résultat net**</b>                            | <b>27,7</b>        | <b>11,2</b>        |

\* CM-CIC Bail, CM-CIC Leasing Benelux et CM-CIC Leasing GMBH.

\*\* Données financières.



## CM-CIC Lease

| (Capitaux en millions d'euros)                 | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12                      | 48                 | 51                 |
| Total du bilan                                 | 3 452              | 3 109              |
| Capitaux propres                               | 75                 | 80                 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 3 187              | 2 964              |
| <b>Résultat net</b>                            | <b>2,0</b>         | <b>5,3</b>         |

## CM-CIC Factor

| (Capitaux en millions d'euros)                 | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12                      | 343                | 336                |
| Total du bilan                                 | 3 244              | 2 439              |
| Capitaux propres y compris FRBG                | 140                | 144                |
| Volume de créances achetées                    | 16 283             | 14 552             |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 2 026              | 1 893              |
| <b>Résultat net</b>                            | <b>4,2</b>         | <b>9,8</b>         |

## Filiales spécialisées – Banque de financement et de marché

## CM-CIC Securities

| (Capitaux en millions d'euros) | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12      | 247                | 257                |
| Total du bilan                 | 850                | 848                |
| Actifs conservés (clientèle)   | 16 564             | 15 233             |
| <b>Résultat net</b>            | <b>- 7,4</b>       | <b>0</b>           |

... Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2012

## Filiales spécialisées – Banque privée

### CIC Banque Transatlantique<sup>(1)</sup>

| (Capitaux en millions d'euros)                   | 2012<br>Consolidés IFRS | 2011<br>Consolidés IFRS |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12                        | 308                     | 308                     |
| Total du bilan                                   | 2 863                   | 2 624                   |
| Capitaux propres (part du Groupe) y compris FRBG | 143                     | 144                     |
| Épargne gérée et conservée                       | 17 114                  | 10 542                  |
| Dépôts clientèle                                 | 2 254                   | 1 997                   |
| Crédits clientèle                                | 1 509                   | 1 403                   |
| <b>Résultat net consolidé/part du groupe</b>     | <b>17,9</b>             | <b>20,1</b>             |

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.  
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

### Banque CIC Suisse

| Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local<br>(Capitaux en millions de francs suisses) | 2012<br>Social | 2011<br>Social |
|--|----------------|----------------|
| Effectif inscrit au 31/12  | 307            | 289            |
| Total de bilan   | 4 600          | 4 347          |
| Capitaux propres   | 277            | 204            |
| Conservation   | 3 225          | 2 823          |
| <b>Résultat net</b>  | <b>3,6</b>     | <b>3,0</b>     |

### Banque Pasche

| Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local<br>(Capitaux en millions de francs suisses) | 2012<br>Consolidés | 2011<br>Consolidés |
|--|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12  | 120                | 136                |
| Total de bilan   | 1 108              | 1 161              |
| Capitaux clientèle (conservation et dépôts)  | 4 331              | 4 354              |
| <b>Résultat net</b>  | <b>- 15</b>        | <b>- 17,9</b>      |

### Banque de Luxembourg

| Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local<br>(Capitaux en millions d'euros) | 2012<br>Social | 2011<br>Social |
|--|----------------|----------------|
| Effectif inscrit au 31/12  | 755            | 762            |
| Total de bilan   | 13 720         | 17 599         |
| Capitaux propres y compris FRBG*   | 735            | 672            |
| Conservation et dépôts   | 61 413         | 54 067         |
| <b>Résultat net</b>  | <b>62,9</b>    | <b>57,3</b>    |

\* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.



## Dubly-Douilhet SA

| (Capitaux en millions d'euros) | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12      | 31                 | 30                 |
| Total de bilan                 | 73                 | 55                 |
| Capitaux propres*              | 10                 | 9                  |
| Conservation                   | 977                | 873                |
| <b>Résultat net</b>            | <b>2,1</b>         | <b>3,4</b>         |

\* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

## Filiales spécialisées – Capital-développement

## CM-CIC Capital Finance

| (Capitaux en millions d'euros) | 2012<br>Social CNC | 2011<br>Social CNC |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Effectif inscrit au 31/12      | 26                 | 29                 |
| Total de bilan                 | 1 535              | 1 540              |
| Capitaux propres               | 1 484              | 1 502              |
| Valorisation du portefeuille   | 1 523              | 1 952              |
| <b>Résultat net</b>            | <b>7,1</b>         | <b>28,4</b>        |

## CM-CIC Investissement

| (Capitaux en millions d'euros) | 2012<br>Consolidés* | 2011<br>Consolidés* |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Effectif inscrit au 31/12      | 60                  | 59                  |
| Total de bilan                 | 1 588               | 1 547               |
| Capitaux propres               | 1 539               | 1 496               |
| Valorisation du portefeuille   | 1 708               | 1 702               |
| <b>Résultat net</b>            | <b>41,0</b>         | <b>65,5</b>         |

\* CM-CIC Investissement + CM-CIC Conseil + CM-CIC Innovation + Sudinnova.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela a été décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés ;
- comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit ;

- votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques et fiscaux. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Agnès Hussherr

Ernst & Young et Autres  
Olivier Durand



# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## 196 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 196 Préambule
- 196 Le volet social
- 197 Le volet environnemental
- 198 Le volet sociétal
- 199 Le volet gouvernance

## 200 INDICATEURS

- 200 Note méthodologique
- 201 Reporting RSE 2012 – Informations sociales
- 205 Reporting RSE 2012 – Informations environnementales
- 208 Reporting RSE 2012 – Informations sociétales
- 212 Reporting RSE 2012 – Gouvernance

## 213 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

## 215 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

# Informations générales

## Préambule

Ce chapitre du document de référence a pour objet de satisfaire aux obligations de l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012. Celles-ci se traduisent par la publication des informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'entreprise et sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Les informations requises et les indicateurs prévus par les textes sont repris ci-après et seront publiés sur le site Internet du CIC.

Les actions du groupe Crédit Mutuel-CIC en matière de responsabilité sociale et environnementale sont contenues dans le rapport RSE publié par la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

*NB : sauf indication contraire signalée par un \*, les commentaires qui suivent s'appliquent aux données chiffrées mentionnées dans les tableaux d'indicateurs figurant ci-après.*

## Le volet social

### Emploi

Au 31 décembre 2012, le groupe CIC comptait 21 100 salariés inscrits\*, se répartissant comme suit :

- banques : 17 893 ;
- filiales françaises : 1 527 ;
- filiales et succursales/bureaux à l'étranger : 1 680.

Son effectif a baissé de 280 (- 1,31 %) par rapport à 2011 (21 380). Ce résultat est lié aux seules banques qui ont enregistré une diminution globale de leurs effectifs de 288 collaborateurs (- 1,58 %).

Les filiales françaises et étrangères, les succursales et bureaux à l'étranger, se sont maintenus quasiment à l'identique avec une hausse de 4 salariés chacun.

Le périmètre retenu pour les indicateurs ci-après (métropole), dénombre 19 175 salariés en équivalent temps plein (ETP), dont 97,4 % en contrat à durée indéterminée (CDI).

Les cadres représentent 56,8 % et les femmes 57,5 % des ETP. Le rapport entre la moyenne des 10 % des rémunérations les plus hautes et celle des 10 % des rémunérations les plus basses est de 4,14, avec un salaire moyen brut annuel de 38 635 euros.

Les résultats 2011 du groupe CM11-CIC ont permis de dégager des enveloppes d'intéressement et de participation, versées en 2012. Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 20 494 salariés\* ont perçu à ce titre un montant global de 66,3 millions d'euros\*, soit 8,72 % de la masse salariale 2011, se décomposant en 5,91 % d'intéressement et 2,81 % de participation. Le CM11-CIC a également assuré 15,6 millions d'euros\* d'abondement aux salariés ayant fait au moins un versement au PEG.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

### Organisation du travail

Le CIC applique pour l'ensemble de ses salariés (hormis pour les cadres de direction) le régime des 35 heures hebdomadaires qui se décline en semaines de travail allant de 35 à 39 heures avec des jours dits de réduction du temps de travail (RTT).

7 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

L'absentéisme représente 207 438 journées, dont 97,9 % pour maladie ou maternité.

### Relations sociales\*

Plusieurs accords et avenants ont été signés avec les partenaires sociaux, relevant du périmètre global CM11-CIC. Parmi ceux-ci, concernent les entités du CIC :

- avenant n° 2 à l'accord sur le statut unique du CIC pour y intégrer CM-CIC Factor, résultante de la fusion de Factocic et La Violette Financement ;
- accord d'une durée de 3 ans (résultats des années 2012-2014), sur les modalités de calcul et de répartition de l'intéressement et de la participation ;
- avenant n° 6 à l'accord de PEG (plan d'épargne groupe), portant le montant d'abondement éventuel à 900 euros pour un versement du salarié de 300 euros ;
- avenant n° 7 à l'accord de PEG modifiant son champ d'application en y incorporant CM-CIC Factor ;
- accord sur les salaires, permettant une augmentation générale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de 1,4 %, avec un minimum annuel de 500 euros.

### Santé et sécurité

Des actions de prévention du stress et de recensement des incivilités ont été menées dans différentes entités du groupe.

Au CIC Ile-de-France ont été en plus mis en place :

- un document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- un plan d'actions en cas de pandémie ;
- une grille d'analyse de la pénibilité ;
- des journées de l'audition (tests d'audiométrie) ;
- des journées de la respiration (test de spirométrie).

109 accidents du travail ont été déclarés pour l'ensemble des entités prises en compte dans les indicateurs, soit un taux de 5,6 pour mille.

### Formation

13 245 salariés ont bénéficié au moins d'une formation pour un total de 642 539 heures (hors auto-formation, via l'outil ATHENA).

Le budget (y compris ATHENA)\* s'est élevé à 39,4 millions d'euros, soit 5,56 % de la masse salariale globale.

### Diversité et égalité des chances/de traitement

Des négociations sont en cours sur l'égalité homme-femme. 31 % des cadres au niveau du groupe CIC sont des femmes et 50,3 % au CIC Ile-de-France. Elles y représentent près de 65 % des promotions au statut de cadre.

Le CIC emploie 351 salariés déclarés handicapés.

Diverses actions ont été entreprises par les entités, pour exemple :

- partenariat avec Pôle emploi pour la sous-traitance de travaux administratifs à des entreprises et ateliers du secteur protégé ;
- échanges avec les organisations syndicales sur l'accès des personnes handicapées aux postes dans l'entreprise. Lors des travaux de rénovation ou d'ouverture d'agences, les critères d'accessibilité sont pris en compte.

### **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Les entités du groupe, sauf exception de par leur taille, réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP).

Les mandataires sociaux des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave.

Les indicateurs 65 (travail forcé) et 66 (travail des enfants) ne concernent pas le périmètre retenu et ne sont pas pertinents pour l'activité du CIC.

De par son implantation essentiellement métropolitaine, le CIC n'est pas ou peu concerné par l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession hors France.

## **Le volet environnemental**

### **Politique générale en matière environnementale**

Le Crédit Mutuel et le CIC, en raison de leur activité tertiaire, ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des objectifs d'améliorations ont été pris : réduction de la consommation de papier, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie (éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Le projet de responsabilité sociétale et environnementale, coordonné et animé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager la réflexion sur des objectifs communs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur les outils à mettre en œuvre. Cela a conduit à retenir une même démarche pour l'ensemble des entités du groupe, dont le CIC.

Répondant aux critères définis par le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, les banques régionales du CIC ont réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Les informations, portant sur 2011, ont été déclarées et publiées avant le 31 décembre 2012 et les différents bilans ont fait l'objet d'engagements.

Des guides à destination des salariés seront proposés courant 2013 par la CNCM.

Le chiffrage des moyens humains consacrés à la RSE fait actuellement l'objet d'une estimation, compte tenu de l'organisation très décentralisée.

Le CIC n'est pas concerné par le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

### **Pollution et gestion des déchets**

Par son activité, Le CIC n'est pas amené à rejeter des polluants dans l'eau ou le sol. Il est par contre concerné par les rejets dans l'air (cf. bilan des gaz à effet de serre). Par ailleurs des procédures de tri sélectif des déchets sur certains sites ont été mises en place – principalement les déchets d'emballages (carton) et de papiers bureaux – et un document de sensibilisation a été remis avec le plan d'actions commerciales à CIC Ouest.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, n'est pas adaptée au CIC.

### **Utilisation durable des ressources**

Comme toute entreprise tertiaire, le CIC utilise principalement de l'eau, du papier et de l'énergie sous forme d'électricité, fuel, carburant.

Il s'attache à en réduire les consommations de diverses façons. Depuis quelques années, une démarche a été engagée pour augmenter le nombre de visioconférences, développer la scanérisation et les Web relevés, généraliser l'impression recto verso des documents, passer à l'affranchissement vert avec La Poste, développer l'éclairage par lampes à led. Une information des salariés sur les éco-gestes est en cours d'élaboration.

À titre d'illustration, pour plus de 1,8 million\* de clients du Crédit Mutuel-CIC, dont 40 %\* pour le CIC, les extraits et les relevés numériques consultables sur Internet ont remplacé le papier (cf. également les indicateurs 51 à 75).

Le CIC n'est pas concerné par l'utilisation des sols.

### **Changement climatique**

Des décisions ont été prises pour limiter les rejets de gaz à effet de serre, mentionnées aux deux points précédents (cf. également les indicateurs 31 à 45).

### **Protection de la biodiversité**

Le CIC n'est pas concerné par les mesures pour préserver ou développer la biodiversité.

## Le volet sociétal

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Avec 2 074 points de vente, dont 1 767\* en régions, le CIC contribue au maintien de l'emploi avec ses 19 175 salariés (ETP), que ce soit en Ile-de-France (3 482) ou dans les 5 banques régionales qui composent également son réseau. Son ancrage fait qu'il contribue au développement économique des régions par les financements qu'il accorde aux professionnels et agriculteurs (3,6 milliards d'euros\* de crédits distribués en 2012 par le réseau bancaire du CIC), aux entreprises (4,9 milliards)\* et aux particuliers. Le CIC est présent dans les aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) au travers de 87 agences\* ainsi que dans les zones franches urbaines, avec 22 agences\* recensées à l'intérieur du périmètre de la ZFU ou à 500 m de la zone identifiée.

### Financements

Plus de 1 000 éco-prêts à taux zéro ont été distribués pour 19 millions d'euros. Le CIC propose également des crédits économie d'énergie à long terme (pour un encours de 9,2 millions d'euros) et des crédits économie d'énergie *Scrivener 1* (pour 25,9 millions).

Par ailleurs, le CIC a participé à des projets à caractère « développement durable » comme un projet biomasse concernant les réseaux de chaleurs urbains en région parisienne, le financement du tramway pour la ville de Nottingham au Royaume-Uni et d'équipement photovoltaïque aux États-Unis.

Le CIC ne développe pas une activité de microcrédit aux particuliers, mais a mis en place plus de 500 microcrédits professionnels pour 6,5 millions d'euros avec l'*ADIE* (Association pour le droit à l'initiative économique) et *France Active Garantie*. Il a par ailleurs débloqué près de 340 prêts complémentaires dans le cadre du dispositif NACRE de *France Active Garantie* pour 9,9 millions d'euros et 1 300 prêts complémentaires avec le réseau *Initiative France*.

### ISR

CM-CIC Asset Management, société de gestion d'actifs a intégré dans la gestion de ses fonds des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique sur plus de 73 % de ses encours gérés. Elle a aussi développé une politique ISR. 3 fonds : CM-CIC Moné ISR, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Actions ISR, d'un encours de 2,6 milliards d'euros, sont notamment distribués par le réseau.

### Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Des partenariats ont été développés avec des établissements d'enseignement, universités ou écoles : université catholique de Lille et EDHEC pour CIC Nord Ouest, ICN pour CIC Est, Université catholique de Lyon pour CIC Lyonnaise de Banque, fondation Initiatives (écoles centrales de Lille, Nantes et Marseille) pour le CIC.

CIC Nord Ouest a également signé un partenariat avec l'Arbrisseau, une association d'insertion et avec la fondation de Lille dans le cadre des bourses de l'espoir.

CIC Ouest a contribué à créer la fondation Thérapie génique en Pays de Loire et est membre de la fondation école Audencia à Nantes.

Le CIC a participé, via la fondation du Crédit Mutuel, à l'opération « Ensemble, reconstruisons Haïti ».

Parmi les opérations entreprises depuis plusieurs années, notamment au niveau culturel, on peut noter le mécénat du Crédit Mutuel et du CIC avec Les Victoires de la Musique et avec le Festival de Pâques d'Aix-en-Provence, du CIC avec l'Hôtel national des Invalides et le Festival de Belle-Île-en-Mer ; de CIC Lyonnaise de Banque en faveur du festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence et de l'Opéra National de Lyon ; de CIC Nord Ouest avec le musée d'art et d'industrie - « La Piscine » à Roubaix, et, au niveau social, avec l'APFEE (Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École).

Par ailleurs, CIC Banque Transatlantique a créé un fonds de dotation en 2012, qui a pour objet de favoriser, soutenir et développer des actions d'intérêt général à caractère social, culturel, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif et de protection de l'environnement.

### Qualité du service

Les relations avec les clients sont renforcées par la complémentarité naturelle entre l'agence et les différents canaux de contacts (téléphonie, Web, messagerie). En particulier, la pratique d'échanges via une messagerie sécurisée (offrant un niveau de confidentialité optimal) et la prise de rendez-vous directement à l'initiative du client sont des nouveautés efficaces et pertinentes, particulièrement grâce à la mise à disposition de l'application de banque à distance sur les différentes plates-formes de *Smartphones* et tablettes.

Dans la logique de qualité de service, de simplification et de réactivité, un nouvel outil de suivi des réclamations améliore leur traitement. La poursuite de la généralisation de la gestion électronique de documents (GED) offre au client, via le service Internet *Filbanque*, de disposer à tout moment de ses divers contrats, relevés de compte... en ligne (avec conservation pendant 10 ans). Cela rend leur consultation plus aisée tout en contribuant à l'effort de limitation de la consommation de papier. Un coffre-fort électronique lui permet de les stocker en toute confidentialité et sécurité.

### Médiation

Le médiateur CIC peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. En 2012, qui a vu la mise en place d'une adresse unique pour le groupe, 1 546 demandes (- 16 % par rapport à 2011) lui ont été adressées dont 58 % relevaient de son domaine d'intervention. 87 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et 54 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.

### Loyauté des pratiques

Le CIC applique les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM11-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuilles et de l'analyse financière, ainsi que ceux exposés à des situations de conflits d'intérêts ou détenteurs d'informations confidentielles, sont soumis à des règles encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

Le CIC met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, qui comprend un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs spécialement formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, le CIC s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter le cas échéant toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- appliquer strictement les mesures d'embargo et les sanctions internationales décidées par l'ONU, l'Union européenne et la France ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place, de leur bonne application et de la couverture des risques. Il s'appuie notamment sur les correspondants « lutte anti-blanchiment » qui, au sein de chaque entité du groupe, en France comme à l'étranger, exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français.

Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.



Concernant les mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs, le CIC a mis en place des moyens de protection renforcés pour les opérations des clients sur *Filbanque*, combinant une carte de clés personnelles et l'envoi d'un code supplémentaire par mail ou SMS.

### Sous-traitance et fournisseurs

Les achats du CIC passent en grande partie par les centres de métiers comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Cette dernière entité, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre et demande à chaque revue de compte (en général semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux en la matière.

### Droits de l'homme

Le CIC n'a pas d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme, compte tenu du fait qu'il exerce son activité essentiellement en France métropolitaine.

## Le volet gouvernance

Dans sa démarche de mise en place d'indicateurs, le Crédit Mutuel-CIC a souhaité disposer d'indicateurs sur ce volet.

Ils viennent en complément du chapitre « gouvernement d'entreprise » (page 38).

# Indicateurs

## Note méthodologique

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions des entités du CIC à la société en général. Le CIC utilise la méthodologie de mesure et de *reporting*, élaborée et actualisée par un groupe de travail national sur la responsabilité sociétale et environnementale réunissant les différentes fédérations du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe CM-CIC.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués.

La démarche retenue pour le CIC s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la loi NRE ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- le Pacte Mondial (le groupe est membre depuis 2004) ;
- le *Global Reporting Initiative* version 3 (GRI 3) ;
- le code de transparence Association française de gestion financière – Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes.

### Périodes de référence des données collectées

Elles correspondent à l'année civile à l'exception des données environnementales qui couvrent parfois la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 novembre 2012.

### Périmètres et principales règles de gestion

#### Indicateurs sociaux

Les entités intégrées dans le périmètre sont :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées hors SNC Saint-Pierre ;
- 3 filiales non consolidées: CM-CIC Conseil, CM-CIC Aidexport et CM-CIC LBO Partners.

Par rapport à 2011, les données de la filiale Dubly-Douilhet ont été ajoutées.

Ce périmètre représente 90,9 % des effectifs du groupe CIC. Les données sociales sont issues du système d'information RH groupe.

Les indicateurs concernant les effectifs sont exprimés en « inscrits », à l'exception de l'indicateur sur les effectifs au 31 décembre ainsi que ceux les déclinant par type de contrat, catégorie professionnelle, sexe, situation géographique et ceux concernant les détachés.

Ils intègrent tous les types de contrats de travail, y compris ceux d'auxiliaire d'été et du personnel de service non convention collective AFB.

#### Indicateurs sociétaux

Le périmètre inclut le réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique.

Les données chiffrées sont issues du système d'information groupe du contrôle de gestion CGR, à l'exception des données sur les microcrédits (source *France Active Garantie* et réseau *Initiative France*), de celles suivies par la filière épargne d'Euro Information Développement – dons reversés aux associations (LEA) – et celles sur la médiation issues de l'outil *MEDIAT*.

Le budget mécénat et sponsoring a fait l'objet d'un recensement auprès des différentes entités du périmètre.

#### Indicateurs environnementaux

Le périmètre est le suivant :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées hors SNC Saint-Pierre.

Les données :

- eau et énergies : elles sont calculées sur la base des factures enregistrées dans les comptes, de relevés en direct, de chiffres fournisseurs et d'estimations à partir de statistiques de l'Observatoire national de l'eau et de la base Pégase du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ;
- consommation de papier à usage interne : les informations proviennent de SOFEDIS (centrale d'achat du groupe), de CM-CIC Services pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le CM-CIC ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors de celles de SOFEDIS, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe (Euro Information Production et Euro P3C) et de fournisseurs autres ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés par CM-CIC Services à partir des cartes de règlement de carburant ou du suivi interne des entités consommatrices ;
- nombre de documents et de pages numérisés : Euro GDS, filiale du CM-CIC spécialisée dans la dématérialisation industrielle des documents inclut à ce processus les prestations d'archivage physique de ces derniers pour le groupe.

#### Indicateurs de gouvernance (non requis par la loi Grenelle II)

Sont mentionnés les données du CIC en tant que holding du groupe.



## Reporting RSE 2012 – Informations sociales

### CIC Métropole (hors SNC Saint-Pierre)

| Indicateurs  | CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre et Dubly Douilhet (périmètre RSE 2011) | CIC Métropole hors SNC Saint-Pierre | Commentaires éventuels   |
|--|--|-------------------------------------|--|
| <b>EMPLOI</b>  |  |                                     |  |
| <b>Effectif (ETP)* au 31/12/2012</b>   |  |                                     |  |
| 1 Effectif total   | 19 144   | 19 175                              |  |
| 2 <i>dont France</i>   | 19 124   | 19 155                              |  |
| 3 <i>dont hors France</i>  | 20   | 20                                  |  |
| 4 <i>dont cadres</i>   | 10 872   | 10 893                              |  |
| 5 <i>dont non cadres</i>   | 8 272  | 8 282                               |  |
| 6 <i>dont hommes</i>   | 8 138  | 8 153                               |  |
| 7 <i>dont femmes</i>   | 11 006   | 11 022                              |  |
| 8 Effectif CDI   | 18 652   | 18 683                              |  |
| 9 Effectif CDD   | 492  | 492                                 |  |
| 10 Nombre de salariés détachés vers ailleurs                                       | 451  | 451                                 |  |
| 11 Nombre de salariés détachés depuis ailleurs                                     | 30   | 30                                  |  |
| 12 % de salariés en CDI  | 97,43 %  | 97,43 %                             |  |
| <b>Recrutement</b>   |  |                                     |  |
| 13 Nombre total d'embauches  | 3 404  | 3 406                               |  |
| 14 <i>dont hommes</i>  | 1 281  | 1 281                               |  |
| 15 <i>dont femmes</i>  | 2 123  | 2 125                               |  |
| 16 <i>dont CDI</i>   | 841  | 843                                 |  |
| 17 <i>dont CDD</i>   | 2 563  | 2 563                               |  |
| 18 Difficultés éventuelles de recrutement  |  |                                     | Pas de difficultés particulières.  |
| <b>Licenciements et leurs motifs</b>   |  |                                     |  |
| 19 Nombre de salariés en CDI et CDD ayant quitté l'organisation                    | 3 469  | 3 469                               | Y compris les auxiliaires de vacances.   |
| 20 <i>dont licenciements</i>   | 156  | 156                                 |  |
| 21 Motifs des licenciements  |  |                                     | Les licenciements sont essentiellement le fait de faute professionnelle ou d'insuffisance professionnelle. |
| 22 Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi ?    | Non  | Non                                 |  |
| 23 Si oui, nombre d'emplois concernés  |  |                                     |  |
| 24 Si oui, précisez efforts de reclassement et mesures d'accompagnement entrepris. |  |                                     |  |
| <b>Main d'œuvre extérieure à la société - Sous-traitance</b>                       |  |                                     |  |
| 25 Nombre total d'heures d'intérim effectuées dans l'année**                       | 104 027  | 106 731                             |  |
| 26 Nombre de contrats d'intérim sur l'année**                                      | 1 616  | 1 636                               |  |
| <b>ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME</b>                               |  |                                     |  |
| <b>Organisation du temps de travail (effectif CDI)</b>                             |  |                                     |  |
| 27 Turnover  | 2,67 %   | 2,67 %                              | Démissions + licenciements + fin de période d'essai + ruptures conventionnelles/Effectif moyen mensuel.    |

\* Y compris auxiliaires d'été et personnel de service non convention collective AFB.

\*\* Réseau bancaire seulement.

... Reporting RSE 2012 – Informations sociales

|  |   |            |            |  |
|--|---|------------|------------|--|
| <b>28</b>  | <b>Temps partiel/ plein</b>   |            |            |  |
| 29   | Nombre de collaborateurs à temps plein  | 18 146     | 18 177     | Personnes physiques.   |
| 30   | Nombre de collaborateurs à temps partiel  | 1 372      | 1 372      | Personnes physiques.   |
| 31   | % de collaborateurs à temps plein   | 93 %       | 93 %       |  |
| 32   | % de collaborateurs à temps partiel   | 7 %        | 7 %        |  |
| <b>33</b>  | <b>Durée moyenne hebdomadaire de temps de travail (heures)</b>  |            |            |  |
| 34   | Salariés à temps plein  | 35         | 35         |  |
| 35   | Salariés à temps partiel  | 25,45      | 25,45      |  |
| <b>36</b>  | <b>Heures supplémentaires</b>   |            |            |  |
| 37   | Nombre d'heures supplémentaires effectuées  | 15 274     | 15 888     |  |
| <b>Absentéisme et ses motifs</b>   |   |            |            |  |
| 38   | Nombre total de jours d'absence   | 207 258    | 207 438    | En jours calendaires.  |
| 39   | <i>dont maladies</i>  | 138 724    | 138 774    |  |
| 40   | <i>dont accidents de travail</i>  | 4 341      | 4 341      |  |
| 41   | <i>dont maternité/paternité</i>   | 64 194     | 64 324     |  |
| 42   | <i>dont autre</i>   | 0          | 0          |  |
| 43   | Nombre de maladies professionnelles   | ND         | ND         |  |
| <b>Conditions d'hygiène et de sécurité</b>   |   |            |            |  |
| 44   | Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail   | 109        | 109        |  |
| 45   | Dispositifs et campagnes d'hygiène et de sécurité mis en place dans l'année (incluant risques psychosociaux, stress, TMS...)                                |            |            | Des actions de prévention du stress et le recensement des incivilités ont été menées dans différentes entités du groupe. |
| <b>Formation et insertion professionnelle</b>  |   |            |            |  |
| 46   | Masse salariale investie dans la formation (euros)  | 20 514 369 | 20 558 369 |  |
| 47   | % de la masse salariale dédiée à la formation   | 2,59 %     | 2,59 %     |  |
| 48   | Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation   | 13 214     | 13 245     |  |
| 49   | % de salariés formés  | 69,02 %    | 69,07 %    |  |
| 50   | Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés  | 641 869    | 642 539    |  |
| 51   | Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire   | 6,9        | 6,9        |  |
| 52   | Nombre de formations en alternance  | 258        | 258        |  |
| 53   | <i>dont contrats de professionnalisation</i>  | 95         | 95         |  |
| 54   | <i>dont contrats d'apprentissage</i>  | 163        | 163        |  |
| 55   | Montant de la taxe d'apprentissage versée en euros  | 5 588 965  | 5 602 086  |  |
| <b>ÉGALITÉ DES CHANCES</b>   |   |            |            |  |
| 56   | Politique et mesures en faveur de l'égalité H/F, de l'emploi/insertion personnes handicapées, lutte contre les discriminations et promotion de la diversité |            |            | Des négociations sont en cours sur l'égalité homme-femme.  |
| <b>Égalité professionnelle homme-femme</b>   |   |            |            |  |
| 57   | Nombre de personnes dans les comités de direction   | ND         | ND         |  |
| 58   | <i>dont femmes</i>  | ND         | ND         |  |
| 59   | Nombre de femmes cadres   | 3 369      | 3 377      |  |
| 60   | % de femmes parmi les cadres  | 30,99 %    | 30,97 %    |  |
| 61   | Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur   | 461        | 461        |  |
| 62   | <i>dont nombre de femmes</i>  | 186        | 186        |  |
| 63   | % de femmes parmi les promotions cadres   | 40,35 %    | 40,35 %    |  |
| <b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail</b> |   |            |            |  |
| 64   | Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (hors France)  | NC         | NC         |  |
| 65   | Élimination du travail forcé ou obligatoire (hors France)   | NC         | NC         |  |
| 66   | Abolition effective du travail des enfants (hors France)  | NC         | NC         |  |
| 67   | Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)  | 0          | 0          |  |

| <b>Emploi et insertion des travailleurs handicapés</b>   |  |            |            |  |
|--|--|------------|------------|--|
| 68   | Nombre de travailleurs handicapés  | 351        | 351        |  |
| 69   | Nombre de travailleurs handicapés recrutés dans l'année                                  | ND         | ND         | ND   |
| 70   | Dispositifs pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés                       |            |            | Diverses actions sont entreprises au sein des entités à différents niveaux: partenariat avec Pôle emploi pour la sous-traitance de travaux administratifs à des entreprises et ateliers du secteur protégé. Échange avec les organisations syndicales sur comment favoriser l'accès des personnes handicapées aux postes dans l'entreprise. Aide aux démarches administratives/octroi d'une journée de congé pour ces démarches/subvention pour financement matériel facilitant leur vie personnelle/ accompagnement par le service d'assistance sociale de la banque. |
| 71   | % de personnes handicapées dans l'effectif total   | 1,83 %     | 1,83 %     |  |
| 72   | Montant de la contribution compensatoire à l'insertion des personnes handicapées (euros) | 1 839 778  | 1 843 197  |  |
| <b>DIALOGUE SOCIAL</b>   |  |            |            |  |
| <b>Rémunérations et leur évolution</b>   |  |            |            |  |
| 73   | Masse salariale brute (millions d'euros)   | 792,6      | 794,4      | Cadres, employés et autres non cadres, personnel de service, y compris CDD.  |
| 74   | Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Tous statuts                              | 38 607     | 38 635     | Salariés en CDI.   |
| 75   | Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Statut non cadres                         | 27 022     | 27 022     |  |
| 76   | Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) Statut cadres                             | 53 733     | 53 751     |  |
| 77   | Échelle des salaires   | 4,14       | 4,14       | Rapport entre la moyenne des 10 % des rémunérations les plus hautes et celle des 10 % des rémunérations les plus basses.   |
| 78   | Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)                   |            |            | De par leur taille, certaines entités n'ont pas de délégation du personnel.  |
| 79   | Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)        | ND         | ND         |  |
| <b>Charges sociales</b>  |  |            |            |  |
| 80   | Montant global des charges sociales versées (millions d'euros)                           | 529,9      | 530,8      |  |
| <b>Intéressement et participation (application des dispositions du titre IV Livre IV du Code du travail)</b> |  |            |            |  |
| 81   | Montant global de la prime (intéressement + participation) en euros                      | 63 315 897 | 63 695 763 |  |
| 82   | Nombre de salariés bénéficiaires   | 18 878     | 18 911     |  |
| <b>Relations professionnelles et bilan des accords collectifs</b>  |  |            |            |  |
| 83   | Quels accords ont été signés en 2012 ? Précisez dates de signature et objets des accords |            |            | Les accords signés portent essentiellement sur l'utilisation du vote électronique pour les élections professionnelles.   |
| 84   | Zoom sur les accords signés en matière de santé et de sécurité au travail                |            |            | Pas d'accord mais des actions de prévention par exemple sur l'ergonomie, le travail sur écran et la réduction ou suppression des situations de stress.   |

... Reporting RSE 2012 – Informations sociales

| <b>Œuvres sociales - Comité d'entreprise</b> |  |        |        |   |
|--|--|--------|--------|---|
| 85   | Contribution au financement du comité d'entreprise (millions d'euros)  | 12,5   | 12,5   | Y compris budget de fonctionnement.   |
| 86   | Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute                            | 1,58 % | 1,58 % |   |
| <b>Satisfaction des salariés</b>             |  |        |        |   |
| 87   | Existence de baromètres ou démarches internes de mesure de la satisfaction des salariés ?<br>Si oui, préciser. |        |        | 1° Questionnaire adressé à tous les salariés CIC Est pour mesurer leur satisfaction sur les outils mis à leur disposition pour la commercialisation de la gamme de produits et services « Protection Vol ».<br>2° Questionnaire de satisfaction adressé aux salariés des agences pilotes pour la mise en place du serveur vocal interactif. |
| <b>PYRAMIDE DES ÂGES <sup>(1)</sup></b>      |  |        |        |   |
| 88   | < 25 ans   | 1 055  | 1 055  |   |
| 89   | <i>dont femmes</i>   | 687    | 687    |   |
| 90   | 25 - 29 ans  | 2 649  | 2 651  |   |
| 91   | <i>dont femmes</i>   | 1 721  | 1 722  |   |
| 92   | 30 - 34 ans  | 3 117  | 3 121  |   |
| 93   | <i>dont femmes</i>   | 1 997  | 1 999  |   |
| 94   | 35 - 39 ans  | 2 452  | 2 457  |   |
| 95   | <i>dont femmes</i>   | 1 493  | 1 497  |   |
| 96   | 40 - 44 ans  | 1 743  | 1 747  |   |
| 97   | <i>dont femmes</i>   | 932    | 934    |   |
| 98   | 45 - 49 ans  | 1 968  | 1 973  |   |
| 99   | <i>dont femmes</i>   | 1 071  | 1 075  |   |
| 100  | 50 - 54 ans  | 2 595  | 2 597  |   |
| 101  | <i>dont femmes</i>   | 1 419  | 1 419  |   |
| 102  | 55 - 59 ans  | 3 235  | 3 242  |   |
| 103  | <i>dont femmes</i>   | 1 722  | 1 725  |   |
| 104  | 60 ans et +  | 704    | 706    |   |
| 105  | <i>dont femmes</i>   | 298    | 298    |   |

(1) Personnes physiques.



## Reporting RSE 2012 – Informations environnementales

### CIC Métropole (hors SNC Saint-Pierre)

| Indicateurs  | Données chiffrées uniquement  | Commentaires éventuels   |  |
|--|---|--|--|
| <b>CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE / BILAN CARBONE</b> |   |  |  |
| 1  | Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales   | Démarche abordée en 2013.  |  |
| 2  | Relations avec les parties prenantes/conditions de dialogue   | Démarche abordée en 2013.  |  |
| 3  | Un bilan carbone ou dispositif similaire d'évaluation de vos émissions de gaz à effet de serre est-il réalisé ou prévu ? Précisez : année de réalisation, périmètre, méthodologie utilisée, résultats, plan d'actions. Indicateurs ci-dessous à préciser/compléter en fonction de la méthodologie réglementaire | Un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé fin 2012 portant sur l'année 2011 par chaque banque du réseau bancaire. |  |
| <b>CONSOMMATION DE RESSOURCES</b>  |   |  |  |
| <b>Eau</b>   |   |  |  |
| 4  | Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )  | 222 689  |  |
| <b>Énergie</b>   |   |  |  |
| 5  | Consommation totale d'énergie (kwh)   | 173 573 389  |  |
| 6  | dont électricité (kWh)  | 138 757 787  |  |
| 7  | dont gaz (kWh)  | 22 167 361   |  |
| 8  | dont fioul (kWh)  | 5 567 712  |  |
|  | dont chauffage (kWh)  | 7 080 529  |  |
| <b>Papier</b>  |   |  |  |
| 9  | Consommation de papier (tonnes)   | 3 766  |  |
| 10   | dont papier à usage interne (tonnes)  | 1 050  |  |
| 11   | dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, etc. (tonnes)   | 2 716  |  |
| 12   | Achats/Fournisseurs % de papier recyclé à l'achat   | 2,1 %  | SOFEDIS uniquement.                                |
| 13   | Fourniture de bureau<br>Consommation cartouches de toner (nombre de cartouches achetées)  | 38 042   |  |
| 14   | Achats/Fournisseurs % de cartouches de toner recyclées achetées   | NS   |  |
| 15   | Poids de papier recyclé   | 637  | Principalement sur CIC, CIC Est et CIC Nord Ouest. |
| 16   | Nombre de cartouche d'encre recyclée  | 26 156   |  |
| <b>Déplacements</b>  |   |  |  |
| 18   | Déplacements professionnels - Avion (km)  | ND   |  |
| 19   | Déplacements professionnels - Train (km)  | ND   |  |
| 20   | Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)  | 52 840 679   |  |
| 21   | Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne  | 449 246  |  |
| 22   | Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne  | 2 194 521  |  |
| 23   | Déplacements professionnels avec véhicule personnel   | 12 234 694   |  |
| 24   | Déplacements professionnels avec transport collectif métro /bus /tram   | ND   |  |
| 25   | Déplacements professionnels avec taxi ou voiture de location  | ND   |  |
| 26   | Déplacement domicile-travail - Train (km)   | ND   |  |
| 27   | Déplacements domicile-travail - Automobile (km)   | ND   |  |
| 28   | Déplacements domicile-travail - Métro (km), bus et tram   | ND   |  |
| 29   | Gestion du courrier : navette inter agences et centre de métiers  | ND   |  |
| <b>Émissions directes fugitives</b>  |   |  |  |
| 30   | Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air)   | ND   |  |

... Reporting RSE 2012 – Informations environnementales

| <b>DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</b> |   |            |  |
|--|---|------------|--|
| <b>Émissions évitées</b>   |   |            |  |
| 31   | Nombre de matériels de visioconférence  | ND         |  |
| 32   | Nombre de visioconférences  | ND         |  |
| 33   | Durée totale visioconférences (heures)  | ND         |  |
| 34   | Nombre de documents et de pages dématérialisés  | 77 627 072 | Pages A4 et listings.  |
| 35   | Nombre de KWh produits revendus   | ND         |  |
| 36   | Déchets indirects autres (emballages des achats, déchets alimentaires, eaux usées... déchets verts)   |            | Recyclage principalement de déchets d'emballage (carton) et déchets papiers bureaux.   |
| <b>Transports</b>  |   |            |  |
| 37   | Un PDE (plan de déplacement entreprise) est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats...   |            | Il existe un PDE à CIC Est limité au siège de Strasbourg Wacken, d'autres seront déployés en 2013 sur CIC Ouest et CIC Nord Ouest.   |
| <b>Énergie</b>   |   |            |  |
| 38   | Un approvisionnement en énergie renouvelable est-il en place ou planifié (achat d'« électricité verte » par ex.) ? Précisez périmètre, ordres de grandeur...  |            | NON  |
| <b>Déchets</b>   |   |            |  |
| 39   | Quels dispositifs ont été mis en place en 2012 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets... ? Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant.  |            | Démarche amorcée en 2013 : augmentation du nombre de visioconférences, développement de la scanérisation et des web relevés, généralisation de l'impression recto verso des documents, passage à l'affranchissement vert avec La Poste, développement de l'éclairage par led.  |
| <b>Bâtiment</b>  |   |            |  |
| 40   | Un programme d'efficacité énergétique pour la rénovation et/ou la construction de vos bâtiments est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats, normes (RT2012, HQE, BBC...).   |            | Dans le cadre des créations, transferts ou rénovations lourdes de points de vente ou d'immeubles centraux sont appliquées la réglementation et les normes en vigueur (RT2005) et pour des locaux neufs recherche du label BBC et HQE.  |
| <b>Évaluation / Certification environnementale</b>   |   |            |  |
| 41   | Avez-vous mis en place une démarche d'évaluation ou de certification environnementale, ou un système de management environnemental (type ISO14001) ?  |            | NON  |
| <b>Achats / Fournisseurs</b>   |   |            |  |
| 42   | De quelle manière prenez-vous en compte les enjeux environnementaux dans votre politique d'achat ? (ex. intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres, référentiels de fournisseurs, clauses dans les cahiers des charges). |            | La politique d'achat passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du groupe CM-CIC comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Cette dernière, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre et demande à chaque revue de compte (à minima annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux pour la RSE. |
| <b>Salariés</b>  |   |            |  |
| 43   | Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement  |            | Des propositions de guide à destination des salariés seront proposés courant 2013 par la CNCM pour le groupe CM-CIC. Par ailleurs des procédures de tri sélectif des déchets sur certains sites ont été mises en place et un document de sensibilisation a été remis avec le plan d'actions commerciales à CIC Ouest.  |
| 44   | Moyens humains consacrés à la RSE   | 0,84 ETP   |  |
| <b>Divers</b>  |   |            |  |
| 45   | Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour limiter l'impact sur l'environnement (ex. : respect du milieu naturel, rejets dans l'air, l'eau et le sol) et les nuisances sonores ou olfactives et déchets ?                            |            | Tri des déchets, isolation phonique lors de la mise en place de la climatisation et thermique.   |
| 46   | Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière ?  |            | Suivi de la réglementation.  |

|  |   |        |   |
|--|---|--------|---|
| 47   | Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement   | -      |   |
| 48   | Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci | -      |   |
| 49   | Politique générale en matière environnementale : utilisation des sols   |        | NC  |
| 50   | Quelles sont les mesures prises pour développer et préserver la biodiversité ?  |        | NC  |
| <b>Objectifs de réduction des GES à 3 ans retenus (si BEGES)</b> |   |        |   |
| 51   | Baisse de la consommation énergétique   |        |   |
| 52   | Commentaires sur l'objectif   |        |   |
| 53   | Moyens mis en œuvre   |        |   |
| 54   | Action 1  |        | L'information des salariés pour développer les éco gestes.  |
| 55   | Action 2  |        | L'intégration de la problématique énergétique dans la conception des nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de rénovations d'agences plus anciennes. |
| 56   | Action 3  |        | L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation.              |
| 57   | Baisse de la consommation du papier interne/externe   | - 10 % |   |
| 58   | Commentaires sur l'objectif   |        |   |
| 59   | Moyens mis en œuvre   |        |   |
| 60   | Action 1  |        | Promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès des clients.  |
| 61   | Action 2  |        | Promotion du site Internet et développement des services disponibles sur ce site.   |
| 62   | Action 3  |        | Promotion des échanges par messagerie électronique avec les clients.  |
| 63   | Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> avec la flotte auto  |        |   |
| 64   | Commentaires sur l'objectif   |        | -   |
| 65   | Moyens mis en œuvre   |        |   |
| 66   | Action 1  |        | Une attention sera portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour rendre le parc de véhicules moins polluant.   |
| 67   | Action 2  |        |   |
| 68   | Action 3  |        |   |
| 69   | Augmentation du nombre des visioconférences   |        |   |
| 70   | Commentaires sur l'objectif   |        |   |
| 71   | Moyens mis en œuvre   |        |   |
| 72   | Action 1  |        |   |
| 73   | Action 2  |        |   |
| 74   | Action 3  |        |   |
| 75   | Objectifs propres (à décrire)   |        |   |
| <b>VOS COMMENTAIRES ÉVENTUELS</b>                                |   |        |   |
| 76   | Souhaitez-vous ajouter quelque chose (commentaire, autre sujet à aborder, exemple à développer...) ?  |        |   |

## Reporting RSE 2012 – Informations sociétales

### Réseau bancaire et CIC Banque Transatlantique

| Indicateurs   | Données chiffrées<br>uniquement<br>Réseau bancaire et<br>CIC Banque Transatlantique | Commentaires<br>éventuels |   |
|---|---|---------------------------|---|
| <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL</b>     |   |                           |   |
| <b>Impact territorial</b>                             |   |                           |   |
| 5   | Nombre de points de vente CIC   | 2 074                     |   |
| 6   | <i>autres points de vente</i>   | 1                         | CIC Banque Transatlantique.   |
| 7   | % de points de vente en zone rurale   | NS                        | Réseau bancaire.  |
| 8   | % de zones franches couvertes par les points de vente                               | NS                        | Réseau bancaire.  |
| 9   | Nombre d'automates bancaires DAB/GAB  | 2 476                     | Réseau bancaire.  |
| <b>MICROCRÉDIT</b>                                    |   |                           |   |
| <b>Microcrédit personnel accompagné (partenariat)</b> |   |                           |   |
| 10  | Nombre de microcrédits accordés dans l'année  | ND                        |   |
| 11  | Montant moyen des microcrédits accordés (euros)                                     | ND                        |   |
| 12  | Taux moyen pratiqué   | ND                        |   |
| 13  | Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)                               | ND                        |   |
| 14  | Montant des microcrédits financés depuis l'origine (euros)                          | ND                        |   |
| <b>Microcrédit professionnel intermédié</b>           |   |                           |   |
| 15  | <b>Soutien à l'Adie</b>   |                           |   |
| 16  | Nombre de dossiers traités  | 169                       |   |
| 17  | Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)                            | 500 000                   |   |
| 18  | <b>Soutien à France Active Garantie</b>   |                           | Partenariat national signé fin 2011.  |
| 19  | Nombre de nouveaux microcrédits financés  | 357                       |   |
| 20  | Montants garantis (euros)   | 5 567 311                 |   |
| 18  | <b>Soutien à France Active Garantie : dispositif NACRE</b>                          |                           | Partenariat national signé fin 2011.  |
| 19  | Nombre de prêts NACRE décaissés avec un prêt complémentaire du groupe               | 336                       |   |
| 20  | Montants prêtés (euros)   | 9 888 193                 |   |
| 21  | <b>Soutien à Initiative France</b>  |                           |   |
| 22  | Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés                                  | 1 272                     |   |
| 23  | Montant des prêts bancaires complémentaires accordés (euros)                        | 80 000 000                |   |
| 24  | Somme du nombre des microcrédits en partenariat                                     | 2 134                     |   |
| 25  | Somme du montant des microcrédits en partenariat                                    | 95 955 504                |   |
| <b>Microcrédit de proximité (hors partenariat)</b>    |   |                           |   |
| 26  | Nombre de microcrédits de proximité accordés localement                             | ND                        | CM-CIC Factor a signé en décembre 2012 un partenariat avec Oséo afin de faciliter le financement du poste clients des TPE de moins de 10 salariés, localisées en France, et dont le financement n'excède pas 200 000 euros. |
| 27  | Montant des microcrédits de proximité accordés localement (euros)                   | ND                        |   |



| <b>ISR</b>                                     |  |               |   |
|--|--|---------------|---|
| 28   | Encours ISR (millions d'euros)   | 2 610         | L'encours concerne l'ensemble du groupe CIC. CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM) société de gestion d'actifs du Crédit Mutuel-CIC intègre dans la gestion de ses fonds des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique. Elle a aussi développé une politique ISR. 3 fonds sont notamment distribués par le réseau : CM-CIC Moné ISR, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Actions ISR. |
| <b>Politique de votes</b>                      |  |               |   |
| 29   | Taux d'approbation des résolutions   | NA            | Le taux d'approbation concernant les assemblées générales auquel CM-CIC AM a participé en 2012 est de 84,7%.  |
| 30   | Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé  | NA            | En 2012, CM-CIC AM a voté lors de 713 assemblées générales. Le taux de participation de CM-CIC AM a été de 99,9 %.  |
| <b>ÉPARGNE SOLIDAIRE</b>                       |  |               |   |
| <b>Fonds commun de placement France Emploi</b> |  |               |   |
| 31   | Encours  | ND            |   |
| 32   | dont reversé aux associations  | ND            |   |
| <b>Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA)</b> |  |               |   |
| 33   | Encours hors capitalisation LEA (euros)  | 3 390 257     |   |
| 34   | Collecte LEA (euros)   | 1 439 648     |   |
| 35   | Dons reversés aux associations LEA (euros)   | 39 197        |   |
| <b>Livrets développement durable (LDD)</b>     |  |               |   |
| 36   | Encours LDD (euros)  | 4 600 211 809 |   |
|  | Épargne salariale solidaire  |               |   |
| 37   | Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire   | 65 707 924    |   |
| 38   | Montant dédié à l'investissement solidaire (millions euros) dans l'épargne salariale solidaire   | ND            |   |
| <b>Accompagner des personnes fragiles</b>      |  |               |   |
| 39   | Avez-vous mis en place de nouveaux dispositifs pour détecter, prévenir, accompagner les situations des personnes fragilisées (interdits bancaires, victimes de la crise, surendettement, etc.) ? |               | Pas en 2012. Il existe des procédures d'accueil et des propositions spécifiques.  |
| <b>Marché des associations</b>                 |  |               |   |
| 40   | Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)  | 72 573        |   |
| 41   | Encours épargne des OBNL (milliards d'euros)   | 6             |   |
| 42   | Encours crédits OBNL (milliards d'euros)   | 1             |   |
| <b>Relations avec les parties prenantes</b>    |  |               |   |
| 43   | Avez-vous des liens spécifiques avec :   |               |   |
| 44   | les établissements d'enseignement, universités, écoles   |               | Partenariat avec l'université catholique de Lille, convention signée avec l'EDHEC, participation au fonds de dotation de l'institut commercial de Nancy.  |
| 45   | les associations d'insertion   |               | Pour exemple : CIC Nord Ouest, Association l'Arbrisseau   |
| 46   | les associations de défense de l'environnement   |               |   |
| 47   | les associations de consommateurs...   |               |   |

... Reporting RSE 2012 – Informations sociétales

| <b>Mécénat et sponsoring</b>                              |  |   |
|---|--|---|
| 48  | Disposez-vous d'une fondation d'entreprise ou autre structure dédiée ? Quels sont ses domaines ?   | <p>Au niveau du groupe CM-CIC: la fondation du Crédit Mutuel créée début 2009 regroupe les différents axes de mécénat national:</p> <p>la promotion de la lecture et de la langue française sous toutes les formes avec le pôle lecture, lutte contre l'exclusion économique et sociale, la mise en place de réseaux bancaires autonomes et pérennes dans les pays en développement à travers le soutien financier apporté au Centre International du Crédit Mutuel (CICM). Différents partenariats au niveau CIC comme ceux avec la fondation de Lille dans le cadre des bourses de l'espoir, fondation Thérapie génique en Pays de Loire, fondation école Audencia à Nantes. Création d'un fonds de dotation CIC Banque Transatlantique en 2012 qui a pour objet de favoriser, soutenir et développer des actions d'intérêt général à caractère social, culturel, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif et de protection de l'environnement.</p> |
| 52  | Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)  | 7 862 513   |
| 53  | dont projets sociaux et sanitaires   | ND  |
| 54  | dont projets environnementaux  | ND  |
| 55  | dont projets culturels et sportifs   | ND  |
| 56  | dont projets économiques   | ND  |
| 57  | Quel(s) projet(s) lancé(s) en 2012 ou quels résultats significatifs souhaitez-vous mettre en avant ?   | <p>Poursuite d'opérations entreprises depuis plusieurs années notamment au niveau culturel comme le mécénat de CIC Nord Ouest avec le musée d'art et d'industrie - « La Piscine » à Roubaix, celui de CIC Lyonnaise de Banque avec l'Opéra national de Lyon et le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, et au niveau social comme les partenariats au côté de APFEE (Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole).</p>   |
| 58  | Les salariés sont-ils impliqués dans les projets de mécénat, et sous quelles formes (par ex. mécénat de compétences) ?   | <p>Il s'agit de mécénat culturel avec des réductions tarifaires pour accéder à des musées ou des concerts.</p>  |
| <b>FINANCEMENT DE PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL</b> |  |   |
| 59  | Proposez-vous une offre spécifique de produits (prêts ou autres) environnementaux ? Précisez (type de produits, encours ou montants engagés...)  | <p>En dehors des écoprêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie long terme (encours : 9,2 millions d'euros) et des crédits économie d'énergie Scrivener 1 (encours : 25,9 millions d'euros).</p>  |
| 60  | Avez-vous financé des programmes ou « grands projets » à caractère « développement durable » (type parcs éoliens, parcs photovoltaïques, installations hydroélectriques, transports collectifs) ? Précisez le cas échéant (type de produits, encours ou montants engagés...) | <p>Oui de façon variable selon les banques. Le CIC a notamment financé des projets d'équipements photovoltaïques, de transports et de chauffage urbains.</p>  |
| <b>Eco-prêts à taux zéro</b>                              |  |   |
| 61  | Parts de marché en volume  | ND  |
| 62  | Parts de marché en valeur  | ND  |
| 63  | Nombre de prêts accordés   | 1 062   |
| 64  | Montant moyen des prêts accordés (euros)   | 17 853  |

|   |  |                |   |
|---|--|----------------|---|
| 65  | Montant total des prêts accordés (euros)   | 18 960 346     |   |
| 66  | Eco-prêts - Autres prêts assimilables  | ND             |   |
| <b>Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique</b>           |  |                |   |
| 67  | Montant des ressources du LDD consacrées à des prêts aux particuliers à l'efficacité énergétique                       | ND             |   |
| 68  | Montant des prêts accordés aux professionnels et agriculteurs (millions d'euros)                                       | ND             |   |
| 69  | Nombre de projets financés   | ND             |   |
| <b>PRODUITS ET SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL</b>                                  |  |                |   |
| 70  | Encours de livret A centralisé à la Caisse des Dépôts  | 4 481 442 557  |   |
| 71  | Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)   | ND             |   |
| 72  | Présentez vos actions-phares dans le domaine du logement social (type d'actions, partenariats, participations...)      |                | Parmi les actions phares, CIC Nord Ouest a financé une dizaine d'OPHLM, SA HLM ou coopératives d'HLM, sous différentes formes : financement à long terme du parc locatif, financement court terme sur des opérations immobilières ou relais d'intervention CDC ou facilités de gestion de trésorerie.   |
| <b>QUALITÉ DU SERVICE</b>   |  |                |   |
| 73  | Présentez les résultats d'éventuels études / baromètres internes ou externes réalisés sur votre périmètre              |                | Plusieurs banques ont mené des enquêtes mystères dans les agences pour mesurer la qualité de l'accueil.   |
| <b>Médiation</b>  |  |                |   |
| 74  | Nombre de dossiers de réclamation  | 1 546          |   |
| 75  | Nombre de dossiers éligibles   | 889            |   |
| 76  | Pourcentage de dossiers éligibles  | 57,5 %         |   |
| 77  | Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement  | 483            |   |
| 78  | Pourcentage de décisions favorables au client et appliquées systématiquement   | 54,3 %         |   |
| <b>Loyauté des pratiques</b>  |  |                |   |
| 79  | Actions engagées pour prévenir la corruption   |                | Des projets de mutualisation des fonctions achats avec la mise en œuvre de règles de déontologie dédiées chez CM-CIC Services, l'interdiction explicite des cadeaux dont la nature et le montant s'écartent des pratiques commerciales normales, un projet de déclaration systématique pour les autres, le renforcement du code de déontologie sur ce point spécifique. |
| 80  | Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs  |                | <i>Carte Avance Santé</i> : permet aux clients (et collaborateurs) de ne pas avancer les fonds liés aux frais médicaux.   |
| <b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>   |  |                |   |
| 81  | Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux ou environnementaux |                | Cf. la partie Informations environnementales.   |
| <b>VOS COMMENTAIRES ÉVENTUELS</b>   |  |                |   |
| 82  | Souhaitez-vous ajouter quelque chose (commentaire, autre sujet à aborder, exemple à développer...) ?                   |                |   |
| <b>INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DISPONIBLES DANS LES RAPPORTS DE GESTION</b> |  |                |   |
| 83  | Encours crédit à la clientèle  |                |   |
| 84  | - Crédit à l'habitat   | 59 743 662 346 |   |
| 85  | - Crédit à la consommation   | 4 860 776 693  |   |
| 86  | - Prêt d'équipement (TPE)  | 6 704 131      |   |

## Reporting RSE 2012 – Gouvernance

| Indicateurs                                     |   | CIC société mère<br>du groupe CIC | À noter  |
|---|---|-----------------------------------|--|
| <b>LES ADMINISTRATEURS</b>                      |   |                                   |  |
| 1   | Nombre de membres dans le conseil d'administration  | 11                                | dont deux représentant<br>les salariés.  |
| 2   | <i>dont nombre de femmes</i>  | 1                                 |  |
| 23  | Membres du conseil d'administration :<br>Quel est leur âge moyen ?  | 61,8                              |  |
| 24  | Membres du conseil d'administration :<br>Quel est l'âge médian ?  | 62,0                              |  |
| 25  | Quel est le taux global de renouvellement du conseil<br>en 2012 ? (= nouveaux membres élus sur total de membres)                | 9 %                               |  |
| 26  | Quel est le taux de participation au conseil ?  | 84 %                              |  |
| <b>Formation</b>                                |   |                                   |  |
| 55  | Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux<br>ayant suivi au moins une formation dans l'année                           | non concerné                      |  |
| 56  | Nombre total d'heures dispensées  | non concerné                      |  |
| 57  | Budget de formation total (euros)   | non concerné                      |  |
| <b>RSE / DÉVELOPPEMENT DURABLE ET STRATÉGIE</b> |   |                                   |  |
| 72  | La RSE/le développement durable sont-ils intégrés<br>dans un plan stratégique ? Existe-t-il une commission/un<br>comité dédié ? | non                               | Le groupe CIC s'inscrit<br>pleinement dans la démarche<br>RSE du groupe Crédit Mutuel<br>animée par la CNCM. |



# Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

## Article R225-105-1 du Code du commerce, décret n°2012-557 du 24 avril 2012

Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE

| INFORMATIONS SOCIALES   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>a) Emploi :</b>  |                                |
| - l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique  | SO 1 à SO 12                   |
| - les embauches et les licenciements  | SO 13 à SO 26                  |
| - les rémunérations et leur évolution   | SO 73 à SO 77 et SO 80 à SO 82 |
| <b>b) Organisation du travail :</b>   |                                |
| - l'organisation du temps de travail  | SO 27 à SO 37                  |
| - l'absentéisme   | SO 38 à SO 43                  |
| <b>c) Relations sociales :</b>  |                                |
| - l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci   | SO 78 ; 79 ; 87                |
| - le bilan des accords collectifs   | SO 83 à SO 86                  |
| <b>d) Santé et sécurité :</b>   |                                |
| - les conditions de santé et de sécurité au travail   | SO 45                          |
| - le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail   | SO 45                          |
| - les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles   | SO 44                          |
| <b>e) Formation :</b>   |                                |
| - les politiques mises en œuvre en matière de formation   | SO 46 à SO 55                  |
| - le nombre total d'heures de formation   | SO 50                          |
| <b>f) Égalité de traitement :</b>   |                                |
| - les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes  | SO 56 à SO 63                  |
| - les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées  | SO 68 à SO 72                  |
| - la politique de lutte contre les discriminations  |                                |
| <b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :</b>   |                                |
| - au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective  | SO 67, 78 et 79                |
| - à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession  | SO 64                          |
| - à l'élimination du travail forcé ou obligatoire   | SO 65                          |
| - à l'abolition effective du travail des enfants  | SO 66                          |
| INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES  |                                |
| <b>a) Politique générale en matière environnementale :</b>  |                                |
| - l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement                           | ENV 1 à ENV 3 et ENV 40 à 41   |
| - les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement   | ENV 43                         |
| - les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions   | ENV 44                         |
| - le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | ENV 48                         |

SO : voir informations sociales pages 201 à 204.

ENV : voir informations environnementales pages 205 à 207.

SOT : voir informations sociétales pages 208 à 211.

■ Indicateurs non adaptés à l'activité du groupe CIC

... Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale

|  | Les indicateurs du groupe CIC<br>présents dans le rapport RSE |
|--|---|
| <b>b) Pollution et gestion des déchets :</b>   |   |
| - les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement   | ENV 31 à ENV 38   |
| - les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets   | ENV 39  |
| - la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité  | ENV 45  |
| <b>c) Utilisation durable des ressources :</b>   |   |
| - la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales  | ENV 4   |
| - la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation  | ENV 5 à ENV 8   |
| - la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables   | ENV 51 à ENV 75   |
| - l'utilisation des sols   | ENV 49  |
| <b>d) Changement climatique :</b>  |   |
| - les rejets de gaz à effet de serre   | ENV 31 à ENV 45   |
| - l'adaptation aux conséquences du changement climatique   | ENV 51 à ENV 75   |
| <b>e) Protection de la biodiversité :</b>  |   |
| - les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité  | ENV 50  |
| <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>   |   |
| <b>a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :</b>   |   |
| - en matière d'emploi et de développement régional   | SOT 1 à 9 et 59 à 69  |
| - sur les populations riveraines ou locales  | SOT 10 à 42 et 70 à 78  |
| <b>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :</b> |   |
| - les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations   | SOT 43 à SOT 47   |
| - les actions de partenariat ou de mécénat   | SOT 48 à SOT 58   |
| <b>c) Sous-traitance et fournisseurs :</b>   |   |
| - la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux  | SOT 81  |
| - l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;  | SOT 81  |
| <b>d) Loyauté des pratiques :</b>  |   |
| - les actions engagées pour prévenir la corruption   | SOT 79  |
| - les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs   | SOT 80  |
| <b>e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme</b>   |   |

SO : voir informations sociales pages 201 à 204.

ENV : voir informations environnementales pages 205 à 207.

SOT : voir informations sociétales pages 208 à 211.

■ Indicateurs non adaptés à l'activité du groupe CIC

# Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant

## sur les informations sociales, environnementales et sociétales

À l'attention de la direction générale.

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant du CIC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.511-35 du Code monétaire et financier.

### Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « référentiel ») par la société, disponible au siège de la société et dont un résumé figure dans le présent document de référence à la page 200 (la « note méthodologique »).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (rapport d'assurance modérée).

### 1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations requises.

### 2. Rapport d'assurance modérée

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du *reporting* social et environnemental ;
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester<sup>(1)</sup> et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux :

- concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;

- concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

Les informations sociales et sociétales sont collectées et élaborées de manière centralisée au niveau de la société mère du groupe.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

(1) Les effectifs, les embauches et les licenciements ; les rémunérations moyennes par catégories socioprofessionnelles ; le pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation ; l'absentéisme ; le pourcentage de femmes parmi les cadres. La consommation d'énergie totale ; la consommation de papier et la part de papier recyclé à l'achat. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société (nombre d'agences et couverture du territoire ; microcrédits ; OBNL clientes ; encours ISR et prêts sociaux réglementés).

... Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

---

#### **Commentaires sur le référentiel et les informations**

Le référentiel appelle de notre part les commentaires suivants :

- le référentiel devrait être complété pour prendre en compte les enjeux relatifs à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et sociétaux dans les métiers et notamment dans les politiques d'octroi de crédits.
- les efforts actuels de structuration du processus de *reporting* doivent être poursuivis en vue de garantir une meilleure fiabilité des informations. Une attention particulière pourrait être apportée à la traçabilité des informations et à leur contrôle.
- nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre précisées dans la note méthodologique. En particulier, les informations sociales publiées couvrent un périmètre sur lequel est déployé le système d'information GXP. Les filiales exclues de ce périmètre représentent 9,1 % des effectifs du groupe.

#### **Conclusion**

Nous exprimons une réserve sur le point suivant :

- les processus de *reporting* et de contrôle interne des informations font l'objet d'une formalisation insuffisante, ce qui entraîne des hétérogénéités constatées entre les méthodes de calcul et de *reporting* utilisées pour les différentes entités du groupe CIC. Il en résulte une incertitude potentiellement significative sur les consommations d'énergie et de papier consolidées au niveau du groupe CIC.

Sur la base de nos travaux et sous la réserve exposée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### **Le vérificateur indépendant**

Ernst & Young et Associés  
Département Développement Durable  
Éric Duvaud





## ÉLÉMENTS JURIDIQUES

### 218 ACTIONNAIRES

- 218 Assemblée générale
- 219 Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

### 227 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES ET SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS (AU TITRE DES RÉSOLUTIONS 11, 13, 14, 15 ET 17)

### 228 RENSEIGNEMENTS DIVERS

- 228 Renseignements de caractère juridique
- 229 Situation de dépendance
- 229 Contrats importants
- 229 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

# Actionnaires

## Assemblée générale

(résumé des articles 18 à 24 des statuts)

### Composition

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double. Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1<sup>er</sup> alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à *Euroclear France* l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3<sup>e</sup> alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6<sup>e</sup> alinéa).

### Rôle

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire, ou extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires. L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions qui ne modifient pas le capital ou les statuts, notamment :

- elle discute, approuve ou redresse les comptes, y compris les comptes consolidés, et fixe la répartition et l'affectation des résultats ;
- elle nomme, remplace, révoque ou renouvelle les administrateurs autres que les administrateurs élus par les salariés ;
- elle nomme ou renouvelle les commissaires aux comptes, titulaires ou suppléants.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Chaque année avant la date limite propre aux établissements de crédit, il est tenu une assemblée générale ordinaire pour délibérer et statuer sur les comptes annuels et tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur applicables à la société.

Cette assemblée statue, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. L'assemblée générale extraordinaire délibère sur toutes les propositions de l'auteur de la convocation tendant à modifier le capital ou les statuts.

### Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non

déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.

### Convocation des assemblées générales

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

### Conditions pour assister aux assemblées générales

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en fournissant une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir leurs actions inscrites sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. L'accès à l'assemblée générale est ouvert aux actionnaires ou à leur(s) mandataire(s) sur simple justification de leur qualité et identité. Toutefois, le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, décider de remettre préalablement aux actionnaires des cartes d'admission, nominatives et personnelles, et en exiger la production.

### Votes en assemblée générale

Tout actionnaire peut voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée par le dépositaire du certificat d'inscription de ses titres. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au moins trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce. Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. Après s'être exprimé en votant par correspondance ou en donnant pouvoir, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

## Affectation du résultat

### (article 27 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions. Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le conseil d'administration. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

## Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

### Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2013

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

##### (première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 28 février 2013 font ressortir un bénéfice de 708 010 986,24 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 722 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 698 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion et relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

#### 2 - Affectation du résultat

##### (troisième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 708 010 986,24 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 2 635 363 096,65 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 3 343 374 082,89 euros. Le conseil d'administration vous propose de servir aux actionnaires un dividende de 7,50 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le conseil d'administration vous invite donc à :

- verser un dividende de 285 206 197,50 euros aux 38 027 493 actions au titre de l'exercice 2012 ;
- inscrire le reliquat disponible, soit 3 058 167 885,39 euros, au compte de report à nouveau.

Le dividende serait réglé le 31 mai 2013. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

#### 3 - Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

##### (quatrième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues, ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012, après autorisation du conseil d'administration.

Il vous est demandé d'approuver lesdites conventions.

... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

#### 4 - Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

##### (cinquième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au conseil d'administration d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,26 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2012 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 4 025 actions du CIC après en avoir acquis 40 878 et vendu 55 349 au cours de l'exercice 2012.

#### 5 - Renouvellement de membres du conseil d'administration

##### (sixième à huitième résolutions)

Viennent à expiration au cours de la présente assemblée générale les mandats du tiers des neuf membres qui ont été désignés par l'assemblée générale du 19 mai 2011 ou, suite à une démission, par l'assemblée générale du 24 mai 2012. Sont concernés :

- monsieur Joseph Arenas ;
- la Caisse Centrale du Crédit Mutuel ;
- monsieur Daniel Leroyer.

Il est proposé à l'assemblée générale de renouveler chacun de ces mandats pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

#### 6 - Nomination d'un membre du conseil d'administration

##### (neuvième résolution)

Il est proposé à l'assemblée générale de compléter l'effectif du conseil en nommant un nouvel administrateur, pour en porter le nombre à dix (pour ceux nommés par l'assemblée générale). Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

#### 7 - Modification de l'article 10 des statuts

##### (dixième résolution)

Lors de l'adoption des nouveaux statuts par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011, une erreur matérielle s'est glissée dans le premier paragraphe du VI – 1 de l'article 10 (relatif aux cas de vacance des sièges du conseil d'administration).

Il vous est proposé de corriger cette erreur matérielle en remplaçant dans ledit paragraphe les mots « inférieur à dix » par les mots « inférieur au minimum prévu au premier paragraphe du I », le nombre minimum des administrateurs élus par l'assemblée générale y étant fixé à 9.

#### 8 - Délégations à consentir au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital

##### (onzième à dix-septième résolutions)

Par ses dixième à seizième résolutions, l'assemblée générale du 19 mai 2011 avait délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations avaient une durée de validité de 26 mois et viennent donc à expiration prochainement. Ces délégations n'ont pas été utilisées.

Néanmoins, comme il est d'usage pour la plupart des sociétés cotées et pour faciliter la réalisation éventuelle de telles opérations, il vous est proposé de les renouveler.

Le cadre juridique dans lequel de telles délégations peuvent s'inscrire est celui de l'article L.225-129 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, qui permet à l'assemblée générale extraordinaire de déléguer sa compétence en matière d'augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L.225-129-2 du même Code. C'est ce qu'il vous est proposé de faire en précisant que :

- le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes les augmentations de capital que le conseil d'administration déciderait est fixé à 150 millions d'euros en nominal, ou la contre-valeur de ce montant en autres monnaies ou unités monétaires ;
- en outre, si le conseil d'administration recourait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros ;
- la délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Sont également mis à votre disposition ou vous ont été fournis les rapports spéciaux des commissaires aux comptes requis en pareil cas.

Les délégations proposées sont au nombre de sept.

**a) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :**

- soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- avec faculté, le cas échéant, pour le conseil d'administration, de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, de répartir librement les titres non souscrits et d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

(onzième résolution).

**b) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres :**

- l'augmentation de capital peut se faire par émission d'actions nouvelles, augmentation de la valeur nominale des actions, ou par une combinaison des deux formules ;
  - les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles, les actions correspondantes étant vendues.
- En application de l'article L.225-130 du Code de commerce, le vote de cette résolution sera soumis aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

(douzième résolution).

**c) Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :**

soit dans le cadre d'une offre au public (treizième résolution), soit dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (quatorzième résolution) :

- par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- avec faculté donnée au conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires ;
- la souscription pourra se faire soit en espèces, soit par compensation de créance, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce ;
- pour une offre au public, le prix d'émission ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée du cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, conformément à l'article 7 du décret n° 2005-112 du 10 février 2005, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital ;
- pour un placement privé, le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital.

**d) Possibilité donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires :**

- sur le fondement de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et des dispositions réglementaires prises pour son application ;
- dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale ;
- dans la limite de 15 % de son montant ;
- et à un prix identique.

(quinzième résolution).

**e) Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature :**

- sur le fondement de l'article L.225-147 du Code de commerce ;
- sans droit préférentiel de souscription ;
- dans la limite de 10 % du capital social.

(seizième résolution).

**f) Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription :**

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, toute entreprise doit soumettre aux actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail lorsque l'assemblée générale délègue sa compétence sur le fondement de l'article L.225-129-2.

À cet égard, il convient de préciser que, au 31 décembre 2012, le FCPE « ACTICIC » détenait 66 573 actions CIC représentant 0,18 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives détenues directement par les salariés et anciens salariés du groupe, leur participation au capital du CIC s'élevait à environ 0,36 %.

C'est donc pour agir en conformité avec les dispositions précitées que cette résolution a été inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée. Il ne s'en déduit pas pour autant que le conseil d'administration ait l'intention de recourir à cette autorisation dans l'hypothèse où, en dépit de la recommandation contraire, elle serait adoptée.

Il est donc proposé, sur le fondement combiné d'une part des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce relatifs aux compétences de l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital, et d'autre part des articles L.443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise, de donner au conseil d'administration délégation en vue de procéder, au moment et dans les conditions où il le déciderait, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés.

Cette augmentation de capital serait réalisée dans les conditions requises par la législation applicable aux plans d'épargne d'entreprise, étant rappelé qu'en ce qui concerne le CIC, un tel plan d'épargne s'entend à l'échelle du groupe. Cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

(dix-septième résolution).

La dix-huitième résolution concerne les pouvoirs.

... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

## Résolutions

### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 708 010 986,24 euros.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du président du conseil d'administration relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne qui y est joint, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 698 millions d'euros (part du groupe).

#### Troisième résolution

##### Affectation du résultat

L'assemblée générale,

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 708 010 986,24 euros ;
- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à : 2 635 363 096,65 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 3 343 374 082,89 euros.

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dividende des actions au titre de l'exercice 2012 pour : 285 206 197,50 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 3 058 167 885,39 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 7,50 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau. Ce dividende sera réglé le 31 mai 2013.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2011, un dividende de 247 178 704,50 euros a été distribué, soit 6,50 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

#### Quatrième résolution

##### Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

#### Cinquième résolution

##### Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport conseil d'administration à l'assemblée, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2014 inclus. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

#### Sixième résolution

##### Renouvellement du mandat de monsieur Joseph Arenas

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de monsieur Joseph Arenas vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

## Septième résolution

### Renouvellement du mandat de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

## Huitième résolution

### Renouvellement du mandat de monsieur Daniel Leroyer

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil d'administration de monsieur Daniel Leroyer vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

## Neuvième résolution

### Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour madame Monique Leroux membre du conseil d'administration. Cette nomination est faite pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

## Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

## Dixième résolution

### Modification de l'article 10 des statuts

Afin de rectifier une erreur matérielle, les mots « inférieur à dix » du premier paragraphe du VI – 1 de l'article 10 sont remplacés par les mots « inférieur au minimum prévu au premier paragraphe du I ».

## Onzième résolution

### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires

de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cents millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. En outre le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
- 4° Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission ;
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 10<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Douzième résolution

#### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, faisant application de l'article L.225-130 du Code de commerce statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

- 1° Délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 000 000 €, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 11 à 17.
- 2° Décide, en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
- 3° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

### Treizième résolution

#### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce. La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.
- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- 4° Décide que, conformément à l'article L.225-136 1<sup>o</sup> alinéa du Code de commerce :
  - le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 % ;
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.



- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 12<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Quatorzième résolution

#### Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135, L.225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
- La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce.
- La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.
- 2° Décide que :
- le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au conseil d'administration par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond ;
  - en outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cent millions d'euros (1 600 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie ;

- en tout état de cause, les émissions de titres de capital réalisées en vertu de la présente délégation n'excéderont pas les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 20 % du capital par an).
- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au conseil d'administration la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- 4° Décide que, conformément à l'article L.225-136 1<sup>o</sup> alinéa du Code de commerce :
- le prix d'émission des actions émises directement ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 % ;
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au plancher défini à l'alinéa précédent ainsi, en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 13<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Quinzième résolution

#### Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce,

... Assemblée générale mixte du 23 mai 2013

dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale. Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale.

La 14<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Seizième résolution

#### Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale, et dans les conditions prévues à l'article L.225-147 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, délègue au conseil d'administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au conseil d'administration pour modifier les statuts en conséquence.

La 15<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Dix-septième résolution

#### Autorisation donnée au conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, considérant les résolutions qui précèdent autorisant le conseil d'administration à augmenter éventuellement le capital, et en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration le pouvoir de procéder en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,

à réaliser conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital éventuellement réalisée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet notamment de :

- 1<sup>o</sup> déterminer le montant de l'émission ;
- 2<sup>o</sup> fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par l'article L.443-5 du Code du travail ;
- 3<sup>o</sup> arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et en particulier :
  - déterminer la ou les sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ;
  - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs et le délai de libération des actions à émettre ;
  - déterminer si les souscriptions devront ou non être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement au profit des bénéficiaires ;
  - déterminer la durée de la période de souscription, la date de jouissance des actions nouvelles et d'une manière générale toute autre condition ou modalité qu'il jugera nécessaire ;
  - imputer les frais de l'augmentation de capital sur la prime d'émission et prélever sur cette dernière les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
  - enfin, accomplir tous actes et formalités requis du fait de l'augmentation de capital, constater la réalisation de l'augmentation de capital, demander l'admission des actions émises à la négociation sur un marché réglementé, modifier les statuts en conséquence, et faire tout le nécessaire.

Cette augmentation de capital s'imputera sur le plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) applicable aux augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration en application des résolutions 11 à 17 de la présente assemblée générale.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

La 16<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2011 est abrogée.

### Résolution commune aux assemblées ordinaire et extraordinaire

#### Dix-huitième résolution

##### Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17)

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

## 1. Émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (onzième, treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième résolutions)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (onzième résolution),
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, avec faculté pour le conseil d'administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce (treizième résolution),
- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (quatorzième résolution).

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de chacune des onzième, treizième et quatorzième résolutions ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros en nominal, étant précisé que toutes les augmentations du capital qui pourraient être réalisées au titre des onzième à dix-septième résolutions s'imputeront sur ce plafond. Le montant maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances en vertu des onzième, treizième et quatorzième résolutions sera de 1 600 millions d'euros. Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux onzième, treizième et quatorzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quinzième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des treizième et quatorzième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la onzième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les treizième et quatorzième résolutions. Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

## 2. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (dix-septième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant qui s'imputera sur le plafond global de 150 millions d'euros en nominal applicable aux augmentations du capital réalisées par le conseil d'administration en application des onzième à dix-septième résolutions de la présente assemblée générale, et réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

... Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières et sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (au titre des résolutions 11, 13, 14, 15 et 17)

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2013

#### Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit      Ernst & Young et Autres  
Agnès Hussherr                              Olivier Durand

## Renseignements divers

### Renseignements de caractère juridique

(cf. également les parties « présentation du CIC » et « gouvernement d'entreprise »)

#### Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

##### Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence - Paris 9<sup>e</sup>

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96.

#### Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de commerce réglementant les sociétés anonymes et les dispositions du Code monétaire et financier.

#### Société soumise à la législation française

##### Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

#### Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiations monétaires).

#### Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9<sup>e</sup> (secrétariat général).

#### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## Situation de dépendance

---

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## Contrats importants

---

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du groupe.

## Procédures judiciaires ou d'arbitrage

---

L'Autorité de la concurrence a engagé, contre les principales banques de la place, une enquête visant à contester la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des commissions interbancaires, notamment applicables aux prélèvements, aux TIP et aux opérations de télé règlement. Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, les banques ont proposé une procédure d'engagements susceptible d'aboutir, à moyen terme, à la suppression de l'ensemble des commissions interbancaires concernées. L'Autorité de la concurrence a validé ces engagements sous la seule réserve d'une expertise économique portant sur certaines commissions accessoires dont l'impact économique peut être considéré comme faible. On peut donc considérer que le risque d'une procédure contentieuse portant sur des montants significatifs est à présent écarté.

À noter par ailleurs que les commissions multilatérales d'interchange pourraient être remplacées par des commissions bilatérales ou unilatérales. Il est donc prématuré d'évaluer les répercussions financières qui pourraient finalement résulter de ce dossier.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.





## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 231 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
- 231 COMMUNICATION FINANCIÈRE
- 232 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 232 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES
- 233 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

## Documents accessibles au public

(cf. également « renseignements de caractère juridique »)

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (cic.fr) et sur celui de l'AMF. Pendant sa durée de validité, il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques (cf. ci-dessous Communication financière).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier :  
CIC – Relations extérieures  
6 avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique :  
relationsexterieur@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social :  
6 avenue de Provence à Paris 9<sup>e</sup> (secrétariat général).

## Communication financière

Le conseil d'administration du CIC a prévu d'arrêter les comptes du premier semestre 2013 le 31 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2013 devraient être arrêtés en février 2014.

Le conseil d'administration organise annuellement une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 23 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société. Le site Internet du CIC ([www.cic.fr](http://www.cic.fr)) reprend l'ensemble de ses publications au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : publications telles que la « lettre aux actionnaires » et le « document d'information annuel », agenda financier, information réglementée exigée par la directive dite « transparence », programmes d'émission exigés par la directive dite « prospectus », exposition aux dettes souveraines, vie de l'action, notations par les agences de notation.

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique *recherche puis prospectus & informations des sociétés*.

# Responsable du document de référence

## Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président-directeur général.

## Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 66 à 101 pour les comptes consolidés et page 155 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 154, qui contient une observation.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.11-0362 et actualisé sous le numéro de visa D.11-0362-A01, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 189 dudit document, qui contient une observation.

Paris, le 19 avril 2013

Michel Lucas  
Président-directeur général

# Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

## Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit  
Adresse : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Représenté par Agnès Husscherr  
Début du premier mandat : 25 mai 1988  
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2012.  
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Ernst & Young et Autres  
Adresse : Tour First – 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie  
Représenté par Olivier Durand  
Début du premier mandat : 26 mai 1999  
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2011.  
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Picarle & Associés.



# Table de concordance du document de référence

| <b>Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</b> |   | <b>Pages</b>              |
|---|---|---------------------------|
| <b>1</b>  | <b>Personnes responsables</b>   | <b>232</b>                |
| <b>2</b>  | <b>Contrôleurs légaux des comptes</b>   | <b>232</b>                |
| <b>3</b>  | <b>Informations financières sélectionnées</b>   |                           |
| 3.1   | Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice   | 6-7                       |
| 3.2   | Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires   | NA                        |
| <b>4</b>  | <b>Facteurs de risques</b>  | <b>71-101</b>             |
| <b>5</b>  | <b>Informations concernant l'émetteur</b>   |                           |
| 5.1   | Historique et évolution de la société   | 30-31 / 228               |
| 5.2   | Investissements   | 130 / 137 / 186-187       |
| <b>6</b>  | <b>Aperçu des activités</b>   |                           |
| 6.1   | Principales activités   | 10-26 / 68-70 / 228       |
| 6.2   | Principaux marchés  | 6                         |
| 6.3   | Événements exceptionnels  | 68 / 74 / 131 / 155 / 166 |
| 6.4   | Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication                  | 229                       |
| 6.5   | Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle   | 6-7 / 10-26               |
| <b>7</b>  | <b>Organigramme</b>   |                           |
| 7.1   | Description sommaire du groupe  | 8-9                       |
| 7.2   | Liste des filiales importantes  | 120-122                   |
| <b>8</b>  | <b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>   |                           |
| 8.1   | Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée   | 138                       |
| 8.2   | Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles  | 197 / 205-207             |
| <b>9</b>  | <b>Examen de la situation financière et du résultat</b>   |                           |
| 9.1   | Situation financière  | 102-103 / 156-157         |
| 9.2   | Résultat d'exploitation   | 69-70 / 104 / 155 / 158   |
| <b>10</b>   | <b>Trésorerie et capitaux</b>   |                           |
| 10.1  | Information sur les capitaux de l'émetteur  | 105                       |
| 10.2  | Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur  | 106                       |
| 10.3  | Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur   | 77-78 / 84-86             |
| 10.4  | Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur | NA                        |
| 10.5  | Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1                        | NA                        |
| <b>11</b>   | <b>Recherche et développement, brevets et licences</b>  | <b>NA</b>                 |
| <b>12</b>   | <b>Information sur les tendances</b>  | <b>71</b>                 |
| <b>13</b>   | <b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>  | <b>NA</b>                 |
| <b>14</b>   | <b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>  |                           |
| 14.1  | Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction  | 38-48                     |
| 14.2  | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale   | 41                        |
| <b>15</b>   | <b>Rémunération et avantages</b>  |                           |
| 15.1  | Montant de la rémunération versée et avantages en nature  | 49-51 / 53                |

... Table de concordance du document de référence

| <b>Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 (suite)</b> |  | <b>Pages</b>                               |
|---|--|--|
| 16.2  | Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales                           | 41   |
| 16.3  | Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération  | 50-52                                      |
| 16.4  | Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine | 51   |
| <b>17</b>   | <b>Salariés</b>  |  |
| 17.1  | Nombre de salariés   | 196  |
| 17.2  | Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs  | 49   |
| 17.3  | Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur   | 32-33                                      |
| <b>18</b>   | <b>Principaux actionnaires</b>   |  |
| 18.1  | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote  | 32-33                                      |
| 18.2  | Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés   | 34 / 218                                   |
| 18.3  | Contrôle de l'émetteur   | 32-33                                      |
| 18.4  | Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle         | NA   |
| <b>19</b>   | <b>Opérations avec des apparentés</b>  | <b>153</b>                                 |
| <b>20</b>   | <b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>                   |  |
| 20.1  | Informations financières historiques   | 7 / 102-153 / 156-193                      |
| 20.2  | Informations financières pro forma   | NA   |
| 20.3  | États financiers   | 102-153 / 156-193                          |
| 20.4  | Vérification des informations financières historiques annuelles  | 154 / 194                                  |
| 20.5  | Date des dernières informations financières  | 102-153 / 156-193                          |
| 20.6  | Informations financières intermédiaires et autres  | NA   |
| 20.7  | Politique de distribution des dividendes   | 35   |
| 20.8  | Procédures judiciaires et d'arbitrage  | 229  |
| 20.9  | Changement significatif de la situation financière ou commerciale  | 71   |
| <b>21</b>   | <b>Informations complémentaires</b>  |  |
| 21.1  | Capital social   | 31-35 / 152                                |
| 21.2  | Acte constitutif et statuts  | 31 / 218-219 / 228                         |
| <b>22</b>   | <b>Contrats importants</b>   | <b>229</b>                                 |
| <b>23</b>   | <b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>  | <b>NA</b>                                  |
| <b>24</b>   | <b>Documents accessibles au public</b>   | <b>231</b>                                 |
| <b>25</b>   | <b>Informations sur les participations</b>   | <b>120-122 / 130 / 137 / 155 / 186-193</b> |

**Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2d du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.**

|   | <b>Pages</b>          |
|---|-----------------------|
| <b>1 Attestation du responsable du document de référence</b>  | <b>232</b>            |
| <b>2 Rapports de gestion</b>  |                       |
| 2.1 Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code du commerce) | 48 / 66-194 / 222-226 |
| 2.2 Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code du commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique   | 53                    |
| 2.3 Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce)  | 31-35                 |
| 2.4 Développement durable ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes  | 195-215               |
| <b>3 États financiers</b>   |                       |
| 3.1 Comptes sociaux   | 155-193               |
| 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  | 194                   |
| 3.3 Comptes consolidés  | 102-153               |
| 3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés   | 154                   |
| En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :   |                       |
| • les honoraires versés aux commissaires aux comptes  | 150                   |
| • le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes | 51-62                 |

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 151 à 189 et 65 à 149 et aux pages 190 et 150 du document de référence n° D.12-0377 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 132 à 172 et 64 à 131 et aux pages 189 et 181 du document de référence n° D.11-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011.

Les chapitres des documents de référence n° D.12-0377 et n° D.11-0362 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

---

Site Internet : [www.cic.fr](http://www.cic.fr)

---

**Responsables de l'information**

Hervé Bressan - directeur financier

Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication

Téléphone : 01 53 48 62 09

**Édition**

CIC

Relations extérieures

**Conception - Réalisation**

Vivacitas

**Crédit photos**

Caroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle qui garantit la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.

[www.cic.fr](http://www.cic.fr)



CIC – Société anonyme au capital de 608 439 888 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris  
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – [www.cic.fr](http://www.cic.fr) – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier  
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance